Bang. 89m 1374.3
(1848

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION DE LA PROVINCE

DE LA

FLANDRE-ORIENTALE,

POUR L'ANNÉE 1848.

1848, 1850

GAND,

J. VANDENBRANDEN & DESCHUYTER,

Imprimeurs du Gouvernement provincial.

Google

Digitized by Google

(N° 1.)

MÉMORIAL ADMINISTRATIF

DE LA

FLANDRE-ORIENTALE.

—

TOME LXIV.

DEUXIÈME SEMESTRE 1848.

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION DE LA PROVINCE

DE LA

FLANDRE-ORIENTALE,

POUR L'ANNÉE 1848.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION DE LA PROVINCE

DE LA

FLANDRE-ORIENTALE,

POUR L'ANNÉE 1848.

GAND,

IMPRIMERIE DE J. VANDENBRANDEN ET DESCHUYTER,

Imprimeurs du Gouvernement Provincial.

Digitized by Google

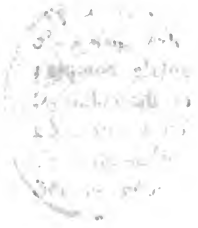

Digitized by Google

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION DE LA PROVINCE

DE LA

FLANDRE-ORIENTALE,

POUR L'ANNÉE 1848.

CHAPITRE PREMIER.

POPULATION.

§ I.

RECENSEMENT.

Le dépouillement définitif du recensement de la population, au 15 octobre 1846, a démontré qu'à cette époque, la province de la Flandre-Orientale comptait 793264 habitants, dont 395757 du sexe masculin, et 397507 du sexe féminin. Cette population a subi, du 15 octobre au 31 décembre 1846, une diminution de 1187 individus, dont 631 du sexe masculin et 556 du sexe féminin. Pendant l'année 1847, elle a subi une nouvelle diminution de 4285 individus du sexe masculin, et de 4189 individus du sexe féminin, et elle était ainsi de 783603 âmes, au 31 décembre dernier.

Nous donnons ci-après la population par sexe de chaque commune, aux deux époques du 15 décembre 1846 et du 31 décembre 1847.

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES VILLES ET COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	VILLES.			
1	Gand	49325	53652	102977
2	Alost	9126	8100	17226
3	Audenarde	2847	3060	5907
4	Deynze	1772	1938	3710
5	Eecloo.	4352	4575	8927
6	Grammont	3783	4113	7896
7	Lokeren	8031	8448	16479
8	St-Nicolas	9954	10475	20429
9	Ninove.	2358	2382	4737
10	Renaix.	6119	6078	12197
11	Termonde	4065	4301	8366
	Total. . .	101729	107122	208851

ARRONDISSEMENT DE GAND.

	COMMUNES.			
1	Aeltre.	3180	3203	6383
2	Afsné.	198	181	379
3	Asper	1002	1039	2041
4	Astene.	805	701	1506
5	Bachte-Marie-Leerne . .	695	652	1347
6	Baelegem.	1385	1338	2723
7	Baygem	362	332	694
8	Bellem.	937	931	1868
9	Bottelaere	442	473	915
10	Denis-Westrem (St-) . .	779	731	1510
11	Destelbergen.	1581	1489	3070
12	Desteldonck	610	595	1205
13	Deurle	547	505	1052
14	Dickelvenne	866	824	1690
15	Eecke	942	1011	1953
16	Evergem	3754	3713	7467
	A reporter. . .	18085	17718	35803

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES VILLES ET COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847. Masculin.	Féminin.	Total:
	VILLES.			
1	Gand	50451	54714	105165
2	Alost	9091	8007	17098
3	Audenarde	2914	3077	5991
4	Deynze	1770	1944	3714
5	Eecloo.	4272	4484	8756
6	Grammont	3737	4040	7777
7	Lokeren	7967	8313	16280
8	St-Nicolas	9874	10472	20346
9	Ninove.	2323	2340	4663
10	Renaix.	5953	5953	11906
11	Termonde	4084	4243	8327
	Total. . .	102436	107587	210023

ARRONDISSEMENT DE GAND.

	COMMUNES.			
1	Aeltre.	3030	3076	6106
2	Afsné	206	175	381
3	Asper.	980	1024	2004
4	Astene.	779	687	1466
5	Bachte-Marie-Leerne . .	679	656	1335
6	Baellegem	1342	1310	2652
7	Baygem	345	319	664
8	Bellem.	927	922	1849
9	Bottelaere	435	459	894
10	Denis-Westrem (St-) . .	769	734	1503
11	Destelbergen.	1349	1462	3011
12	Desteldonck	607	599	1206
13	Deurle.	549	503	1052
14	Dickelvenne	843	797	1640
15	Eecke	898	953	1851
16	Evergem	3648	3609	7257
	A reporter. . .	17586	17285	34871

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	18085	17718	35803
17	Gavre.	684	696	1380
18	Gentbrugge	819	778	1597
19	Gontrode	223	203	426
20	Gotthem	604	578	1182
21	Grammene	357	352	709
22	Gyzenseele	216	238	454
23	Hansbeke	1269	1297	2566
24	Heusden	1214	1154	2368
25	Knesselaere	2100	2091	4191
27	Laetem-St-Martin . . .	749	667	1416
27	Landegem	979	1021	2000
28	Landscauter	268	244	512
29	Ledeberg	1847	1750	3597
30	Leerne-St-Martin . . .	369	341	710
31	Lemberge.	202	175	377
32	Loochristy	1921	1861	3782
33	Lootenhulle	1575	1662	3237
34	Lovendegem	2178	2211	4389
35	Machelen	1278	1379	2657
36	Mariakerke	620	543	1163
37	Meerendrée	1185	1199	2384
38	Meirelbeke	1824	1579	3403
39	Melle	1304	1080	2384
40	Melsen.	332	343	695
41	Mendonck.	148	134	282
42	Meygem	637	637	1274
43	Moerbeke.	2034	1968	4002
44	Moortzeele	360	362	722
45	Munte	539	504	1043
46	Nazareth	2925	2994	5919
47	Nevele.	1760	1875	3635
48	Olsene.	1073	1029	2102
49	Oostacker.	3106	2990	6096
50	Oosterzeele	1475	1469	2944
51	Oostwynkel	595	546	1141
	A reporter. . .	56874	55668	112542

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . . .	17586	17285	34871
17	Gavre	678	692	1370
18	Gentbrugge	799	755	1554
19	Gontrode	226	203	429
20	Gotthem	583	556	1139
21	Grammene	353	349	702
22	Gysenzeele	215	234	449
23	Hansbeke	1211	1262	2473
24	Heusden	1182	1138	2320
25	Knesselaere	1973	1998	3971
26	Laethem-St-Martin . . .	723	648	1371
27	Landegem.	924	975	1899
28	Landscauter	269	247	516
29	Ledeberg	1876	1785	3661
30	Leerne-St-Martin . . .	366	339	705
31	Lemberge.	214	172	386
32	Loochristy	1931	1871	3802
33	Lootenhulle	1510	1611	3121
34	Lovendegem	2074	2095	4169
35	Machelen	1217	1315	2532
36	Mariakerke	608	533	1141
37	Meerendré	1156	1181	2337
38	Meirelbeke	1774	1526	3300
39	Melle	1300	1081	2381
40	Melsen.	331	337	688
41	Mendonck.	147	133	280
42	Meygem	636	615	1251
43	Moerbeke.	2022	1974	3996
44	Moortzeele	354	361	715
45	Munte	522	496	1018
46	Nazareth	2798	2881	5679
47	Nevele.	1703	1826	3531
48	Olsene.	1043	1034	2079
49	Oostacker.	3036	2950	5986
50	Oosterzeele	1443	1427	2870
51	Oostwynkel	556	520	1076
	A reporter. . .	53363	54403	109768

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	56874	55668	112542
52	Petegem	766	749	1515
53	Poesele	354	376	730
54	Poucques	594	593	1187
55	Ronsele	266	289	555
56	Saffelaere	1500	1524	3024
57	Schelderode	532	464	996
58	Scheldewindeke	1025	989	2012
59	Seevergem	763	678	1441
60	Semmerzaeke	458	406	864
61	Seveneecken	1068	1015	2083
62	Sleydinge	2776	2867	5643
63	Somergem	3554	3627	7161
64	Swynaerde	1027	978	2005
65	Tronchiennes	2407	2293	4700
66	Ursel	1303	1263	2566
67	Vinderhaute	310	305	615
68	Vosselaere	447	407	854
69	Vurste.	549	476	1025
70	Vynckt	1056	1083	2139
71	Wachtebeke	2089	2088	4177
72	Waerschoot	2895	2973	5868
73	Wondelgem	683	591	1276
74	Wontergem	569	533	1102
75	Wynkel	1045	996	2041
76	Zeveren	401	354	755
77	Zulte	1056	973	2029
	Total. . .	86307	84558	170865

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	55363	54405	109768
52	Petegem	726	719	1445
53	Poesele	338	369	707
54	Poucques	580	591	1171
55	Ronsele	253	264	517
56	Saffelaere	1488	1508	2996
57	Schelderode	530	454	984
58	Scheldewindeke	993	964	1959
59	Seevergem	755	674	1429
60	Semmerzaeke	439	405	844
61	Seveneecken	1048	1034	2082
62	Sleydinge	2675	2774	5449
63	Somergem	3364	3481	6845
64	Swynaerde	996	933	1929
65	Tronchiennes	2383	2270	4653
66	Ursel	1235	1221	2456
67	Vinderhaute	311	310	621
78	Vosselaere	430	381	811
69	Vurste.	544	468	1012
70	Vynckt.	997	1035	2032
71	Wachtebeke	2047	2070	4117
72	Waerschoot	2715	2847	5562
73	Wondelgem	662	604	1266
74	Wontergem	536	536	1092
75	Wynkel	1026	978	2004
76	Zeveren	285	358	743
77	Zulte	1019	938	1957
	Total. . .	83860	82611	166471

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	ARRONDISSEMENT D'AUDENARDE.			
1	Amougies.	413	442	855
2	Auwegem.	744	785	1529
3	Beirlegem.	194	245	439
4	Berchem	1148	1180	2328
5	Bevere.	892	835	1727
6	Boucle-St-Blaise. . . .	437	399	836
7	Boucle-St-Denis. . . .	539	473	1012
8	Cruyshautem.	3258	3415	6673
9	Deftinge	848	831	1679
10	Dickele	143	128	271
11	Edelaere	139	127	266
12	Eenaeme	408	445	853
13	Elsegem	856	843	1699
14	Elst.	674	598	1272
15	Etichove	1286	1282	2568
16	Eyne	1231	1202	2433
17	Hemelverdegem	228	193	421
18	Hermelgem	246	216	462
19	Heurne	349	335	684
20	Hoorebeke-St-Cornil . .	453	403	856
21	Hoorebeke-Ste-Marie . .	989	967	1956
22	Hundelgem	273	253	526
23	Huysse	1959	2022	3981
24	Laethem-Ste-Marie . . .	295	283	578
25	Leupegem.	483	524	1007
26	Lierde-Ste-Marie . . .	1011	924	1935
27	Lierde-St-Martin . . .	728	656	1384
28	Maercke-Kerkhem . . .	823	860	1683
29	Maeter.	1695	1705	3398
30	Melden	816	732	1548
31	Meylegem.	194	195	389
32	Michelbeke	482	493	975
33	Mooregem.	423	406	829
34	Mullem	367	355	722
	A reporter. . .	25022	24752	49774

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847. Masculin.	Féminin.	Total.
	ARRONDISSEMENT D'AUDENARDE.			
1	Amougies.	411	449	860
2	Auwegem.	743	754	1497
3	Beirlegem.	197	245	442
4	Berchem	1130	1143	2273
5	Bevere.	876	846	1722
6	Boucle-St-Blaise. . . .	413	380	793
7	Boucle-St-Denis	539	460	999
8	Cruyshautem.	3120	3280	6400
9	Deftinge	835	833	1670
10	Dickele	136	124	260
11	Edelaere	143	129	272
12	Eenaeme	389	418	807
13	Elsegem	828	798	1626
14	Elst.	663	590	1253
15	Etichove	1284	1258	2542
16	Eyne	1181	1163	2344
17	Hemelverdegem	229	184	413
18	Hermelgem	242	207	449
19	Heurne	330	331	661
20	Hoorebeke-St-Cornil . .	429	376.	805
21	Hoorebeke-Ste-Marie . .	974	931	1905
22	Hundelgem	274	249	523
23	Huysse	1890	1961	3851
24	Laethem-Ste-Marie . . .	286	282	568
25	Leupegem.	479	503	982
26	Lierde-Ste-Marie . . .	968	873	1841
27	Lierde-St-Martin . . .	717	640	1357
28	Maercke-Kerkhem . . .	795	840	1635
29	Maeter	1617	1634	3251
30	Melden	787	705	1492
31	Meylegem.	197	197	394
32	Michelbeke	455	471	926
33	Mooregem	401	378	779
34	Mullem	347	341	688
	A reporter. . .	24505	23975	48280

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS des communes.	Population au 15 octobre 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	25022	24752	49774
35	Munckzwalm . . .	570	534	1104
36	Nederbrakel . . .	1890	1943	3833
37	Neder-Eenaeme . .	276	263	539
38	Nederzwalm . . .	157	157	314
39	Nokere	818	843	1661
40	Nukerke	1124	1113	2237
41	Opbrakel	994	987	1981
42	Orroir	379	357	736
43	Oycke	632	661	1293
44	Paricke	445	457	902
45	Paulaethem. . . .	135	119	254
46	Petegem.	1220	1146	2366
47	Quaremont	948	935	1883
48	Rooborst	337	315	652
49	Roosbeke	195	186	381
50	Russignies	443	444	887
51	Ruyen	1197	1242	2439
52	Schoorisse	1492	1486	2978
53	Segelsem	1044	1005	2049
54	Sulsique	629	595	1224
55	Syngem.	1291	1388	2679
56	Volkegem	331	303	634
57	Wannegem-Lede . .	701	741	1442
58	Welden.	730	735	1465
59	Wortegem	1498	1563	3061
	Total. . .	44498	44270	88768

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	24305	23975	48280
35	Munckzwalm . . .	529	500	1029
36	Nederbrakel . . .	1830	1881	3711
37	Neder-Eenaeme . .	274	267	541
38	Nederzwalm . . .	167	160	327
39	Nokere	761	792	1553
40	Nukerke	1106	1105	2211
41	Opbrakel	970	972	1942
42	Orroir	367	348	715
43	Oycke	601	650	1251
44	Paricke	443	443	886
45	Paulaethem. . . .	128	113	241
46	Petegem.	1174	1108	2282
47	Quaremont	924	921	1845
48	Rooborst	317	309	626
49	Roosbeke	194	187	381
50	Russignies	438	443	881
51	Ruyen	1154	1216	2370
52	Schoorisse	1432	1434	2866
53	Segelsem	1012	983	1995
54	Sulsique.	598	579	1177
55	Syngem.	1252	1335	2587
56	Volkegem	315	287	602
57	Wannegem-Lede . .	693	714	1407
58	Welden.	713	715	1428
59	Wortegem	1458	1534	2992
	Total. . .	43155	42971	86126

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	ARRONDISSEMENT DE ST-NICOLAS.			
1	Basele	2504	2554	5058
2	Belcele	1554	1449	3003
3	Beveren	3127	3556	6683
4	Burght	605	583	1188
5	Calloo	1235	1185	2420
6	Clinge (La)	698	736	1434
7	Cruybeke	1522	1491	3013
8	Dacknam	262	242	504
9	Doel	1446	1039	2485
10	Elverzele	629	638	1267
11	Exaerde.	2319	2191	4510
12	Gilles (St) Waes . .	1985	1986	3971
13	Haesdonck	1124	1142	2266
14	Kemseke	720	751	1471
15	Kieldrecht	1337	1343	2680
16	Meerdonck	846	868	1714
17	Melsele.	1414	1489	2903
18	Nieuwkerken	1209	1209	2418
19	St. Paul.	982	955	1937
20	Ruppelmonde	1311	1569	2880
21	Sinay	2079	2037	4116
22	Stekene.	2650	2861	5511
23	Tamise	3949	3934	7883
24	Thielrode	908	919	1827
25	Verrebroek.	683	671	1354
26	Vracene.	1929	2003	3932
27	Zwyndrecht	1189	1098	2287
	Total. . .	40216	40499	80715

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	ARRONDISSEMENT DE ST-NICOLAS.			
1	Basele.	2500	2546	5046
2	Belcele	1591	1455	3046
3	Beveren	3122	3519	6641
4	Burght	624	589	1213
5	Calloo.	1243	1196	2439
6	Clinge (La)	693	729	1422
7	Cruybeke	1488	1495	2983
8	Dacknam	269	242	511
9	Doel	1467	1051	2518
10	Elverzele	625	644	1269
11	Exaerde.	2293	2187	4480
12	Gilles (St)Waes. . .	1981	1986	3967
13	Haesdonck	1139	1118	2257
14	Kemseke	714	747	1461
15	Kieldrecht	1323	1367	2690
16	Meerdonck	857	874	1731
17	Melsele	1409	1475	2884
18	Nieuwkerken . . .	1184	1209	2393
19	Pauwels (St) . . .	998	967	1965
20	Ruppelmonde . . .	1319	1585	2904
21	Sinay	2076	2038	4114
22	Stekene.	2646	2827	5473
23	Tamise	3902	3897	7799
24	Thielrode	907	909	1816
25	Verrebroeck . . .	674	652	1326
26	Vracene.	1891	1979	3870
27	Zwyndrecht. . . .	1197	1111	2308
	Total. . . .	40132	40394	80526

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin	Total.
	ARRONDISSEMENT D'EECLOO.			
1	Adegem.	1972	1934	3906
2	Assenede	2086	2156	4242
3	Bassevelde	1686	1781	3467
4	Bouchaute	1197	1167	2364
5	Caprycke	1837	1874	3711
6	Cluysen.	864	793	1657
7	Ertvelde	1613	1534	3147
8	Jean-in-Eremo (St-).	408	433	841
9	Laurent (St-) . . .	1650	1637	3287
10	Lembeke	1545	1508	3053
11	Maldegem	3575	3551	7126
12	Marguerite (Ste-) . .	500	445	945
13	Middelbourg . . .	462	472	934
14	Oost-Eecloo . . .	1027	1029	2056
15	Waterland-Oudeman.	390	403	793
16	Watervliet	1025	1009	2034
17	Zelzaete.	1739	1827	3566
	Total. . .	23576	23553	47129
	ARRONDISSEMENT D'ALOST.			
1	Antelinckx (St-) . .	469	459	928
2	Appelterre-Eychem .	725	723	1448
3	Aspelaere	675	672	1347
4	Audenhove-Gorix . .	538	522	1060
5	Audenhove-St-Marie .	1197	1188	2385
6	Aygem	917	821	1738
7	Baerdegem	499	508	1007
8	Baevegem	504	520	1024
	A reporter. . .	5524	5413	10937

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847. Masculin.	Féminin.	Total.
	ARRONDISSEMENT D'EECLOO.			
1	Adegem.	1914	1893	3807
2	Assenede	2041	2094	4135
3	Bassevelde	1674	1747	3421
4	Bouchaute	1179	1149	2328
5	Caprycke	1810	1812	3622
6	Cluysen.	860	791	1651
7	Ertvelde	1593	1533	3126
8	Jean-in-Eremo (St-) .	399	409	808
9	Laurent (St-) . . .	1607	1596	3203
10	Lembeke	1521	1492	3013
11	Maldegem	3573	3569	7142
12	Marguerite (Ste-) . .	495	436	931
13	Middelbourg . . .	453	463	916
14	Oost-Eecloo . . .	990	999	1989
15	Waterland-Oudeman.	384	398	782
16	Watervliet	1007	1003	2010
17	Zelzaete.	1738	1812	3550
	Total. . .	23238	23196	46434
	ARRONDISSEMENT D'ALOST.			
1	Antelinckx (St-) . .	453	444	897
2	Appelterre-Eychem .	715	711	1426
3	Aspelaere	669	669	1338
4	Audenhove-Gorix . .	520	494	1014
5	Audenhove-Ste-Marie.	1168	1146	2314
6	Aygem	896	794	1690
7	Baerdegem	512	507	1019
8	Baevegem	496	506	1002
	A reporter. . .	5429	5271	10700

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	5524	5413	10937
9	Bambrugge. . . .	350	363	713
10	Borsbeke	486	454	940
11	Burst	371	382	753
12	Denderhautem. . .	1800	1756	3556
13	Denderleeuw . . .	1057	964	2021
14	Denderwindeke . .	1514	1455	2969
15	Elene	357	320	677
16	Erembodegem . . .	1705	1575	3280
17	Erondegem. . . .	541	538	1079
18	Erpe.	1085	1053	2138
19	Erwetegem	924	903	1827
20	Essche-St-Liévin . .	1286	1205	2491
21	Gysegem	534	632	1166
22	Godverdegem . . .	301	312	613
23	Goefferdingen . . .	269	280	549
24	Grimmingen . . .	252	257	509
25	Grootenbergen. . .	471	452	923
26	Haeltert.	1666	1623	3289
27	Hautem-St-Liévin . .	872	862	1734
28	Heldergem	468	508	976
29	Herdersem	560	502	1062
30	Herzeele.	924	934	1858
31	Hillegem	601	548	1149
32	Hofstade	973	918	1891
33	Iddergem	413	405	818
34	Idegem	598	539	1137
35	Impe.	350	338	688
37	Kerkxken	681	587	1268
37	Lede.	1945	2085	4030
38	Leeuwergem . . .	287	279	566
39	Letterhautem . . .	511	471	982
40	Liefferingen . . .	122	125	247
41	Meerbeke	1277	1239	2516
	A reporter. . .	31075	30277	61352

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	5429	5271	10700
9	Bambrugge. . . .	337	355	692
10	Borsbeke	490	454	944
11	Burst	374	383	757
12	Denderhautem. . .	1764	1717	3481
13	Denderleeuw . . .	1036	945	1981
14	Denderwindeke . .	1497	1450	2947
15	Elene	338	310	648
16	Erembodegem . . .	1708	1564	3272
17	Erondegem. . . .	514	517	1031
18	Erpe.	1068	1043	2111
19	Erwetegem. . . .	910	895	1805
20	Essche-St-Liévin . .	1271	1171	2442
21	Gysegem	533	628	1161
22	Godverdegem . . .	296	305	601
23	Goefferdinge . . .	259	272	531
24	Grimmingen . . .	243	251	494
25	Grootenbergen. . .	449	433	882
26	Haeltert.	1626	1612	3238
27	Hautem-St-Liévin. .	850	842	1692
28	Heldergem	460	492	952
29	Herdersem	557	499	1056
30	Herzeele.	914	918	1832
31	Hillegem	567	535	1102
32	Hofstade	964	915	1879
33	Iddergem	411	404	815
34	Idegem	584	533	1117
35	Impe.	347	338	685
36	Kerkxken	675	586	1261
37	Lede.	1961	2076	4037
38	Leeuwergem . . .	278	272	550
39	Letterhautem . . .	505	454	959
40	Liefferingen . . .	117	119	236
41	Meerbeke	1275	1231	2506
	A reporter. . .	30607	29790	60397

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	31075	30277	61352
42	Meire	1252	1227	2479
43	Meldert	961	952	1913
44	Moerbeke	591	629	1220
45	Moorsel	1461	1382	2843
46	Nederboulaere . . .	210	202	412
47	Nederhasselt . . .	606	576	1182
48	Neygem	189	188	377
49	Niewenhove . . .	315	303	618
50	Nieuwerkerken . .	1253	1269	2522
51	Okegem	352	351	703
52	Onkerzeele	662	626	1288
53	Ombergen	318	318	636
54	Oordegem	1013	1021	2034
55	Ophasselt	658	597	1255
56	Otergem	227	207	434
57	Oultre	929	895	1824
58	Overboulaere . . .	814	759	1573
59	Pollaere	389	364	753
60	Ressegem	475	418	893
61	Santbergen	729	668	1397
62	Sarlardinge	786	797	1583
63	Schendelbeke . . .	564	560	1124
64	Smeerhebbe-Vloersegem	265	250	515
65	Smetlede	417	433	850
66	Sottegem	1195	1270	2465
67	Steenhuyze-Wynhuyze	986	941	1927
68	Strypen	700	657	1357
69	Viane	839	837	1676
70	Velsique-Ruddershove	1315	1327	2642
71	Vlechem	126	140	266
72	Vlierzele	962	892	1854
73	Voorde	563	522	1085
	A reporter. . .	53197	51855	105052

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847.		
		Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	30607	29790	60397
42	Meire	1231	1215	2446
43	Meldert	960	947	1907
44	Moerbeke	592	629	1221
45	Moorsel	1444	1351	2795
46	Nederboelaere . . .	210	201	411
47	Nederhasselt . . .	580	552	1132
48	Neygem	190	184	374
49	Nieuwenhove . . .	304	301	605
50	Nieuwerkerke . . .	1212	1233	2445
51	Okegem.	346	350	696
52	Onkerzeele	648	607	1255
53	Ombergen	319	317	636
54	Oordegem	949	975	1924
55	Ophasselt	640	592	1232
56	Ottergem	232	209	441
57	Oultre	919	899	1818
58	Overboulaere . . .	809	741	1550
59	Pollaere.	380	345	725
60	Ressegem	472	404	876
61	Santbergen. . . .	725	674	1399
62	Sarlardinge. . . .	762	776	1538
63	Schendelbeke . . .	552	548	1100
64	Smeerhebbe-Vloersegem	261	235	496
65	Smetlede	404	428	832
66	Sottegem	1209	1268	2477
67	Steenhuyze-Wynhuyze	963	930	1893
68	Strypen.	658	599	1257
69	Viane	828	807	1635
70	Velsique-Ruddershove	1265	1263	2528
71	Vleckem	128	135	263
72	Vlierzele	954	876	1830
73	Voorde	542	513	1055
	A reporter. .	52295	50894	103189

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 15 OCTOBRE 1846. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report. . .	53197	51855	105052
74	Waerbeke	158	187	345
75	Wanzele	271	299	570
76	Woubrechtegem . .	390	390	780
77	Welle	660	596	1256
78	Zonnegem	202	187	389
	Total. . .	54878	53514	108392
	ARRONDISSEMENT DE TERMONDE.			
1	Appels	723	697	1420
2	Audegem	934	883	1817
3	Baesrode	1586	1509	3095
4	Berlaere	1857	1787	3644
5	Buggenhout . . .	2007	2023	4030
6	Caleken	2505	2415	4920
7	Cherscamp	588	554	1142
8	Denderbelle . . .	583	579	1162
9	Gilles (St-)	1479	1391	2870
10	Grembergen . . .	1116	1133	2249
11	Hamme	4863	4939	9802
12	Laerne	1910	1955	3865
13	Lebbeke	2216	2161	4377
14	Massemen-Westrem .	1057	1027	2084
15	Mespelaere	182	185	367
16	Moerzeke	1621	1615	3236
17	Opdorp	596	567	1163
18	Overmeire	1553	1499	3052
19	Schellebelle . . .	964	895	1859
20	Uytbergen	551	471	1022
21	Waesmunster . . .	2685	2696	5381
22	Wetteren	4349	4521	8870
23	Wichelen	2008	1999	4007
24	Wieze	892	768	1660
25	Zele	5728	5722	11450
	Total. . .	44553	43991	88544

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1847. Masculin.	Féminin.	Total.
	Report . .	52295	50694	103189
74	Waerbeke	151	173	324
75	Wanzeele	266	296	562
76	Woubrechtegem . .	394	385	779
77	Welle	660	606	1266
78	Zonnegem	200	187	387
	Total. . .	53966	52541	106507
	ARRONDISSEMENT DE TERMONDE.			
1	Appels	723	687	1410
2	Audegem	928	873	1801
3	Baesrode	1515	1465	2980
4	Berlaere	1834	1783	3617
5	Buggenhout . . .	1990	1993	3983
6	Calcken	2467	2395	4862
7	Cherscamp	577	545	1122
8	Denderbelle . . .	574	582	1156
9	Gilles (St-)	1479	1394	2873
10	Grembergen . . .	1112	1109	2221
11	Hamme	4818	4871	9689
12	Laerne	1882	1931	3813
13	Lebbeke	2175	2124	4299
14	Massemen-Westrem .	1045	997	2042
15	Mespelaere	179	184	363
16	Moerzeke	1604	1601	3205
17	Opdorp	599	562	1161
18	Overmeire	1561	1498	3059
19	Schellebelle . . .	957	887	1844
20	Uytbergen	554	472	1026
21	Waesmunster . . .	2644	2675	5319
22	Wetteren	4313	4437	8750
23	Wichelen	1944	1957	3901
24	Wieze	875	777	1652
25	Zele	5705	5663	11368
	Total. . .	44054	43462	87516

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Villes	101729	107122	208851
Arrondissement d'Alost . .	54878	53514	108392
Idem d'Audenarde .	44498	44270	88768
Idem d'Eecloo . .	23576	23553	47129
Idem de Gand . .	86307	84558	170865
Idem de St-Nicolas	40216	40499	80715
Idem de Termonde.	44553	43991	88544
Total. . .	395757	397507	793264

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

Villes.	102436	107587	210023
Arrondisssement d'Alost . .	53966	52541	106507
Idem d'Audenarde	43153	42971	86126
Idem d'Eecloo . .	23238	23196	46434
Idem de Gand . .	83860	82611	166471
Idem de St-Nicolas.	40132	40394	80526
Idem de Termonde.	44054	43462	87516
Total. . .	390841	392762	783603

Digitized by Google

§ II.

MOUVEMENT DE L'ÉTAT-CIVIL.

Le mouvement de l'état-civil, dans cette province, pendant l'année 1847, présente les résultats suivants:

NAISSANCES, NON COMPRIS LES MORTS-NÉS.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS ILLÉGITIMES.		Total.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
VILLES.					
Gand	1426	1317	327	362	3432
Alost	209	198	12	7	426
Audenarde	53	62	4	7	126
Deynze	31	38	1	3	73
Eecloo	112	96	6	6	220
Grammont	91	86	2	3	182
Lokeren	224	213	9	7	453
St-Nicolas	310	299	24	20	653
Ninove	66	71	5	9	151
Renaix	149	139	12	12	312
Termonde	138	98	9	13	258
Total.	2809	2617	411	449	6286
ARRONDISSEMENTS.					
Gand	1697	1686	89	67	3539
Audenarde	883	864	62	58	1867
St-Nicolas	1114	1018	53	44	2229
Eecloo	519	461	19	18	1017
Alost	1264	1114	87	64	2529
Termonde	1104	1031	43	41	2219
Total.	6581	6174	353	292	13400
Total des villes.	2809	2617	411	449	6286
Total général.	9390	8791	764	741	19686

Digitized by Google

ENFANTS MORTS-NÉS.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS ILLÉGITIMES.		Total.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
VILLES.					
Gand	65	44	18	13	140
Alost	20	15	1	2	38
Audenarde	7	4	»	»	11
Deynze	3	»	»	»	3
Eecloo	6	4	»	1	11
Grammont	8	8	1	»	17
Lokeren	21	14	2	1	38
St-Nicolas	44	27	2	3	76
Ninove	2	4	»	»	6
Renaix	14	5	1	1	21
Termonde	1	3	1	»	5
Total.	191	128	26	21	366
ARRONDISSEMENTS.					
Gand	83	73	4	5	165
Audenarde	42	34	4	3	83
St-Nicolas	75	52	2	5	134
Eecloo	20	15	»	2	37
Alost	47	41	3	1	92
Termonde	54	54	1	1	110
Total.	321	269	14	17	621
Total des villes.	191	128	26	21	366
Total général.	512	397	40	38	987

Digitized by Google

JUMEAUX, NON COMPRIS LES MORTS-NÉS.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS ILLÉGITIMES.		Total.
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	
VILLES.					
Gand	10	16	7	5	38
Alost	7	5	»	»	12
Audenarde	»	2	»	»	2
Deynze	2	»	»	»	2
Eecloo	»	2	»	»	2
Grammont	3	1	»	»	4
Lokeren	6	»	»	»	6
St-Nicolas	5	10	»	»	15
Ninove	»	»	»	»	»
Renaix	2	2	1	1	6
Termonde	3	3	»	»	6
Total.	38	41	8	6	93
ARRONDISSEMENTS.					
Gand	19	29	1	»	49
Audenarde	9	13	»	»	22
St-Nicolas	21	19	4	2	46
Eecloo	9	3	»	»	12
Alost	22	25	»	»	47
Termonde	18	18	»	»	36
Total.	98	107	5	2	212
Total des villes.	38	41	8	6	93
Total général.	136	148	13	8	305
Jumeaux morts-nés.					
Dans les villes.	2	3	»	»	5
Dans les communes	14	9	1	»	24
Ensemble.	16	12	1	»	29

Digitized by Google

DÉCÈS, non compris ceux des personnes étrangères à la commune et y compris les actes transcrits en vertu de l'article 80 *du code civil.*

VILLES et arrondissements des communes rurales.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
VILLES.			
Gand	1705	1719	3424
Alost	199	224	423
Audenarde	67	83	150
Deynze	47	51	98
Eecloo	164	152	316
Grammont	106	123	229
Lokeren	287	274	561
St-Nicolas	568	518	686
Ninove	78	88	166
Renaix	257	216	473
Termonde	120	102	222
Total.	3598	3350	6748
ARRONDISSEMENTS.			
Gand	3213	2849	6062
Audenarde	1846	1671	3517
St-Nicolas	1145	1057	2202
Eecloo	742	660	1402
Alost	1747	1618	3365
Termonde	1361	1300	2661
Total.	10054	9155	19209
Total des villes.	3398	3350	6748
Total général.	13452	12505	25957

Digitized by Google

CHANGEMENTS DE DOMICILE.

Personnes qui ont quitté leur commune.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
VILLES.			
Gand	1062	1405	2467
Alost	179	192	371
Audenarde	54	94	148
Deynze	90	98	188
Eecloo	111	116	227
Grammont	71	87	158
Lokeren	192	194	386
St-Nicolas	221	230	451
Ninove	75	60	135
Renaix	107	105	212
Termonde	126	188	314
Total.	2288	2769	5057
ARRONDISSEMENTS.			
Gand	2765	2538	5303
Audenarde	888	959	1847
St-Nicolas	882	854	1736
Eecloo	575	529	1104
Alost	923	873	1796
Termonde	831	791	1622
Total.	6864	6544	13408
Total des villes.	2288	2769	5057
Total général	9152	9313	18465

Digitized by Google

Personnes qui se sont établies dans les communes de la province, venant d'autres communes, provinces ou pays.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
VILLES.			
Gand	1760	2135	3895
Alost	109	120	229
Audenarde	104	131	235
Deynze	103	107	210
Eecloo	86	88	174
Grammont	49	56	105
Lokeren	185	140	325
St-Nicolas	171	200	371
Ninove	53	41	94
Renaix	82	81	163
Termonde	107	138	245
Total.	2809	3237	6046
ARRONDISSEMENTS.			
Gand	2169	1999	4168
Audenarde	638	588	1226
St-Nicolas	806	776	1582
Eecloo	550	443	993
Alost	545	475	1020
Termonde	648	579	1227
Total.	5356	4860	10216
Total des villes.	2809	3237	6046
Total général.	8165	8097	16262

Digitized by Google

RÉCAPITULATION DU MOUVEMENT DE L'ÉTAT-CIVIL.

VILLES et arrondissements.	Naissances.	Nouveaux habitants.	TOTAL	Décès.	Émigrations.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
VILLES.								
Gand	3432	3895	7327	3424	2467	5891	1436	»
Alost	426	229	655	423	371	794	»	139
Audenarde	126	235	361	150	148	298	63	»
Deynze.	73	210	283	98	188	286	»	3
Eecloo	220	174	394	316	227	543	»	149
Grammont	182	105	287	229	158	387	»	100
Lokeren	455	325	778	561	386	947	»	169
St-Nicolas.	653	371	1024	686	451	1137	»	113
Ninove.	151	94	245	166	135	301	»	56
Renaix.	312	163	475	475	212	685	»	210
Termonde.	258	245	503	222	314	536	»	33
Total.	6286	6046	12332	6748	5057	11805	1499	972
ARRONDISSEMENTS.								
Gand	3539	4168	7707	6062	5303	11365	»	3658
Audenarde	1867	1226	3093	3517	1847	5364	»	2271
St-Nicolas.	2229	1582	3811	2202	1736	3938	»	127
Eecloo	1017	993	2010	1402	1104	2506	»	496
Alost	2529	1020	3549	3365	1796	5161	»	1612
Termonde.	2219	1227	3446	2061	1622	4283	»	837
Total.	13400	10216	23616	19209	13408	32617	»	9001
Total des villes.	6286	6046	12332	6748	5057	11805	1499	972

MARIAGES CONTRACTÉS EN 1847.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	Entre garçons et filles.	Entre garçons et veuves.	Entre veufs et filles.	Entre veufs et veuves.	TOTAL.
VILLES.					
Gand	541	31	62	10	644
Alost	72	4	9	3	88
Audenarde . . .	19	»	4	»	23
Deynze	10	4	1	1	16
Eecloo	31	1	5	»	37
Grammont . . .	25	1	10	»	36
Lokeren	63	4	13	2	82
St-Nicolas . . .	96	8	13	4	121
Ninove	13	1	1	1	16
Renaix	40	5	5	3	53
Termonde . . .	36	5	4	3	48
Total. . .	946	64	127	27	1164
ARRONDISSEMENTS.					
Gand	505	31	102	9	647
Audenarde . . .	205	21	48	9	283
St-Nicolas . . .	277	31	50	5	363
Eecloo	133	16	36	7	192
Alost	344	24	57	15	440
Termonde . . .	298	32	76	7	413
Total. . .	1762	155	369	52	2338
Total des villes. .	946	64	127	27	1164
Total général. .	2708	219	496	79	3502

DIVORCES.

Un seul divorce a été prononcé dans cette province, pendant l'année 1847.

Digitized by Google

ENFANTS NATURELS RECONNUS OU LÉGITIMÉS PENDANT 1847.

VILLES et arrondissements des communes rurales.	ENFANTS RECONNUS.		ENFANTS LÉGITIMÉS.		Total.
	Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin	
VILLES					
Gand	39	45	64	69	217
Alost	»	»	5	3	8
Audenarde . . .	1	1	»	»	2
Deynze	»	»	»	»	»
Eecloo	»	»	1	»	1
Grammont . . .	»	1	1	2	4
Lokeren	»	1	»	2	3
St-Nicolas . . .	3	»	3	6	12
Ninove	»	»	»	1	1
Renaix	2	1	2	4	9
Termonde . . .	1	»	1	3	5
Total. . .	46	49	77	90	262
ARRONDISSEMENTS.					
Gand	5	7	12	14	38
Audenarde . . .	1	1	7	9	18
St-Nicolas . . .	»	3	3	6	12
Eecloo	»	4	3	3	10
Alost	4	3	26	15	48
Termonde . . .	2	1	10	17	30
Total. . .	12	19	61	64	156
Total des villes. .	46	49	77	90	262
Total général. .	58	68	138	154	418

Digitized by Google

§ III.

DÉCLARATIONS D'INDIGÉNAT.

Dans le cours de l'année 1847, quatre déclarations d'indigénat ont été faites, devant les autorités locales, trois en conformité de l'article 9 du code civil et une en conformité de l'article 10 du même Code.

En outre, deux personnes, nées dans les parties cédées du Luxembourg, ont fait, devant l'autorité provinciale, la déclaration prescrite par les lois des 4 juin 1839 et 20 mai 1845, à l'effet de conserver la qualité de *Belge*.

§ IV.

REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL.

Le contrôle exercé par MM. les Commissaires d'arrondissement, sur la tenue des registres de l'état-civil, prévient ou fait redresser les irrégularités qui peuvent se commettre dans cette partie importante du service administratif.

M. le Commissaire de l'arrondissement de Termonde ne signale, pour l'année 1847, qu'une seule commune où ces registres étaient tenus avec peu de soin.

Dans l'arrondissement d'Alost, quatre communes n'avaient pas leurs registres au courant, lors de la première tournée de M. le Commissaire de l'arrondissement, mais cette irrégularité était totalement redressée, lors de sa seconde tournée.

Dans l'arrondissement d'Audenarde, la tenue des re-

Digitized by Google

gistres laissait généralement peu à désirer, sauf quelques omissions de signatures et quelques irrégularités peu graves, dans les registres de dix-sept communes.

La tenue des registres a été également assez satisfaisante dans les arrondissements de Gand et d'Eecloo. M. le commissaire de l'arrondissement d'Eecloo n'indique, que dans une seule commune, une irrégularité, consistant en ce que l'officier de l'état-civil avait omis ou oublié de signer un acte.

Hormis quelques ratures et surcharges signalées par M. le Commissaire de l'arrondissement de St-Nicolas, dans la plupart des communes, le service de l'état civil marche bien dans cet arrondissement et tous les registres, *sans exception*, étaient au courant.

CHAPITRE II.

ORGANISATION DES CHAMBRES LÉGISLATIVES.

§ I.

LISTES ÉLECTORALES.

Cent treize réclamations concernant la révision des listes électorales ont été portées devant la députation permanente, pendant l'année 1847. Vingt-six émanaient de personnes rayées des listes ou dont la demande tendant à y être portées avait été rejetée par les administrations locales; quarante-deux, présentées par des particuliers, étaient dirigées contre des inscriptions indues et quarante-cinq avaient pour objet des appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, conformément à l'article 7 de la loi du 1 avril 1843, contre l'inscription de personnes que l'examen des rôles

Digitized by Google

de contributions et des autres pièces produites, leur avait fait considérer comme ne justifiant pas du paiement du cens.

Des vingt-six demandes d'inscription, dix-huit ont été reconnues fondées et huit ont été rejetées; sur les quarante-deux réclamations du chef d'inscriptions indues, vingt-huit radiations ont été ordonnées et quatorze inscriptions ont éte maintenues. Les quarante-cinq appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement ont donné lieu à vingt-deux radiations; et vingt-trois intimés, ayant completé la preuve du paiement du cens, la décision prise à leur égard par l'administration locale a été confirmée.

Après les radiations sus-indiquées, le nombre total des électeurs inscrits était de huit mille deux cent vingt-cinq, répartis comme suit:

Villes.

Gand	1097
Alost	258
Audenarde	125
Deynze	82
Eecloo	118
Grammont	146
Lokeren	178
St-Nicolas	252
Ninove	115
Renaix	158
Termonde	151
Total.	2680

Digitized by Google

	Report. . .	2680

Communes rurales.

Arrondissement	de Gand.	1405
Id.	d'Audenarde.	827
Id.	de St-Nicolas	974
Id.	d'Eecloo	439
Id.	d'Alost	967
Id.	de Termonde	933
	Total général. . .	8225
En 1846, le nombre des électeurs était de. . .		8100
	Augmentation. . .	125

La proportion du nombre des électeurs à la population était, en 1847,

à Gand, de . .	1 04/100	par 100 habitants.
à Alost, de . .	1 50/100	»
à Audenarde, de.	2 08/100	»
à Deynze, de. .	2 20/100	»
à Eecloo, de. .	1 34/100	»
à Grammont, de.	1 87/100	»
à Lokeren, de .	1 09/100	»
à St-Nicolas, de.	1 23/100	»
à Ninove, de. .	2 46/100	»
à Renaix, de. .	1 32/100	»
à Termonde, de.	1 81/100	»

Dans les communes de l'arrondissement administratif

de Gand, de . .	8 43/100	par 1000 habitants.
d'Audenarde, de.	9 60/100	»
de St-Nicolas, de.	12 09/100	»
d'Eecloo, de. .	9 45/100	»
d'Alost, de . .	9 07/100	»
de Termonde, de.	10 66/100	»

Digitized by Google

La proportion moyenne pour toute la province, était de 10 49/100 par 1000 habitants.

Le tableau suivant donne l'indication des différentes professions exercées par les électeurs.

TABLEAU indicatif des différents états auxquels appartiennent les électeurs pour les Chambres en 1847.

1	Agents d'affaires	99
2	Architectes	26
3	Artisans	286
4	Artistes	9
5	Aubergistes	167
6	Avocats	77
7	Avoués	24
8	Banquiers	13
9	Bouchers	57
10	Brasseurs	288
11	Cabaretiers	203
12	Courtiers	10
13	Cultivateurs	2796
14	Entrepreneurs	29
15	Fonctionnaires pensionnés	12
16	Fonctionnaires et employés en activité	237
17	Géomètres	8
18	Industriels	634
19	Juges ou conseillers	44
20	Officiers du Ministère public	21
21	Greffiers	22
22	Marchands et détaillants	589
23	Meuniers	292
24	Militaires pensionnés	2
	A reporter	5945

Digitized by Google

	Report. . .	5945
25	Ministres des Cultes.	177
26	Négociants	443
27	Nobles titrés ou non titrés	83
28	Notaires	151
29	Patissiers et boulangers	237
30	Pharmaciens	32
31	Professeurs	25
32	Propriétaires	531
33	Médecins et chirurgiens	215
34	Rentiers	372
35	Orfèvres	14
	Total. . .	8225

§ II.

ÉLIGIBLES AU SÉNAT.

La liste des éligibles au Sénat, arrêtée le 17 avril 1847, en conformité de l'article 44 de la loi électorale et de l'arrêté royal du 14 avril 1832, comprenait soixante-six personnes payant au moins fr. 2116—40 de contributions, et, par conséquent éligibles dans toutes les provinces du royaume, et les soixante-cinq autres personnes les plus imposées de la province et réunissant les autres conditions d'éligibilité, pour parfaire le nombre de cent trente-un, correspondant à un éligible par 6000 âmes de population.

Digitized by Google

§ III.

ÉLECTIONS DE 1847.

Sur les huit mille deux cent vingt-cinq électeurs inscrits, six mille neuf cent quatre-vingts ont pris part aux élections du 8 juillet 1847, pour le renouvellement partiel de la chambre des représentants. Le tableau suivant en donne le nombre par arrondissement administratif.

ARRONDISSEMENTS.	ÉLECTEURS inscrits.	ÉLECTEURS qui ont pris part aux élections.
Gand	2584	2332
Audenarde	1110	1025
St-Nicolas	1404	848
Eecloo	557	489
Alost	1486	1319
Termonde	1084	967
Totaux. . .	8225	6980

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

§ I.

LISTES ÉLECTORALES.

Les listes électorales supplémentaires comprenaient pour 1847, cinq cent soixante-dix-neuf personnes qui, sans avoir qualité pour concourir auxélections pour les Chambres pouvaient prendre part à celles pour le Conseil provincial; de sorte que le nombre des électeurs provinciaux était de 8804, répartis entre les divers cantons comme suit:

1re Série. — *Cantons dont les Conseillers ont été élus en* 1846.

N° D'ORDRE.	CANTONS.	POPULATION.	NOMBRE des électeurs.	RAPPORT du nombre des électeurs à la population.
1	Alost . . .	30425	586	1 16/100 par 100 habitants
2	Audenarde . .	36772	492	1 33/100 »
3	Grammont . .	22508	295	1 31/100 »
4	Hamme . . .	19482	264	1 35/100 »
5	Herzele . . .	21494	184	0 85/100 »
6	Hoorebeke - Ste-Marie . . .	18210	228	1 25/100 »
7	Lokeren . . .	21271	250	1 12/100 »
8	Nederbrakel . .	14945	146	0 97/100 »
9	Ninove. . . .	24158	317	1 31/100 »
10	Renaix. - . .	18577	225	1 20/100 »
11	St-Nicolas. . .	27506	352	1 27/100 »
12	Sottegem . . .	18256	226	1 23/100 »
13	Termonde. . .	30005	370	1 25/100 »
14	Wetteren . . .	22433	275	1 22/100 »
15	Zele	21291	239	1 12/100 »
	Total. .	367313	4447	1 21/100 »

Digitized by Google

2e Série. — *Cantons dont les Conseillers ont été élus en 1844.*

N° d'ordre.	CANTONS.	POPULATION.	NOMBRE des électeurs.	RAPPORT du nombre des électeurs à la population.
1	Assenede . . .	14790	151	1 2/100 par 100 habitants.
2	Beveren . . .	22019	285	1 20/100 "
3	Caprycke. . .	16576	190	1 14/100 "
4	Cruyshautem. .	20601	157	0 76/100 "
5	Deynze . . .	19004	203	1 06/100 "
6	Eecloo. . . .	23824	248	1 04/100 "
7	Evergem . . .	15715	168	1 06/100 "
8	Gand	124010	1307	1 05/100 "
9	Loochristy . .	19277	193	1 00/100 "
10	Nazareth . . .	15515	101	0 65/100 "
11	Nevele. . . .	21070	187	0 88/100 "
12	Oosterzele . .	24771	230	0 92/100 "
13	St-Gilles (Waes).	22282	265	1 18/100 "
14	Sommergem . .	22144	210	0 94/100 "
15	Tamise . . .	22805	338	1 48/100 "
16	Waerchoot . .	12087	124	1 02/100 "
Total de la 2e série.		416290	4337	1 04/100 "
Id. de la 1re série.		367313	4447	1 21/100 "
Pour toute la province		783603	8804	1 12/100 "

§ II.

ACTES DE LA DÉPUTATION PERMANENTE.

La Députation permanente du Conseil provincial a traité, pendant l'année 1847, les affaires suivantes :

Administration générale.

Demandes d'autorisation d'établir des fabriques et usines	19
Idem des machines à vapeur	23
Idem de bâtir le long des grandes routes. .	177
Idem d'y exécuter des travaux divers. . . .	19
Idem d'y planter	31
Idem de bâtir le long des rivières et canaux .	42
Idem d'y exécuter des travaux divers. . . .	87
Idem d'y planter	7
Idem d'établir ou de modifier des services de messageries	26
Réclamations en matière de contribution foncière.	159
Idem en matière de patente.	100
Demandes de remise de patente du chef d'inactivité de bateaux	32
Réclamations en matière de listes électorales pour la formation des chambres législatives.	113
Réclamations en matière de milice et réexamens des miliciens refusés par l'autorité militaire .	466
Admissions de remplaçants et substituants de miliciens incorporés.	243
A reporter. . .	1544

Digitized by Google

Report. . .	1544
Approbations de détails estimatifs de travaux à exécuter par les associations de poldres et wateringues	22
Idem de rôles d'impositions votées par ces associations	29
Demandes de bourses d'études.	47
Liquidations de dépenses provinciales. . . .	666
Objets divers	440

Administration communale.

Réclamations en matière de listes des électeurs communaux	3
Annulations d'office d'élections communales . .	3
Autorisations de dépenses communales . . .	134
Idem de paiement de frais d'entretien et de transport de mendiants et de frais d'entretien d'indigents dans les hospices, etc	630
Demandes des communes, en obtention d'autorisation de vendre des biens.	22
Idem d'en échanger	2
Idem d'en acquérir	10
Idem de faire des emprunts.	28
Demandes des communes, en obtention d'autorisation de rembourser des capitaux . . .	1
Idem d'apporter des changements aux tarifs des impositions communales indirectes, dites octrois	1
Idem aux tarifs des autres droits communaux.	6
Idem d'augmenter les impositions communales directes, dites cotisations personnelles . .	33
A reporter. . .	3621

Digitized by Google

Report. . .	3621
Idem d'établir des impositions extraordinaires pour secours aux indigents	43
Idem d'établir des centimes additionnels extraordinaires, pour faire face à la dépense de travaux de pavement	27
Idem d'ester en justice	5
Idem de se défendre en justice	4
Idem d'adopter des écoles	8
Nominations de sécretaires communaux . . .	17
Idem de receveurs communaux.	17
Fixations de cautionnements idem.	12
Approbations de devis de travaux communaux exécutés en régie	39
Adjudications de travaux communaux. . . .	24
Locations de biens communaux et ventes d'herbages	32
Ventes d'arbres.	11
Locations de droits communaux	40
Idem des barrières communales	20
Approbations de plans généraux d'alignement et de délimitation des chemins vicinaux . .	11
Réclamations en matière de délimitation de chemins vicinaux.	7
Demandes de subsides sur les fonds de l'Etat pour travaux de pavement	62
Idem sur les fonds provinciaux	56
Rôles d'impositions communales ordinaires . .	567
Idem extraordinaires	45
Rôles de centimes et prestations pour l'entretien des chemins vicinaux	73
A reporter. . .	4741

Digitized by Google

Report. . .	4741
Réclamations en matière d'impositions communales	96
Approbations de règlements pour les écoles communales	5
Idem de délibérations des conseils communaux concernant l'instruction des enfants pauvres.	267
Règlements de police communale	30
Idem instituant des services de patrouilles de nuit.	37
Idem concernant la tenue du registre de la population	97
Budgets et comptes communaux	586
Idem de la garde civique	68
Objets divers	350

Administration de bienfaisance.

Legs et donations aux établissements de bienfaisance	54
Demandes de ces établissements en autorisation de vendre des biens	18
Idem d'en échanger.	5
Idem d'en acquérir	11
Idem de faire des emprunts	9
Idem de faire des placements de fonds. . .	34
Idem de recevoir des remboursements de capitaux.	66
Idem de retirer des fonds de la caisse d'épargnes.	44
Idem d'ester en justice	12
Idem de poursuivre des débiteurs.	5
Contestations en matière de domicile de secours.	66
Nominations de membres et de secrétaires de comités industriels	7
A reporter. . .	6608

Digitized by Google

Report. . .	6608
Locations de biens des établissements de bienfaisance	45
Ventes d'herbages idem	16
Ventes publiques d'arbres et de bois idem . .	19
Nominations de receveurs idem	17
Fixations de cautionnements idem	4
Budgets et comptes idem	570
Comptes des fondations de bourses	26
Objets divers	133

Culte.

Legs et donations aux fabriques d'église. . .	18
Demandes de ces colléges en autorisation de vendre des biens	10
Idem d'en échanger	4
Idem de faire des emprunts.	1
Idem de faire des placements de fonds . . .	3
Idem de recevoir des remboursements de capitaux	17
Idem de placer des fonds à la caisse d'épargnes	2
Idem d'en retirer	7
Idem d'ester en justice	3
Locations de biens des églises.	31
Ventes d'arbres idem	6
Reconstructions et restaurations d'églises . . .	9
Idem de presbytères	8
Objets divers	52
Total. . .	7609

Digitized by Google

§ III.

COMPTABILITÉ PROVINCIALE.

Le budget de cette province pour l'exercice 1848, voté par le Conseil provincial, dans sa séance du 21 juillet 1847, a été approuvé par arrêté royal du 25 août suivant, sauf le crédit pour les dépenses de l'instruction primaire, au sujet duquel le gouvernement s'était réservé un délai de trois mois pour statuer.

Un arrêté royal du 23 novembre 1847 a approuvé ledit budget en son entier, sous la réserve que le Conseil provincial porterait au budget de 1849, pour les dépenses de l'instruction primaire, une allocation égale au produit de deux centimes additionnels au principal des contributions directes, et qu'en outre, il y porterait par rappel pour l'exercice 1848, le crédit nécessaire pour parfaire, avec celui porté pour ces dépenses au budget de 1848, une somme égale au produit de deux centimes additionnels aux mêmes contributions.

Ce dernier arrêté a, en même temps, statué que les subsides à accorder à cette province sur les fonds de l'Etat, pour le service ordinaire de l'instruction primaire en 1848, ne seraient liquidés qu'après le vote affirmatif du Conseil provincial sur le rappel dont il est fait mention plus haut.

Les dispositions de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat, dont plusieurs, et entr'autres celles relatives à la durée des budgets et à la reddition des comptes, concernent aussi les provinces, devaient être appliquées successivement par arrêté royal. Leur mise à exécution a été complétée par un arrêté

Digitized by Google

royal du 27 décembre 1847, qui a statué que le § 2 de l'article 2 de ladite loi serait appliqué aux budgets des provinces pour l'exercice 1849.

Ainsi, à partir de 1849, il ne sera plus ordonnancé de dépense sur le budget d'un même exercice que jusqu'au 31 octobre de l'année suivante, et il ne sera plus rendu qu'un compte par exercice.

Comme la loi du 15 mars 1846, en ce qui concerne la durée des budgets et la reddition des comptes, n'est pas applicable aux exercices commencés avant sa mise à exécution, les budgets des exercices 1846, 1847 et 1848 resteront ouverts pendant trois années, et il sera rendu, pour ces exercices, des comptes annuels, comme précédemment.

Pour concilier les dispositions de l'article 66 de la loi provinciale, avec l'article 10 de celle du 29 octobre 1846, les comptes des provinces continueront d'être arrêtés par le Conseil provincial, et ils seront ensuite apurés par la cour des comptes dans leurs résultats par rapport au comptable, qui, dans cette province, est le Directeur du trésor.

Nous joignons au présent exposé les comptes sommaires des recettes et dépenses provinciales, effectuées pendant l'année 1847, sur les exercices 1845, 1846, et 1847, le compte sommaire général de l'exercice 1845 et le projet de budget pour l'exercice 1849, (annexes n° 1, 2, 3, 4 et 5).

Digitized by Google

Le compte final de l'exercice 1845 présente un excédant de recette de . . . . . fr.		67984—60
Il a été reçu en 1846 et 1847 sur l'exercice 1846, y compris l'excédant de recette du compte final de 1844 montant à fr 7,397—70 et fr. 14,000 prélevés sur l'excédant de recette du compte final de l'exercice 1844 . .		443901—24
Au 31 décembre 1847, il restait à recevoir sur l'exercice 1846. . .		83365—66
Il a été reçu en 1847 sur l'exercice 1847, y compris fr. 55,330—28 formant le complément de l'excédant de recette du compte final de l'exercice 1844, la somme de		381338—96
Au 31 décembre 1847, il restait à recevoir sur l'exercice 1847		110212—98
Total. . . fr.		1086803—44
Il a été payé en 1846 et 1847 sur l'exercice 1846. . . . fr.	466226—39	
Au 31 décembre 1847, il restait à payer sur l'exercice 1846.	60215—74	
Il a été payé en 1847 sur l'exercice 1847 . . .	288607—24	
Au 31 décembre 1847, il		
A reporter. . fr.	815049—37	1086803—44

Digitized by Google

Report. . fr.	815049—37	1086803—44
restait à payer sur l'exercice 1847.	184068—31	
Ensemble. . .	999117—68	999117—68
De sorte que les exercices 1845, 1846, et 1847 présentent ensemble un excédant de recette de		87685—76
Il figure en recette au budget de 1848, à titre d'excédant de recette des années précédentes, la somme de. . . .		49775—08
Il reste disponible pour le service de l'exercice 1849, celle de		37910—68

§ IV.

EMPRUNT PROVINCIAL.

Au 31 décembre 1846, la banque de Flandre avait en caisse, appartenant à la province, les sommes suivantes :

1° Restant des fonds mis à sa disposition pour le paiement des intérêts de l'emprunt provincial jusqu'au 30 juin 1846	3600—00
2° Somme destinée au paiement des intérêts du deuxième semestre 1846. .	43875—00
3° Intérêts acquis à la province sur les versements faits par anticipation. . .	446—14
Ensemble. . . fr.	47921—14
Il a été mis à sa disposition pendant l'année 1847, pour le paiement des intérêts de ladite année.	88188—76
Ces fonds ont produit pour 1847 un intérêt de.	219—36
Ensemble. . . fr.	136329—26

Digitized by Google

Report. . . fr.		136329—26
Elle a payé, pendant 1847, des coupons d'intérêts échus de l'emprunt, pour une somme de	86782—50	
Il lui revenait, pour sa commission . . , .	438—76	
Ensemble. . fr.	87221—26	87221—26
Et elle avait, ainsi, encore en caisse, au 31 décembre 1847, une somme de.		49108—00

SAVOIR :

1° Montant des coupons d'intérêts échus au 30 juin 1847 et restant à payer.	4567—50
2° Somme destinée au paiement des coupons d'intérêts du deuxième semestre 1847	43875—00
3° Intérêts acquis à la province sur les versement faits par anticipation . .	665—50
Somme égale. . . fr.	49108—00

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

§ I.

CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE.

La circonscription des communes de cette province n'a subi aucune modification pendant l'année 1847.

§ II.

ÉLECTIONS COMMUNALES.

Des élections communales extraordinaires ont eu lieu, pendant 1847, dans trente villes et communes de cette province, pour le remplacement de 51 conseillers communaux, décédés ou démissionnaires.

Les listes des électeurs communaux n'ont donné lieu qu'à trois appels devant la députation permanente, des décisions des Conseils communaux.

Ces listes comprenaient 31,476 électeurs, répartis entre les villes et les arrondissements de communes rurales, comme suit:

Digitized by Google

Électeurs communaux pour 1847.

VILLES et arrondissements.	POPULATION.	NOMBRE des électeurs	RAPPORT du nombre des électeurs à la population.
VILLES.			
Gand	105165	1800	1 71/100 par 100 habitants.
Alost	17098	531	3 10/100
Audenarde . .	5991	279	4 65/100 »
Deynze. . . .	3714	195	5 25/100 »
Eecloo	8756	279	3 18/100 »
Grammont. . .	7777	358	4 46/100 »
Lokeren . . .	16280	558	2 07/100 »
Ninove. . . .	4663	284	6 09/100 »
St-Nicolas. . .	20346	405	1 99/100 »
Renaix	11906	289	2 42/100 »
Termonde . . .	8527	368	4 41/100 »
Total. . .	210023	5103	2 42/100 »
ARRONDISSEMENTS.			
Gand	166471	7954	4 77/100 »
Alost	106507	5165	4 84/100 »
Audenarde . .	86126	3992	4 63/100 »
Eecloo	46434	1910	4 13/100 »
St-Nicolas. . .	80526	3827	4 75/100 »
Termonde. . .	87516	3516	4 01/100 »
Total. .	573580	26373	4 59/100 »
Total général. .	783603	31476	4 01/100 »

Digitized by Google

§ III.

PERSONNEL DES BOURGMESTRES ET ÉCHEVINS, SECRÉTAIRES ET RECEVEURS COMMUNAUX.

Le tableau suivant indique les mutations survenues, en 1847, dans le personnel des bourgmestres et échevins, des secrétaires et des receveurs communaux.

Digitized by Google

FONCTIONS.	Villes.	ARRONDISSEMENT DE Gand.	Audenarde.	St-Nicolas.	Eecloo.	Alost.	Termonde.	Total.
Bourgmestres.								
Décédés.	»	5	2	1	»	»	1	9
Démissionnaires	»	1	1	3	1	2	3	11
Totaux. . .	»	6	3	4	1	2	4	20
Échevins.								
Décédés.	1	6	2	2	3	4	1	19
Démissionnaires	2	1	3	1	»	»	1	8
Nommés bourgmestres . .	»	3	»	1	»	1	1	6
Totaux. . .	3	10	5	4	3	5	3	33
Secrétaires communaux.								
Décédés.	»	1	»	»	1	1	1	4
Démissionnaires	1	1	»	4	»	6	»	12
Révoqués	»	1	»	»	»	2	»	3
Totaux. . .	1	3	»	4	1	9	1	19
Receveurs communaux.								
Décédés.	1	»	2	2	»	1	»	6
Démissionnaires	»	2	»	»	1	2	1	6
Révoqués	»	»	1	»	»	»	»	1
Totaux. . .	1	2	3	2	1	3	1	13

Digitized by Google

§ IV.

BIENS COMMUNAUX.

Neuf autorisations d'acquérir des immeubles, deux d'en échanger et vingt d'en aliéner, ont été accordées, pendant l'année 1847, aux villes et communes comprises dans les deux états suivants :

Digitized by Google

ÉTAT des autorisations accordées aux communes, pendant 1847, *d'acquérir ou d'échanger des biens fonds.*

N° D'ORDRE.	NOMS des communes.	DATES des autorisations.	OBJETS des autorisations.	PRIX d'achat.	OBSERVATIONS.
1	Renaix.	27 février 1847.	Echange de 37 centiares de terrain, contre 50 centiares, destinés à la rectification d'un chemin communal.	»	
2	Knesselaere.	10 avril 1847.	Achat d'un terrain contenant 7 ares 75 centiares, destiné à l'emplacement d'un atelier d'apprentissage.	565—00	
3	Opdorp.	17 avril 1847.	Achat d'une maison avec terrain, contenant 13 ares et destinée à servir de salle d'école avec demeure pour l'instituteur.	2250—00	
4	Aspelaere.	25 mai 1847.	Achat de deux ares 46 centiares de terrain sur lequel se trouve le bâtiment d'école.	87—04	
5	Berchem.	23 juin 1847.	Achat d'une lisière de terrain d'une contenance de 4 ares 66 centiares, pour servir de chemin d'exploitation aux biens communaux.	487—50	

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS des communes.	DATES des autorisations.	OBJETS des autorisations.	PRIX d'achat.	OBSERVATIONS.
6	Oost-Eecloo.	31 juillet 1847.	Achat d'une maison avec terrain, destinée à servir de demeure à l'instituteur communal.	2200—00	
7	Gand.	9 octobre 1847.	Rachat du gouvernement du fossé de l'ancien rempart, entre la Lys et la porte de Courtrai, contenant 27 ares 75 centiares.	1400—00	
8	Laerne.	13 décemb. 1847.	Echange du bâtiment d'école contre un autre bâtiment appartenant au bureau de bienfaisance.	»	Le bureau de bienfaisance doit payer une soulte de 1000 fr.
9	Asper.	22 décemb. 1847.	Achat du bureau de bienfaisance de 28 ares 20 centiares de terrain sur lequel se trouve le presbytère.	»	Cette acquisition a été faite moyennant une rente annuelle de fr. 24.
10	Semmerzaeke.	29 décemb. 1847.	Achat de 2 ares 91 centiares de terrain, destinés à la rectification d'un chemin communal.	236—62	
11	St-Gilles-Waes.	13 décemb. 1847.	Achat d'une maison destinée à servir de presbytère.	11000—00	

Digitized by Google

ÉTAT des autorisations accordées aux villes et communes, pendant l'année 1847, *d'aliéner des biens fonds.*

N° D'ORDRE.	NOMS des communes.	DATES des autorisations.	DESIGNATION DES BIENS. Nature.	Superficie. H. A. C.	Valeur estimative.	PRIX des aliénations.	DESTINATION du prix.	OBSERVATIONS.
1	Gand.	9 jan. 1847.	Fossé.	» » »	»	116 »	»	
2	Meylegem.	dito.	Excédant de largeur d'un chemin.	» 23 95	»	(1)	A rendre productif ou à employer à des travaux extraordinaires.	(1)! La vente n'a pas encore eu lieu.
3	Elsegem.	23 dito.	Sentier.	» » »	85 68	85 68	»	
4	Wynkel.	21 fév. 1847.	Excédants de largeur des chemins vicinaux.	1 40 80	2218 75	(2)	Construction d'une chaussée.	(2) On s'vend du 98 ares 30 centiares pour fr. 1376-75.
5	Leeuwergem.	22 mars 1847.	Les bâtiments de l'ancienne maison presbytérale, et environ 15 ares de terrain y contigu.	» 32 80	2000 »	2500 »	Fr. 950-60 au remboursement d'une rente et fr. 1549-40 à être placés à la caisse d'épargne.	

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS des communes.	DATES des autorisations.	DESTINATION DES BIENS. Nature.	Superficie. A. H. C.	Valeur estimative.	PRIX des aliénations.	DESTINATION du prix.	OBSERVATIONS.
6	Wynkel.	10 avril 1847.	Terrain longeant des chemins vicinaux.	» 0 80	50 »	50 »	»	
7	Evergem.	19 dito.	Idem.	3 39 97	4012 »	(3)	Construction d'un hospice	(3) La vente n'a pas encore eu lieu
8	Deynze.	26 mai 1847.	Idem.	» 0 46	40 »	40 »	»	
9	Zele.	29 dito.	Idem.	» 12 70	231 80	(4)	»	(4) La cession n'a pas encore eu lieu
10	Moerbeke (Gand).	16 juin 1847.	Terrain.	» 11 89	500 »	800 »	Au soulagement de la classe indigente.	
11	Hundelgem.	dito.	Terrain faisant partie du chemin dit Kasernestraet.	» 0 97	21 »	21 »	»	
12	Welle.	20 juillet 1847	Pré.	» 19 37	1008 »	1008 »	Au soulagement des pauvres et de la classe ouvrière.	
13	Eenaeme.	4 août 1847.	Terrain longeant un chemin.	» 3 51	»	165 »	»	

Digitized by Google

14	Munckzwalm.	7 août 1847.	Terre labourable.	»	2	16	21	60	21 60	Ce terrain devait être incorporé dans la route de Hundelgem à Klet.
15	Oost-Eecloo.	10 dito.	Excédants de largeur de chemins vicinaux.	10	63	42	6046	»	(5) pavement des chemins vicinaux.	5) La vente n'a pas encore eu lieu.
16	Ertvelde.	28 dito.	Sentier supprimé.	»	11	31	239	»	239 » »	
17	Stekene.	20 sept. 1847.	Terre labourable.	»	65	30	2500	»	2500 » Secours extraordinaires aux indigents.	
18	Onkerzeele.	4 oct. 1847.	Idem.	»	71	80	2154	»	1140 » Aux frais de reconstruction de l'église.	
19	Semmerzaeke	29 déc. 1847.	Terrain provenant de la rectification d'un chemin.	»	2	57	167	»	167 » »	
20	Gand.	31 dito.	Terrain de l'enclos des capucins, d'une contenance de 2581 mètres.	»	25	81	31620	»	(6) Aux dépenses de la ville.	6) La vente n'a pas encore eu lieu

§ V.

IMPOSITIONS COMMUNALES.

Aucun changement n'a été apporté en 1847, aux tarifs et règlements des impositions communales indirectes, dites octrois; seulement la ville de Gand a été autorisée, par arrêté royal du 13 décembre 1847, à maintenir, jusqu'au 31 décembre 1848, à fr. 5—50 par hectolitre, le taux de la décharge ou restitution de taxe, accordée aux distillateurs de la ville, pour le génièvre qu'ils exportent.

Le tableau suivant indique le produit des impositions communales indirectes pendant l'année 1847.

Digitized by Google

ÉTAT du produit, pour 1847, *des taxes ou impositions communales indirectes.*

NOMS des villes et communes.	BOISSONS	COMESTIBLES.	FOURRAGES.	COMBUSTIBLES.	MATÉRIAUX.	ARTICLES DIVERS.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Gand . . .	278867 54	364422 62	90793 77	90394 22	102461 18	31162 46	1158301 79	
Alost . . .	29902 75	16246 45	» »	9604 57	» »	297 90	56051 67	
Audenarde	» »	» »	» »	» »	» »	» »	31350 00	Produit de la location.
Grammont	7942 62	5118 58	462 69	1847 55	852 88	832 70	17057 02	
Lokeren .	» »	» »	» »	» »	» »	» »	59751 66	Id.
St-Nicolas	» »	» »	» »	» »	» »	» »	74023 35	Id.
Ninove . .	5960 19	2943 89	» »	1651 04	1201 01	746 85	12502 98	
Renaix . .	10628 50	4406 82	» »	3886 95	2431 19	764 85	22118 31	
Termonde.	22430 01	21531 00	» »	5570 00	» »	» »	49531 01	
Tamise . .	7810 00	» »	» »	» »	» »	» »	7810 00	
Total. .							1488497 79	

Digitized by Google

Les impositions communales directes, dites cotisations personnelles, destinées à faire face aux dépenses des communes, se sont élevées pour l'année 1847, à fr. 732495—56.

En outre, quarante-trois communes ont perçu des cotisations personnelles extraordinaires montant ensemble à fr. 90537—67. Le produit de ces impositions était destiné à procurer du travail et des secours aux indigents.

Les impositions communales directes ont donné lieu en 1847, à soixante-treize réclamations, dont cinquante ont été reconnues fondées.

L'imposition locale sur les chiens, qui en 1846 avait produit fr. 50994—05 n'a produit en 1847, que fr. 47594—54. Aucune réclamation n'a été faite du chef de cette imposition.

Digitized by Google

§ VI.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Le tableau suivant donne l'indication des recettes et dépenses des villes et communes de cette province, pour l'année 1847, d'après les budgets de la dite année.

Digitized by Google

ÉTAT des recettes et dépenses communales

NOMS des villes et arrondissements.	RECETTES				
	extraordinaires.	ORDINAIRES			
		centimes additionnels.	revenus de toute nature.	répartitions personnelles	Total.
VILLES.					
Gand. . .	539861 32	57797 73	1422619 90	10000 »	1490417 63
Alost. . .	24094 79	6136 54	103177 52	»	109314 06
Audenarde .	20123 47	2333 45	60283 »	»	62616 45
Deynze . .	5272 42	1601 91	8534 33	4000 »	14136 24
Eecloo . .	24851 57	2979 39	20877 08	12698 42	36554 89
Grammont .	14251 13	2317 67	32905 24	»	35222 91
Lokeren. .	173276 22	6359 25	94753 42	»	101112 67
St-Nicolas .	108291 04	7188 10	112507 21	»	119695 31
Ninove . .	5654 20	1935 00	16412 44	»	18347 44
Renaix . .	35927 21	3867 11	35757 »	5000 »	44624 41
Termonde .	64547 84	3014 45	85599 93	»	88614 38
Total des villes. . .	1014151 21	95550 90	1993427 07	31698 42	2120656 39
COMMUNES.					
Arr. de Gand	303463 70	57049 32	56447 54	250348 80	367045 66
d'Audenarde	194522 03	27547 76	28441 86	105146 28	161135 90
de St-Nicolas	140785 28	31883 48	54721 50	89883 75	156888 73
d'Ecloo . .	137167 50	15567 54	15018 11	58775 94	89361 59
d'Alost . .	238180 39	31769 32	46744 64	108468 85	187382 81
deTermonde	171635 49	28686 50	89787 09	112277 64	230751 23
Total général. . .	2221905 60	288034 62	2264587 81	736799 68	3313322 11

Digitized by Google

de 1847, d'après les budgets dudit exercice.

Total général.	DÉPENSES ordinaires.	DÉPENSES extraordinaires et rappels.	DÉPENSES Total.	Excédants des recettes.	OBSERVATIONS.
2030278 95	1430419 92	561912 20	1992332 12	37946 83	
133408 85	109267 15	21580 79	130847 94	2560 91	
82739 92	62309 83	17151 »	79460 83	3279 09	
19408 66	12189 23	7181 91	19371 14	37 52	
61406 46	35028 89	24209 82	59238 71	2167 75	
49474 04	34085 65	14150 87	48216 52	1257 52	
274388 89	76289 71	195793 36	272083 07	2305 82	
227986 35	112642 40	111992 34	224634 74	3351 61	
24001 64	15632 17	7152 39	22784 56	1217 08	
78551 62	39169 07	38947 09	78116 16	435 46	
153162 22	70493 52	81141 90	151637 42	1524 80	
3134807 60	1997529 54	1081193 67	3078723 21	56084 39	
669509 36	333917 15	319854 74	653771 89	15737 47	
355657 93	139826 »	201901 52	341727 52	13930 41	
297274 01	150999 23	137259 87	288259 10	9034 91	
226528 89	82961 50	141855 09	224816 59	1712 30	
445163 20	175895 26	243312 11	419207 37	25955 83	
402386 72	223890 83	161009 27	384900 10	17486 62	
5531327 71	3103019 51	2286566 27	5591585 78	139941 93	

Digitized by Google

§ VII.

DETTES DES VILLES ET COMMUNES.

Au 1er janvier 1848, les capitaux de rente, à charge des villes de cette province, s'élevaient à fr. 3410565—18, et ceux des rentes à charge des communes, à francs 1367838—92.

A la même époque, les emprunts à termes, contractés par les villes, depuis 1823, époque du premier de ces emprunts, s'élevaient à fr. 6046933—67, et ceux contractés par les communes, depuis ladite année, à fr. 831144—36.

Nous donnons ci-après le relevé des dettes des villes et communes, aux deux époques du 1er janvier 1847, et du 1er janvier 1848, ainsi que l'état des autorisations de lever des fonds, qui leur ont été accordées pendant 1847.

Digitized by Google

ÉTAT comparatif des dettes des villes et communes au premier janvier 1847 et au premier janvier 1848.

RENTES.

NOMS des villes et arrondissements.	MONTANT au 1r janvier 1847.	REMBOURSÉ en 1847.	RESTE au 1r janvier 1848.	OBSERVATIONS.
VILLES.				
Gand	3138358 82	69841 27	3068517 55	
Alost	150 02	» »	150 02	
Audenarde . .	17586 11	» »	17586 11	
Deynze	» »	» »	» »	
Eecloo	23588 93	634 92	22954 01	
Grammont . .	1581 80	» »	1581 80	
Lokeren . . .	» »	» »	» »	
St-Nicolas . .	52183 97	» »	52183 97	
Ninove	76462 90	» »	76462 90	
Renaix	7945 40	» »	7945 40	
Termonde .	163183 42	» »	163183 42	
Totaux. . .	3481041 37	70476 19	3410565 18	
ARRONDISSEMENTS.				
Gand	146834 14	» »	146834 14	
Audenarde . .	163265 85	28 11	163237 74	
St-Nicolas . .	303382 24	» »	303382 24	
Eecloo	36058 52	» »	36058 52	
Alost	337003 50	1689 75	335313 75	
Termonde . .	383012 53	» »	383012 53	
Totaux . . .	1369556 78	1717 86	1367838 92	

Les communes suivantes ont effectué, en 1847, le remboursement d'une partie de leurs dettes.

Nukerke	fr.	28—11
Leeuwergem		1188—30
Erpe		181—40
Nieuwerkerke		320—05
Total. . .	fr.	1717—86

Digitized by Google

EMPRUNTS.

NOMS des villes et arrondissements.	MONTANT au 1r janvier 1847.	REMBOURSÉ en 1847.	RESTE.	LEVÉ en 1847.	TOTAL par ville et par arrondissement	OBSERVATIONS.
VILLES.						
Gand . . .	4725942 80	49500 00	4676442 80	500000 00	5176442 80	
Alost . . .	175000 00	» »	175000 00	» »	175000 00	
Audenarde .	62000 00	» »	62000 00	» »	62000 00	
Deynze. . .	50200 00	» »	50200 00	» »	50200 00	
Eecloo . . .	19250 00	1900 00	17350 00	» »	17350 00	
Grammont. .	18400 00	» »	18400 00	» »	18400 00	
Lokeren . .	161567 50	4356 75	157210 75	» »	157210 75	
St-Nicolas. .	215115 82	4116 41	210999 41	» »	210999 41	
Ninove. . .	4000 00	» »	4000 00	» »	4000 00	
Renaix. . .	8000 00	500 00	7500 00	» »	7500 00	
Termonde. .	172005 31	4174 60	167830 71	» »	167830 71	
Totaux. .	5611481 43	64547 76	5546933 67	500000 00	6046933 67	
ARRONDISSEMENTS.						
Gand . . .	110760 30	10889 92	99870 38	28600 00	128470 38	
Audenarde .	18455 26	1270 00	17185 26	71531 58	88716 84	
St-Nicolas. .	152409 60	23034 09	129375 51	9188 38	138563 89	
Eecloo . . .	99923 85	5357 21	94566 64	18404 96	112971 60	
Alost . . .	70793 52	7456 46	63337 06	4973 00	68310 06	
Termonde. .	294141 79	9061 20	285080 59	9031 00	294111 59	
Totaux. .	746464 32	57068 88	689395 44	141748 92	831144 36	

Il est dit dans l'Exposé pour 1847 que les emprunts contractés par les communes s'élevaient, au 1r janvier 1847, à . . . . . fr. 754294—77
Ils ne s'élevaient réellement, à cette époque, qu'à la somme de. . 746464—32

Différence. . . 7830—45

Cette différence provient 1° de ce que la commune de St-Paul n'a pas contracté l'emprunt de 3000 francs autorisé en 1846. . . . . 3000—00

2° De ce que la commune de Bouchaute n'a pas réalisé l'emprunt de 4500 francs autorisé en 1846, et sur lequel on devait rembourser en 1846 une somme de 450 francs. . . . . 4150—00

3° De ce que la commune de Berlaere n'a levé en 1845 que fr. 14319—55 au lieu de 15000 francs . . . . . 680—45

Ensemble. . . fr. 7830—45

Digitized by Google

Remboursements faits par les communes en 1847.

Arrondiss. de Gand.	Hansbeke, 6e dixième de fr. 2000—00	fr.	200—00	
	Id. 1r cinquieme de fr. 1000—00.		200—00	
	Loochristy, 3e rembours. sur fr. 900—00.		200—00	
	Lootenhulle, 7e vingtième de fr. 9523—80.		476—19	
	Lovendegem, dernier quart de fr. 2354—07.		588—51	
	Mendonck, 4e septième de fr. 700—00. .		100—00	
	Meygem, 2e cinquième de 952—58. . .		190—47	
	Moerbeke, 5e rembours. sur fr. 18000—00.		1200—00	
	Nazareth, 1r dixième de fr. 4353—73. .		435—37	
	Nevele, 4e sixième de fr. 6000—00 . .		1000—00	10889—92
	Oosterzeele, 1r dixième de fr. 10000—00.		1000—00	
	Poesele, 1r dixième de fr. 1500—00 . .		150—00	
	Poucques, 5e quinzième de fr. 1439—15		95—95	
	Id. 8e quinzième de fr. 3000—00.		200—00	
	Scheldewindeke, 1r dixième de fr. 5000—00.		500—00	
	Seveneecken, 6e vingtième de fr. 7000—00.		350—00	
	Id. 1e vingtième de fr. 2000—00.		100—00	
	Sleydinge, 1r rembours. sur fr. 7000—00.		1315—72	
	Somergem, 2e moitié de fr. 3379—42. .		1689—71	
Arrond. d'Audenarde.	Tronchiennes, 2e rembours. sur 4800—00.		900—00	
	Amougies, dernier rembours. sur fr. 810—00.		270—00	
	Cruyshautem, 1r dixième de fr. 3000—00.		300—00	1270—00
	Ilemelveerdegem, 4e dixième de fr. 1000—00.		100—00	
	Hoorebeke-Ste-Marie, 5e treizième de fr. 2600—00.		200—00	
	Lierde-Ste-Marie, 1r dixième de fr. 4000—00		400—00	
	Basele, 14e vingtcinquième de fr. 10582—01.		423—28	
	Belcele, 2e cinquième de fr. 1000. . . .		200—00	
	Id. 1r dixième de 19210—00. . . .		1921—00	
	Beveren, 6e dixseptième de fr. 17000—00.		1000—00	
	Id. 1r sixième de fr. 6000—00. . .		1000—00	
	Burght, 12e vingtième de fr. 1890. . . .		94—50	
	Cruybeke, 10e rembours. sur fr. 9523—81.		425—28	
	Doel, 4e dixième de fr. 5000—00. . . .		500—00	
	Elverseele, 13e quinzième de fr. 1800—00.		120—00	
	St-Gilles-Waes, 3e remb. sur fr. 13517—75.		6268—50	
Arrondiss. de St-Nicolas.	Kieldrecht, 7e vingtième de fr. 8000—00.		400—00	
	Melsele, dernier sixième de fr. 3500—00.		583—35	23054—09
	Nieukerke, 9e vingtième de fr. 8000—00.		400—00	
	Id. 2e rembours. sur fr. 4000—00.		250—00	
	St-Paul, 4e rembours. sur fr. 1287—79.		128—78	
	Ruppelmonde, 16e et 17e trentièmes de fr. 6000—00.		400—00	
	Sinay, 1r quart de fr. 1400.		350—00	
	Stekene, 3e rembours. sur fr. 15689—02.		5000—00	
	Tamise, 2e septième de fr. 2450 . . .		350—00	
	Verrebroeck, 6e rembours. sur fr. 2500—00		200—00	
	Vracene, 8e vingtième de fr. 3628—12 .		181—40	
	Id. 7e vingtième de fr. 10000—00.		500—00	
	Id. 3e rembours. sur fr. 21632—11.		2540—00	
		A reporter. . .	fr.	35194—01

Digitized by Google

	Report. . . fr.		35194—01
Arrondissem. d'Eecloo.	Adegem, 5e quinzième de fr. 13500—00.	900—00	
	Bouchaute, 2e rembours. sur fr. 25000—00.	1000—00	
	Caprycke, 1r seizième de fr. 2950—00. .	184—38	
	Cluyzen, 1r cinquième de fr. 1000—00. .	200—00	
	Ertvelde, 3e cinquième de fr. 5000—00. .	1000—00	
	Id. 1r huitième de fr. 3200—00. .	400—00	5357—21
	Lembeke, 7e rembours. de fr. 4300—00.	400—00	
	Id. 1r huitième de fr. 3200—00. .	400—00	
	Oost-Eecloo, 1r treizième de fr. 2600—00.	200—00	
	Id. 10e douzième de fr. 2074. .	172—83	
	Watervliet, dernier rembours. sur fr. 5000.	500—00	
Arrondissem. d'Alost.	Audenhove-St.-Géry, 3e septième de fr. 3307—90	472—53	
	Audenhove-Ste-Marie, 1r dixième de fr. 10000—00	1000—00	
	Id. 1r quinzième de fr. 1094—26.	218—86	
	Baevegem, 1r dixième de 5000—00. . .	500—00	
	Denderleeuw, 1r quart de fr. 950—00. .	237—50	
	Erwetegem, 2e huitième de fr. 10352—00.	1294—00	
	Gyzegem, dernier remb. sur fr. 1450—00.	250—00	7456—46
	Hautem-St-Liévin, 3e remboursement sur fr. 1920	480—00	
	Herzeele, 2e rembours. sur fr. 3229—84.	500—00	
	Id. 2e septième de fr. 3000—00. . .	428—57	
	Meire, dernier sixième de fr. 6000—00. .	1000—00	
	Nieuwenhove, 3e rembours. sur fr. 1500—00.	500—00	
	Onkerzeele, 2e quart de fr. 700—00. . .	175—00	
	Oordegem, 1r dixième de fr. 5000—00. .	500—00	
	Smetlede, 2e quart de fr. 400—00. . .	100—00	
Arrondiss. de Termonde.	Berlaere, dernier remb. sur fr. 11000—00.	1000—00	
	Id. deuxième remb. sur fr. 14319—50.	2000—00	
	Buggenhout, 2e rembours. sur fr. 2000—00.	700—00	
	Calcken, 5e rembours. sur fr. 5500—00.	1000—00	
	Laerne, 5e rembours. sur fr. 13000—00.	500—00	
	Moerzeke, 5e douzième de fr. 14000—00 .	1166—66	
	Waesmunster, 2e dixième de fr. 4000—00.	400—00	9061—20
	Id. 1r dixième de fr. 715—46 . .	71—54	
	Wichelen, complément d'un 1r rembours. surfr. 6000—00.	23—00	
	Id. 1r rembours. sur fr. 14000—00.	1000—00	
	Zele, dernier rembours. sur fr. 1600—00.	400—00	
	Id. 1r rembours. sur fr. 2800—00. . .	800—00	
	Ensemble. . . fr.		57068—88

Digitized by Google

Nouveaux emprunts contractés par les communes en 1847.

Arrondis. de Gand.	Knesselaere.	1000—00	28600—00
	Idem	600—00	
	Poucques	1500—00	
	Seveneecken	2000—00	
	Somergem	7800—00	
	Swynaerde	6000—00	
	Ursel.	800—00	
	Vynckt	4000—00	
	Waerschoot.	4900—00	
Arrondiss. d'Audenard.	Berchem	60000—00	71551—58
	Cruyshautem	2000—00	
	Huysse	4500—00	
	Lierde-Ste-Marie	4000—00	
	Ruyen	1051—58	
Arrondis. de St-Nicolas.	Melsele	2800—00	9188—38
	St-Paul	2813—54	
	Rupelmonde	2300—00	
	Zwyndrecht	1274—84	
Arrondiss. d'Eecloo.	Oost-Eecloo	2600—00	18404—96
	Idem	1804—96	
	Waterland-Oudeman	7000—00	
	Watervliet	7000—00	
Arrondiss. d'Alost.	Denderleeuw	500—00	4973—00
	Erpe	500—00	
	Overboulaere	473—00	
	Idem	1500—00	
	Wanzele.	2000—00	
Arrondis. de Termonde.	Calcken.	3000—00	9031—00
	Gremberge	1000—00	
	Opdorp	2286—00	
	Schellebelle	2745—00	
	Ensemble.	fr.	141748—92

Digitized by Google

ÉTAT des sommes que les villes et communes ont été autorisées à lever pendant 1847.

N° D'ORDRE.	NOMS des communes.	DATES des autorisations.	MONTANT des emprunts.	DESTINATION des sommes levées.	TERMES des rembourse-ments.	OBSERVATIONS.
1	Cruyshautem.	9 janv. 1847.	2000— »	Pour être employé au soulagement de la classe indigente.	Dix ans.	
2	Lierde-Ste-Marie.	9 dito.	4000— »	Pavement et élargissement du chemin vicinal qui prend naissance à la route de Sottegem à Nederbrakel, à l'endroit dit: *Smessenhoek*, commune d'Erwetegem, et aboutit à la route de 2e classe de Bruxelles à Audenarde, dans la commune de Lierde-Ste-Marie.	Dix ans.	
3	Poucques.	12 dito.	1500— »	Subside extraordinaire au bureau de bienfaisance.	Quinze ans.	
4	Zwyndrecht.	12 dito.	1274—84	Prix d'achat du chemin dit: *Kemsekensdam*.	Dix ans.	

Digitized by Google

5	Overboulaere.	23 dito.	473— »	Pour être employé au soulagement de la classe ouvrière et indigente.	Trois ans.	
6	Denderleeuw.	23 dito.	800— »	Subside extraordinaire au comité industriel.	Cinq ans.	
7	Erpe.	13 fév. 1847.	800— »	Pour être employé au soulagement de la classe ouvrière et indigente.	Quinze ans.	
8	Oost-Eecloo.	16 dito.	2600— »	Subside au comité industriel.	Douze ans.	Avance, sans intérêts sur le crédit de 1,500,000 francs.
9	Sevenecken.	21 dito.	2000— »	Paiement de ce qui revient à l'entrepreneur des travaux de construction de la maison presbytérale.	Dix ans.	
10	Knesselaere.	10 avril 1847.	1000— »	Construction d'un atelier d'apprentissage.	Dix ans.	
11	Idem.	10 dito.	600— »	Comme dessus.	Six ans.	Emprunt sans intérêts.
12	Gand.	19 dito.	100000— »	Pour être employé au paiement des travaux de construction de l'entrepôt.	Sept ans.	
13	Overboelaere.	19 dito.	1500— »	Pour subvenir aux besoins de la classe indigente.	Cinq ans	
14	Oost-Eecloo.	19 dito.	1804—96	Comme dessus.	Douze ans.	
15	Ursel.	19 dito.	800— »	Pour couvrir le déficit du bureau de bienfaisance.	En 1849.	Avance du Gouvernement sans intérêts.
16	Huysse.	6 mai.	4500— »	Pour pourvoir aux besoins extraordinaires de la classe ouvrière et indigente.	En 1857.	
17	Schellebelle.	6 dito.	2745— »	Paiement des frais d'appropriation du bâtiment de l'école communale.	Dix ans.	

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS des communes.	DATES des autorisations.	MONTANT des emprunts.	DESTINATION des sommes levées.	TERMES des rembourse-ments.	OBSERVATIONS.
18	Grembergen.	26 juin 1847.	1000— »	Paiement de quelques dépenses extraordinaires.	Six ans.	
19	St-Paul.	20 juillet 1847.	2813—54	Pour être employé au soulagement de la classe indigente.	Dix ans.	
20	Ruyen.	20 dito.	1031—58	Comme dessus.	Dix ans.	
21	Watervliet.	24 dito.	7000— »	Pavement du chemin conduisant à la commune de Waterland-Oudeman	14 ans.	
22	Waerschoot.	26 dito.	4900— »	Pavement du chemin conduisant de la grande route de Bruxelles à Ostende dans la traverse de la commune de Waerschoot, à la route concédée de Gand à Watervliet, par Lembeke.	Six ans.	
23	Waterland-Oudeman.	28 dito.	7000— »	Achèvement des travaux de pavement du chemin communal conduisant de Waterland à Watervliet.	14 ans.	

24	Berchem.	10 août 1847.	60000 — »	Construction d'une route pavée conduisant de cette commune à Audenarde, et passant par le village de Melden.	40 ans.	
25	Calcken.	2 sept. 1847.	3000 — »	Subside extraordinaire au bureau de bienfaisance.	Quatre ans.	
26	Rupelmonde.	2 dito.	2300 — »	Comme dessus.	Dix ans.	
27	Vynckt.	2 dito.	4000 — »	Subsides extraordinaires au bureau de bienfaisance et au comité industriel	Vingt ans.	
28	Gand.	21 nov. 1847.	400000 — »	Achèvement de travaux d'utilité générale, et autres dépenses extraordinaires.	(1)	(1) Remboursable annuellement sur le pied d'un pour cent avec augmentation de l'intérêt des sommes qui seront successivement remboursées.
29	Melsele.	22 dito.	2800 — »	Ouverture d'un chemin conduisant à Calloo.	Trois ans.	
30	Somergem.	29 nov. 1847.	7800 — »	Subside au comité industriel et au bureau de bienfaisance.	Dix ans.	
31	Opdorp.	31 déc. 1847.	2286 — 00	Prix d'achat d'une maison pour l'instituteur communal et construction d'une salle d'école.	Douze ans.	
32	Swynaerde.	31 dito.	6000 — »	Pavement du chemin, dit : *Ouden-Heirweg*, conduisant vers la ville de Gand.	5 ans à partir de 1849.	
33	Wanzele.	31 dito.	2000 — »	Pavement du chemin conduisant du centre de la commune vers Lede et vers Wetteren et Schellebelle.	Vingt ans.	

Digitized by Google

CHAPITRE V.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

§ I.

HOSPICES ET BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les hospices et bureaux de bienfaisance de cette province ont été autorisés, en 1847, à accepter des legs et donations consistant:

1° En argent comptant et objets mobiliers pour	fr.	156698—77
2° En capitaux de rentes pour. . . .		39111—15
3° En biens fonds d'une contenance de cent et un hectares, soixante-dix-huit ares, soixante-dix-sept centiares, évalués à		273920—00
Ensemble. . .		469729—92

Les charges imposées par les donateurs s'élèvent à la somme annuelle de fr. 2006—05.

Les autorisations d'acquérir, d'échanger ou d'aliéner des biens fonds, accordées pendant 1847, aux administrations de bienfaisance, sont indiquées dans l'état suivant.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
		ACQUISITIONS.
1847.		
9 janv.	Bureau de bienfaisance de Deynze et de Petegem.	D'acquérir, au prix de fr. 1000 le quart d'une prairie de 67 ares 20 centiares, située à Deynze, S^on A. n° 910.
3 avril.	Id. de Tamise.	D'acquérir une maison et dépendances se trouvant sur 9 ares 80 centiares de terrain appartenant au dit bureau.
10 dito.	Id. de Calcken.	D'acquérir, de gré à gré, 1° 30 ares 40 centiares de terre, situés à Calcken, S^on C. n° 829^a, d'un revenu cadastral de fr. 19—01. 2° 7 ares 30 centiares de terrain situés comme dessus, S^on C. n°s 829^e et 829^d, d'un revenu imposable de fr. 4—57. 3° 5 ares 10 centiares de terrain situés comme dessus, S^on C. n°s 829^c et 829^b, d'un revenu cadastral de fr. 3—17.
17 dito.	Id. d'Olsene.	D'acquérir une maison avec dépendances située à Olsene, grande 14 ares 70 centiares d'un revenu cadastral de fr. 61-54, ce au prix de 975 francs.
dito.	Id. de Lebbeke.	D'acquérir une maisonnette avec terrain située à Lebbeke grande 3 ares 70 centiares et d'un revenu cadastral de fr. 15—52, au prix de 70 francs.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
1847.		
7 juin.	Hôpital de Sottegem.	D'acquérir une maison, un jardin et deux parcelles de terre situés à Sottegem, d'une contenance de 1 hectare 98 ares et d'un revenu imposable de fr. 496—98; ce au prix de fr. 21,000, et aux fins d'y établir ledit hôpital.
11 sept.	Bureau de bienfaisance de Tamise.	D'acquérir au prix de fr. 674—00, 7 ares, 52 centiares de terrain situés à Tamise et destinés a être donnés à bail emphitéotique à la commune, pour servir à l'agrandissement du cimetière.
22 dito.	Id. d'Ertvelde.	D'acquérir de la commune, au prix de fr. 165—19, y compris les frais, 12 ares 95 centiares de chemin public, pour être incorporés dans les propriétés dudit bureau.
19 oct.	Id. de Ruppelmonde.	D'acquérir en vente publique 63 ares 40 centiares de terre sis à Rupelmonde, Sᵉⁿ unique nº 22, d'un revenu cadastral de fr. 66—57, jusqu'à concurrence de fr. 4022—35.
13 nov.	Id. de Stekene.	D'acquérir de la commune au prix de 2500 francs, 65 ares, 30 centiares de terre, sis à Stekene.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
		ÉCHANGES.
1847.		
6 févr.	Bureau de bienfaisance de Mespelaere.	D'échanger 20 ares de terrain situés à Mespelaere, Sec A. n° 195. d'un revenu cadastral de 13 francs, contre 20 ares situés comme dessus, Sec A n° 193a d'un revenu imposable de 13 francs.
3 avril.	Id. de Nieuwerkerke.	D'échanger 14 ares 40 centiares de terre, situés à Nieuwerkerke, Sec B. nos 90, 91, 92, et 93, d'un revenu cadastral de fr. 17—19, contre 18 ares 45 centiares de prairie situés comme dessus, Sec B. n° 57 d'un revenu imposable de fr. 17—34.
10 dito.	Id. de Paulaethem.	D'échanger 22 ares 10 centiares de pâture situés à Beirlegem, Sec unique n° 167, d'un revenu cadastral de fr. 9—95, contre 27 ares 27 centiares de terre situés à Paulaethem, Sec unique n° 287 d'un revenu imposable de fr. 25—90.
16 juin.	Id. de Baerdegem.	D'échanger 13 ares 20 centiares de terre situés à Baerdegem, Sec B. n° 195, contre une partie de terrain de la même contenance sise comme dessus, Sec B, n° 179.
18 nov.	Id. de Meerbeke.	D'échanger une partie de pré située à Meerbeke, Sec D. n° 367 grande 13 ares 10 centiares,

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
1847.		d'un revenu cadastral de fr. 9—96, contre une parcelle de bois et terre située à Denderwindeke, S^on B. n° 922 et 929, grande 29 ares 88 centiares d'un revenu imposable de fr. 18—76.

ALIÉNATIONS.

3 avril.	Hospice civil de Grammont.	De vendre publiquement 3 maisons avec terrain et dépendances situées à Nederbrakel, S^on C. n°s 400 à 414 inclus, d'une contenance totale de 3 hectares 25 ares et un revenu cadastral de fr. 341—37.
6 dito.	Bureau de bienfaisance d'Astene.	De vendre, de gré à gré pour fr. 1200-00, 40 ares 60 centiares de bois défriché situés à Astene, S^on B. n° 474^a d'un revenu cadastral de fr. 4—62.
dito.	Id. de Gand.	De vendre, de gré à gré, à la société concessionnaire du chemin de fer d'Anvers à Gand, moyennant fr. 2316—00, 34 ares 42 centiares de terrain situés à Oostacker.
16 mai.	Id. de Zele.	De céder à la nouvelle commismission d'hospices instituée en cette commune. A. L'usufruit: 1° des bâtiments servant d'hôpital et d'hospice de vieillards et d'orphelins, avec

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
1847.		leurs dépendances, contenant 89 ares 70 centiares situés à Zele, Sᵉᵉ F. nº 548 et 549, Sᵉᵉ E. nº 676, 677, 678, 679, et 680ª d'un revenu cadastral de fr. 51—64, 2º du mobilier de ces établissements, 3º d'un capital de 1000 francs. B. La jouissance gratuite, pour dix ans, d'un hectare 65 ares 20 centiares de terre situés comme dessus, Sᵉᵉ C. nº 57 et Sᵉᵉ E. nº 692, 721, et 722 d'un revenu imposable de fr. 163—95, à la condition que la dite commission distribue, pendant la même période d'années, tous les ans, pour 40 fr. de prix aux dits orphelins et au moins pour 200 fr. de vêtements par an aux enfants pauvres qui font leur première communion.
25 mai.	Id. d'Aspelaere.	De vendre, de gré à gré, à la commune, pour fr. 87—04, 2 ares 46 centiares de terrain situés à Aspelaere Sᵉᵉ A. nᵉˢ 438 et 440.
12 juin.	Hôpital de Sottegem.	De vendre publiquement: 1º une maison avec dépendances, située à Sottegem et servant d'hôpital, grande 17 ares 90 centiares, d'un revenu cadastral de francs 190—32. 2º un jardin situé comme dessus, d'une contenance de 27 ares 60 centiares et d'un revenu imposable de fr. 37—81.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations
1847.		
29 juin.	Bureau de bienfaisance de Berlaere.	De vendre, de gré à gré au sieur L. Landuyt pour fr. 178—05, sa part indivise consistant en 8 ares 33 centiares dans une prairie située à Berlaere, S^{on} C. n° 1273 d'un revenu cadastral de fr. 16—76.
3 sept.	Id. d'Ertvelde.	De vendre, de gré à gré, au concessionaire de la route d'Ertvelde à Bouchaute, pour fr. 236—90, y compris le prix des arbres, 3 ares de jardin, verger, bois et terre, etc. et situés à Ertvelde S^{on} S. n°s 233, 238 432, 433, 632, 633, 634 et 596.
dito.	Id. de Gand.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat pour 680 francs, 10 ares 73 centiares de terre situés à Nevele, S^{on} B. n°s 643, 678, 598 et 691 destinés à être incorporés dans le canal de Schipdonck.
20 dito.	Id. de Roosebeke.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat au prix de fr. 3—60, 8 centiares de terre situés à Roosbeke, S^{on} unique n° 22 du cadastre, pour être incorporés dans la route d'Hundelgem à Elst.
4 oct.	Id. de Segelsem.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat pour fr. 364—20, 6 ares, 7 centiares de terre sis à Segelsem, S^{on} A. n° 599, pour la route d'Hundelgem à Elst.
12 dito.	Id. de Ruppelmonde.	De vendre, de gré à gré, aux sieurs Pierre-Jacques Van Raemdonck, M.-N. Verhaegen et à la dame Vanderstegen De Putte, au prix de 4898 francs,

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
1847.		les 44 ares 96 centiares, deux parcelles de terre, situées à Basel, Sᵉⁿ C, nº 876 et 877, contenant ensemble 1 hectare, 16 ares et 40 centiares, d'un revenu cadastral de fr. 100—10.
12 oct.	Bureau de bienfaisance de Termonde.	De vendre, de gré à gré, à Louis Josse Goens pour 400 francs, une maison avec dépendances, sise à Termonde, Sᵉⁿ D, nº 67, grande 96 centiares, d'un revenu cadastral de fr. 19—06.
dito.	Id. de Schellebelle.	De vendre, de gré à gré, à Jean Baptiste Desmet, au prix de 345 francs, une petite maison et 6 ares 20 centiares de jardin, sis à Uytbergen, Sᵉⁿ B, nº 1188 et 1189, d'un revenu cadastral de fr. 35—33.
19 dito.	Id. d'Elst.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat, pour être incorporés dans la route d'Hundelgem à Elst, pour fr. 385—20, six ares 75 centiares de terre, sis à Elst, Sᵉⁿ A, nᵒˢ 337, 339, 394 et 422 du plan cadastral.
dito.	Hospices de Gand.	De vendre, de gré à gré, à la société du chemin de fer à d'Anvers à Gand, au prix de fr. 1129—50, 16 ares 78 centiares de terre, situés à Destelbergen, Sᵉⁿ D, nº 248 bis, et 261 du plan cadastral.
22 dito.	Bureau de bienfaisance d'Asper.	De céder à la commune pour une route annuelle de 24 francs, 28 ares, 20 centiares de ter-

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
1847.		rain, sis à Asper, Sᵉⁿ B, nº 265 et partie des nᵒˢ 261, 262 et 263, sur lequel se trouve une partie des bâtiments du presbytère de cette commune.
22 oct.	Bureau de bienfaisance de Nevele.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat, pour 1400 francs, cinq ares, 74 centiares de terre, situés à Nevele, Sᵉⁿ B, nᵒˢ 43, 44, 46 et 47, nécessaires au canal de Deynze à Schipdonck.

Les tableaux suivants indiquent la population, au 31 décembre 1847, des hospices et hôpitaux civils qui existent dans cette province.

Digitized by Google

Hospices pour les vieillards.

VILLES ou communes.	DÉSIGNATION des hospices	POPULATION. Hommes:	Femmes:	Total:
VILLES.				
Gand.	Hospice de St-Antoine.	194	»	194
Id	Id.	»	328	328
Id.	Grand Béguinage.	»	7	7
Id.	Petit Béguinage.	»	12	12
Id	St-Jean et Paul.	»	7	7
Id.	Poortacker.	»	18	18
Id	Des foulons.	8	»	8
Id.	St-Jean à l'huile.	»	10	10
Id.	St-Laurent.	»	22	22
Id	Ste-Cathérine.	»	13	13
Id.	St-Jacques.	»	33	33
Id	Des tailleurs.	7	»	7
Id.	Des tisserands.	31	»	31
Id.	Schreiboom.	»	18	18
Alost.	Des vieillards.	30	»	30
Id.	Du St-Esprit.	»	30	30
Audenarde.	Notre-Dame.	39	32	71
St-Nicolas.	Des vieillards.	57	57	114
Termonde.	Id.	15	28	43
Renaix.	Institut des frères des bonnes œuvres.	27	57	84
	Arrondissement d'Alost.			
Ninove.	Hospice civil.	31	29	60
	A reporter. . .	439	701	1140

VILLES ou communes	DÉSIGNATION des hospices.	POPULATION. Hommes.	Femmes.	Total.
	Arrondissement de Gand.			
VILLES.	Report. . .	439	701	1140
Deynze.	Hôpital civil de Ste-Marie.	23	10	33
COMMUNES				
Heusden.	Hospice des vieillards.	6	4	10
Meirelbeke.	Maison de pauvres.	10	9	19
Nevele.	Hospice.	6	14	20
Somergem.	Sœurs de St-Vincent de Paule.	3	4	7
Waerschoot.	Hospice des vieillards.	54	56	110
	Arrondissement d'Audenarde.			
Deftinge.	Hospice.	3	3	6
Eyne	Maison des pauvres.	15	11	26
Etichove.	Id.	»	6	6
Syngem.	Id.	10	18	28
Eenaeme.	Id.	8	5	13
	Arrondissement d'Eecloo			
Ertvelde.	Maison des pauvres.	5	8	13
	Arrondissement de St-Nicolas.			
Basele.	Maison des pauvres.	48	35	83
Belcele.	Id.	13	17	30
Beveren	Hospice des vieillards.	16	25	41
Haesdonck	Maison des pauvres.	11	13	24
Melsele.	Sœurs de charité.	18	22	40
Nieukerke.	Hospice.	26	30	56
	A reporter. . .	714	991	1705

Digitized by Google

VILLES ou communes	DÉSIGNATION des hospices	POPULATION. Hommes.	Femmes.	Total.
COMMUNES.	Report . .	714	199	1705
Rupelmonde.	Hospice des vieillards.	20	30	50
St-Gilles-Waes.	Maison des pauvres.	25	39	64
Sinay.	Id.	15	22	37
Tamise.	Hospice civil.	62	71	133
Vracene.	Maison des pauvres.	35	42	77
Zwyndrecht.	Hospice des vieillards.	5	1	6
Stekene.	Maison des pauvres.	25	27	52
	Arrondissement de Termonde.			
Hamme.	Maison des vieillards.	29	12	41
Overmeire.	Hospice civil.	4	3	7
Waesmunster.	Maison des vieillards.	41	20	61
Wetteren.	Hôpital civil.	17	11	28
Zele.	Maison des vieillards.	30	33	63
	Totaux. . .	1022	1302	2324

by Google

Hospices d'orphelins.

VILLES ou communes.	DÉSIGNATION des hospices	POPULATION. Garçons.	Filles.	Total.
VILLES.				
Gand	Corsets Rouges.	»	67	67
Id.	Filles bleues.	»	90	90
Id.	Kulders.	195	»	195
Alost	Hospice des orphelins.	30	30	60
Audenarde.	Hospice des filles.	»	10	10
Id.	Id des garçons.	10	»	10
Id.	École de travail pour pauvres filles.	»	12	12
Lokeren.	Hospice des orphelins.	26	»	26
Id.	Id. des pauvres.	»	56	56
Grammont.	Maison des orphelins.	25	39	64
Renaix.	Id. des orphelines.	»	20	20
Id.	Frères et sœurs des bonnes œuvres.	43	11	54
St-Nicolas.	Hospices des orphelins.	41	»	41
Id.	Id. des orphelines.	»	76	76
Termonde.	Id. des orphelins.	20	17	37
Id.	Fondation Verpletsen.	»	5	5
	Arrondissement de Gand.			
Deynze.	Hospice des orphelins.	24	»	24
COMMUNES.				
Somergem.	Sœurs de St-Vincent.	12	12	24
Wachtebeke.	Maison des orphelines.	»	28	28
Waerschoot.	Hospice des orphelins.	13	25	38
Knesselaere.	Id.	2	31	33
Nevele.	Id. des pauvres.	3	1	4
	A reporter. . .	444	530	974

Digitized by Google

VILLES ou communes.	DÉSIGNATION des hospices.	POPULATION. Garçons.	Filles.	Total.
	Arrondissement d'Alost			
	Report. . .	444	530	974
Ninove.	Maison des orphelins.	10	11	21
COMMUNES.				
Sottegem.	Id. des orphelines.	»	12	12
	Arrondissement d'Audenarde.			
Deftinge.	Hospice et atelier de charité.	4	7	11
Eenaeme.	Maison des pauvres.	1	2	3
Eyne.	Id	10	11	21
Etichove.	Maison des orphelines.	»	12	12
Syngem.	Id des pauvres.	45	24	69
Opbrakel.	Id des orphelins.	30	»	30
	Arrondissement d'Eecloo.			
Ertvelde.	Maison des pauvres.	1	8	9
	Arrondissement de St-Nicolas.			
Belcele.	Maison des pauvres.	5	7	12
Beveren.	Hospice civil.	6	9	15
Stekene.	Maison des pauvres.	10	7	17
Tamise.	Id. des orphelins.	26	12	38
St-Gilles (Waes).	Hospice.	15	19	34
Nieukerke.	Maison des pauvres.	2	11	13
Sinay.	Id.	4	9	13
Zwyndrecht.	Hospice des orphelins.	8	6	14
	Arrondissement de Termonde.			
Hamme.	Maison des orphelines.	»	28	28
Wetteren.	Id.	»	29	29
Zele.	Id.	»	27	27
Waesmunster.	Id. des orphelins.	16	13	29
	Totaux. . .	637	794	1431

Digitized by Google

Hôpitaux pour les malades.

VILLES ou communes.	DÉSIGNATION des hôpitaux.	POPULATION. Hommes.	Femmes.	Total.
VILLES.				
Gand.	Byloque.	160	179	339
Id.	St-Jean.	18	20	38
Id.	Grand Béguinage.	»	33	33
Id.	Petit Béguinage	»	15	15
Id.	St-Laurent.	»	16	16
Audenarde.	Hôpital de Notre Dame.	62	89	151
Alost.	Hôpital civil.	28	33	61
Grammont.	Hospice civil.	88	91	179
Lokeren.	Hôpital des malades et infirmes.	62	67	129
Renaix.	Hôpital civil.	29	24	53
St-Nicolas.	Idem.	35	58	93
Termonde.	Hôpital St-Blaise.	16	10	26
Id.	Béguinage	»	10	10
Ninove.	Hôpital civil.	23	16	39
COMMUNES.				
Lovendegem.	Couvent des sœurs de charité.	45	29	74
Waerschoot.	Hôpital pour les malades.	2	8	10
Somergem.	Communauté des sœurs de St Vincent de Paule.	16	24	40
Nevele.	Hospice des pauvres.	5	6	11
Beveren.	Idem des malades.	9	8	17
Tamise.	Hôpital civil.	»	10	10
Zwyndrecht.	Idem	2	1	3
	A reporter. . .	600	747	1347

Digitized by Google

VILLES ou communes	DÉSIGNATION des hospices	POPULATION. Hommes.	Femmes.	Total.
COMMUNES.				
	Report. .	600	747	1347
Hamme.	Hôpital civil.	15	21	36
Overmeire.	Id. (Pas de malades au 31 décembre 1847)	»	»	»
Waesmunster.	Id.	9	15	24
Wetteren.	Id.	26	25	51
Zele.	Id.	8	8	16
Deftinge.	Hospice et atelier de Charité	»	4	4
Eenaeme.	Maison des pauvres.	1	3	4
Ertvelde.	Idem.	3	8	11
Sottegem.	Hôpital civil.	7	4	11
	Totaux. . .	669	835	1504

Digitized by Google

Hospices pour les incurables.

VILLES ou communes.	DÉSIGNATION des hospices.	POPULATION. Hommes.	Femmes.	Total.
Gand.	Hôpital des incurables.	93	96	189
Somergem.	Id. des sœurs de St-Vin-de Paule	4	2	6
Nevele.	Maison des pauvres.	1	9	10
Waerschoot	Hospices des incurables.	17	21	38
Ertvelde.	Id	2	4	6
Syngem.	Id.	7	12	19
Eenaeme.	Id.	6	3	9
Beveren.	Id	3	3	6
Tamise.	Id. pas d'incurables au 31 décembre 1847.	»	»	»
Zwyndrecht.	Idem.	4	2	6
Deftinge.	Hospice et atelier de charité.	»	4	4
	Totaux. . .	137	156	293

Digitized by Google

Hôpitaux pour les aliénés.

VILLES ou communes.	DÉSIGNATION des hospices	POPULATION.		
		Hommes.	Femmes.	Total.
Gand.	Hospice des aliénés.	160	270	430
St-Nicolas.	Maison de santé.	»	25	25
Id	Id. de la veuve Verstraeten.	22	15	37
Id.	Id. du petit Geel.	17	20	37
Termonde.	Hospice des aliénés.	41	53	94
Velsique-Ruddershove.	Id.	»	25	25
Ertvelde.	Maison de santé.	7	3	10
Somergem	Id	12	12	24
Waesmunster.	Maison des vieillards	»	2	2
	Totaux. .	259	425	684

§ II.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'INDIGENCE EN 1847.

D'après le recensement de la population au 15 octobre 1846, cette province comptait, à cette époque, 134540 individus recevant des secours des bureaux de bienfaisance et répartis en 31015 ménages, comme suit :

	Ménages.	Individus secourus.
Dans les villes.	6215	24449
Dans les communes rurales.	24800	110091
Totaux. . .	31015	134540

Cependant les renseignements fournis par les administrations locales portaient à 215166 le nombre des individus secourus en 1846, et ceux fournis pour l'année 1847 en portent le nombre à 222230. On est fondé à croire qu'il comprend un assez grand nombre de personnes qui ne sont pas secourues habituellement et qui n'ont reçu que des secours momentanés. Quoiqu'il en soit, nous insérons ci-après le résumé des données fournies par les administrations locales sur l'état de l'indigence en 1847.

Population.

	Dans les villes.	Dans les campag.
Nombre des ménages indigents. .	11698	35849
Nombre d'indigents	49549	171681
Nombre relatif des indigents sur cent ames de population. . .	24 $^{62}/_{100}$	29 $^{50}/_{100}$

Digitized by Google

Age des indigents.

	Dans les villes.	Dans les campag.
Au-dessous de six ans	6693	34837
De six à douze ans.	8327	37437
De douze à soixante ans . . .	26208	84851
De soixante à soixante-dix ans. .	6093	9999
Au dessus de soixante-dix ans . .	2228	4557
	49549	171681

Classes de secours.

	Dans les villes.	Dans les campag.
Secourus pour la totalité de leurs besoins	3030	24542
Secourus pour la moitié et au-delà	7189	38328
Secourus pour moins de la moitié	39330	108811
	49549	171681

Indigence considérée sous le rapport de ses principales causes.

	Dans les villes.	Dans les campag.
Le grand âge.	3831	8813
Les infirmités.	3232	7989
Malheurs particuliers	6517	10414
Grand nombre d'enfants . . .	10932	26817
Défaut de travail.	12882	64160
Inconduite.	1438	3264

Digitized by Google

Indigence considérée sous le rapport des professions ou métiers exercés ou abandonnés par les indigents.

	Dans les villes.	Dans les campag.
Journaliers.	4348	30982
Tisserands.	7111	14645
Tailleurs	610	363
Haleurs.	87	1845
Portefaix	895	374
Cordonniers	715	528
Fileurs, tondeurs, éplucheurs de laine et de coton.	1367	1264
Maçons et manœuvres	1823	1288
Ramasseurs de fumiers	805	2689
Cultivateurs	1114	2319
Menuisiers et charpentiers . . .	381	287
Fileuses	3580	39556
Dentellières	1090	6386
Blanchisseuses, repasseuses, et recureuses	578	587
Couturières, brodeuses et tricoteuses	804	819
Différents métiers.	3153	5567
Vieillards infirmes, hors d'état de travailler.	2832	11473

Digitized by Google

§ III.

ATELIERS DE CHARITÉ ET ÉCOLES DE TRAVAIL.

La population moyenne de l'atelier de charité de la ville de Gand a été, pendant 1847, de 332 individus.

L'établissement a payé pour salaire, la somme de fr. 51306—95 soit fr. 0—55 1/2 par individu et par jour.

Les objets fabriqués ont produit. .		fr. 74429—12
En déduisant de cette somme: 1° pour la valeur des matières premières employées . . .	55476—07	
2° Pour frais d'administration, feu, lumière, loyer et entretien des bâtiments . .	8753—70	
	64229—77	64229—77
Il reste comme produit net du travail.		fr. 10199—35
ou fr. 0—11 par individu et par jour.		

Les tableaux suivants donnent la population, au 31 décembre 1847, des autres ateliers de charité et des écoles de travail existant dans la province.

Nous traiterons au chapitre 16 des ateliers-modèles d'apprentissage établis par le gouvernement dans plusieurs localités de cette province.

Digitized by Google

ÉTAT des ateliers de charité, établis dans la province.

NOMS des communes.	GENRES de travail.	POPULATION au 31 décembre 1847.
Eecloo.	Filature et fabrication de dentelles	101
Velsique-Ruddershove.	Filature	40
Deftingen.	Idem	10
Eyne.	Idem	41
La Clinge.	Idem	200
St-Gilles (Waes)	Idem	99
Sleydinge.	Filature et fabrication de dentelles	144
	Total. . .	660

Digitized by Google

ÉTAT des écoles de travail et de leur population au 31 décembre 1847.

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
Gand.	La dentelle.	Stoops, Virginie.	7
Idem.	Id.	Janssens, Catherine.	7
Idem.	Id.	Francken, Virginie.	240
Idem.	Id.	De Keyzer, Jossine.	46
Idem.	Id.	Poelman, Adelaïde.	80
Idem.	Id.	Les dames du Grand Beguinage.	50
Idem.	Id.	La commission de l'atelier de Charité.	80
Idem.	Id.	Vanden Abeele, Pauline.	11
Idem.	Id.	De Keyzer, Colette.	30
Idem.	Id.	Maegerman, Henriette.	16
Idem.	Id.	Lassut, Catherine.	12
Idem.	Coudre et tricoter.	Mlle Rigauts.	25
Idem.	Dentelles.	Ve De Ley.	12
Idem.	Id.	Epouse Franc.	22
Idem.	Id.	Mlle Pauline Engels.	3
Idem.	Id.	Epouse Lorin.	6
Idem.	Id.	Etablissement des dames Chrétiennes.	70
Idem.	Id.	Couvent des Pères Augustins.	80
Idem.	Id.	Mlle Marie Suppli.	53
Idem.	Id.	Mlle Marie De Koker.	50
Idem.	Id.	Mlle Marie Vandriessche.	20
Idem.	Id.	Mlle Rosalie Blauwens.	31
Idem.	Id.	Mlle Thérèse Lagaet.	9
Idem.	Id.	Mlle Thérèse Gluiot.	16
		A reporter.	976

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	976
Gand.	La dentelle.	M. Bracq, curé de Ste-Anne.	120
Idem.	Id.	M. J. Ost, curé de l'église de St-Bavon.	140
Idem.	Id.	Les religieuses de la communauté de Crombeen.	100
Alost.	La couture, le tricot et la dentelle.	Une dame de la ville.	60
Audenarde.	La dentelle.	Le bureau de bienfaisance.	39
Idem.	La filature, la couture, le tricot, la broderie et la dentelle.	Une commission.	94
Eecloo.	Filature et fabrication de dentelle.	La supérieure du couvent des sœurs de charité.	101
Idem.	La filature, la couture, le tricot, la broderie et la dentelle.	L'association religieuse des sœurs de St-Vincent de Paule.	67
Lokeren.	La dentelle.	La dame directrice de l'hospice des orphelines.	160
Idem.	La couture, le tricot, la broderie, etc.	Une dame de la ville.	38
St-Nicolas.	La dentelle, le tricot, la couture, etc.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	138
Renaix.	Divers.	Les frères et sœurs de bonnes œuvres.	127
Ninove.	La dentelle.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	162
Aeltre.	Id.	M. le vicaire.	23
Idem.	L'application de Bruxelles.	Un particulier.	20
		A reporter. . .	2383

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	2383
Asper.	La dentelle.	Des religieuses.	63
Astene.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	25
Baelegem.	Id.	M. le curé et le comité industriel.	140
Bellem.	La dentelle et le festonnage.	Les dames du château de Bellem.	120
Bottelaere.	La dentelle.	Un particulier.	46
St-Denis-Westrem.	Id. et la broderie.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	197
Evergem.	La dentelle.	Des filles dévotes sous la direction de M. le curé.	116
Gavre.	Id.	L'administration locale.	81
Gotthem.	Id.	L'instituteur communal.	20
Idem.	Id.	Un particulier.	25
Grammene.	Id.	L'instituteur communal.	11
Hansbeke.	Id.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	80
Heusden.	Id.	Des religieuses sous la direction de M. le vicaire.	85
Id.	L'application de Bruxelles, la broderie, etc.	Les demoiselles De Bruycker.	50
Knesselaere.	La dentelle.	Des particuliers sous la direction du comité industriel.	257
Laethem-St-Martin.	Id.	Le comité industriel.	22
Landegem.	Id.	M. le curé.	94
Loochristi.	Id. filature et couture.	Id.	48
Lootenhulle.	La dentelle.	Les sœurs de Notre Dame sous la direction de M. le curé.	147
		A reporter. . .	3932

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	3952
Lovendegem.	La dentelle.	Les sœurs de charité.	110
Idem.	Id.	Un particulier.	30
Machelen.	Id.	L'instituteur communal.	87
Idem.	Id.	Un particulier.	30
Idem.	Id.	Id.	21
Meerendré.	Id.	Une commission.	74
Meirelbeke.	Id.	M. le curé.	45
Melle.	Id.	Id.	120
Moerbeke.	Id.	Trois maîtresses sous la direction de la dame De Kerckhove-Lippens.	47
Nazareth.	La dentelle, la filature et la couture.	Des sœurs de charité sous la surveillance du curé.	167
Nevele.	La dentelle.	M. le vicaire.	30
Olsene.	Id.	Un particulier.	105
Oostacker.	Id.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	66
Idem.	Id.	Un particulier.	54
Oosterzeele.	Id.	Les sœurs de l'Immaculée Conception.	95
Poucques.	Id.	M. le curé.	66
Ronsele.	Id.	Id.	46
Saffelaere.	Id.	Des sœurs de charité.	169
Scheldewindeke.	Id.	L'administration locale.	20
Seevergem.	Id.	Id.	25
Seveneecken.	Id.	M. le curé.	76
Sleydinge.	Id. et le tricot.	Les sœurs de charité.	174
		A reporter. . .	5627

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	3627
Somergem.	La dentelle et le tricot.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	75
Swynaerde.	La dentelle.	M. le curé.	41
Ursel.	Id.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	45
Vurste.	Id.	M. le curé.	9
Vynckt.	Id.	Le comité industriel.	102
Wachtebeke.	Id. et la filature.	Des religieuses.	136
Waerschoot.	La dentelle, la broderie, etc.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	110
Id.	Id.	Un particulier.	39
Wontergem.	La dentelle.	M. le curé.	40
Wynkel.	Id. et la filature.	Id.	130
Deynze.	Le tricot, la couture et la dentelle.	Les sœurs maricoles.	65
Idem.	Id.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	91
Idem.	Le tricot et la couture.	Un particulier.	22
Appelterre-Eychem.	La dentelle.	Une commission.	93
Idem.	La broderie.	Un particulier.	25
St-Antelinckx.	La dentelle.	Une particulière.	20
Idem.	Id.	Id.	10
Idem.	Id.	Id.	12
Aspelaere.	Id.	Les sœurs de Notre Dame de l'Immaculée Conception.	112
Maria-Audenhove.	Id.	Le desservant.	78
Aygem.	Id.	Le vicaire.	67
Idem.	Id.	Un particulier.	76
Baevegem.	Id.	Une commission.	103
Borsbeke.	Id.	L'administration locale.	78
Burst.	Id. et la couture.	Des religieuses.	98
		A reporter. . .	7304

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	7304
Denderhautem.	La dentelle.	Un particulier sous la direction de M. le curé.	60
Idem.	Id.	Id.	25
Idem.	Id.	Id.	20
Idem.	Id.	Id.	15
Idem.	Id.	Id.	20
Denderleeuw.	Id.	Des religieuses.	104
Denderwindeke.	Id.	M. le curé.	85
Erembodegem	Id.	Un particulier.	65
Idem.	Id.	Id.	61
Erwetegem.	Id.	M. le vicaire.	30
Essche-St-Liévin.	Id.	M. le curé.	72
Gysegem.	La couture, le tricot, la dentelle et la filature.	Les dames religieuses.	104
Godverdegem.	La dentelle.	Le bureau de bienfaisance.	35
Goefferdinge.	Id.	Une particulière.	19
Idem.	Id.	Id.	25
Grimmingen.	La dentelle et le tricot.	Une commission.	45
Grootenberge.	La dentelle.	M. le curé.	35
Haeltert.	Id.	M. le vicaire.	127
Hautem-St-Liévin.	Id.	Le comité industriel.	118
Heldergem.	Id.	M. le curé.	89
Herzeele.	Id.	Des religieuses.	126
Idem.	Id.	Une maîtresse sous la direction de M. le bourgmestre.	51
Hofstade.	Id.	Une dame de la commune.	80
Idegem.	Id.	Des particuliers.	75
		A reporter. . .	8758

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation:	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES:	Population de 1847.
		Report. . .	3758
Impe.	La dentelle.	Le bureau de bienfaisance.	30
Kerkxken.	Id.	M. le curé.	115
Lede.	Id.	Les sœurs maricoles.	80
Liefferinge.	Id.	Une particulière.	18
Meerbeke.	Id.	M. le desservant.	63
Meire.	Id.	L'administration locale.	42
Moerbeke.	Id.	Des particuliers.	125
Moorsel.	Id.	Une maîtresse sous la direction de M. le bourgmestre.	80
Nederhasselt.	Id.	Un particulier.	100
Neygem.	Id.	M. le curé.	45
Nieuwerkerken.	Id. et la passementrie.	Un particulier.	50
Okegem.	La dentelle.	Id.	20
Oordegem.	Id.	Des particuliers.	70
Ophasselt.	Id.	Id.	33
Idem.	Id.	Un particulier.	30
Ottergem.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	32
Oultre.	Id.	Des particuliers.	12
Overboelaere.	Id.	Id.	126
Pollaere.	Id.	M. le curé.	35
Ressegem.	Id.	L'administration locale.	30
Santbergen.	Id.	Des particuliers.	75
Sarlardinge.	Id.	Idem.	77
Smeerhebbe-Vloersegem.	Id.	Un particulier.	24
Smetlede.	Id.	Des particuliers.	38
Sottegem.	Id.	Une commission.	27
Idem.	Id.	Des particuliers.	64
Steenbuyze-Wynhuyze.	Id.	M. le curé.	75
		A reporter. .	10274

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	10274
Viane.	Id. la couture et la broderie.	M. le curé.	163
Velsique-Ruddershove.	La dentelle.	Une maîtresse sous la direction du bureau de bienfaisance.	21
Voorde.	Id.	Des particuliers.	60
Wanzeele.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	40
Woubrechtegem.	Id.	Id.	32
Welle.	Id.	Un particulier.	50
Auwegem.	Id.	Id.	26
Beirlegem.	Id. et le tricot.	Des sœurs de charité.	50
Berchem.	Id.	Des dames religieuses.	146
Bevere.	La dentelle.	Un particulier.	35
Boucle-St-Denis.	Id.	Une commission.	65
Cruysbautem.	Id.	Les religieuses de St-François d'Assises.	105
Idem.	Le tressage de la paille.	Un particulier.	70
Deftinge.	La dentelle.	Une particulière.	108
Eenaeme.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	60
Elst.	Id.	L'administration locale et le curé.	45
Etichove.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	150
Eyne.	Id. le tricot et la broderie.	L'administration locale et M. le curé.	32
Hoorebeke-Ste-Marie.	La dentelle.	Une particulière.	28
Huysse.	Id.	Un particulier.	20
Leupegem.	Id.	Id.	24
		A reporter. . .	11602

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	11602
Lierde-Ste-Marie.	La dentelle.	Des particuliers.	130
Maerkekerkhem.	Id.	Un particulier.	31
Michelbeke.	Id.	M. le desservant.	54
Munckzwalm.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	47
Nederbrakel.	Id.	Des religieuses.	139
Opbrakel.	Id.	Id.	120
Idem.	Id.	M. le curé.	62
Paricke.	Id.	Une maîtresse sous la surveillance de M. le curé.	82
Rooborst.	Id.	Des particuliers.	20
Schoorisse.	Id.	Une maîtresse sous la direction de l'administration communale.	46
Segelsem.	Id.	M. le desservant.	23
Syngem.	Id.	Id.	72
Wannegem-Lede.	Id.	Des particulières.	42
Wortegem.	Id. et la filature.	M. le vicaire.	80
Idem.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	250
Adegem.	La dentelle.	Une particulière.	53
Idem.	Id.	Des particuliers.	11
Assenede.	Id.	La supérieure du couvent des sœurs de charité.	30
Bassevelde.	Id. la couture, le tricot et la broderie.	Des dames religieuses.	105
Idem.	La couture, le tricot, la broderie, etc.	Une particulière.	110
Bouchaute.	La dentelle.	Le comité industriel.	30
Caprycke.	Id.	Un particulier.	109
		A reporter. . .	15238

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	13238
Ertvelde.	La dentelle.	M. le curé.	65
Lembeke.	La dentelle, le tricot, la couture et la filature.	Des particuliers et le bureau de bienfaisance.	73
Maldegem.	La dentelle.	M. le curé.	240
Idem.	Id.	Un particulier.	176
Middelbourg.	La dentelle, la couture et le tricot.	Des sœurs de la doctrine chrétienne.	75
Oost-Eecloo.	La dentelle.	M. le curé et l'administration communale.	44
Basel.	Id.	Des sœurs de charité.	206
Beveren.	Id.	M. le curé.	148
Calloo.	La broderie et la filature.	Le comité industriel.	70
La Clinge.	La dentelle.	Une commission et au compte de la commune.	54
Exaerde.	Id. la couture et le tricot.	M. le curé.	58
St-Gilles-Waes	Id. et la broderie.	Des religieuses.	105
Haesdonck.	La dentelle.	M. le vicaire.	76
Nieukerken.	La couture, le tricot, la broderie et la dentelle.	Des religieuses sous la surveillance de M. le curé.	112
Sinay.	La dentelle.	M. le curé.	38
Tamise.	Id.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	160
Stekene.	Id.	Une particulière.	21
Vracene.	Id.	Des religieuses.	32
Zwyndrecht.	Id. la couture et le tricot.	Id.	19
Appels.	La dentelle.	M. le curé.	23
Audegem.	Id.	M. le vicaire.	30
Baesrode.	Id.	Un membre du comité industriel.	30
		A reporter. . .	15133

Digitized by Google

NOMS des communes.	GENRES d'occupation.	PAR QUI LES ÉCOLES SONT TENUES.	Population de 1847.
		Report. . .	15133
Berlaere.	La couture et le tricot.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	53
Idem.	L'application sur tulle.	Un particulier.	8
Buggenhout.	La dentelle.	Des particuliers.	104
Idem.	Id.	Un particulier.	25
Calcken.	Id.	M. le curé.	130
Cherscamp.	Id.	Un particulier.	30
Grembergen.	Id.	Une particulière.	52
Hamme.	Id. la broderie, etc.	Le bureau de bienfaisance.	165
Laerne.	La dentelle, le tricot, la couture et la broderie.	Une particulière.	27
Lebbeke.	La dentelle, le tricot et la couture.	Les sœurs de Notre-Dame.	68
Massemen-Westrem.	La dentelle.	M. le curé.	36
Moerzeke.	Id.	Le bureau de bienfaisance.	90
Overmeire.	Id.	M. le curé.	30
Schellebelle.	Id.	Un particulier.	44
Idem.	Id.	Id.	39
Uytbergen.	Id. le tricot et la couture.	Le bureau de bienfaisance.	5
Waesmunster.	La couture, le tricot, la broderie et la dent.	Des religieuses.	100
Wetteren.	La dentelle, la couture et le tricot.	Les sœurs de St-Vincent de Paule.	130
Idem.	Id. et la broderie.	Une particulière.	110
Idem.	La dentelle, la couture et la broderie.	Id.	60
Idem.	La dentelle.	Des particuliers.	44
Idem.	Id.	Une particulière.	21
Wichelen.	Id.	Id.	58
Idem.	Le tricot.	Id.	14
Zele.	La dentelle, la broderie, le tricot, la couture.	Les sœurs de Notre-Dame.	165
		Total. .	16701

Digitized by Google

§ IV.

INSTITUT DES SOURDS-MUETS.

L'établissement dirigé par M. le chanoine De Decker, à Gand, dans lequel les jeunes sourds-muets reçoivent l'instruction et sont exercés aux métiers qu'ils choisissent ou pour lesquels ils sont le plus propres, comptait, au 31 décembre 1847, soixante-dix-huit élèves, dont quarante-cinq garçons et trente-trois filles. Soixante-treize élèves appartenaient à la Flandre-Orientale, et cinq à d'autres provinces.

Les soixante-treize élèves de cette province étaient entretenus: dix-neuf aux frais de la province et de l'Etat; vingt-neuf aux frais de leur commune, de la province et de l'Etat; un aux frais de l'Etat; deux aux frais de leur commune; un aux frais d'un bureau de bienfaisance; cinq par leur famille, et seize gratuitement.

§ V.

ÉCOLE PROVINCIALE DE MATERNITÉ.

Cet utile établissement continue de répondre au but de son institution, en fournissant aux communes de bonnes sages-femmes. Pendant l'année 1847, onze ont obtenu leur diplôme de la commission médicale provinciale.

Deux cent soixante-seize femmes y ont été admises pendant 1847, et les naissances y ont donné les résultats suivants :

Digitized by Google

Sexe masculin.

Non compris les jumeaux.	128
Jumeaux	2
Enfants mort-nés.	8
Ensemble. . .	138

Sexe féminin.

Non compris les jumelles	135	
Jumelles	2	
Enfants mort-nés.	3	
Ensemble. . . .	140	140
Total pour les deux sexes. . .		278

Des deux cent soixante-sept enfants nés vivants, quatorze sont décédés dans l'établissement, savoir, neuf garçons et cinq filles. Une femme y est décédée. Le nombre des élèves sages-femmes était au 31 décembre 1847, de vingt-un.

§ VI.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE ÉTABLIE A GAND.

Cette société, fondée il y a environ quarante ans et dont la mission est de secourir les mères de famille pauvres, pendant leurs couches, n'a pas d'autres ressources que les rétributions que s'imposent les dames qui la composent et les dons qu'elles se chargent de recueillir.

Digitized by Google

Pendant l'année 1847, elle a distribué à 274 mères des layettes et du linge pour une somme de fr. 3263—34
et des secours en aliments et en numéraire pour une somme de . . . . . 1625—00

Ensemble. . . fr. 4888—34

§ VII.

SOCIÉTÉ DE ST-FRANÇOIS REGIS.

La société de St-François Regis, établie à Gand, dans le but de favoriser le mariage des indigents vivants en commerce illicite, en leur procurant à ses frais les pièces nécessaires, a fait légitimer, dans cette ville, en 1847, cent cinquante-quatre unions et quatre-vingt-deux enfants naturels. Elle a en outre fourni à d'autres sociétés les pièces nécessaires à cent vingt-deux individus.

Les recettes de cette société, qui se composent des rétributions de ses membres et de subsides de la ville de Gand, de la province et de l'Etat, se sont élevées en 1847 à. . . . . fr. 3760—75
et ses dépenses à. . . . . 2506—33

Excédant de recette. . . Fr. 1254—42

Digitized by Google

§ VIII.

REFUGE POUR LES FILLES REPENTIES ÉTABLI A GAND.

La population de la maison était, au 1^r^ janvier 1847, de quarante-sept filles. Dix nouvelles pensionnaires y sont entrées pendant l'année; quatorze en sont sorties et deux y sont décédées; de sorte que le nombre était encore de quarante-un, au 31 décembre dernier. A l'exception de trois, dont la famille paie la pension, elles sont entretenues au moyen de dons et de souscriptions de personnes charitables.

§ IX.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Les dépenses de l'entretien des enfants trouvés de cette province, placés sous l'administration des hospices de Gand, Audenarde et Termonde, se sont élevées, en 1847, pour 584 enfants, à. . . . fr. 49368—73
Celles de l'entretien de 3 enfants de la même catégorie appartenant aussi à cette province et qui ont été reçus au dépôt de mendicité de Bruges montaient à . . . . . 215—04

Ensemble. . fr. 49583—77

L'Etat a contribué dans ces frais par un subside de 18520 francs, et le surplus doit être supporté, d'après la loi du 30 juillet 1834, moitié par la province et moitié par les communes sur le territoire desquelles ces enfants ont été trouvés.

Digitized by Google

Les dépenses de l'entretien des enfants abandonnés de cette province, placés sous l'administration de ces mêmes hospices, se sont élevées pour cent quatre-vingt-six enfants à. . . . . fr. 12135—23

48 enfants abandonnés de cette province recueillis par les hospices de Bruxelles et de Namur ont occasionné une dépense de. 1971—34

Ensemble. . . Fr. 14106—57

En outre, les bureaux de bienfaisance ont pourvu directement, en 1847, à l'entretien de 487 enfants abandonnés, lequel a donné lieu à une dépense de francs 24298—51.

§ X.

DÉPÔTS DE MENDICITÉ.

Les villes et communes de cette province ont payé en 1847, pour entretien de mendiants dans ces dépôts les sommes suivantes:

Au dépôt de Bruges	fr. 33414—83
A celui de la Cambre.	3740—22
A celui de Mons	2909—24
A celui d'Hoogstraeten.	867—23
Ensemble. . .	Fr. 40931—54
Pour l'année 1846 la dépense s'était élevée à	56454—00
Différence en moins pour 1847. . .	Fr. 15522—46

Digitized by Google

§ XI.

MONTS DE PIÉTÉ.

Le tableau suivant donne le mouvement des opérations des monts de piété, pendant l'année 1847.

Digitized by Google

Opérations des monts de piété en 1847.

LOCALITÉS.	NOMBRE des gages placés et renouvelés.	MONTANT des capitaux prêtés sur gages.	NOMBRE des gages retirés.	MONTANT des capitaux reçus pour dégagements.	NOMBRE des gages vendus.	MONTANT des capitaux provenant de la vente.
1° Gand, prêts sans intérêt	23583	63233 00	23469	65009 00	519	2693 50
2° Gand, prêts à intérêt	94786	602222 00	93670	595433 00	1924	19335 40
3° Termonde . . .	32946	145590 00	26944	120742 00	1770	7280 00
4° St-Nicolas . . .	37908	95466 10	37623	94863 20	1943	5551 70
Totaux. .	189223	906511 10	181706	876047 20	6156	34860 60
Totaux de 1846. .	182923	922145 30	164683	889275 60	5487	35643 22

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

CULTES.

§ 1.

CULTE CATHOLIQUE.

Circonscription.

Par arrêté royal du 10 juillet 1847, *l'église* de Doorsselendriesch, à Evergem a été érigée *en succursale.*

Personnel.

Les 317 cures et succursales de cette province sont desservies par trente-sept curés de première et de deuxième classe, deux cent quatre-vingts desservants et deux cent quatre-vingt-quinze vicaires et chapelains.

Fabriques d'églises.

Les legs et donations que les fabriques d'églises ont été autorisées à accepter pendant 1847, représentent une valeur de fr. 50980—14, et consistent :

1° En argent comptant et objets mobiliers.	4837—72
2° En capitaux des rentes	9102—42
3° En biens fonds d'une contenance de 11 hectares 1 are 99 centiares	37040—00
Ensemble. . .	fr. 50980—14

Digitized by Google

Les charges imposées par les donateurs s'élèvent annuellement à la somme de fr. 663—60.

Les fabriques d'églises n'ont pas été autorisées en 1847 à faire des acquisitions de biens.

L'Etat suivant indique les autorisations qui leur ont été accordées d'en échanger ou aliéner.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
		ÉCHANGES.
1847. 20 mars.	Fabrique de l'église de Leeuwergem.	D'échanger 15 ares 60 centiares de pré, situés à Leeuwergem, S^on^ A. n° 95, d'un revenu cadastral de fr. 7—96, contre 43 ares 20 centiares de terre, situés comme dessus, S^on^ A, n° 637 d'un revenu imposable de fr. 22—05.
20 dito.	Id. De St-Laurent.	D'échanger la moitié d'une parcelle de bois située à Eecloo, grande 22 ares 50 centiares, S^on^ A, n° 1187, contre la moitié d'une partielle de terre, y contigue, S^on^ A, n° 1186 de la même contenance.
1 mai.	Id. de Paulactem.	D'échanger 9 ares 30 centiares de terrain, situés à Paulaetem, S^on^ unique, n° 10, d'un revenu cadastral de fr. 5—30, contre une parcelle de terre, située comme dessus de la même contenance, S^on^ unique, n° 287^a^, d'un revenu imposable de fr. 8—43, et une somme de 100 fr.
15 sept.	Id. de Bellem.	D'échanger 80 ares 70 centiares de terre, situés à Bellem, S^on^ C. n°s 288 à 295 inclus, d'un revenu cadastral de fr. 44—48, contre 1 hectare 30 ares 80 centiares de terre, situés comme dessus, S^on^ C, n° 64 d'un revenu imposable de fr. 58—91, et une somme de 600 fr.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
		ALIÉNATIONS.
1847.		
27 févr.	Fabrique de l'église de Waerbeke.	De vendre publiquement une parcelle de terre située à Erondegem, S^on^ A, n°s 261, 262 et 263, grande 1 hectare 12 ares 30 centiares, et d'un revenu cadastral de fr. 87—59 pour que le produit de cette vente être employé à la reconstruction de l'église.
22 juin.	Id. de Middelbourg.	De vendre, de gré à gré à l'Etat pour 1256 fr. 31 ares 50 centiares de terre, situés à Moerkerke, S^on^ A. n° 110, destinés à être incorporés dans le canal de Zelzaete.
3 sept.	Id. de Muynckzwalm.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat, pour être incorporés dans la route d'Hundelgem à Elst, 2 ares 55 centiares de terre, n° 204 de la S^on^ A, d'un revenu imposable de 51 centimes.
20 dito.	Id. de Roosebeke.	De vendre, de gré à gré, à l'Etat, 12 centiares de terre, situés à Roosebeke, S^on^ A, n° 41, pour la route d'Hundelgem à Elst.
4 oct.	Id. de St-Sauveur, à à Gand.	De vendre, de gré à gré, à la société du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour francs 675—78, 7 ares 17 centiares de terre, situés à Oostacker, S^on^ C, n° 185 et 186.

Digitized by Google

DATES des arrêtés.	ADMINISTRATIONS auxquelles les autorisations ont été accordées.	NATURE des autorisations.
1847.		
6 oct.	Fabrique de l'église de Lierde St-Martin.	De vendre publiquement 1 hectare 2 ares 20 centiares de terre, prairie, maison, etc., situés à Lierde Ste-Marie, Erwetegem et Ophasselt, d'un revenu cadastral de francs 97—28, pour le produit de cette vente être employé à la reconstruction de l'église.
12 dito.	Id. de Rupelmonde.	De vendre, de gré à gré, aux sieurs Van Raemdonck, Verhaegen et à la dame Vanderstegen-De Putte à raison de francs 4898—00 les 44 ares 56 centiares, non compris la valeur des arbres, une parcelle de 68 ares, 20 centiares de terre située à Basel, S^on C, n° 877 bis d'un revenu cadastral de 58--65 francs.

Digitized by Google

Édifices du culte.

Le Conseil provincial, dans sa session de 1847, a accordé du chef de construction, reconstruction et restauration d'églises et de presbytères les subsides suivants, savoir:

1° Pour la reconstruction de l'église de la Clinge . . . . . fr.	8000—00
2° Pour l'achèvement de l'église de Meire.	5500—00
3° Pour l'achèvement de l'église de Notre-Dame de Bon Secours à St-Nicolas. .	6000—00
4° Pour l'acquisition d'une maison destinée à servir de presbytère à St-Gilles (Waes).	2000—00
5° Pour l'agrandissement du presbytère de Mullem.	1000—00
Total. . . fr.	22500—00

Nous avons accordé, en vertu d'une autorisation du Conseil provincial:

1° Pour l'agrandissement de l'église d'Erondegem, un nouveau subside de.	1000—00
2° Pour la reconstruction de l'église d'Onkerzeele	1000—00
3° Pour la reconstruction de l'église de Leerne-St-Martin, un nouveau subside de. .	2000—00
4° Pour la reconstruction de l'église de St-Denis-Westrem, un nouveau subside de.	2000—00
5° Pour l'achèvement de l'église de Nukerke	2000—00
6° Pour la reconstruction des façades de l'église de Ninove, un nouveau subside de	800—00
A reporter. . . fr.	8800—00

Digitized by Google

Report. . fr.	8800—00
7° Pour la restauration de l'église de Verrebroeck, un subside de	200—00
8° Pour la restauration du presbytère de Liefferingen, un subside de	375—00
9° Nous avons réservé pour le subside que le Conseil provincial nous a autorisés à accorder, pour la construction du presbytère de la paroisse de St-Hermès à Renaix.	3000—00
Nous avons en outre accordé :	
1° Pour la reconstruction de l'église de Waerbeke, un nouveau subside de. .	700—00
2° Pour le renouvellement des toitures de l'église d'Ursel, un subside de. . . .	500—00
Fr.	13575—00

Le Gouvernement a promis de contribuer par de pareils subsides, dans la dépense de ces divers travaux. Sur la somme de 16250 francs, restant disponible sur celle de 40,000 francs, allouée à l'article 8 du chapitre 6 du budget provincial de 1848, pour des travaux de l'espèce, après déduction des subsides accordés pendant les années précédentes et imputables sur ce crédit, il a été imputé une somme de 16,075 francs répartie comme suit, savoir:

Pour premier à-compte du subside de 8000 francs, accordé pour la construction de l'église de la Clinge.	2000—00
Pour premier à-compte du subside de 5500 francs, accordé pour l'achèvement de l'église de Meire.	1500—00
A reporter. . . fr.	3500—00

Digitized by Google

Report. . . fr.	3500—00
Pour premier à-compte du subside de 2000 francs, accordé pour l'achèvement de l'église de Nukerke.	1000—00
Pour premier à-compte du nouveau subside de 6000 francs, du chef de la construction de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours à St-Nicolas	2000—00
Pour supplément de subside, du chef de l'agrandissement de l'église d'Erondegem.	1000—00
Pour supplément de subside du chef de la reconstruction de l'église d'Onkerzeele .	1000—00
Pour premier à-compte du nouveau subside de 2000 francs pour la reconstruction de l'église de Leerne-St-Martin. .	1000—00
Pour premier à-compte du nouveau subside de 2000 francs, pour la reconstruc- de l'église de St-Denis-Westrem. . .	1000—00
Pour supplément de subside du chef de la reconstruction de l'église de Waerbeke.	700—00
Pour la restauration de l'église de Verrebroeck.	200—00
Pour renouvellement des toitures de l'église d'Ursel.	500—00
Pour supplément de subside, du chef de la restauration des façades de l'église de Ninove.	800—00
Pour premier à-compte du subside de 3000 francs, à accorder pour la construction du presbytère de la paroisse de St-Hermès, à Renaix	1500—00
A reporter. . . fr.	14200—00

Digitized by Google

Report. . . fr.	14200—00
Pour premier à-compte du subside de 2000 francs, pour l'acquisition d'une maison presbytérale à St-Gilles (Waes). . .	1000—00
Pour premier à-compte du subside de 1000 francs, accordé pour l'agrandissement du presbytère de Mullem	500--00
Pour restauration du presbytère de Lieffe-ringen	375—00
Fr.	16075—00

Nous donnons ci-après l'indication de la dépense des travaux pour lesquels ces subsides ont été accordés, pour autant qu'elle ne se trouve pas déjà dans les Exposés des années précédentes:

Reconstruction de l'église de la Clinge.

Montant de la dépense . . . . . fr. 35600—00

Moyens d'y pourvoir.

A fournir par l'église. . fr.	9110—21	
Dons volontaires	10000—00	
Subside de la province. . .	8000—00	
Subside de l'Etat	8000—00	
Reste à fournir par l'église.	489—79	
Fr.	35600—00	35600—00

» »

Achèvement de l'église de Meire.

Montant de la dépense . . . . . 21487—64

Digitized by Google

Report. . . fr. 21487—64

Moyens d'y pourvoir.

A fournir par l'église. . fr.	2000—00	
A fournir par la commune. .	5754—63	
A fournir par les habitants.	1000—00	
Subside de la province . .	5500—00	
Subside de l'Etat	5500—00	
Reste à fournir par la commune et l'église	1733—01	
Fr.	21487—64	21487—64
		» »

Achèvement de l'église de Nukerke.

Montant de la dépense . . . . . 12078—18

Moyens d'y pourvoir.

A fournir par l'église. . .	3996—20	
A fournir par la commune.	2500—00	
Subside de la province . .	2000—00	
Subside de l'Etat	2000—00	
Reste à fournir par l'église et la commune.	1581—98	
Fr.	12078—18	12078—18
		» »

Restauration de l'église de Verrebroek.

Montant de la dépense . . . . . 1155—00

Digitized by Google

Report. . . fr. 1155—00

Moyens d'y pourvoir.

Subside de la province . .	200—00	
Subside de l'Etat	200—00	
Reste à fournir par l'église et la commune	755—00	
Fr.	1155—00	1155—00

» »

Renouvellement des toitures de l'église d'Ursel.

Montant de la dépense . . . . . 3060—00

Moyens d'y pourvoir.

A fournir par l'église. . .	1167—00	
A fournir par la commune .	800—00	
Subside de la province . .	500—00	
Subside de l'Etat	500—00	
Reste à fournir par l'église et la commune. . . .	93—00	
Fr.	3060—00	3060—00

» »

Construction d'un presbytère à Renaix.

Montant de la dépense . . . . . fr. 18316—00

Moyens d'y pourvoir

A fournir par l'église. . . 3000—00

Digitized by Google

Report. . .	3000—00	18316—00
A fournir par la ville. . .	6000—00	
Subside de la province . .	3000—00	
Subside de l'Etat	3000—00	
A fournir par le curé doyen.	3316—00	
Fr.	18316—00	18316—00
		» »

Acquisition d'un presbytère à St-Gilles (Waes).

Montant de la dépense	11000—00

Moyens d'y pourvoir.

A fournir par l'église. . .	3000—00	
A fournir par la commune. .	2000—00	
Subside de la province . .	2000—00	
Subside de l'Etat	2000—00	
Reste à fournir par la commune.	2000—00	
Fr.	11000—00	11000—00
		» »

Agrandissement du presbytère de Mullem.

Montant de la dépense	4000—00

Moyens d'y pourvoir.

A fournir par l'église. . .	1000—00	
A fournir par la commune .	1000—00	
Subside de la province . .	1000—00	
Subside de l'Etat	1000—00	
Fr.	4000—00	4000—00
		» »

Digitized by Google

Restauration du presbytère de Liefferinge.

Montant de la dépense.		1500—00
Moyens d'y pourvoir :		
A fournir par l'Eglise. . .	400—00	
A fournir par les habitants.	348—82	
Subside de la province . .	375—00	
Subside de l'Etat	375—00	
Reste à fournir.	1—18	
Fr.	1500—00	1500—00

» »

§ II.

SÉMINAIRE ÉPISCOPAL.

Le Séminaire épiscopal de Gand comptait, au 31 décembre 1847, quatre-vingt-seize élèves. Vingt-six prêtres sortant de cet établissement, ont été placés, pendant l'année, en qualité de vicaires, dans les communes de cette province.

§ III.

CULTES DIVERS.

La province compte environ six cent cinquante protestants, dont les deux tiers à Gand et le tiers dans

Digitized by Google

la commune de Maria-Hoorebeke. Ils ont un ministre de leur culte dans chacune de ces localités. Il y a aussi à Gand, un ministre du culte israëlite et un ministre du culte anglican. Le nombre des personnes de la religion israëlite y est d'environ 125, et celui des membres de l'église anglicane d'environ 250.

CHAPITRE VII.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

§ I.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Au 31 décembre 1847, deux cent dix-neuf communes de cette province avaient des instituteurs communaux; huit communes avaient été réunies à des communes voisines, sous le rapport de l'instruction; trois communes étaient dispensées d'avoir une école communale, en raison de l'existence d'écoles privées recevant gratuitement des enfants pauvres; trente-quatre communes avaient des écoles adoptées pour tenir lieu d'écoles communales; quarante-neuf communes avaient des écoles adoptées pour suppléer les écoles communales; trente communes n'avaient encore ni école communale, ni école adoptée; mais dans vingt de ces communes il y avait des écoles privées; de sorte que seulement dix communes étaient absolument dépourvues d'écoles.

Digitized by Google

Écoles communales et privées.

A la même époque le nombre des écoles communales était de. 228
Celui des écoles adoptées de. 130
Celui des écoles privées de 324
Celui des pensionnats pour garçons de . . . 20
Celui des pensionnats pour filles de 49

Ensemble. . . 751

En outre, vingt des écoles communales étaient en même temps pensionnats pour garçons.

Ainsi que l'indique l'état suivant, les établissements sus-mentionnés ont été fréquentés en 1847, par 67,622 élèves, savoir :

		Garçons.	Filles.
Ecoles communales et adoptées.	Elèves payant . .	11458	6750
	Idem recevant l'instruction gratuite.	14494	8344
Ecoles privées.	Elèves payant . .	8129	8094
	Id. recevant l'instruction gratuite.	1402	4234
Pensionnats.	Pensionnaires y compris ceux des écoles communales	912	1219
	Externes non compris ceux des écoles communales .	700	1886
		37095	30527
		67622	

Digitized by Google

État du nombre des élèves des écoles primaires et des pensionnats,

No d'ordre.	NOMS des villes et des arrondissem.	NOMBRE DES						NOMBRE			
								des écoles communales ou adoptées			
								Garçons.		Filles.	
		Ecoles communales	Ecoles communales qui sont en même temps pensionnats.	Ecoles adoptées.	Ecoles privées.	Pensionnats pour garçons.	Pensionnats pour filles	Elèves payants	Elèves recevant l'instruction gratuite.	Elèves payants	Elèves recevant l'instruction gratuite.
	VILLES.										
1	Gand.	5	»	9	43	3	6	»	2859	»	1528
2	Alost.	2	»	»	17	»	1	»	387	»	»
3	Audenarde.	2	»	»	7	»	»	65	235	»	167
4	Deynze.	»	1	»	2	1	1	50	56	»	»
5	Eecloo.	1	»	1	3	»	1	146	119	»	»
6	Grammont.	»	»	2	5	1	1	»	70	»	63
7	Lokeren.	»	1	7	6	»	1	257	599	94	91
8	St-Nicolas.	1	»	4	2	1	1	179	656	5	171
9	Ninove.	1	»	»	3	1	»	70	60	20	11
10	Renaix.	»	»	3	4	2	1	18	147	52	82
11	Termonde.	1	»	»	5	1	1	127	217	»	175
	Total. . .	13	2	26	95	10	14	912	5185	171	2288
	ARRONDISSEMENTS.										
	Gand.	49	8	41	75	3	4	2762	3470	1700	2025
	Audenarde.	31	5	17	30	»	5	1465	994	936	775
	St-Nicolas.	25	»	10	56	5	2	1517	1322	782	902
	Eecloo.	15	2	5	»	2	20	866	644	499	450
	Alost.	49	5	13	56	2	5	1891	1454	1201	761
	Termonde.	26	»	18	32	»	1	2047	1425	1461	1143
	Total général. .	208	20	130	324	20	49	11458	14494	6750	8344

Digitized by Google

dans la province de la Flandre-Orientale, en 1847.

DES ÉLÈVES.

des écoles privées.				des pensionnats pour garçons.		des pensionnats pour filles.		OBSERVATIONS.
Garçons.		Filles.						
Élèves payants.	Élèves recevant l'instruction gratuite.	Élèves payants	Élèves recevant l'instruction gratuite	Élèves internes.	Élèves externes.	Élèves internes.	Élèves externes.	
993	136	924	973	46	208	258	483	
286	25	393	65	»	»	15	50	
76	10	205	»	»	»	»	»	
»	»	72	69	43	53	99	41	
65	5	222	325	»	»	50	»	
158	»	135	»	65	37	21	24	
64	47	121	27	21	»	18	54	
186	56	75	»	75	40	81	183	
148	»	68	»	9	56	18	60	
57	4	89	59	91	66	36	68	
21	9	130	14	96	79	27	48	
2054	292	2432	1514	446	539	623	1013	
1482	282	1484	905	145	121	142	276	
619	172	512	375	30	»	187	107	
1331	100	1371	304	81	40	105	83	
458	69	424	97	91	»	10	»	
1354	298	927	456	119	»	93	35	
831	189	944	585	»	»	59	»	
8129	1402	8094	4234	912	700	1219	1514	

Digitized by Google

L'état suivant indique les sommes affectées au service ordinaire de l'instruction primaire, pour 1847.

VILLES et arrondissements.	Allocations des villes et communes.	Allocation des bureaux de bienfaisance.	Subsides accordés sur les fonds de l'état et de la province.	TOTAL de la dépense.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Villes	54695 32	» »	3370 00	58065 32
Arrond. de Gand . .	17630 34	442 00	16198 00	34270 34
Id. d'Audenarde.	8608 50	684 11	9691 00	18983 61
Id. de St-Nicolas.	9859 92	334 80	5565 00	15759 72
Id. d'Eecloo . .	5158 97	70 00	4656 00	9884 97
Id. d'Alost . .	9472 26	1787 60	14739 00	25998 86
Id. de Termonde.	10012 57	880 00	6600 00	17492 57
Total. . .	115437 88	4198 51	60819 00	180455 39

Digitized by Google

Écoles primaires supérieures.

Tant sous le rapport de la situation financière, que sous celui de la marche de l'enseignement, l'école primaire supérieure de Gand se trouve dans une situation favorable. Pour 1847, ses recettes ont excédé ses dépenses d'une somme de fr. 1878—59.

Le nombre de ses élèves est de cent soixante-trois.

Les écoles primaires supérieures d'Alost et de Renaix soutiennent moins bien que celle de Gand, la concurrence des établissements privés.

Le compte de 1847 de l'école primaire supérieure d'Alost accuse un déficit de fr 4062—85. Ce déficit provient en grande partie de ce que le produit effectif du minerval est resté en dessous des prévisions du budget, d'une somme de fr. 2444—28. Le nombre des élèves de cette école est maintenant de 126.

Par arrêté royal du 24 décembre 1847, il a été accordé un subside extraordinaire pour couvrir les dépenses arriérées de cet établissement. En accordant ce subside, le Gouvernement a eu égard à la situation obérée des finances de la ville d'Alost, qui ne lui permet point de tenir l'engagement qu'elle a pris, de combler le déficit que pourraient présenter les ressources de l'école.

Cent et dix élèves ont fréquenté l'école primaire supérieure de Renaix. Ses recettes et ses dépenses sont évaluées au budget de 1848, à la somme de fr. 6830.

Écoles normales.

Le Gouvernement est intentionné d'annexer des cours normaux à l'école primaire supérieure de Gand, en con-

Digitized by Google

formité de l'article 35 de la loi organique de l'instruction primaire.

Déjà, les mesures préliminaires ont été prises, et tout fait espérer que ces cours seront promptement organisés. Les élèves aspirants-instituteurs seront internés à l'établissement et la fréquentation des cours durera trois ans.

L'école normale de St-Nicolas, soumise au régime d'inspection, établi par la loi du 23 septembre 1842, comptait, au 31 décembre 1847, quarante-six élèves instituteurs.

Caisse de prévoyance en faveur des instituteurs primaires.

Deux cent trente-neuf instituteurs primaires ont participé en 1847, à la caisse de prévoyance.

Le fonds s'élevait, au 31 décembre 1846, à francs 20874—03, y compris les restants à recouvrer, et dont il faut déduire fr. 182—99 pour rétributions de 1845 et 1846, d'instituteurs qui sont décédés ou qui ont abandonné la carrière pédagogique,

reste	20691—04
Les recettes de 1847 consistaient:	
1° Dans les rétributions à payer par les participants	6291—00
2° Dans le subside de l'Etat.	841—00
3° Dans le subside de la province. . .	1000—00
4° Dans les intérêts pour l'année 1847 .	759—37
Total. . fr.	29582—41
Les dépenses de 1847, se composent comme suit:	
A reporter. . .	29582—41

Digitized by Google

		Report. . .	29582—41
1° Secours à treize anciens instituteurs et à une veuve d'instituteur. .		1250—00	
2° Frais d'impressions faites en 1846		34—50	
3° Frais d'administration, pour 1847.		150—00	
		1434—50	1434—50
De sorte que le fonds de la caisse de prévoyance s'élevait, au 31 décembre 1847, à			28147—91
A cette même époque il restait à recevoir:			
1° Sur les rétributions de 1845.		99—90	
2° Sur celles de 1846 . . .		844—65	
3° Sur celles de 1847 . . .		4595—82	
4° Le subside de la province pour 1847.		1000—00	
5° Pour les intérêts revenant à la caisse pour le deuxième semestre 1847.		405—02	
	Ensemble. . .	6945—39	
Il restait à payer:			
1° Pour secours à un ancien instituteur, pour le 1er semestre 1847.	50		
2° Pour secours à douze anciens instituteurs pour le 2e semestre 1847. .	575		
3° Pour frais d'administration de 1847 . . .	150		
	Ensemble . . 775	775—00	
		6170—39	6170—39
Et il y avait en caisse			21977—52

Digitized by Google

§ II.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

A l'époque du 31 décembre 1847, les huit établissements d'enseignement moyen, existant dans cette province, comptaient ensemble 1308 élèves, répartis comme suit :

	Pensionn.	Externes.
Athénée de Gand	77	220
Collége de Ste-Barbe à Gand . . .	»	162
Petit séminaire de St-Nicolas . . .	161	36
Collége d'Alost	79	72
Id. de la Ste-Vierge, à Termonde.	96	77
Id. de Notre-Dame, à Audenarde .	»	107
Id. de Grammont.	66	47
Id. de Notre-Dame, à Eecloo . .	34	74
	513	795

Le nombre des directeurs, professeurs et surveillants attachés à ces établissements était de cent.

L'Athénée de Gand a pris part au concours général institué en 1847, entre les établissements d'enseignement moyen, pour la classe supérieure de mathématiques, la *quatrième* et la *seconde* ou poésie, et ses élèves y ont obtenu de nouveaux succès. Ils ont remporté les 2e et 3e prix de mathématiques, sur 45 concurrents appartenant à onze établissements, et le 2e prix en poésie sur 142 concurrents appartenant à vingt-un établissements.

Digitized by Google

§ III.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Université de Gand.

L'université de Gand comptait, au 31 décembre 1847, trois cent quarante-un élèves inscrits, répartis entre les diverses facultés, comme suit:

Faculté de droit	63
Id. de médecine	79
Id. des sciences	50
Id. de philosophie	93
Ecole du génie civil	56
Total. . .	341

Les examens de 1847 ont donné les résultats suivants:

Epreuve préparatoire.

Admis	9
Ajourné.	1
Rejeté	1
	11

Candidature en philosophie.

Admis avec grande distinction. . .	2
Admis avec distinction	4
Admis	14
Ajournés	7
	26

Digitized by Google

Candidature en sciences.

Admis	12
Ajournés	4
Rejetés	2
	18

Doctorat en sciences.

Admis avec grande distinction . . .	1

Candidature en droit.

Admis avec grande distinction. . .	1
Admis avec distinction	5
Admis	11
Ajournés	3
Rejeté	1
	21

Doctorat en droit.

Admis avec distinction	2
Admis	5
Ajournés	5
	12

Candidature en médecine.

Admis avec distinction	4
Admis	4
	8

Digitized by Google

Doctorat en médecine, premier examen.

Admis avec grande distinction. . .	2
Admis avec distinction	2
Admis	5
Ajourné	1
Rejeté	1
	11

Doctorat en médecine, deuxième examen.

Admis avec la plus grande distinction.	1
Admis avec grande distinction. . .	2
Admis avec distinction.	2
Admis	1
	6

Doctorat en chirurgie.

Admis avec grande distinction. . .	2
Admis avec distinction	2
Admis	4
	8

Doctorat en accouchements.

Admis avec la plus grande distinction.	1
Admis avec grande distinction . . .	2
Admis avec distinction	2
Admis	2
	7

Digitized by Google

Bourses d'études.

Vingt-un élèves de l'université de Gand, qui avaient joui d'une bourse sur les fonds provinciaux, pendant les années précédentes, ont obtenu la même faveur pour l'année 1848, et douze bourses ont été accordées à de nouveaux élèves. Quatre nouvelles demandes ont été écartées et une ajournée.

Des trente-trois boursiers, vingt-cinq appartiennent à la Flandre-Orientale et huit à d'autres provinces.

Onze bourses sur les fonds de l'Etat et quatre bourses de fondations ont été accordées par le Gouvernement.

La ville de Gand a accordé, pour l'année 1847—48, dix-neuf bourses et vingt-quatre demi-bourses.

. . . .

École industrielle de Gand.

Le nombre des inscriptions aux divers cours de cette école a éprouvé une augmentation sensible, pendant l'année scolaire 1846—1847 ; il a surpassé le chiffre de 400. La grande majorité des élèves se compose d'artisans et d'industriels.

Une disposition du règlement de l'académie de dessin, d'après laquelle les cours y sont prolongés jusqu'à huit heures du soir, empêche les élèves de fréquenter ceux de l'école industrielle.

Il est à espérer que la sollicitude de l'autorité locale fera disparaître cet obstacle à la fréquentation simultanée des cours de l'école industrielle et de l'académie des beaux-arts.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

BEAUX-ARTS, SCIENCES.

§ I.

ACADÉMIES DES BEAUX-ARTS.

Académie royale de dessin, sculpture et architecture de la ville de Gand.

Les trois sections de dessin, de sculpture et d'architecture de l'Académie de Gand ont été fréquentées, en 1847, la 1re par 513 élèves, la 2e par 12, et la 3e par 70; soit ensemble par 595 élèves.

L'enseignement y est donné par treize professeurs. Il a subi, depuis quelque temps, des réformes essentielles dont on n'a eu qu'à se féliciter. Le dessin continue d'y être enseigné, avec un succès complet, d'après le *système Dupuis*, qui consiste principalement à faire dessiner les élèves, à l'estompe, d'après le plâtre, dès qu'ils sont familiarisés avec le dessin linéaire. Ce système a les avantages de rendre les études moins longues et les progrès plus sûrs et plus rapides, que par les méthodes ordinaires. On a cependant conservé une classe pour ceux qui doivent spécialement s'appliquer au dessin au crayon, comme les lithographes, les graveurs, etc.

Dans les classes d'architecture, on a introduit l'enseignement oral et raisonné, ainsi que celui des mathématiques appliquées aux arts et aux métiers.

A l'ouverture de l'année scolaire 1847-1848, M. Portaels a été nommé professeur-directeur des classes de

Digitized by Google

dessin. On a reconnu la haute utilité de confier également à un premier professeur, la direction des études dans chacune des sections de sculpture et d'architecture. Toutefois ce projet n'a pu, jusqu'aujourd'hui, être exécuté.

L'utilité de l'académie de Gand est surtout appréciée par la classe ouvrière, et, chaque année, le nombre des inscriptions dépasse considérablement celui des élèves qui peuvent y être admis. Parmi ceux-ci se trouvent beaucoup de jeunes gens des communes rurales de la province.

Les autres académies de la province ont été fréquentées, savoir :

Celle de St-Nicolas.	par	193	élèves.
— d'Alost	par	146	»
— de Termonde	par	174	»
— d'Audenarde	par	139	»
— de Grammont.	par	62	»
— de Renaix.	par	58	»
— de Tamise	par	65	»
— de Sottegem	par	41	»

Tous ces établissements se trouvent dans une situation satisfaisante.

§ II.

CONSERVATOIRES DE MUSIQUE.

367 élèves des deux sexes ont fréquenté, pendant l'année scolaire 1846—1847, les cours du Conservatoire de musique de Gand.

Cet établissement produit de bons artistes et compositeurs de musique. Le plus éminent de tous, le sieur

Digitized by Google

Gevaert, qui avait obtenu les premiers prix de solfége et de piano, au Conservatoire, a remporté la palme, au dernier concours de composition musicale, ouvert à Bruxelles, par la classe des beaux-arts de l'académie royale de Belgique.

Le Conservatoire de musique d'Audenarde a été fréquenté par environ 60 élèves des deux sexes, dont les progrès sont satisfaisants.

Quatre professeurs et un adjoint sont attachés à cet établissement communal.

CHAPITRE IX.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

§ I.

ART DE GUÉRIR.

Cette province comptait, au 31 décembre 1847, deux cent soixante-un docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements; soixante-trois chirurgiens et accoucheurs, vingt-sept officiers de santé, cent quatre-vingt-cinq sages-femmes et cinquante-cinq pharmaciens, répartis entre les villes et communes comme suit:

Digitized by Google

VILLES et arrondissements de communes rurales.	Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements.	Chirurgiens et accoucheurs.	Officiers de santé.	Sages-femmes.	Pharmaciens.
VILLES.					
Alost	6	4	»	4	4
Grammont. . . .	5	3	»	1	4
Ninove	3	1	»	1	1
Audenarde. . . .	4	3	»	3	3
Renaix	6	2	»	3	4
Eecloo	3	1	»	3	»
Gand	68	4	»	9	34
Deynze	3	»	1	2	»
St-Nicolas	9	2	»	2	3
Lokeren	6	1	1	1	»
Termonde	4	»	»	2	3
Total. . .	117	21	2	31	55
ARRONDISSEMENTS					
Alost	17	5	1	23	»
Audenarde. . . .	12	2	3	24	»
Eecloo	13	3	4	20	»
Gand	47	9	11	57	»
St-Nicolas	24	15	3	17	»
Termonde	31	8	3	13	»
Total général. .	261	63	27	185	55

Digitized by Google

§ II.

ÉTAT SANITAIRE, VACCINE.

État sanitaire.

L'état sanitaire de la province avait été assez satisfaisant, pendant les premiers mois de l'année 1847, lorsque, vers le printemps, la fièvre typhoïde s'est manifestée dans quelques communes. Cette maladie est d'abord restée, en quelque sorte, concentrée dans les localités où elle s'était declarée ; mais, vers le milieu de l'été, elle s'est subitement étendue dans la plupart des communes des arrondissements de Gand, Audenarde et Alost, où elle a fait un grand nombre de victimes. En automne, elle s'est aussi déclarée dans les arrondissements d'Eecloo, Termonde et St-Nicolas, mais elle y a exercé moins de ravages. L'épidémie ayant continué de sévir pendant l'hiver, en janvier dernier, M. l'Inspecteur du service de santé a été chargé par le gouvernement, de se rendre, avec un membre de la commission médicale provinciale, dans les communes où elle régnait, pour s'y concerter avec les autorités et les médecins des localités, sur les mesures hygiéniques à prendre. De son côté, M. le Ministre de la Guerre a mis à la disposition de M. le Gouverneur de cette province, des médecins militaires, qui se sont rendus dans les communes où la maladie sévissait avec le plus d'intensité, et y sont restés aussi longtemps que leur présence y était nécessaire pour le traitement des indigents.

Le zèle des médecins et des ecclésiastiques des paroisses

Digitized by Google

ne s'est point ralenti en présence du danger; aussi un grand nombre d'entr'eux ont-ils été les victimes de leur dévouement. On compte treize médecins et chirurgiens et 25 desservants et vicaires enlevés par l'épidémie.

Pendant l'hiver, une épidémie moins grave, la grippe, est venue compliquer les affections déjà très-nombreuses et contribuer à l'augmentation du chiffre des décès.

Vaccine.

D'après les rapports des autorités locales, le nombre des vaccinations opérées gratuitement, pendant l'année 1847, s'est élevé à cinq mille cinq cent quatre-vingt-six.

Par arrêté royal du 24 avril 1848, des médailles en or ont été décernées aux médecins et chirurgiens, ainsi qu'à deux sages-femmes, qui, pendant l'année 1846, avaient fait le plus grand nombre de vaccinations gratuites. Cette distinction a été obtenue, dans cette province, par les personnes suivantes :

M. Leclerq, J., docteur en médecine, à Gand;
M. Deceuleneer, F., docteur en médecine, à Termonde;
La dame Carette, E., veuve Verbrugghen, sage-femme, à Gand;
M. Van Raemdonck. J., docteur en médecine, à St-Nicolas;
M. De Brabant, B., docteur en chirurgie, à Gand;
M. Buysse, J., docteur en médecine, à Wetteren;
M. Voet, C., chirurgien, à Vracene;
M. Seghers, J.-C. chirurgien, à St-Nicolas;
M. Van de Moortele, F., docteur en médecine, à Bottelaere;
M. Van Duysse, H., docteur en médecine, à Termonde;
La Dame De Boudt, H., sage-femme, à Zele.

Digitized by Google

Par un arrêté royal de la même date, une mention honorable a été accordée, pour avoir fait preuve de zèle et de désintéressement, pour la propagation gratuite de la vaccine, pendant 1846, aux personnes suivantes:

M. Malfeson, E., docteur en médecine, à Gand;
M. Precelle, J., docteur en chirurgie, à Gand;
M. Veldeman, L.-A., docteur en médecine, à Berlaere;
M. Van Waes, E., docteur en médecine, à Wachtebeke;
M. De Rudder, docteur en médecine, à Lokeren;
M De Pape, P.-B., docteur en médecine, à Zevenecken;
M. De Moor, C.-J., docteur en médecine, à Alost;
M. Criel, P., chirurgien, à Evergem;
M. Giet, A.-H., docteur en médecine, à Hermelgem;
M. D'Hollander, J.-V., docteur en médecine, à Moerzeke;
M. Ottevaere, J., docteur en médecine, à Oostacker;
M. During, B., docteur en médecine, à Exaerde.

§ III.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE GAND.

La société de médecine de Gand a publié, pendant l'année 1847, les 19e et 20e volumes de ses annales et les 13e et 14e du bulletin de ses séances. Par ses publications, elle continue d'imprimer la plus salutaire impulsion aux études médicales, et, par ses travaux scientifiques, elle s'est acquis en Belgique et à l'étranger une grande considération. Son bureau de consultations gratuites, établi en faveur des classes pauvres et ouvrières de la province, continue à rendre de grands services. Le nombre des malades qui sont venus y réclamer les secours de la science s'est élevé, en 1847, à seize cent quarante-trois.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

§ I.

POLICE.

Sinistres et accidents.

Incendies.

Cent quatre incendies ont eu lieu dans cette province, pendant l'année 1847. Ils ont consumé cinquante-trois maisons, cinq fermes, neuf maisonettes, des dépendances de dix autres fermes, sept granges et cinq étables isolées, cinq batiments divers, un moulin à vent et une meule de blé. Ils ont endommagé neuf maisons et trois bâtiments divers.

Ces sinistres ont occasionné des pertes s'élevant ensemble à fr. 352920—80. Les bâtiments détruits ou endommagés par soixante-neuf de ces incendies étaient assurés pour une somme totale de fr. 761725—00.

Accidents divers.

Le 6 août 1847, la foudre est tombée sur un moulin à vent, dans la commune de Smeerhebbe et y a fait des dégâts estimés à 2280 francs.

Quatre bateaux, dont un chargé de charbon et trois transportant de la chaux, ont coulé bas dans l'Escaut, le premier dans la commune d'Audegem, un à Gentbrugge, un à Swynaerde et l'autre sur le territoire de la ville de Gand.

Digitized by Google

Morts violentes.

Soixante-dix-huit personnes dont cinquante-sept adultes et vingt-un enfants se sont noyées par accident. Deux ouvriers, travaillant à un champ dans la commune de Verrebroeck, ont été tués par la foudre. Six enfants sont morts par suite de brûlures. Un habitant de Wichelen, voulant traverser le chemin de fer, à Audegem, au moment du passage d'un convoi, a été atteint par la locomotive et relevé sans vie.

Vingt-une personnes dont quatre enfants, sont décédées par suite d'autres accidents, savoir: quatre par suite de chûte, six ayant été atteintes par des chevaux ou par des voitures, deux par asphyxie, et neuf à la suite d'accidents divers.

Trente personnes se sont suicidées: Vingt-une par strangulation, quatre par submersion, trois au moyen d'armes à feu, une en se coupant la gorge et un par le poison.

Actes de courage et de dévouement.

Par arrêtés royaux en date du 3 novembre et du 8 décembre 1847, une médaille en or, sept médailles en vermeil, et quarante-huit médailles en argent ont été décernées à cinquante-six personnes de cette province, qui s'étaient distinguées par des actes de courage et de dévouement.

Règlements de police.

Les Conseils de trente-deux communes ont arrêté, en 1847, des règlements de police communale. Neuf de ces

Digitized by Google

règlements avaient pour objet de défendre le pâturage sur les chemins communaux, quatre l'établissement de services de patrouilles de nuit et sept d'assurer la tenue régulière du registre de population.

Commissaires de police.

Aucune mutation n'a eu lieu, pendant 1847, dans le personnel des commissaires de police de cette province.

Gardes-champêtres.

Huit mutations ont eu lieu, pendant 1847, dans le personnel des gardes champêtres, dont six par suite de décès et deux par suite d'admission à la pension.

Gendarmerie.

La compagnie de Gendarmerie de cette province compte cent soixante-trois sous-officiers et gendarmes, répartis en dix-neuf brigades et onze postes détachés. Ce corps continue de remplir sa mission avec zèle et à se faire remarquer par sa discipline et par la bonne direction de son service.

Passeports.

Pendant l'année 1847, il a été délivré dans cette province, sept cent quatre-vingt-quinze passeports à l'étranger et deux- cent quatre-vingt-sept passeports à l'intérieur.

Digitized by Google

§ II.

JUSTICE RÉPRESSIVE.

Crimes, délits et contraventions.

Le tableau suivant indique le nombre et la nature des affaires jugées en 1847, par la cour d'assises de cette province.

Digitized by Google

Relevé des affaires jugées par les assises de la Flandre-Orientale, en 1847.

NATURE des CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS.						OBSERVATIONS.
	Accusations.	Accusés.	Acquittés.	aux travaux forcés. A perpétuité.	aux travaux forcés. A temps.	A la réclusion.	A mort.	A la détention dans une maison de correction, à raison du jeune âge.	Total des condamnés.	
Vol	28	71	4	3	36	27	»	1	67	
Viol et attentat à la pudeur.	1	1	1	»	»	»	»	»	»	
Fabrication et émission de fausse monnaie.	2	4	1	3	»	»	»	»	3	
Faux en écriture privée.	1	1	»	»	»	1	»	»	1	
Incendie.	5	7	5	»	»	»	2	»	2	
Assassinat et tentative	3	3	»	»	»	»	3	»	3	
Meurtre	1	1	»	1	»	»	»	»	1	
Sévices graves.	1	1	»	»	»	1	»	»	1	
Meurtre et tentative, suivi de vol.	1	1	»	»	»	»	1	»	1	
Pillage	2	29	23	»	»	6	»	»	6	
Totaux.	45	119	34	7	36	35	6	1	85	

Liste des Jurés.

Les listes, arrêtées en 1847, des personnes aptes à exercer, pendant l'année 1848, dans cette province, les fonctions de juré, comprenaient 2256 individus, répartis conformément au tableau suivant.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES et villes.	Individus payant le cens.	Portés sur la liste en raison de leur profession	TOTAL.
Arrondissement judiciaire de Gand.			
Ville de Gand (le cens est de fr. 230).	554	154	688
Id. d'Eecloo id. 170).	28	6	34
Id. de Deynze id. id.	25	4	29
102 communes id. id.	217	219	436
	804	383	1187
Arrond. judiciaire de Termonde.			
Ville d'Alost (le cens est de fr. 170).	52	13	65
Id. de Lokeren id. id.	86	7	93
Id. de St-Nicolas id. id.	73	16	89
Id. de Termonde id. id.	34	11	45
71 Communes id. id.	245	47	292
	490	229	719
Arrond. judiciaire d'Audenarde.			
Ville d'Audenarde(le cens est de fr. 170)	26	29	55
Id. de Grammont id. id.	30	12	42
Id. de Ninove id. id.	11	17	28
Id. de Renaix. id. id.	33	14	47
110 Communes id. id.	136	42	178
	236	114	350
Récapitulation.			
Arrondissement de Gand	804	383	1187
Id. de Termonde . . .	490	229	719
Id. d'Audenarde . . .	236	114	350
Total général. . .	1530	726	2256

Digitized by Google

§ III.

PRISONS.

Maison de force de Gand.

L'effectif des condamnés, détenus à la maison de force, était, au premier janvier 1847, de . . .		1141
Il en est sorti, pendant cet exercice:		
Par expiration de peine.	63	
Graciés	4	
Décédés.	52	
En total. . .	119	
Il en est entré, pendant ladite année. .	153	
Augmentation. . .	34	34
Total de la population, au premier janvier 1848.		1175

Ces 1175 individus appartiennent par leur naissance, savoir:

A la province d'Anvers	78
Id. de Brabant	168
Id. de Hainaut	103
Id. de Liége	68
Id. de Limbourg.	27
Id. de Luxembourg	21
Id. de la Flandre-Orientale . . .	316
Id. de la Flandre-Occidentale. . .	299
Id. de Namur.	32
Aux pays étrangers.	63
Total. . .	1175

Digitized by Google

Ils avaient été condamnés :

A la peine de mort (commuée)	226
Aux travaux forcés à perpétuité	392
Aux travaux forcés à temps.	552
A la réclusion	2
A l'emprisonnement.	3
Total. . .	1175

Les crimes sur lesquels ont été motivées ces condamnations sont :

Assassinat, meurtre, blessures graves. . . .	159
Parricide	2
Fratricide.	1
Infanticide	3
Empoisonnement	5
Viol et attentat à la pudeur.	46
Lettres comminatoires.	6
Bigamie	1
Faux témoignage	3
Subornation de témoins	1
Faux en écriture	29
Incendie	45
Destruction de propriétés.	2
Fausse-monnaie.	31
Vols	810
Recélement	20
Banqueroute frauduleuse	2
Désertion et insubordination.	2
Désertion et vol	7
Total. . .	1175

Digitized by Google

Au nombre de ces 1175 détenus, il s'en trouvait:
494 qui subissaient une première condamnation.
304 qui avaient déjà subi des peines infamantes.
377 qui avaient déjà subi des peines correctionnelles.

1175

Avant leur condamnation, ces détenus exerçaient les professions suivantes:

Fermiers	5
Ouvriers employés à l'agriculture	294
Houilleurs	20
Carriers	2
Fabricants de tissus	2
Commis attachés à des fabriques	1
Tisserands	149
Ouvriers travaillant les métaux	19
Ouvriers employés dans les usines	51
Bouchers, charcutiers, poissonniers, (maîtres)	2
Id. Id. Id. (ouvriers)	11
Travaillant les vêtements, (maîtres)	5
Id. (ouvriers)	60
Travaillant à la construction des bâtiments et d'objets d'ameublement, (maîtres)	6
Id. id. (ouvriers)	89
Professions diverses. (maîtres)	1
Id. (ouvriers)	28
Commerçants en détail, boutiquiers, fripiers, etc.	38
Colporteurs, marchands ambulants	43
Hommes de peine	8
Commissionnaires, capitaines de navire	4
Charretiers, rouliers, postillons, etc	7
A reporter.	845

Digitized by Google

Report. . .	845
Bateliers, matelots, haleurs, pêcheurs, etc. .	25
Aubergistes, hôteliers, logeurs.	1
Cabaretiers, Cafetiers, limonadiers.	16
Domestiques à gages	60
Journaliers	123
Avocats, greffiers, notaires	1
Employés au service actif, douaniers, gardes du chemin de fer	1
Sous-officiers et soldats	61
Professeurs, instituteurs	1
Sans profession.	41
Total. . .	1175

Maison de sûreté civile et militaire, à Gand.

Cette maison renfermait, au 1er janvier 1847, 401 détenus, ci		401
Il en est entré, pendant l'année.		7491
Total. . . .		7892
Il en est sorti		7307
	Libérés 2096	
	Transférés dans des maisons centrales. . . 500	
	Graciés 54	
	Acquittés et mis hors de cause 386	
	Passagers. 4119	
	Décédés 152	
Il restait au 1er janvier 1848		585

Digitized by Google

Savoir :

Détenus civils, (hommes)	359	
Id. (femmes)	84	
Id. (garçons)	65	585
Id. (filles)	15	
Détenus militaires	62	

En 1846, le nombre des détenus entrés a été de	5632
Et en 1847 de	7491
Augmentation pendant cette dernière année de	1859

Maison d'arrêt d'Audenarde.

Cette prison renfermait, au premier janvier 1847, soixante-dix-neuf hommes, vingt-neuf femmes et six enfants, ci	114
Y sont entrés, pendant l'année, deux mille six cent quatre-vingt-seize hommes (y compris trente-neuf militaires); deux mille six cent cinquante-quatre femmes et quinze cent quatre-vingt-treize enfants, ensemble	6943
	7057
En sont sortis pendant l'année, deux mille six cent quarante-cinq hommes, (y compris trente-neuf militaires); deux mille six cent treize femmes et quinze cent quatre-vingt-deux enfants, ensemble	6840
Il restait, au 31 décembre 1847, cent trente hommes, soixante-dix femmes et dix-sept enfants ensemble	217

Digitized by Google

Maison d'arrêt de Termonde.

La population de cette prison se composait, au 1r janvier 1847, de cent deux hommes, trente femmes et six enfants, ci	138
Il y est entré, en 1847, deux mille cent quatre-vingt-treize hommes, y compris quatre cent huit militaires; six cent quarante-une femmes et quatre cent six enfants, ensemble	3240
	3378
Il en est sorti deux mille cent soixante-six hommes, y compris quatre cent huit militaires; six cent quarante-trois femmes et trois cent quatre-vingt-dix-neuf enfants, ensemble	3208
Et il restait au 31 décembre 1847, cent vingt-neuf hommes, vingt-huit femmes et treize enfants, ensemble	170

Maison centrale de détention militaire à Alost.

Le nombre des détenus renfermés dans cette prison était, au 1r janvier 1847, de mille quatre-vingt-dix ci.	1090
Il en est entré, pendant l'année, sept cent treize.	713
	1803
Et il en est sorti six cent trente-huit	638
Sa population, au 31 décembre 1847, était de.	1165

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

MILICE.

§ I.

RÉPARTITION DU CONTINGENT.

Le contingent de la Flandre-Orientale, dans la levée de milice de 1847, est de 1877 hommes.

Le tableau suivant en indique la répartition par ville et par arrondissement, d'après la population, au 1 janvier 1846.

Digitized by Google

VILLES.	Population au 1r janvier 1846.	Contingent.
Gand.	108451	256
Deynze	5453	8
Audenarde	5788	14
Renaix	12347	29
Alost	14850	35
Grammont	7482	17
Ninove	4539	10
Termonde	8231	19
St-Nicolas	20008	47
Lokeren	16228	39
Eecloo	9061	22
Totaux. . .	210238	496
Arrondissements.		
Gand.	167444	393
Audenarde	92253	218
Alost.	108476	262
Termonde	89344	212
St-Nicolas	79873	186
Eecloo	47045	110
Totaux. . .	584435	1381
Récapitulation.		
Villes	210238	496
Arrondissements	584435	1381
Totaux. . .	794673	1877

Digitized by Google

§ II.

RÉCLAMATIONS.

Les réclamations contre les décisions des conseils de milice présentent, pour 1847, les résultats suivants:

Réclamations contre les désignations pour le service.

Pour infirmités ou défaut de taille.

Fondées	5
Non fondées	29
Total. . .	34

Pour autres cas.

Fondées	11
Non-fondées	10
Total. . .	21

Réclamations contre des exemptions accordées.

Pour infirmités ou défaut de taille.

Fondées	114
Non-fondées	152
Total. . .	266

Pour autres cas.

Fondées	»
Non-fondées.	17
Total. . .	17

Digitized by Google

§ III.

HOMMES RENVOYÉS PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE.

Le nombre des miliciens de 1847, renvoyés par l'autorité militaire, en vertu de l'article 161 de la loi du 8 janvier 1817, comme ayant été trouvés impropres au service, lors de l'incorporation, est de 157.

Après réexamen, 80 de ces miliciens ont été exemptés pour un an ou définitivement, et la désignation pour le service des 77 autres a été maintenue.

§ IV.

MILICIENS ADMIS A UN TIRAGE SUPPLÉMENTAIRE.

Quatre miliciens ont été admis en 1847, à un tirage supplémentaire. Deux appartenaient à la classe de 1847 et deux à celle de 1846.

§ V.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE LA LEVÉE.

Les opérations de la levée de 1847, sous le rapport des exemptions et de l'aptitude au service des hommes appartenant à la classe de ladite année, ont présenté les résultats consignés dans le tableau suivant:

Il conste de ce tableau que, sur 3127 miliciens ajournés des années précédentes et 7613 inscrits de l'année, ensemble 10740, on a appelé, pour trouver le contingent de 1877 hommes à fournir, 6349 numéros, dont 3222 de l'année; et que 4486 miliciens ont amené des numéros non passibles du service.

Digitized by Google

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	Ajournés des années précédentes	Inscrits de la classe de 1847.	HOMMES FOURNIS. Ajournés des années précédentes, désignés pour le service en 1847.	HOMMES FOURNIS. Appartenant à la classe de 1847.	HOMMES FOURNIS. Par rétrogradation sur les classes antérieures	Réfractaires.	Exemptions accordées aux miliciens de la classe de 1847, jusqu'au dernier numéro appelé pour chaque commune. Pour cas prévus par la loi. Provisoires	Pour cas prévus par la loi. Définitives	Pour défauts corporels. Provisoires pour défaut de taille.	Pour défauts corporels. Pour infirmités. Provisoires	Pour défauts corporels. Pour infirmités. Définitives	Nombre d'hommes appelés de la classe de 1847, pour trouver le contingent.
VILLES.												
Gand . . .	508	905	40	212	»	4	92	12	79	24	81	470
Deynze . .	17	48	1	7	»	»	2	»	2	»	1	12
Audenarde.	46	43	6	8	»	»	2	»	2	1	1	14
Renaix . .	101	134	8	21	»	»	10	3	26	3	5	68
Alost . . .	77	146	3	32	»	»	11	2	15	12	4	76
Grammont.	31	61	»	17	»	»	3	2	5	1	3	31
Ninove . .	9	35	»	10	»	»	2	2	3	»	1	18
Termonde.	41	80	2	17	»	»	8	1	6	2	2	36
St-Nicolas.	73	229	9	38	»	»	14	4	21	3	15	95
Lokeren. .	56	135	3	36	»	»	15	2	15	5	10	83
Eecloo . .	34	83	4	18	»	»	10	»	4	2	4	38
ARRONDISSEM.												
Gand . . .	600	1644	70	319	2	1	82	27	141	37	67	673
Audenarde.	390	922	45	168	1	2	37	20	115	28	16	384
Alost . . .	313	1072	31	221	6	4	53	25	90	24	32	443
Termonde.	383	904	31	161	»	»	39	17	56	15	29	317
St-Nicolas.	292	709	36	130	»	»	45	7	51	15	34	302
Eecloo . .	186	445	28	80	2	»	18	3	38	12	11	162
Totaux. .	3127	7613	337	1515	11	11	443	125	669	184	286	3222

Digitized by Google

§ VI.

REMPLAÇANTS ET SUBSTITUANTS.

Le tableau suivant indique, par ville et par arrondissement, le nombre des miliciens de la levée de 1847, qui se sont fait remplacer ou substituer, pendant le courant de cette même année, devant le conseil de milice ordinaire, ou après leur incorporation en réserve.

Digitized by Google

VILLES et arrondissements.	Miliciens qui se sont fait remplacer		Miliciens qui se sont fait substituer	
	Devant le conseil de milice ordinaire.	Après leur incorporation en réserve.	Devant le conseil de milice ordinaire.	Après leur incorporation en reserve.
VILLES.				
Gand	1	3	48	13
Deynze	»	»	4	»
Audenarde . . .	»	»	1	1
Renaix	»	»	11	1
Alost	»	»	12	1
Grammont . . .	»	»	2	»
Ninove	»	»	»	»
Termonde . . .	»	»	6	»
St-Nicolas . . .	»	»	16	»
Lokeren	»	»	10	»
Eecloo	1	»	6	»
Totaux	2	3	116	21
ARRONDISSEMENTS.				
Gand	6	9	37	9
Audenarde . .	1	1	33	1
Alost	1	2	26	5
Termonde . . .	4	7	26	4
St-Nicolas . . .	5	8	10	5
Eecloo	1	1	11	6
Totaux. . .	18	28	143	30
RÉCAPITULATION.				
Villes.	2	3	116	21
Arrondissements .	18	28	143	30
Totaux généraux.	20	31	259	51

Digitized by Google

§ VII.

DEGRÉ D'INSTRUCTION DES MILICIENS.

Il a été constaté que, sur sept mille six cent seize miliciens, qui ont pris part au tirage au sort en 1847, mille quatre cent soixante-seize savaient lire, écrire et calculer; mille sept cent vingt-sept, lire et écrire seulement; six cent soixante-huit, lire seulement; et que trois mille sept cent quarante-cinq, étaient totalement dépourvus d'instruction.

Ce résultat se divise comme suit:

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des miliciens qui ont pris part au tirage au sort.	NOMBRE des miliciens sachant lire, écrire et calculer.	NOMBRE des miliciens sachant lire et écrire seulement.	NOMBRE des miliciens sachant lire seulement.	NOMBRE des miliciens dépourvus d'instruction.
VILLES.					
Gand. . . .	903	343	165	22	375
Deynze. . .	48	17	7	2	22
Audenarde .	43	10	12	2	19
Renaix . . .	134	24	21	6	83
Alost. . . .	146	19	37	5	85
Grammont .	61	19	7	3	32
Ninove . . .	55	19	»	2	14
Termonde .	80	32	»	9	19
St-Nicolas .	229	46	37	26	120
Lokeren . .	153	26	31	14	82
Eecloo . . .	83	18	22	»	43
ARRONDISSEM.					
Gand. . . .	1644	271	366	167	840
Audenarde .	922	120	177	105	520
Alost. . . .	1072	153	343	124	452
Termonde .	904	141	246	94	425
St-Nicolas .	709	109	183	52	365
Eecloo . . .	445	89	73	35	248
Totaux. . .	7613	1476	1727	668	3742

Digitized by Google

§ VIII.

RÉPARTITION DE LA LEVÉE DE 1846 ENTRE LES DIVERSES ARMES.

Le contingent assigné à cette province dans la levée de 1846, a été de dix-huit cent quatre-vingt-sept hommes.

Lors de la mise en activité de la classe de 1846, qui a eu lieu le 4 janvier 1848, pour les hommes assignés aux armes spéciales, et le 20 mars suivant, pour ceux destinés à l'infanterie, les miliciens qui se trouvaient encore en réserve dans leurs foyers ont été répartis comme suit:

Cavalerie	69
Régiment d'élite	100
Génie	27
Compagnie des pontonniers	9
Artillerie et train.	153
Chasseurs à pied.	221
Infanterie de ligne	947
Le nombre des miliciens de la classe de 1846, qui ont contracté un enrôlement volontaire, avant leur appel au service actif, s'élève à. . . .	227
Ceux qui se sont fait remplacer au service, avant la mise en activité, sont au nombre de . .	70
Les autres appartiennent aux catégories suivantes: Hommes restés jusqu'ici en défaut de se présenter à l'incorporation	18
A reporter. . .	1841

Digitized by Google

Report. . .	1841
Réfractaires incorporés d'office, comme ayant négligé de se faire inscrire pour la milice. . .	17
Hommes décédés dans leurs foyers, en réserve. .	14
Hommes congédiés, comme ayant acquis droit au licenciement, depuis leur incorporation, par une des causes prévues par l'article 21 de la loi du 8 janvier 1817.	15
Chiffre égal à celui du contingent. . .	1887

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

GARDE-CIVIQUE.

La nouvelle loi sur la garde-civique a été promulguée le 8 mai 1848. D'après ses dispositions, la garde-civique est organisée par commune, mais le Gouvernement détermine les communes dont les gardes sont réunies pour être formées, s'il y a lieu, en compagnie, bataillon ou légion. La garde-civique se divise en garde active et en garde non-active. Elle est active dans les communes ayant au moins une population de 3000 âmes et dans les villes fortifiées ou dominées par une forteresse. Elle est non-active dans les autres communes; elle y est néanmoins organisée jusqu'à l'élection inclusivement, et chargée du service des patrouilles, lorsque l'autorité communale le juge nécessaire; et elle peut être appelée à l'activité, en vertu d'un arrêté du Gouvernement.

Il est établi deux contrôles des hommes destinés à composer les compagnies, l'un de service ordinaire et l'autre de réserve. Les gardes qui peuvent s'habiller à leurs frais sont seuls tenus de concourir au service ordinaire et constituent les compagnies. Néanmoins dans les communes où le nombre des gardes qui peuvent s'habiller à leurs frais n'atteindrait pas 60 hommes par compagnie, officiers, sous-officiers et caporaux compris, la commune est tenue de parfaire ce nombre, en appelant au service ceux des gardes qui peuvent le plus facilement contribuer à leur habillement et qui font partie du contrôle de réserve; dans ce cas elle doit contribuer pour le surplus.

Digitized by Google

Les titulaires de tous les grades d'une compagnie sont élus par les gardes qui la composent, à l'exception du sergent-major, dont la nomination appartient au capitaine. Les majors, et les médecins de bataillon sont nommés par les officiers du bataillon. Le médecin et le porte-drapeau de la légion sont nommés par les officiers de la légion.

Le chef de la légion nomme les adjudants sous-officiers, le tambour-major et les tambours-maîtres.

Le Roi nomme, sur une liste triple de candidats, formée par les officiers du corps, les colonels, les lieutenants-colonels, les adjudants-majors, les quartiers-maîtres et les rapporteurs près des conseils de discipline.

Dans les villes où la garde-civique compte plusieurs légions, il y a un commandant supérieur qui est nommé par le Roi, ainsi que les officiers de son état-major. Les gardes des communes limitrophes peuvent être placées sous son autorité.

Le service de la garde-civique est personnel et obligatoire, et le remplacement n'est permis que pour un service déterminé et seulement entre parents et alliés jusqu'au troisième degré, fesant partie de la même compagnie.

Les réunions pour les élections sont considérées comme service obligatoire, auquel les gardes convoqués ne peuvent se soustraire.

L'article 107 de ladite loi dispose que le Gouvernement déterminera l'époque de la première inscription et de la formation des compagnies et des cadres et qu'il désignera, pour cette fois, les présidents des conseils de recensement chargés, de dresser les contrôles des hommes destinés à faire partie de la garde, les pré-

Digitized by Google

sidents des bureaux électoraux et celui qui sera chargé de la formation des compagnies.

Un arrêté royal en date du 24 mai dernier, pris en exécution de cette disposition, a ordonné l'inscription immédiate de tous les habitants appelés au service de la garde-civique, et il a en même temps chargé les Gouverneurs de désigner les communes dont les gardes doivent être réunies pour être formées en compagnies, et de nommer les Présidents des conseils de recensement.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

§ I.

CADASTRE.

De nombreuses mutations ont été opérées dans les pièces cadastrales, pendant l'année 1847. Elles donnent les résultats suivants:

Parcelles qui ont changé de limite et de propriétaire	3193
Idem qui ont changé de limite seulement. .	3400
Parcelles qui ont seulement changé de propriétaire	78479
Total des mutations. . .	85479
La Flandre-Orientale, dont la superficie, d'après le cadastre est de 299779 hectares, se trouvait ainsi divisée en 822,885 parcelles, ci	822885
Lorsque les opérations cadastrales furent terminées, en 1834, ce nombre était de . .	792849
Différence. . .	30036

De sorte qu'il y a augmentation de 30036 parcelles.

Le revenu cadastral, constaté en 1847, pour l'établissement de la contribution de 1848, s'élève à francs 26,655,633—26, savoir:

Pour les propriétés bâties. . . . fr.	8224994—00
Pour celles non-bâties.	18430629—26
Total. . . fr.	26655633—26

Digitized by Google

Report. . . fr.		26655683—26
Le revenu constaté en 1846 était de.		26583683—05
Augmentation pour les propriétés bâties	64481—00	71950—21
Idem pour les propriétés non-bâties	7469—21	

L'augmentation pour les propriétés bâties, provient de nouvelles constructions, et, pour les propriétés non-bâties, de biens précédemment non imposables, qui sont entrés dans le commerce.

Le tableau suivant indique le revenu, cadastral par canton, pour chacune des années 1846 et 1847.

Digitized by Google

TABLEAU comparatif du revenu cadastral, par canton, pour les années 1846 et 1847.

NOMS des cantons.	ANNÉE 1846.			POUR 1847.		
	Propriétés bâties.	Propriétés non-bâties.	Total.	Propriétés bâties.	Propriétés non-bâties.	Total.
Assenede. . . .	107760 00	364212 20	472002 20	108072 00	364207 89	472279 89
Audenarde n° 1. .	223912 00	555765 53	779677 53	224398 00	555760 07	780158 07
Audenarde n° 2. .	89374 00	495606 19	584980 19	89494 00	501392 52	590886 52
Alost n° 1 . . .	392436 00	686058 91	1078514 91	393020 00	688436 56	1081456 56
Alost n° 2 . . .	72115 00	369725 63	441840 63	71866 00	369706 40	441572 40
Beveren	173505 00	935402 62	1108907 62	175369 00	936168 20	1111537 20
Caprycke . . .	122311 00	504658 58	626969 58	122608 00	504705 83	627313 83
Cruyshautem . .	111364 00	546133 99	657497 99	111001 00	546115 14	657116 14
Deynze	159705 00	537446 51	697151 51	160396 00	537441 74	697837 74
Eecloo	220784 00	460860 53	681644 53	221646 00	460874 27	682520 27
Evergem	138875 00	454828 02	593703 02	139168 00	454816 14	593984 14
Gand	2948246 00	819193 59	3762439 59	2993108 00	819150 76	3812258 76
Grammont . . .	185061 00	597713 07	782774 07	184382 00	597694 22	782076 22
Hamme	164466 00	613209 63	776675 63	163508 00	613115 68	776623 68
Herzeele	108690 00	573741 87	682431 87	108393 00	573755 44	682148 44
Lokeren	256863 00	457269 11	714132 11	257779 00	457103 73	714882 73
Loochristy . . .	142547 00	587081 35	729628 35	142547 00	587091 38	

Digitized by Google

Maria-Hoorebeke. .	88841 00	540839 89	629680 89	88143 00	540844 16	628989 16
Nazareth	93846 00	464896 01	558742 01	93459 00	464890 37	558349 37
Nederbrakel	69334 00	467196 09	536530 09	69455 00	467170 32	536625 32
Nevele	145327 00	558729 14	704056 14	145876 00	558631 34	704507 34
Ninove.	155128 00	696628 98	851756 98	154827 00	696611 88	851438 88
Oosterzeele.	160807 00	817388 02	978195 02	160753 00	817384 72	978137 72
Renaix	151448 00	436787 96	588235 96	151605 00	436785 10	588390 10
St-Gillis (Waes). . .	162466 00	624739 70	787205 70	162837 00	624746 54	787583 54
St-Nicolas	374434 00	453066 32	827500 32	380696 00	452911 89	833607 89
Sommergem	158516 00	521816 85	680332 85	158758 00	521220 06	679978 06
Sottegem.	116779 00	542311 91	659090 91	116005 00	542380 58	658385 58
Tamise.	199937 00	623775 92	823712 92	200333 00	623776 65	824109 65
Termonde	270684 00	662068 71	932752 71	272354 00	662049 04	934403 04
Waerschoot	98594 00	274668 09	373262 09	98507 00	274711 80	373218 80
Wetteren.	170319 00	578740 67	749059 67	170901 00	578690 85	749591 85
Zele	132319 00	600278 46	732597 46	133728 00	600297 99	734025 99
Totaux. . .	8160513 00	18423170 05	26583683 05	8224994 00	18430639 26	26655633 26
Augmentation. .	64481 00	7469 21	71950 21			
Sommes égales à celles portées dans les trois dernières colonnes	*8224994 00*	*18430639 26*	*26655633 26*			

§ II.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET PATENTES.

Le contingent en principal, de cette province, dans la contribution foncière, est resté fixé, pour 1848, à . . . . . fr.	2606153—00
Les centimes additionnels au profit de l'Etat s'élèvent à	480835—23
Les centimes additionnels provinciaux à.	260615—30
Les centimes communaux ordinaires à.	182430—71
Les centimes communaux extraordinaires à	82225—41
Ensemble. . . fr.	3612259—65

Les rôles de la contribution personnelle de 1847 se sont élevés à fr. 2,000,463—87, savoir:	
En principal	1589417—56
En centimes additionnels au profit de l'Etat.	158934—27
En centimes additionnels provinciaux .	127153—89
En centimes communaux ordinaires. .	111260—11
En centimes communaux extraordinaires.	13698—04
Ensemble. . . fr.	2000463—87

Les rôles de patentes se sont élevés, en 1847, en principal à . . . . . fr.	445019—88
En centimes additionnels au profit de l'Etat.	44512—29
En centimes communaux à	43—87
Ensemble. . . fr.	489576—04

Digitized by Google

Pour l'année 1847, les rôles de la contribution foncière comprenaient . .	144291	articles.
Ceux de la contribution personnelle. .	78124	id.
Ceux des patentes.	46441	id.
Total. . .	268856	id.

Ces cotisations ont donné lieu à trois cent quarante-neuf réclamations, divisées comme suit:

	Fondées.	non fondées.	Total.
Demandes de dégrèvement sur la contribution foncière, du chef d'erreur ou de surtaxe. . .	3	1	4
Idem du chef d'événements calamiteux	32	5	37
Idem du chef d'inhabitation ou de reconstruction	150	7	157
Demandes de dégrèvement sur la contribution personnelle. . .	22	29	51
Demandes de dégrèvement sur le droit de patente	66	34	100
	273	76	349

Les tableaux suivants indiquent le montant, pour 1847, des contributions foncière et personnelle et du droit de patente, par ville et par arrondissement de communes rurales.

Digitized by Google

État du montant des rôles de la contribution foncière, pour l'année 1847.

VILLES et arrondissements.	PRINCIPAL.	CENTIMES additionnels.	TOTAL.
VILLES.			
Gand.	297327 78	105402 68	402730 46
Alost.	44594 13	15808 62	60402 75
Audenarde.	12645 99	4483 01	17129 00
Deynze.	13316 52	4720 71	18037 23
Eecloo.	22496 37	10674 53	33170 90
Grammont.	13366 97	4738 60	18105 57
Lokeren.	54039 81	22939 90	76979 71
St-Nicolas.	50770 38	20536 62	71307 00
Ninove.	17150 03	6079 68	23229 71
Renaix.	34826 66	12346 06	47172 72
Termonde.	19879 66	7047 35	26927 01
Total. .	580414 30	214777 76	795192 06
Arrondissements de communes rurales.			
De Gand.	584769 90	223521 59	808291 49
D'Audenarde.	304735 57	115143 06	419878 63
De St-Nicolas.	318669 18	129036 39	447705 57
D'Eecloo.	152067 76	62703 29	214771 05
D'Alost.	362275 16	138159 13	500434 29
De Termonde.	303221 13	116381 52	419602 65
Total. .	2025738 70	784944 98	2810683 68
Total des villes. .	580414 30	214777 76	795192 06
Total général. .	2606153 00	999722 74	3605875 74

Digitized by Google

État du montant des rôles de la contribution personnelle, pour l'année 1847.

VILLES et arrondissements.	Nombre des cotes.	PRINCIPAL.	CENTIMES additionnels.	TOTAL.
VILLES.				
Gand.	9394	544586 18	136146 09	680732 27
Alost.	1726	44941 08	11235 28	56176 36
Audenarde	661	21303 16	5325 59	26628 75
Deynze.	435	9879 83	2469 97	12349 80
Eecloo.	1301	21100 02	5275 03	26375 05
Grammont	908	20387 80	5096 94	25484 74
Lokeren.	2325	38054 48	9513 62	47568 10
St-Nicolas.	2593	53510 60	16053 17	69563 77
Ninove.	578	11154 53	2788 63	13943 16
Renaix.	1251	21272 20	5316 36	26588 56
Termonde.	760	24147 54	6036 95	30184 49
Total. .	21932	810337 42	205257 63	1015595 05
Arrondiss. de comm. rurales.				
De Gand.	18194	246836 38	64577 02	311413 40
D'Audenarde.	7332	96472 16	25702 48	122174 64
De St-Nicolas.	8387	146250 19	37747 32	183997 51
D'Eecloo.	5396	74348 74	21679 24	96027 98
D'Alost.	8275	100475 18	26449 11	126924 29
De Termonde.	8608	114697 49	29633 51	144331 00
Total. .	56192	779080 14	205788 68	984868 82
Total des villes	21932	810337 42	205257 63	1015595 05
Total général.	78124	1589417 56	411046 31	2000463 87

Digitized by Google

État du montant des rôles du droit de patente, pour l'année 1847.

VILLES et arrondissements.	NOMBRE des cotes.	MONTANT des rôles.
VILLES.		
Gand.	8224	186097 00
Alost.	1569	13966 47
Audenarde.	622	6936 13
Deynze.	439	3718 37
Eecloo.	711	6209 27
Grammont.	901	8626 57
Lokeren.	1500	14954 24
St-Nicolas.	1802	23075 53
Ninove.	541	6595 62
Renaix.	802	7678 51
Termonde.	889	9828 67
Total des villes. . .	18000	292686 38
Arrondissements de communes rurales.		
De Gand.	7235	54203 58
D'Audenarde.	3119	19891 05
De St-Nicolas.	5322	38862 71
D'Eecloo.	2738	18805 09
d'Alost.	4498	26776 46
De Termonde.	5529	38349 87
Total. . .	28441	196889 66
Total des villes. .	18000	292686 38
Total général. .	46441	489576 04

Digitized by Google

§ III.

ACCISES, DROIT DE CONSOMMATION ET DOUANES.

Accises.

Le produit des accises, dans cette province, pour 1847, donnait, au 31 mars 1848, les sommes suivantes:

Sel	1122419—34
Vin	289219—69
Genièvre	354181—55
Eau-de-vie.	17741—25
Bière et vinaigre.	866590—16
Sucre	585487—89
Timbre collectif	927—00
Permis de circulation	26—50
Total. . . .	3236593—38

Droit de consommation des boissons distillées.

Le droit de consommation, établi sur le débit des boissons distillées, a produit, en 1847:

Dans l'arrondissement de recette de Gand.	67275—00
Dans celui d'Audenarde.	25935—00
Dans celui de Termonde	27642—50
Total. . . fr.	120852—50

Digitized by Google

Douanes.

Les droits de douane ont rapporté, dans cette province, en 1847, la somme de fr. 587335—17, savoir:

Les droits d'entrée.	fr. 531536—06
Idem de sortie.	20520—95
Idem de transit	3701—88
Idem de tonnage de mer	30225—11
Idem de timbre collectif.	1302—76
Recettes extraordinaires.	48—41
Total. . .	fr. 587335—17

Le personnel de la douane, dans cette province, se compose de:

1	Inspecteur.
5	Contrôleurs.
4	Lieutenants.
8	Sous-lieutenants.
61	Brigadiers.
57	Sous-brigadiers.
341	Préposés.
Ensemble: 477	

Digitized by Google

§ IV.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Les impôts et droits, dont le recouvrement est confié à l'administration de l'enregistrement et des domaines, ont produit, en 1847, dans cette province, la somme de fr. 3982374—15, savoir:

Le timbre.	fr.	397642—48
Le droit d'enregistrement		1229750—26
Les droits de greffe.		28816—91
Idem d'hypothèque		212996—37
Idem de succession.		1042541—38
Les centimes additionnels sur ces divers droits		744688—44
Les amendes en matière de ces droits.		23434—27
Les droits de navigation sur l'escaut. .		36352—97
Idem sur la lys.		19653—32
Idem sur la Dendre		35224—53
Idem sur le canal de Terneuzen . .		23216—35
Idem sur celui de Bruges.		2753—85
Idem sur celui dit Moervaert. . . .		5840—98
La location des passages d'eau . . .		16318—01
Idem de la pêche et de la chasse . .		11535—93
Le droit de naturalisation		2000—00
Les droits de barrière sur les routes de l'Etat.		149608—10
Total. . .	Fr.	3982374—15

Digitized by Google

§ V.

POSTES.

Le service des postes se compose de trois branches qui sont: la poste aux lettres, la poste aux chevaux et les messageries. Elles sont dirigées et surveillées par un directeur placé sous les ordres immédiats du Ministre des Travaux Publics. Ce directeur a sa résidence au chef-lieu de la province.

Nous traiterons au chapitre suivant, des relais et des messageries.

Postes aux lettres.

Il existe dans la province de la Flandre-Orientale, vingt-cinq bureaux de postes aux lettres; ils sont divisés en deux catégories.

La première, celle des perceptions, comprend dix-huit bureaux; ils sont établis dans les onze villes de la province et dans les communes de Beveren, Hamme, Sottegem, Tamise, Wetteren, Zele et Zelzaete.

La deuxième comprend sept distributions, établies à Aeltre, Cruyshautem, Maldegem, Nederbrakel, Oosterzele, Sommergem et Waerschoot.

Les bureaux de perception sont dirigés par un fonctionnaire du grade de percepteur. Ce fonctionnaire, outre la responsabilité qui lui incombe du chef de l'établissement qu'il dirige personnellement, exerce encore une surveillance immédiate sur les bureaux de distribution ressortissant au sien.

Les bureaux de distribution sont gérés par un agent du grade de distributeur.

Digitized by Google

Les distributions d'Aeltre, d'Oosterzele, de Somergem et de Waerschoot ressortissent à la perception de Gand; celles de Cruyshautem et de Nederbrakel, à Audenarde; celle enfin de Maldegem, au bureau d'Eecloo.

Outre les 25 établissements postaux précités, il existe encore un bureau ambulant, fonctionnant deux fois chaque jour, entre le bureau de Gand et la frontière de France et vice-versa.

Cet établissement, placé sous la surveillance personnelle du directeur de la province, est destiné à l'échange réciproque des correspondances de et pour la France; au transport des correspondances échangées entre la France, les Pays-Bas et l'Allemagne; enfin, à la transmission, sans discontinuité de solution, des lettres de et pour les deux Flandres et les autres parties du royaume.

A l'exception du seul bureau de distribution de Maldegem, que le manque de moyens de transport quotidiens et réguliers a forcé de laisser en dehors du système, tous les autres établissements postaux de la province reçoivent, plusieurs fois par jour, les correspondances nées aux chefslieux de la province et des arrondissements administratifs.

Le mode de transmission des dépêches est sextuple dans la province; elles sont transportées, soit par des malles de nuit, marchant à train accéléré, soit par des malles d'entreprise, soit par des messagers piétons, soit par des services de messageries, soit par les convois des chemins de fer de l'Etat ou concédés, soit enfin par bâteaux à vapeur.

Partout, dans les localités dotées d'établissements postaux, les distributions des correspondances succèdent immédiatement aux arrivées des dépêches.

Digitized by Google

Dans les communes rurales, elles sont faites par 82 facteurs; elles sont quotidiennes dans toutes.

Le cadre des facteurs ruraux a été augmenté, vers la fin de 1847.

Cette augmentation de personnel a permis d'introduire des améliorations notables dans le service: de 49 qu'il était en 1846, le nombre des communes jouissant de doubles levées de boîtes, faites à des heures convenables, pour rendre possibles les réponses, par retour des facteurs, a été porté à 206.

Les produits nets des postes, produits qui, en 1846, se sont élevés à fr. 380960—60, ont progressé, en 1847, jusqu'au chiffre de fr. 386428—72. Il y a donc une majoration, en 1847, de fr. 5468—12. Cette augmentation est inférieure à celle constatée à la fin de l'exercice 1846; il ne résulte cependant pas de là qu'il y ait eu ralentissement réel dans le progrès. En effet, dès le commencement de l'année 1847, les dispositions de la convention conclue avec l'office de Prusse ont été appliquées; d'obligatoire qu'il avait été jusqu'alors, l'affranchissement des lettres pour les pays en transit par la Prusse est devenu facultatif; les produits de ces affranchissements, forcés naguères, ont donc disparu des écritures des comptables des postes, mais il se sont retrouvés dans les comptes réciproques, établis entre les deux administrations centrales, à Bruxelles et à Berlin.

Il est donc vrai de dire que, si le progrès constaté dans les recettes des postes a été inférieur, en 1847, à celui de 1846, ce n'est que fictivement.

Dans la somme de fr. 386428—72 indiquée ci-dessus, le montant des taxes des lettres des cantons et arrondissements pour les arrondissements et cantons, compte

Digitized by Google

pour une somme de . . . . . fr. 16395—34
En 1846, ce montant avait été de . . 16316—31

Donc il y a eu majoration, en 1847, de 79—03

L'augmentation est peu sensible, lorsqu'on la compare à celle constatée, à la fin de 1846. Cette situation s'explique cependant, par l'érection des distributions de Hamme, de Zele et de Zelzaete en perceptions. Il est résulté de là, qu'une grande partie des produits de ces trois établissements, produits qui, en 1846, avaient été portés à la rubrique du service rural, ont subi un déclassement, pour figurer sous une autre rubrique, celle des lettres taxées par les bureaux de perception; il est donc positif qu'ici encore il n'y a pas eu ralentissement dans le progrès.

Pendant l'année 1847, le service des postes a été sensiblement modifié à l'avantage du public.

En effet, la taxe du décime rural, qui pesait sur les correspondances adressées aux habitants du plat pays, a été supprimée. Celle des lettres du canton pour les mêmes cantons postaux a été réduite, en leur faveur, de 50 %; celles des correspondances échangées réciproquement entre la Belgique et la France a été considérablement diminuée; enfin le port exigé pour le transport des espèces vient d'être abaissé des deux cinquièmes de son ancien taux.

L'état ci-annexé indique le mouvement approximatif des correspondances, dans les divers cantons de la province.

Digitized by Google

ÉTAT indiquant le mouvement approximatif des *de la Flandre-Orientale,*

BUREAUX.	NOMBRE DES			
	De l'interieur distribuables dans le ressort de chaque bureau.	Pour l'intérieur recueillies non comprises celles pour la province.	De l'étranger distribuées.	Pour l'étranger recueillies.
Gand.	914400	148000	74300	70800
Alost.	78800	18800	8300	5900
Audenarde.	67000	28800	2400	4300
Beveren.	10000	6500	1250	900
Deynze.	27200	9800	1600	1900
Eecloo.	25800	8800	800	1800
Grammont.	28000	16100	1300	1000
Hamme.	12300	1900	1600	1100
Lokeren.	28400	23800	2900	1900
Nicolas (St.)	54300	32400	4600	5000
Ninove.	21300	18300	3000	2100
Renaix.	21400	22200	3700	1500
Sottegem.	13400	8900	400	200
Tamise.	14900	5200	1000	500
Termonde.	75300	29900	4100	3900
Wetteren.	13800	6600	400	890
Zele.	12500	4900	400	440
Zelzaete.	14300	12600	1300	600
Aeltre.	4800	1900	200	200
Cruyshautem.	1900	1200	50	25
Maldegem.	3900	1100	800	400
Nederbrakel.	5900	3300	200	»
Oosterzeele.	4800	5000	250	200
Somergem.	7200	1900	80	60
Waerschoot.	5700	200	100	80
Totaux.	1472100	418100	115210	105695

Digitized by Google

correspondances dans les divers cantons postaux pendant l'exercice 1847.

LETTRES DE SERVICE.		NOMBRE DES JOURNAUX		NOMBRE DES IMPRIMÉS	
Distribuées.	Recueillies.	Distribués.	Affranchis.	Distribués.	Affranchis.
145500	180200	269900	406800	256800	185500
11800	17900	73600	40700	15300	9500
51100	37400	115000	11000	18700	3300
9400	3700	17500	180	3960	600
10800	4900	42600	1000	4200	600
11800	5500	40900	1000	7900	900
4100	3500	28400	6500	4800	3900
2100	2300	24000	100	1500	50
8100	2600	36100	4300	6500	400
21600	22700	71300	8300	4800	2300
11400	1400	44500	800	3830	1400
5500	1200	16100	9800	12600	1800
17300	2400	45200	650	5300	800
3500	2900	26900	200	2800	800
58500	19200	53700	19400	26600	1700
3800	2200	20900	100	2830	1500
1600	1200	18000	10	7400	200
9200	2200	36000	10	5300	100
2800	1300	9600	»	2400	»
2600	1200	7900	»	1700	»
3900	1900	8500	»	600	»
6500	3500	8000	»	1000	»
3700	1300	18300	200	200	»
6600	2400	12200	»	19600	»
1700	900	10500	»	1700	»
594900	335900	1062500	511050	418160	215350

Digitized by Google

§ VI.

RÉCAPITULATION DU PRODUIT, POUR 1847, DANS LA FLANDRE-ORIENTALE, DES IMPÔTS AU PROFIT DE L'ÉTAT.

Contribution foncière	fr.	3086988—23
Contribution personnelle		1748351—83
Droit de patente		489532—17
Droits d'accises		3236593—38
Droit de consommation		120852—50
Douanes		587335—17
Droits de timbre, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et de succession.		3679870—11
Péages de l'Escaut, de la Lys et de la Dendre.		91230—82
Idem des canaux de Terneuzen, de Bruges et du Moervaert		31811—18
Produit des passages d'eau		16318—01
Idem de la pêche et de la chasse. .		11535—93
Droit de naturalisation		2000—00
Produit de la poste aux lettres . .		386428—72
Idem de la garantie des ouvrages d'or et d'argent		8042—85
Droits de barrière		149608—10
Total. .	fr.	13646499—00

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

VOIES DE COMMUNICATION. — RÉGIME DES EAUX.

SECTION PREMIÈRE.

§ I.

VOIRIE URBAINE.

Plans d'alignement.

Un arrêté royal du 25 mars 1847, a approuvé une délibération du conseil communal de Gand, en date du 21 novembre 1846, portant adoption d'un plan d'alignement pour la rue qui conduit de la place d'Artevelde au quai aux Vaches, à Gand.

Par arrêté du 21 juin suivant, le Roi a sanctionné une délibération du même conseil, en date du 17 avril précédent, adoptant un plan d'alignement pour la rue Digue de Brabant, à Gand.

§ II.

VOIRIE VICINALE.

Plans généraux d'alignement et de délimitation des chemins vicinaux.

Les plans des chemins vicinaux de quinze communes ont été arrêtés, pendant l'année 1847, et, au 31 décembre dernier, il ne restait plus à arrêter que les plans

Digitized by Google

de onze communes. A la même époque, trente-neuf réclamations contre les décisions des conseils communaux, relatives à des restitutions d'empiètements sur les chemins vicinaux, étaient encore en instruction.

Rôles de prestations et de centimes spéciaux.

Le nombre des rôles de prestations et de centimes spéciaux pour l'entretien des chemins vicinaux, arrêtés en 1847, s'élève à soixante-cinq et leur montant par ville et par arrondissement, se divise comme suit:

Ville de Renaix		2000—00
Arrondissement de Gand		3642—39
Id.	d'Audenarde	17366—46
Id.	d'Alost	7497—96
Id.	de Termonde.	1716—23
	Total. . .	32223—04

Digitized by Google

§ III.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE PAVEMENT DE CHEMINS VICINAUX.

Subsides accordés sur les fonds du département de l'Intérieur.

Pendant l'année 1847, il a été alloué sur les fonds du Département de l'Intérieur, pour l'amélioration et le pavement des chemins vicinaux les subsides suivants:

A la commune de Maercke-Kerkhem . .	fr.	500
A celle de Swynaerde		2000
A celle de Nieukerken		2000
A celle de Belcele		4000
A celle de Meylegem		1000
A celle de Hermelgem		
A celle de Nederzwalm		
A celle d'Oordegem		2000
A celle de Watervliet		4000
A celle de Waterland-Oudeman		
A celle de Melle		200
A celle de Baevegem		2000
A celle de Ressegem		1000
A celle de Wortegem		1500
A celle de Nederzwalm		1000
A celle de Boucle-St-Denis		
A celle de Cluyzen		500
A celle d'Appels	fr.	400
A reporter. . .		22100

Digitized by Google

Report. . fr.	22100
A celle de Baelegem.	600
A celle de Beveren	3000
A celle de Lokeren (première motié d'un subside de 10,000 francs)	5000
A celle de Moerzeke.	2000
A celle de Wieze.	800
A celle de Denderbelle	350
A celle de Dickelvenne.	1100
A celle de St-Nicolas (première moitié d'un subside de 10,000 francs)	5000
A celle de Waerschoot	3000
A celle d'Appels	1000
A celle d'Hautem-St-Liévin.	4000
A celle de Waesmunster	1500
A celle d'Uytbergen	500
A celle de Basel	2000
A celle d'Elene	300
A celle d'Appelterre-Eychem	1000
A celle de Herzeele	1729
A celle de St-Antelinex.	800
A celle de Wondelgem	1500
A celle de Hamme	2500
A celle d'Okegem	500
A celle de Schoorisse	4000
A celle de Deftinge	700
A celle de Middelbourg.	4785
A celles de Nazareth et d'Astene (pour le premier cinquième d'un subside de 15000 fr.) .	3000
A la ville de St-Nicolas.	8000
A la commune d'Ertvelde	2000
Ensemble. . fr.	82764

Digitized by Google

Subsides accordés sur les fonds de la province pour pavement de chemins vicinaux.

Il a été alloué au budget provincial de 1848, pour subsides aux communes pour construction de routes communales, une somme de 50,000 fr. dont 22434 fr. pour paiement de subsides accordés antérieurement et 27566 fr. pour nouvelles subventions à accorder, ci 27566—00

Sur cette dernière somme, ont été imputés:

1° Le subside de . . . . . fr. Accordé par le Conseil provincial, en sa séance du 8 juillet 1847, aux communes de Nederzwalm et Boucle-St-Denis, pour le pavement du chemin vicinal qui relie ces deux communes.	1000	
2° Une somme de. . . . . Pour premier cinquième du subside de 10,000 francs, accordé par le Conseil provincial, en sa séance du 13 juillet 1847, à la ville de Lokeren, pour l'ouverture de communications avec la station du chemin de fer.	2000	
3° Une somme de. . . . . Pour premier cinquième du subside de fr. 10,000, accordé par le Conseil provincial, en sa séance du 16 juillet 1847, pour la construction d'une chaussée de Nazareth à Astene.	2000	
A reporter. . .	5000	27566—00

Digitized by Google

Report. . fr. 5000		27566—00
Après l'imputation de ces subsides, il restait fr.		22566—00
Il a été accordé, savoir:		
Aux communes de Gavre et Dickelvenne	1000	
A la commune de Knesselaere. .	200	
A celle de Melle	400	
A celle de Swynaerde	1000	
A celle de Deftinge	300	
A celle de Wortegem	500	
A celle de Petegem	500	
A celle de Syngem	300	
A celle de Huerne	100	
A celle de Meylegem.	500	
A celle de Schoorisse	800	
A celle de Roosebeke	100	
A celle d'Elst	500	
A celle de Segelsem	575	
A celle de Marie-Kerckem . . .	300	
A celle d'Etichove.	350	
A celle de Rooborst	200	
A celle d'Erondegem	200	
A celle de Vlierzele	200	
A celle de Baevegem.	500	
A celle de Meldert	300	
A celle de Ledc	500	
A celle de Gyzegem	300	
A celle de Nieuwenhove. . . .	200	
A celle d'Iddergem.	500	
A celle d'Oombergen.	100	
A celle de Denderbelle	200	
A reporter. . .	10625	22566—00

Digitized by Google

Report. . fr.	10625	22566—00
A celle de Moerzeke	500	
A celle d'Appels	300	
A celle de Wichelen	500	
A celle de Waesmunster . . .	500	
A celle de Wieze	250	
A celle d'Audegem	250	
A celle d'Uytbergen	200	
A celle d'Assenede	800	
A celle d'Oost-Eecloo	1000	
A celle de Cluyzen	300	
A celle de Verrebroeck	300	
A celle de Haesdonck	400	
A celle de Basele	500	
A celle de Cruybeke	600	
A celle de St-Gillis-lez-Termonde	500	
A celle d'Hoorebeke-St-Corneille.	500	
Ensemble. . .	18025	18025—00
Au 1er juillet 1848, il restait disponible. .		4541—00

Digitized by Google

Centimes additionnels pour travaux de pavement.

Les cent communes, comprises dans l'état suivant, ont perçu, en 1846, des centimes additionnels extraordinaires, pour faire face à la dépense de travaux de pavement.

N° D'ORDRE.	NOMS des villes et communes.	NOMBRE DE CENTIMES. Foncier.	Personnel.	Patentes.	PRODUIT.
1					
	VILLES.				
1	Eecloo.	7	»	»	1543 09
2	Lokeren.	7	»	»	3707 13
	ARRONDISSEMENT DE GAND.				
3	Aeltre.	3 1/2	»	»	626 03
4	Dickelvenne.	10	3	»	820 55
5	Gavere.	8	3	»	431 14
6	Hansbeke.	3	»	»	199 16
7	Knesselaere.	5	»	»	393 97
8	Lootenhulle.	7	7	»	867 83
9	Lovendegem.	7	»	»	894 40
10	Melsen.	7	»	»	234 16
11	Moerbeke.	10	»	»	1530 05
12	Oosterzeele.	10	»	»	845 54
13	Schelderode.	7	»	»	307 52
14	Scheldewindeke.	6	6	»	615 69
15	Semmerzaeke.	7	»	»	262 57
16	Somergem.	9	»	»	1769 84
17	Swynaerde.	7	»	»	647 86
18	Tronchiennes.	2	4	»	637 01
19	Ursel.	7	7	»	803 32
20	Vurste.	7	»	»	266 68
21	Wachtebeke.	7	7	»	1356 38
22	Wynkel.	10	5	»	695 56
	A reporter. . . fr.				19455 48

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS des villes et communes.	NOMBRE DE CENTIMES. Foncier.	Personnel.	Patentes.	PRODUIT.
	Report. . . fr.				19455 48
	ARRONDISSEMENT D'AUDENARDE.				
23	Deftinge.	5	»	»	347 29
24	Hermelgem.	10	10	»	200 69
25	Heurne.	7	»	»	240 75
26	Hoorebeke-St-Cornil.	6	»	»	184 38
27	Lierde-Ste-Marie.	6	»	»	383 86
28	Lierde-St-Martin.	5	5	»	338 70
29	Marcke-Kerckhem.	5	5	»	413 71
30	Meylegem.	10	10	»	186 37
31	Nederbrakel.	15	10	»	1674 20
32	Nederzwalm.	4	4	»	72 65
33	Petegem.	8	»	»	944 06
34	Rooborst.	10	»	»	283 45
35	Roobeke.	8	8	»	143 06
36	Schoorisse.	6	6	»	629 99
37	Segelsem.	6	6	»	493 90
38	Syngem.	8	»	»	772 41
39	Wortegem.	6	6	»	809 17
	ARRONDISSEMENT DE ST-NICOLAS.				
40	Basele.	6	»	»	1005 66
41	Belcele.	10	»	»	1363 13
42	Beveren.	9	4	»	2223 56
43	Clinge (La).	10	»	»	180 70
44	Cruybeke.	8	5	»	1160 89
45	Doel.	3	3	»	360 82
46	Elverzele.	3	»	»	167 69
47	Exaerde.	12	4	»	1812 04
48	Gilles (St-) Waes.	9	»	»	1421 81
49	Haesdonck.	3	»	»	453 03
50	Kieldrecht.	3	»	»	359 03
51	Meerdonck.	9	»	»	592 95
	A reporter. . .				38675 63

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS des villes et communes.	NOMBRE DE CENTIMES. Foncier.	Personnel.	Patentes.	PRODUIT.
		Report. . . fr.			38675 63
52	Melsele.	3	»	»	525 64
53	Nieuwerkerken.	13	»	»	968 42
54	Stekene.	9	»	»	1333 62
55	Tamise.	3	»	»	1338 30
56	Verrebroeck.	3	3	»	350 49
57	Vracene.	9	»	»	1290 08
	ARRONDISSEMENT D'EECLOO.				
58	Assenede.	7	7	»	1621 02
59	Basserelde.	7	»	»	827 72
60	Bouchaute.	7	7	7	804 49
61	Cluyzen.	6	6	»	470 00
62	Ertvelde.	11	3	»	1002 54
63	Lembeke.	7	»	»	864 37
64	Maldegem.	11	»	»	2095 96
65	Oost-Eecloo.	10	10	»	908 57
66	Waterland-Oudeman.	10	10	»	612 70
67	Watervliet.	6	»	»	550 29
68	Zelzaete.	7	7	»	888 20
	ARRONDISSEMENT D'ALOST.				
69	Antelinckx (St-).	7	»	»	167 55
70	Audenhove (St-Géry).	10	10	»	492 39
71	Audenhove-Ste-Marie.	15	15	»	1405 16
72	Baevegem.	15	»	»	406 86
73	Denderhautem.	5	5	»	646 68
74	Erwetegem.	15	15	»	1351 11
75	Essche-St-Liévin.	5	»	»	459 99
76	Gysegem.	7	»	»	284 62
77	Godveerdegem.	14	14	»	381 50
78	Haeltert.	5	»	»	385 70
79	Hautem-St-Liévin.	8	»	»	485 16
80	Herdersem.	10	»	»	490 46
		A reporter. . . fr.			61782 82

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS des villes et communes.	NOMBRE DE CENTIMES. Foncier.	Personnel.	Patentes.	PRODUIT.
		Report. . . fr.			61782 82
81	Herzeele.	7	»	»	455 91
82	Iddergem.	7	7	»	209 30
83	Kerkxken.	7	7	»	245 74
84	Lede.	7	2	»	918 86
85	Moorsel.	4	4	»	384 04
86	Nederhasselt.	7	7	»	267 65
87	Okegem.	7	7	»	202 06
88	Oordegem.	10	»	»	672 04
89	Strypen.	10	»	»	350 74
	ARRONDISSEMENT DE TERMONDE.				
90	Appels.	7	7	»	327 43
91	Berlaere.	6	6	»	964 44
92	Calcken.	3	»	»	487 91
93	Moerzeke.	10	3	»	1345 70
94	Overmeire.	3	»	»	310 61
95	Uytbergen.	6	6	»	308 76
96	Waesmunster.	8	»	»	2081 34
97	Wetteren.	3	»	»	774 34
98	Wichelen.	7	»	»	1095 12
99	Wieze.	10	»	»	472 19
100	Zele.	3	3	»	1486 56
		Total. . . Fr.			75321 76

Digitized by Google

Application aux chemins pavés, des dispositions en matière de police du roulage sur les grandes routes, en vertu de la loi du 24 *mars* 1838.

Par arrêtés royaux des 19 juin, 23 octobre 1847 et 4 février 1848, ces dispositions ont été rendues applicables, savoir:

1° Aux chemins vicinaux pavés de Segelsem;

2° A la partie du chemin vicinal pavé de Zele à Hamme, située sur le territoire de Zele;

3° A la partie du chemin vicinal pavé de Gavre à Beirlegem, comprise entre la ferme des enfants *Van Dooreseele* et le chemin dit: *Konkelbergstraet.*

Longueur des parties pavées des chemins vicinaux.

L'état suivant donne l'indication par arrondissement, de la longueur des parties pavées des chemins communaux, y compris les routes communales s'étendant sur le territoire de plusieurs communes, et dont il est fait mention au § 1 de la section 2 du présent chapitre.

Digitized by Google

Chemins vicinaux.

Etat indiquant la longueur des parties pavées des chemins vicinaux, antérieurement au 1 janvier 1846, et, de cette époque, au 31 décembre 1847.

ARRONDISSEMENTS et villes.	LONGUEUR DES PARTIES PAVÉES		
	Au 31 décembre 1845.	du 1 janvier 1846 au 31 décembre 1847.	Total.
	m. c.	m. c.	m. c.
Arrondiss. de Gand. . .	100608 00	4031 60	104639 60
Id. d'Alost . . .	118385 00	3080 60	121465 60
Id. d'Audenarde .	63200 00	6007 35	69207 35
Id. de St-Nicolas .	100934 00	4360 00	105294 00
Id. de Termonde .	48985 00	1321 00	50306 00
Id. d'Eecloo. . .	9481 00	1448 80	10929 80
Totaux. . .	441593 00	20269 35	461862 35
Villes. . .	41987 00	2100 00	44087 00
Totaux généraux. . .	483580 00	22369 35	505949 35

Digitized by Google

SECTION II.

§ I.

DES ROUTES EN GÉNÉRAL.

La première route pavée dans cette province, celle de Gand à Bruxelles, a été construite en vertu d'un édit du 2 avril 1704.

Douze ans après, par un édit du 3 juillet 1716, la ville et la châtelenie de Courtrai furent autorisées à établir, sur une étendue d'environ six lieues, une chaussée de Courtrai vers Gand.

A la fin du siècle dernier, la province possédait les routes pavées suivantes :

La route de Bruxelles à Ostende, par Alost, Gand et Eecloo;

La route d'Anvers vers Lille, par St-Nicolas, Lokeren, Gand et Deynze, sauf une lacune de sept kilomètres, entre Belcele et St-Nicolas, qui n'a été comblée qu'en 1809;

La route de Melle vers Grammont, sauf une lacune de trois kilomètres qui fut aussi comblée en 1809;

La route de Termonde vers Assche;

La route de Gand à Renaix, par Audenarde;

La route d'Audenarde vers Thielt, par Deynze;

La route d'Audenarde à Courtrai;

Et la route d'Alost à Grammont, avec embranchement sur Ninove.

Pendant la période de 1800 à 1815, ont été construites les routes d'Audenarde à Grammont, de St-Nicolas à Termonde, de Lokeren à Termonde, l'em-

Digitized by Google

branchement de Maldegem vers Aerdenbourg et la route communale de Nevele à Laethem-St-Martin.

De 1815 à 1830, on a construit les routes provinciales de St-Nicolas vers Hulst, et de Malines à Termonde; les routes concédées de Beveren à Calloo, de Gand vers Deynze par Tronchiennes, de Gand à Termonde par Destelbergen, de Wetteren à Termonde, et la route communale de Lokeren à la Tête de Flandres par Waesmunster, Elversele, Thielrode, Tamise, Rupelmonde, Basele, Cruybeke et Burght.

Aujourd'hui existent dans la province les routes dont l'indication suit, avec l'indication de leur longueur sur le territoire de la province.

Routes de l'État.

	Mètres.
Route de première classe d'Anvers vers Lille.	83936
Id. de Bruxelles vers Ostende	68916
Route de deuxième classe de St-Nicolas, par Termonde, Alost et Grammont, vers Lessines	72233
Idem de Lokeren vers Assche, par Termonde.	19330
Idem de Melle à Grammont	24541
Idem de Gand par Audenarde et Renaix vers Leuze.	39019
Idem de Courtrai, par Audenarde, à Grammont	29257
Idem de Deynze vers Thielt.	7301
Idem de Bruxelles à Nederbrakel, par Ninove	23104
Idem de Renaix vers Lessines	3567
Idem de Ninove vers Enghien	5450
Idem de Nederbrakel à Renaix	13158
Total . . Fr.	389812

Digitized by Google

ROUTES PROVINCIALES.

	Mètres.
D'Alost à Audenarde	33195
De Termonde à Malines	8220
De St-Nicolas vers Hulst	11843
D'Audenarde à Deynze.	16313
De Renaix à Tournai	2279
De Gand à Hundelgem	18813
De Thielt à Eecloo.	20301
De St-Nicolas à Kieldrecht	16509
De Lokeren à Oosterzeele	22083
De Renaix à Berchem	9141
Total. . .	158697

Routes concédées.

De Gand à Deynze, par Tronchiennes . . .	15650
De Gand à Termonde, par Destelbergen . .	23300
De Wetteren à Termonde	15080
De Grammont vers Enghien	8242
De Beveren à Calloo	3802
De Calloo à Doel	9860
De Grembergen à St-Nicolas.	8944
D'Evergem à Watervliet	22349
De Wachtebeke à Loochristy.	7448
D'Eenaeme à Maeter	3506
De Meulestede à Langerbrugge	2073
D'Ertvelde à Bouchaute	10065
De Bouchaute au havre de Bouchaute . .	1721
A reporter. . .	132040

Digitized by Google

	Mètres.
Report. . .	132040
D'Ertvelde par Assenede à Bouchaute, avec embranchement sur Selzaete et Wachtebeke.	9458
De Sottegem à Nederbrakel	12433
D'Oosterzeele à Dickelvenne	7789
De Maldegem à Aeltre.	12400
D'Alost à Opwyck	9741
De Lede à Wichelen	4012
De Kerkbrugge vers Cluyzen	2979
De Berchem à Audenarde	8570
De Bassevelde vers Assenede.	3067
Total. . .	202489

Routes communales s'étendant sur le territoire de plusieurs communes.

Route de Lokeren à la Tête-de-Flandres. .	33376
Id. d'Eecloo à Watervliet.	8420
Id. de Beveren à Stekene.	15620
Id. de Lovendegem à Ursel	11751
Id. de Nevele à Laethem-St-Martin . . .	8800
Id. d'Andenarde vers Ellezelles	9647
Total. . .	89614

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Routes de première et de deuxième classe .	389812
Routes provinciales.	158697
Routes concédées	202489
Routes communales, ...	88747
Total général. . .	840612

§ II.

ROUTES DE PREMIÈRE ET DE DEUXIÈME CLASSES.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans l'exposé pour l'année précédente, l'entretien de ces routes a été adjugé, en 1845, pour un terme de six années, qui finira le 30 avril 1851, pour une somme totale annuelle de 101375 francs.

Les travaux extraordinaires exécutés à ces routes en 1847, ont donné lieu à une dépense de 2067 francs.

Route de Nederbrakel à Renaix.

Au commencement de juin dernier, les travaux de construction de cette route étaient achevés aux sept dixièmes de leur valeur. Ceux qui restaient encore à exécuter à cette époque consistaient dans le pavage d'une longueur d'environ 6300 mètres. On présume que la route sera livrée à la circulation vers la fin de l'année courante.

Digitized by Google

Route de Hundelgem à Elst.

Les terrassements et les ouvrages d'art ont été mis en adjudication publique le 23 juin 1847 et entrepris pour une somme de 41950 francs. Ils sont achevés depuis le mois de décembre de la même année. L'adjudication des travaux de pavage sur la longueur totale, qui est de 9489 mètres, a eu lieu le 5 avril dernier. Ces travaux ont été entrepris pour 122700 francs. Aux termes du cahier des charges, la route doit être livrée à la circulation le 1ᵉʳ juillet 1849.

§ III.

ROUTES PROVINCIALES.

L'entretien des routes provinciales avait été adjugé, pour le terme de trois années expirant au mois de mars dernier, pour la somme annuelle de 28984 francs. La nouvelle adjudication, pour un nouveau terme de trois années, a eu lieu pour la somme annuelle de 28598 francs.

Route de Ninove à Enghien.

La route de Ninove à Enghien, dont la partie située sur cette province a été cédée à l'Etat, en vertu d'autorisation du Conseil provincial, en date du 21 juillet 1843, est pavée sur toute son étendue et livrée à la circulation, depuis le mois de décembre 1847. Elle fait actuellement partie des routes de deuxième classe.

Digitized by Google

§ IV.

ROUTES CONCÉDÉES.

Route de Sottegem à Nederbrakel dont la construction par voie de concession a été entreprise par les communes de Sottegem, Audenhove-Ste-Marie, Erwetegem et Nederbrakel.

Cette route se trouve encore dans le même état qu'en 1847. Sur l'invitation qu'ils en avaient reçue, les Bourgmestres de *Sottegem*, *Erwetegem* et *Nederbrakel*, un échevin de chacune de ces deux premières communes et deux échevins d'*Audenhove-Ste-Marie*, se sont rendus en notre séance du 3 mai dernier, à l'effet d'aviser aux mesures à prendre pour mettre cette route dans l'état voulu par le cahier des charges de la concession.

Il a été décidé, dans cette séance, que le conseil communal des quatre communes concessionnaires désignerait un de ses membres pour former une commission chargée d'examiner les comptes fournis par les Bourgmestres de ces communes des dépenses déja payées.

Cette commission portera aussi son examen sur les dépenses restant à payer, et elle examinera également si chacune des communes intéressées a contribué dans les dépenses déjà payées en proportion du contingent qu'elle s'était engagée à fournir, et pour quelle somme chacune devrait contribuer dans la dépense restant encore à payer.

D'après estimation approximative, faite en mars dernier, par le Conducteur des ponts et chaussées du res-

Digitized by Google

sort, les travaux à exécuter à la route pour la mettre dans l'état voulu par le cahier des charges, devaient coûter à 22930 francs; mais, comme il résultait d'un rapport de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, en date du 15 mars dernier, que la route pouvait être rendue praticable, en y faisant une dépense d'environ 3000 francs, les communes concessionnaires ont été invitées à s'entendre, pour y exécuter d'abord les travaux urgents, afin de pouvoir solliciter ensuite l'autorisation de percevoir provisoirement la taxe aux barrières à établir sur la route, à la condition d'y faire exécuter les autres travaux encore nécessaires, dans un nombre d'années à fixer par le Gouvernement.

Lorsque la commission dont il est parlé ci-dessus, aura terminé ses opérations, une réunion des conseils des quatre communes concessionnaires, aura lieu à l'effet d'aviser aux moyens de faire exécuter ces derniers travaux.

Route d'Oosterzeele par Scheldewindeke, à Dickelvenne.

Cette route, dont la commune de Scheldewindeke a entrepris la construction, est livrée à la circulation depuis le mois de septembre 1847.

Elle relie la grande route de deuxième classe de Gand, par Melle, à Grammont à la route provinciale de Gand à Hundelgem.

En mai dernier, la chaussée réclamait d'assez grandes réparations, et l'administration locale a été invitée à y pourvoir.

Digitized by Google

Route de Maldegem à Aeltre, par Knesselaere.

Cette route, dont la construction a été décrétée par arrêté royal du 1 mars 1846, n'est livrée à la circulation que depuis le 13 mai dernier.

Le retard qu'a éprouvé l'exécution des travaux doit être attribué à ce que les concessionnaires n'ont pu se procurer à temps les grès nécessaires au pavage.

Route d'Ertvelde à Bouchaute par Assenede, avec embranchement sur Wachtebeke, par Selzaete.

Cette route est entièrement achevée, depuis le commencement de l'année courante.

Chaussée de Berchem à Audenarde, par Melden.

La route est livrée à la circulation, depuis les premiers jours de décembre 1847. Toutefois elle ne se trouve pas encore dans l'état voulu par le cahier des charges arrêté pour sa construction. La commune de Berchem, qui a entrepris l'établissement de cette route, moyennant les subsides accordés sur les fonds de l'Etat et de la province, et la perception d'un droit de barrière, vient d'être invitée à la mettre en état de réception.

Chaussée de Cluyzen à Langerbrugge et de Langerbrugge à Kerkbrugge.

Comme le porte l'exposé de 1847, les concessionnaires de la chaussée de *Cluyzen* à *Langerbrugge* ont

Digitized by Google

demandé également la concession de la chaussée de *Langerbrugge* à *Kerkbrugge*, après s'être entendus à cet égard avec la commune d'*Evergem*, sur le territoire de laquelle cette dernière chaussée est située.

Cette demande a été accordée, par arrêté royal du 27 juillet 1847, sur l'avis favorable de la commission qui avait été instituée pour l'examiner, ainsi que de la Chambre de Commerce de Gand et de notre Collége.

Route de Gavre à Schelderode.

Dans sa séance du 23 juillet 1846, le Conseil provincial avait accordé aux communes de *Semmerzacke*, *Vurste*, *Melsen*, *Schelderode*, *Bottelaere*, *Lemberge* et *Gontrode*, pour la construction d'une route pavée de *Gavere à Gontrode*, un subside de 18000 francs, à répartir par notre collége sur divers exercices, après que les dites communes auraient obtenu la concession de cette route.

Le Conseil communal de *Gontrode* ayant ensuite résolu de ne pas contribuer dans les frais de construction de cette chaussée, par le motif que cette commune n'y était pas assez intéressée, celles de *Melsen*, *Semmerzacke*, *Vurste*, et le sieur *Van Poucke*, bourgmestre de Melsen, au nom de celle de *Schelderode*, se sont adressés au Conseil provincial, pendant sa session de 1847, afin d'obtenir que le susdit subside pût être appliqué à la construction d'*une chaussée de Gavre à Schelderode*, et que la province accordât, pour l'établissement de cette chaussée, un supplément de subside, alléguant que la dépense en était évaluée à francs 95511—20, et que les communes intéressées ne pouvaient s'engager à y contribuer que pour la moitié.

Digitized by Google

Dans sa séance du 14 juillet 1847, le Conseil nous a renvoyé cette nouvelle demande, pour entendre Monsieur l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées et accorder, s'il y avait lieu, un subside sur le pied de celui alloué en 1846, pour la construction d'une route de Gavere à Gontrode, et proportionné à la dépense qu'occasionnerait l'établissement d'une route de Gavere à Scheldérode.

En conséquence de cette décision et sur l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur en chef prénommé, nous avons fait connaître à ces communes, qu'elles pourraient obtenir un subside de. . . . . fr. 9937—00
à répartir sur plusieurs exercices.

Les communes pétitionnaires s'étant également adressées au Gouvernement, en obtention de subsides sur les fonds du Trésor, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait connaître, par dépêche du 19 février 1848, et après avoir pris l'avis de notre collége, qu'une somme de fr. 19818—00
serait prélevée sur les fonds de son département, en trois années, à partir de 1848, et que Monsieur le Ministre des Travaux Publics lui avait fait savoir qu'il était disposé à affecter à la construction de la route en question, un subside de 18000—00

Ensemble. . . Fr. 47755—00

Laquelle somme forme la moitié du montant de l'évaluation de la dépense; de manière que les communes intéressées n'auront qu'à supporter l'autre moitié.

L'intervention de l'Etat pour une somme de 37818 francs

Digitized by Google

doit être attribuée au degré d'utilité générale que présente la route dont il s'agit. En effet, cette chaussée reliera la route provinciale de Gand à Hundelgem à l'Escaut et à la grande route de 2e classe de Gand à Audenarde. Au lieu que la construction en soit entreprise par voie de concession, les communes pétitionnaires pourront être autorisées à s'en charger, moyennant les subsides sus-indiqués et la perception d'un péage à deux barrières.

Ces communes ont souscrit un nouveau cahier de charges rédigé dans ce sens; et l'établissement de deux barrières, avec autorisation d'y percevoir un péage égal à celui qui se perçoit sur les grandes routes, a fait l'objet d'une enquête dont le résultat est sur le point d'être soumis au Gouvernement.

Digitized by Google

§ V.

AUTORISATIONS DE BATIR LE LONG DES GRANDES ROUTES.

Les autorisations suivantes de bâtir le long des grandes routes, ont été accordées pendant l'année 1847.

INDICATIONS des ROUTES.	Nombre des autorisations accordées pour		
	nouvelles constructions.	reconstructions totales.	reconstructions partielles.
Routes de première classe.			
De Bruxelles à Ostende	6	2	22
D'Anvers vers Lille	12	6	22
Totaux. . .	18	8	44
Routes de deuxième classe.			
De Bruxelles à Termonde, par Assche.	3	»	1
De Bruxelles à Audenarde, par Ninove.	2	»	3
De Gand vers Maubeuge, par Grammont.	3	1	6
De Gand vers Valenciennes, par Renaix.	2	»	8
De Gand à Ostende, par Deynze et Thielt.	»	»	1
D'Audenarde à Courtrai	1	»	»
De St-Nicolas vers Grammont, par Termonde et Alost.	3	2	6
D'Alost à Ninove	1	1	1
De Termonde à Lokeren.	»	»	2
D'Audenarde à Grammont	1	»	1
De Renaix à Lessines	»	1	1
De Ninove vers Enghien.	»	»	2
Totaux. . .	16	5	32

Digitized by Google

INDICATIONS des ROUTES.	Nombre des autorisations accordées pour		
	nouvelles constructions.	reconstructions totales.	reconstructions partielles.
Routes provinciales.			
De St-Nicolas vers Hulst	1	»	2
D'Alost à Audenarde	3	»	»
De Gand à Hundelgem.	1	1	2
De Lokeren à Oosterzeele.	1	»	3
De Renaix à Berchem	»	»	1
De St-Nicolas à Kieldrecht	1	»	3
De Thielt à Eecloo	»	1	1
De Renaix à Tournai	1	»	»
D'Audenarde à Deynze.	»	»	3
Totaux.	8	2	15
Routes concédées.			
De Gand à Termonde, par Destelbergen.	8	»	»
De Gand à Deynze, par Tronchiennes	»	1	1
De Grembergen au hameau Kettermuyt	»	1	»
D'Evergem à Watervliet.	3	»	»
De Wetteren à Termonde.	3	»	1
De Beveren à Calloo	1	»	»
D'Alost à Opwyck	1	»	»
De Grammont à Enghien	»	1	»
De Nederbrakel à Sottegem	1	»	»
Totaux.	17	3	2
Récapitulation.			
Routes de première classe	18	8	44
Id. de deuxième classe.	16	5	32
Id. provinciales	8	2	15
Id. concédées.	17	3	2
Totaux généraux.	59	18	93

Digitized by Google

§ VI.

POLICE DES ROUTES.

Il a été constaté, pendant l'année 1847, soixante-onze contraventions à la police du roulage. Quarante-six prévenus ont été condamnés et huit acquittés. Les seize autres ont consigné l'amende ou l'indemnité fixée pour dommages-intérêts, dans le but d'éviter des poursuites judiciaires. Les contraventions de l'espèce constatées en 1846, étaient au nombre de quarante-sept; elles ont été suivies de vingt-quatre condamnations et de deux acquittements.

Les autres contraventions à la police des routes, constatées en 1847 sont au nombre de dix-huit. Neuf prévenus ont été condamnés, deux acquittés et les sept autres ont consigné l'amende encourue, afin de prévenir des poursuites judiciaires.

§ VII.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer concédé de Gand à Anvers.

Le chemin de fer de Gand à Anvers est livré à la circulation, sur toute son étendue, depuis le 9 août 1847.

Les bâtiments des stations de Gand, Lokeren et St-Nicolas sont en partie construits. Les autres ouvrages encore à exécuter par la concession consistent dans les embarcadères à établir sur les deux rives de l'Escaut, les bâtiments pour le service de l'exploitation à Anvers,

Digitized by Google

ceux des stations de Beirvelde, de Beveren et de la Tête-de-Flandre, et les habitations des cantonniers et gardes.

§ VIII.

SERVICES DE MESSAGERIES.

Les nouveaux services de messageries suivants ont été établis pendant l'année 1847 :

Un de Gand à Bassevelde,
Deux de Gand à Wachtebeke,
Un de Gand à Watervliet,
Un de Gand à Beirlegem,
Un de Lokeren à Wachtebeke,
Un d'Audenarde à Renaix,
Un de Ninove à Bruxelles,
Un d'Audenarde à Deynze,
Un d'Eecloo à Aeltre,
Un de St-Nicolas à Tamise,
Un de St-Nicolas à Hamme.

Les services suivants ont été supprimés pendant ladite année :

Un de Gand à Grammont,
Un de Gand à Lokeren,
Un de Gand à Thielt,
Un de Gand à Zele,
Un de Gand à Eenaeme,
Un de Gand à Hamme,
Un de Gand à Bassevelde,
Un de Gand à Watervliet,
Deux d'Audenarde à Renaix,
Un d'Audenarde à Munte.

Digitized by Google

§ IX.

POSTES AUX CHEVAUX.

TABLEAU des relais de la Flandre-Orientale.

L'emplacement des relais de poste, dans cette province, et leur force en postillons et en chevaux, sont indiqués dans le tableau suivant.

INDICATION des relais.	CLASSES.	NOMBRE DE				OBSERVATIONS.
		postillons.	monteurs à défaut.	chevaux de trait.	bidets.	
Gand.	1	3	1	12	2	
Alost.	3	2	1	6	1	
Audenarde.	4	1	1	4	1	
Deynze.	3	2	1	6	1	
Eecloo.	3	2	1	6	1	
Grammont.	4	1	1	4	1	
Grootenberghe.	4	1	1	4	1	
Lokeren.	3	2	1	6	1	
St-Nicolas.	3	2	1	6	1	
Ninove.	4	1	1	4	1	
Oosterzele.	4	1	1	4	1	
Quadrecht.	3	2	1	6	1	
Renaix.	4	1	1	4	1	
Termonde.	4	1	1	4	1	
Tête de Flandre.	4	1	1	4	1	
Totaux. . .		23	15	80	16	

Digitized by Google

SECTION III.

§ I.

RIVIÈRES ET CANAUX.

Rivières et canaux à charge de l'État.

En 1847, l'entretien ordinaire de ces rivières et canaux a coûté, savoir:

Celui de l'Escaut	fr.	7550—00
Id. la Lys		15828—00
Id. la Dendre		6489—00
Id. du canal de Bruges		7250—00
Id. id. de Terneuzen . . .		6200—00
Id. id. le Moervaert . . .		2200—00
Id. id. de Nevele		660—00
Ensemble. . .	fr.	46177—00

Les travaux extraordinaires exécutés pendant la même année, à ces rivières et canaux, ont donné lieu à une dépense totale de fr. 48231—39.

Ces travaux sont les suivants:

Escaut.

1° Etablissement de deux poteaux tourillons et de quatre pieux d'amarrage à Wetteren, entrepris pour	fr.	235—00
2° Etablissement d'un pont de halage à Berlaere, entrepris pour		950—00
A reporter. . .	fr.	1185—00

Digitized by Google

Report. . . fr.	1185—00
3° Réparations aux passages d'eau, entreprises pour	1300—00
4° Relèvement d'un bâteau nommé *l'Heureux couple*, qui se trouvait échoué à Baesrode, entrepris pour	1600—00
5° Relèvement d'un bateau nommé *la Rosalie d'Ostende*, échoué à Gand, entrepris pour.	670—00
6° Restauration des talus du canal d'Eyne, entreprise pour	4913—06

Lys.

7° Etablissement d'un revêtement en charpente, au passage d'eau de Laethem, entrepris pour	400—00
8° Renouvellement du pont du laitage à Gand, entrepris pour	4588—02

Canal de Bruges.

9° Réparations au pont de la maison de force à Gand, entreprises pour . . .	266—87
10° Renouvellement du pont de Bellem, entrepris pour.	9471—28

Canal de Terneuzen.

11° Restauration de ses bords et talus, entreprise pour	8850—00
A reporter. . . fr.	33244—23

Digitized by Google

Report. . . Fr.	33244—23
12° Réparations au pont de Meulestede, entreprises pour	8861—34

Canal le Moervaert.

13° Reconstruction du pont dit Caudenborenbrug, entreprise pour	4800—00
14° Renouvellement de la porte d'amont de l'écluse de Roodenhuyze	1325—82
Total. . . fr.	48231—39

Canal de Gand à Terneuzen.

Les Etats de cette province, dans leur session de 1817, s'étaient adressés au Gouvernement, pour obtenir le recreusement et l'amélioration du canal de Gand, au Sas de Gand, et leur Députation permanente n'avait cessé d'insister sur cet objet d'une si grande importance pour la province, lorsqu'en avril 1824, le Ministre de l'Intérieur et du Waterstaat invita ce collége à déléguer deux de ses membres, à l'effet de se rendre à La Haye, pour s'y concerter avec le Gouvernement et les délégués des autres provinces intéressées, sur les moyens d'exécution.

MM. Emmanuel De Cock et Jean-Liévin Van Caneghem furent chargés de cette mission, et le rapport qu'ils en firent en séance de la Députation du 27 du même mois, donnait l'espoir de voir bientôt commencer ce travail, auquel l'agriculture et la navigation avaient un si grand intérêt.

Pendant le mois de novembre de la même année,

Digitized by Google

l'administration provinciale reçut communication des conditions de la mise en adjudication par voie de concession, des travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand et de son prolongement jusqu'à l'Escaut occidental, à Terneuzen.

D'après ces conditions, le nouveau canal du Sas-de-Gand à Terneuzen devait être navigable par les navires de mer, tandis que la partie entre Gand et le Sas-de-Gand devait se borner à un canal de décharge, navigable seulement par des bateaux de moindre dimension.

La Députation des Etats et les membres de l'administration locale de Gand, appréciant les avantages qui devaient résulter pour la province en général et pour la ville de Gand en particulier, du creusement d'un canal de Gand au Sas-de-Gand, accessible aux navires, nommèrent une commission chargée de faire des représentations à ce sujet au Gouvernement et d'offrir de supporter l'excédant de dépense qui devait résulter des changements réclamés.

MM. De Cock et Van Caneghem furent encore chargés de représenter la province dans cette circonstance.

Dans les conférences qui eurent lieu entre les délégués et le Ministre de l'Intérieur et du Waterstaat, on convint, sauf ratification, que la province et la ville de Gand paieraient aux concessionnaires l'excédant de dépense estimé à fl. 375300, et qu'elles y contribueraient la première pour 3/5, soit fl. 225180, et la seconde pour 2/5, soit fl. 150120.

L'adjudication de la concession, qui devait avoir lieu le 14 décembre 1824, fut remise au 24 janvier suivant.

Entretemps, un arrêté royal du 17 décembre 1824

Digitized by Google

approuva les changements apportés au projet primitif, dans la vue de satisfaire aux réclamations de la province et de la ville, et par le même arrêté, les Etats provinciaux furent convoqués extraordinairement pour ratifier, s'il y avait lieu, l'engagement pris au nom de la province, et aviser aux moyens d'y faire face.

Les Etats provinciaux sanctionnèrent les dispositions prises et votèrent la dépense de 225,180 florins à supporter par la province. Leur résolution et celle du conseil communal de Gand, en ce qui concernait l'obligation de la ville, furent approuvées par arrêté royal du 11 janvier 1825.

La concession fut adjugée aux sieurs Chainage-Van Meerbeke et Cie., dont la soumission fut acceptée le 18 février 1845, après la passation de l'acte de cautionnement.

Les concessionnaires rencontrèrent de grandes difficultés dans l'exécution des travaux, à cause de la nature des terrains sur lesquels ils devaient être établis; les digues jetées dans un ancien bras de mer (le axelgat) que le canal devait traverser, furent emportées, et leur rétablissement occasionna de grands frais. Au commencement de l'année 1827, bien que le canal fût loin d'être achevé, les concessionnaires avaient déjà payé une somme supérieure à l'estimation montant à 2375300 florins y compris la somme de 1,375,300 florins à fournir par la ville de Gand et la province, et ne pouvant obtenir de nouvelles avances du syndicat d'amortissement, qui leur avait déjà fourni 1,700,000 florins, remboursables sur les produits de la concession, ils se trouvaient dans l'impossibilité de faire continuer les travaux.

Dans cet état de choses, il fut statué, par arrêté royal du 22 avril 1847, que les travaux seraient continués

Digitized by Google

pour compte de la concession, sous l'administration spéciale de son excellence le conseiller d'Etat, baron Van Doorn, alors gouverneur de la Flandre-Orientale, sous les ordres duquel furent placés à cette fin Messieurs les ingénieurs en chef des provinces de la Flandre-Orientale et de la Zelande; et, par un arrêté du lendemain, M. Ch.-F. Manilius fut mis à la disposition du Gouverneur avec le titre de commissaire du gouverneur de la Flandre-Orientale, pour être chargé de telles parties du travail concernant l'administration du canal, que ce haut fonctionnaire jugerait utile de lui confier.

Des crédits montant ensemble à fl. 1290326-45 1/2 furent mis successivement à la disposition du gouverneur, pour l'exécution des travaux encore à effectuer, qui furent dès lors poursuivis avec activité; et l'ouverture solennelle du canal eut lieu le 18 novembre de la même année.

Le 17 décembre suivant, sur les instances de son excellence le Gouverneur Van Doorn, le gouvernement accorda un nouveau crédit de fl. 200,000 pour la construction de l'écluse de navigation destinée à mettre le canal en communication avec le bassin de commerce de Gand et le Bas-Escaut.

Par un arrêté du 13 juin 1828, l'Etat reprit possession du canal en annulant la concession, moyennant le remboursement aux concessionnaires d'une somme de fl. 200,000 et la décharge de la somme de fl. 1,700,000 qui leur avait été avancée par le syndicat d'amortissement, d'une autre avance de 100,000 florins, qui leur avait été accordée par arrêté du 21 avril 1826 et de la dépense des travaux exécutés pour leur compte.

Par suite d'un arrêté royal en date du 12 août 1828, le canal de Terneuzen fut remis au syndicat d'amortis-

Digitized by Google

sement, qui l'administra jusqu'au moment de la révolution belge.

La séparation des deux pays, après 1830, plaça une partie du canal sous la direction des autorités belges, et une partie sous la direction des autorités néerlandaises. Mais ce qui était plus fâcheux encore, c'est que les intérêts que le canal était destiné à desservir étaient souvent en opposition ; sur le territoire belge, la grande navigation pouvait avoir lieu en même temps que la décharge des eaux des terrains riverains, tandis que sur le territoire néerlandais, où le niveau des mêmes terrains était beaucoup plus bas, on était obligé, pour assurer leur assèchement, de vider à tout moment le canal et d'interrompre, par là, toute navigation.

En outre, dans les moments des grandes crues de l'Escaut et de la Lys, on ne laissait passer aux écluses du Sas-de-Gand qu'une quantité d'eau telle, que l'écoulement des poldres en aval n'en fût pas entravé ou empêché; ce qui restreignait beaucoup l'usage du canal pour la décharge des eaux de Gand.

C'est afin de parer à ce double inconvénient, que, par le traité international du 5 novembre 1842, toutes les eaux des terres en aval du Sas-de-Gand ont été isolées du canal, et qu'on leur a creusé des voies particulières pour se rendre dans la mer, à la droite et à la gauche du port de Terneuzen.

Le canal principal a ensuite été mis en quelque sorte à la disposition absolue de la Belgique. Des conventions spéciales, arrêtées le 20 mai 1843, par des commissions mixtes réunies à Gand et à Anvers, ont réglé tout ce qui concerne les manœuvres et l'administration du canal dans ses nouvelles conditions. C'est l'Ingénieur en chef de la Flandre-Orientale qui y ordonne toutes les ma-

Digitized by Google

nœuvres, et, à cet égard, les fonctionnaires néerlandais doivent ponctuellement suivre ses indications. Ce service marche convenablement et n'a, jusqu'à présent, donné lieu à aucune difficulté sérieuse.

La stagnation des affaires commerciales, en général, fait, qu'en ce moment, le port de Gand ne reçoit que très-peu de navires et que, par conséquent, le canal de Terneuzen n'est que peu fréquenté.

Canal de Selzaete à la Mer du Nord.

La loi du 26 juin 1842 a décrété la construction aux frais de l'Etat et des propriétaires intéressées, d'un canal de Selzaete à la Mer du Nord, pour l'écoulement des eaux des Flandres.

La première section de ce canal, celle comprise entre le canal de Bruges à l'Ecluse, et l'écluse de mer à Heyst, sert à sa destination, depuis la fin de l'année 1846; et au commencement de mai dernier, la seconde section, celle comprise entre le canal de Bruges à l'Ecluse et la limite séparative des communes de Maldegem et de Middelbourg, était achevée aux sept dixièmes.

Ces deux sections sont mises en communication au moyen d'un syphon de 24 mètres d'ouverture, construit sous le canal de Bruges á l'Ecluse. Au commencement de mai dernier, elles assuraient déjà l'assèchement de tous les terrains bas, depuis la mer à Heyst jusqu'aux limites de la commune de Maldegem.

Les travaux de construction de la 3e section ont été mis en adjudication le 19 avril dernier. On pourra mettre la main à l'œuvre, aussitôt que l'adjudication aura reçu l'approbation requise. La Lieve, l'Eede et le watergang d'Eecloo seront absorbés dans cette

Digitized by Google

section, qui commence à la limite séparative des communes de Maldegem et de Middelbourg et finit à la limite séparative des communes de St-Laurent et de Ste-Marguérite, près du syphon situé sous le watergang d'Eecloo. Cette même section assurera l'assèchement des terrains bas, jusques et y compris la commune de St-Laurent.

Déjà les polders de Middelbourg, Goezenaer ou Paddepoel-polder, à Maldegem ont demandé et obtenu l'autorisation de construire les ouvrages nécessaires à l'écoulement de leurs eaux vers le canal de Zelzaete.

Les six wateringues réunies à l'est de Bruges, dont fait partie la wateringue du polder de Maldegem, sont également sur le point de faire exécuter les travaux qui doivent assurer l'écoulement des eaux de ces wateringues vers le même canal.

Canal de dérivation de la Lys à Deynze, au canal de Gand à Bruges, à Schipdonck.

Au commencement du mois de mai dernier, les travaux de construction de la première section de ce canal, celle comprise entre Nevele et Schipdonck, étaient achevés aux 9/10. Les travaux de la seconde section, celle comprise entre Deynze et Nevele, ont été adjugés le 19 avril dernier. Aussitôt que l'entreprise aura reçu l'approbation du Gouvernement, les travaux pourront être entamés et se poursuivre avec activité.

Digitized by Google

Canaux à charge de la province.

L'entretien ordinaire de ces canaux, qui sont la Lieve et la Langeleede, a donné lieu, en 1847, à une dépense de 2179 francs, savoir:

Pour la Lieve.	fr. 980—00
Pour la Langeleede	1199—00
Ensemble. . .	Fr. 2179—00

Les travaux extraordinaires exécutés pendant la même année, consistent dans le renouvellement des portes de l'écluse du Rabot, sur la Lieve. Ils ont été entrepris pour une somme de fr. 1716—08.

Autorisations de bâtir le long des rivières et canaux.

Les autorisations suivantes de bâtir le long des rivières et canaux ont été accordées pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION des rivières et canaux.	Nombre des autorisations accordées pour		
	Constructions nouvelles.	reconstructions totales	reconstructions partielles.
Escaut	17	2	3
Lys	1	1	5
Dendre	1	1	»
Canal de Gand à Bruges . . .	8	»	9
Id. de Terneuzen	3	»	3
Id. le Moervaert	1	»	1
Totaux. . .	31	4	21

Digitized by Google

Police des rivières et canaux.

Dans le courant de l'année 1847, il a été constaté dix-neuf contraventions à la police de la navigation. Toutes ont été suivies de condamnation.

Les autres contraventions à la police des rivières et canaux, constatées pendant la même année, sont au nombre de vingt-un. Douze délinquants ont été condamnés et trois autres acquittés. Quatre prévenus se sont mis en règle, pour éviter des poursuites judiciaires et les procès-verbaux, dressés à charge de deux autres contrevenants, ont été regardés comme non avenus, par suite de l'adoption et de la publication du nouveau règlement sur la police et la navigation de l'Escaut.

§ II.

ÉTAT DES EAUX.

Ni pendant l'arrière-saison de l'année 1847, ni pendant l'hiver dernier, les eaux n'ont présenté rien d'extraordinaire; les crues habituelles ont à peine atteint le niveau désirable pour une bonne irrigation des prairies situées dans les vallées de l'Escaut et de la Lys: sur plusieurs points, on aurait même désiré que l'inondation eut atteint 20 ou 30 centimètres de plus d'élévation.

Les crues se sont aussi manifestées dans la saison opportune, de manière que, cette année, nous espérons n'avoir aucun désastre à craindre des inondations.

Comme tout est ainsi resté dans l'état normal, nous croyons inutile de donner le tableau du mouvement des eaux, pendant l'hiver dernier.

Digitized by Google

Inondations.

La Commission, instituée par le Gouvernement, à l'effet de rechercher les moyens de remédier aux inondations extraordinaires des rives de l'Escaut et de ses affluents, dans son rapport du 30 mai 1845, avait proposé, comme première mesure efficace, l'exécution du projet proposé par M. l'Ingénieur en chef, Wolters, de faire déverser dans la Mer du Nord, une partie des eaux de la Lys, dont les crues subites entravent périodiquement l'écoulement des eaux de l'Escaut, au confluent de ces deux rivières. C'est dans ce but qu'a été décrété le creusement d'un canal de dérivation de la Lys, à Deynze, au canal de Gand à Bruges, à la hauteur de Schipdonck, actuellement en construction.

En détournant ainsi du bassin de Gand, la plus grande partie des eaux de la Lys, l'écluse de décharge placée à la naissance du canal de Terneuzen suffira et au-delà pour l'écoulement de l'autre partie, et pourra même servir, au besoin, à la décharge d'une partie des eaux de l'Escaut. Le vide ou abaissement de niveau qui en résultera, dans le Bas-Escaut, permettra d'y faire arriver avec plus de célérité les eaux du Haut-Escaut et d'empêcher, par là, les débordements nuisibles auxquels il est assujéti.

Monsieur le Ministre des Travaux publics a chargé Monsieur l'Ingénieur en chef susdit d'étudier, entretemps, la nature et l'espèce des modifications qu'il pourrait être utile et convenable de faire subir à l'Escaut.

Cet Ingénieur, dans un mémoire en date du 12 mai 1847, a indiqué les travaux suivants:

1° L'amélioration de la branche principale de l'Escaut, dans la traverse de Gand, et l'abaissement des

Digitized by Google

radiers des ponts-écluses des portes de Bruxelles et de St-Liévin et de l'aqueduc construit sur le Vieil-Escaut, dans la station du chemin de fer, de manière à augmenter de 9 mètres 21 centimètres, en la portant à 98 mètres 15 centimètres, la capacité de ces voies d'écoulement, qui serait alors suffisante, la section du Haut-Escaut n'ayant pas dépassé, dans les plus grandes crues, 96 mètres 58 centimètres.

2° L'amélioration des voies d'écoulement, à Audenarde;

3° La construction d'aqueducs dans les chemins d'Escanaffle, Berchem, Eynendriesch, Gavere et Heusden, placés perpendiculairement à l'Escaut et qui en retiennent les eaux, dans les grandes crues;

4° Le perfectionnement des quatre canaux de dérivation existants entre Audenarde et Gand, et qui sont le canal d'Eyne, celui de Melsen, celui de Seevergem, dit Zwarte-Coppensbeke, et celui de Swynaerde;

5° L'exécution successive de coupures ou redressement de la rivière entre Tournai et Gand, aux endroits où les sinosités présentent un développement quintuple de la distance en ligne directe.

L'Ingénieur en chef précité termine son mémoire en signalant le danger qu'il y aurait à trop accélérer la marche des eaux du Haut-Escaut, avant que le canal de dérivation de la Lys n'ait produit son effet sur le bassin de Gand, et il insiste pour que les coupures de l'Escaut ne soient exécutées que successivement et après des observations minutieuses; car, dit-il, dans l'état actuel, toute la vallée de l'Escaut, depuis la frontière de France jusqu'au dessous de Wetteren, se trouve, pendant les grandes crues de la rivière, dans une situation également calamiteuse; et, avant d'avoir diminué l'affluence des eaux de la Lys vers l'Escaut, on ne peut

Digitized by Google

soulager une localité sans aggraver la situation d'une autre. Il existe, entre Tournay et Gand, une pente de 9 mètres 83 centimètres, et si on fesait déverser sur cette dernière ville, qui a déjà eu 70 rues inondées, un plus grand volume d'eau que celui que peut recevoir le Bas-Escaut, on la convertirait en un lac. Déjà le Gouvernement a fait adjuger les travaux d'approfondissement et d'élargissement des canaux de dérivation dits Burgschelde et Grachtschelde à Audenarde, et de ceux de Melsen et Zwarte-Coppensbeke, situés entre Audenarde et Gand.

Institution de nouvelles wateringues.

L'article 4 de la loi du 18 juin 1846 avait autorisé le Gouvernement à faire un règlement d'administration publique, pour l'institution et l'organisation d'administrations de wateringues, dans l'intérêt de l'assèchement, de l'irrigation et de l'amélioration des rives et des vallées de l'Escaut, de la Lys et de la Dendre.

Ce règlement, dont le projet a été soumis à l'avis du Conseil provincial, dans sa session de 1847, a été décrété, par arrêté royal du 9 décembre dernier.

En conséquence, les administrations locales des communes baignées par l'Escaut, la Lys ou la Dendre ont été chargées de dresser le tableau des propriétés, qui pouvant être considérées comme intéressées à des travaux communs d'irrigation ou d'assèchement, devraient être constituées en wateringues.

Après l'accomplissement des formalités d'enquête prescrites par ce règlement, la circonscription des diverses wateringues sera arrêtée provisoirement par M. le Ministre

Digitized by Google

des Travaux Publics, sur la proposition de la députation permanente du Conseil provincial.

Alors les propriétaires, possédant au moins un hectare, dans la circonscription de la wateringue, seront convoqués en assemblée générale, pour rédiger le règlement d'ordre et d'administration intérieure et donner leur avis sur la circonscription arrêtée provisoirement. Ce règlement et la circonscription de la wateringue seront soumis à l'approbation royale.

D'après l'arrêté susmentionné du 9 décembre dernier, les comptes et budgets de la wateringue seront soumis à l'approbation de la députation permanente.

Cette disposition, ainsi que les autres dispositions obligatoires, mentionnées dans ledit arrêté, sont rendues applicables aux associations dites broeken ou wateringues, déjà constituées dans les vallées de la Lys et de la Dendre, ainsi qu'à celles qui existent dans la partie de la vallée de l'Escaut non soumise au régime de la législation de 1811 sur les poldres maritimes. Les règlements de ces associations seront, en conséquence, revisés et soumis à l'approbation du Gouvernement, dans le delai qui sera fixé par M. le Ministre des Travaux Publics.

Enfin l'article 8 de la loi du 27 avril 1848 sur les irrigations, a autorisé le Gouvernement a appliquer aussi l'article 4 de la loi du 18 juin 1846 à d'autres localités que celles situées dans les vallées de l'Escaut, de la Lys et de la Dendre.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

AGRICULTURE.

§ I.

Récoltes.

État de la récolte.

Récolte de 1847.

La récolte de 1847 a été, pour presque tous les produits agricoles, celle d'une très-bonne année.

Le froment d'hiver, favorisé pendant tout le temps de son développement et à l'époque de sa maturation, par d'excellentes conditions atmosphériques, a donné un produit que l'on peut regarder comme extraordinaire, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité. Le peu de froment de mars qui a été semé, n'a pas moins bien réussi que le froment d'hiver.

Le seigle d'hiver et le seigle de mars ont également bien réussi. La floraison s'en est faite par le temps le plus favorable, et la récolte a égalé celle des années les plus productives.

Malgré la durée et l'intensité de la saison rigoureuse, l'orge d'hiver a fourni de 30 à 34 hectolitres par hectare.

L'orge d'été, que l'on n'a pas cultivée en grande quantité, par suite de l'abondance de la récolte de celle d'hiver, a été moins productive que celle-ci.

L'avoine, après avoir eu sa végétation compromise,

Digitized by Google

par le temps sec du mois de mai et du commencement du mois de juin, a donné une récolte assez abondante. Son produit a été en moyenne de 30 à 34 hectolitres par hectare.

Le blé-sarrasin n'a pas réalisé les espérances que sa belle floraison avait fait concevoir. Il n'a eu qu'un rendement moyen de 20 1/2 hectolitres par hectare.

Les pommes de terre avaient été plantées en abondance. Elles étaient d'une très-belle venue et promettaient une récolte exceptionnelle, lorsque, au mois de juin, les symptômes de la maladie des années précédentes, se sont de nouveau déclarés. Le fléau a eu cette année des effets moins généraux et moins désastreux qu'en 1845 et 1846; mais son influence a suffi pour réduire la récolte à la moitié environ de celle d'une année ordinaire. Grâce à la grande quantité de pommes de terre plantées, ce déficit a été peu sensible. Comme précédemment, la maladie a exercé surtout ses ravages sur les espèces tardives de ce tubercule.

La culture du lin a reçu du développement cette année, et le résultat de la récolte en a été satisfaisant.

Quoique le chanvre ait souffert de la violence du vent, il a donné un produit abondant et de bonne qualité.

La récolte du houblon a été remarquablement abondante et la qualité n'a rien laissé à désirer. Le rendement a été de 1500 à 1600 kilogrammes par hectare.

La culture du tabac a eu une réussite extraordinaire sous le rapport de la quantité, mais la qualité n'a pas été fort bonne.

La décadence de la culture de la garance a conti-

Digitized by Google

nué, mais le peu qui en a été planté a très-bien réussi.

La fenaison n'a pas été très-productive dans les prairies naturelles, à cause du manque d'irrigation à l'époque du printemps, et le rapport des prairies artificielles a été encore moins avantageux.

Produits nouveaux.

La culture du froment de mars dit Belle-Vue a été presque généralement abandonnée, malgré les espérances que semblaient avoir données les premiers essais. Le peu qui en a été semé en 1847, a si mal réussi qu'il a été remplacé par d'autres produits.

Les espèces nouvelles de pommes de terre, dont les graines avaient été distribuées par les soins du Gouvernement, ont eu généralement des produits satisfaisants, mais les fruits en ont été, pour la plus grande partie, détruits par la maladie.

Les carottes d'Alteringham, aussi nouvellement introduites, ont donné une récolte d'une excellente qualité; mais, dans plusieurs endroits, cette racine n'a pas pu résister aux rigueurs de l'hiver.

Des graines de plusieurs espèces nouvelles de navets ont été également distribuées: leur culture a donné des résultats assez avantageux.

Exposition des produits de l'agriculture et de l'horticulture.

Par un arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 2 septembre 1847, il a été instituée une exposition publique des produits de l'agriculture, de

Digitized by Google

l'horticulture et des industries qui s'y rattachent directement.

Cette exposition a été ouverte, à Bruxelles, en septembre 1847, sous la direction de la Société Royale linnéenne.

Des récompenses ont été accordées aux exposants dont les produits ont été reconnus dignes d'une distinction. Ces récompenses consistaient en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze.

Malgré l'annonce tardive de cette exposition, un bon nombre d'habitants de cette province se sont empressés d'y prendre part. A trente-cinq d'entre eux, il a été accordé de ces médailles, savoir: une en or, douze en vermeil, dix en argent et douze en bronze.

L'expérience faite au mois de septembre dernier, ayant prouvé que ces expositions seraient un moyen puissant d'émulation et de progrès pour l'agriculture, un arrêté royal du 20 janvier 1848, a décrété que, tous les cinq ans, il sera ouvert à Bruxelles, aux fêtes anniversaires de septembre, une pareille exposition qui comprendra aussi les chevaux et le bétail.

La première exposition quinquennale aura lieu au mois de septembre prochain.

Cet arrêté ordonne l'institution, dans chaque district agricole, d'un comice permanent, chargé de surveiller l'exécution des dispositions relatives aux expositions. Ces comices seront composés d'un nombre illimité de membres; chaque commune y sera représentée par un délégué.

Un arrêté royal du 7 novembre 1847, a institué, à titre de récompense pour les ouvriers et artisans, un signe de distinction portant les attributs de l'industrie et de l'agriculture.

Digitized by Google

Un arrêté royal du 1 mars 1848, statue que ce signe de distinction pourra être accordé à toutes les personnes qui, s'appliquant, à un titre quelconque, aux travaux matériels de l'agriculture, de l'horticulture et des industries agricoles, joindront à une habileté reconnue, une conduite irréprochable.

§ II.

ÉTAT SANITAIRE DES CHEVAUX ET DU BÉTAIL.

Épizooties.

L'état sanitaire de la race chevaline a été excellent, pendant l'année 1847. La morve et le farcin se sont déclarés presque toujours spontanément chez un assez petit nombre d'individus qui, sauf de rares exceptions, en ont été victimes. Le nombre des chevaux abattus pour cause de maladies contagieuses s'est élevé seulement à dix-neuf.

La pleuro-pneumonie exsudative a enlevé moins de bêtes à cornes, que pendant les deux années précédentes. Le nombre de celles abattues par mesure de salubrité a été de 164. En 1846, il s'était élevé à 217, et en 1845, à 312.

La race ovile et la race porcine sont restées à l'abri de toute affection morbide grave.

Service vétérinaire.

Il y avait en 1847, dans cette province, onze médecins vétérinaires du gouvernement, dont quatre à Gand et sept en résidence, à Eecloo, Alost, Beveren, Audenarde, Sottegem, Zele et Wetteren.

Digitized by Google

Par quatre arrêtés ministériels, respectivement en date des 11 octobre, 17 novembre, et 4 décembre de la même année, des artistes vétérinaires diplômés ont été nommés médecins vétérinaires du gouvernement, en résidence à Bevere-lez-Audenarde, Grammont, Ninove et Alost.

Amélioration de la race des chevaux.

Par suite du grand nombre des étalons présentés annuellement à l'expertise dans l'arrondissement judiciaire d'Audenarde, le Conseil provincial, dans sa séance du 7 juillet 1847, a pris une résolution, portant division de cet arrondissement en deux sections, pour ce qui concerne l'examen des étalons. Cette résolution a été approuvée par arrêté royal du 30 du même mois.

En conséquence, l'expertise des étalons, destinés au service de la monte, pendant 1848, a eu lieu dans le courant du mois de janvier dernier, aux chefs-lieux des arrondissements judiciaires de Gand et de Termonde, et, pour l'arrondissement d'Audenarde, à Audenarde et Grammont. Sur quatre-vingt-dix-neuf étalons présentés, soixante-quinze ont été admis au service de la monte, treize ajournés et onze réformés. Le nombre de ceux réformés, l'année dernière, était de dix-sept.

Ces soixante-quinze étalons admis appartiennent savoir:

A l'arrondissement administratif	de Gand. . . .	8
Id.	d'Audenarde . .	21
Id.	d'Alost	33
Id.	d'Eecloo. . . .	5
Id.	de St-Nicolas . .	2
Id.	de Termonde . .	6
	Total. . .	75

Digitized by Google

Les primes instituées par l'article 19 du règlement du 17 juillet 1841, ont été remportées, savoir:

Dans l'arrondissement judiciaire de Gand:

La prime de deux cents francs, par l'étalon du sieur Jacques Heye, à Tronchiennes;

La prime de cent francs, par l'étalon du sieur Ivon Raes, à Deurle.

Dans l'arrondissement judiciaire d'Audenarde, 1e partie:

La prime de deux cents francs n'a pas été décernée, aucun étalon n'en ayant été jugé digne.

La prime de cent francs, par l'étalon du sieur Julien Plasmans, à Segelsem.

Dans l'arrondissement d'Audenarde, 2e partie:

La prime de deux cents francs, par l'étalon du sieur Charles-Louis Tuypens, à Steenhuyze-Wynhuyze;

La prime de cent francs, par l'étalon du sieur Pierre-Jean Vanderschueren, à Appelterre-Eychem.

Dans l'arrondissement judiciaire de Termonde:

La prime de deux cents francs, par l'étalon du sieur Pierre-François Boterberg, à Oordegem;

La prime de cent francs, par l'étalon du sieur Pierre-Liévin Dalschaert, à Cherscamp.

La prime provinciale de quatre cents francs, a été décernée, conformément à l'article 22 du règlement, au sieur Charles-Louis Tuypens, à Steenhuyze-Wynhuyze.

Une prime spéciale de cent francs a été décernée, conformément à l'article 22 du règlement, au sieur Pierre-Jean Vanderschueren, à Appelterre-Eychem, dont l'étalon avait remporté cette prime en 1847, et en a encore était jugé digne cette année.

Les étalons admis en 1847, ont sailli cinq mille six cent vingt-neuf juments, dont quatre mille quatre cent vingt-neuf ont donné leur poulain ou sont pleines.

Digitized by Google

Huit étalons du haras de l'Etat ont été envoyés, cette année, en station dans cette province. Ils ont été placés, deux à Leupegem; deux à Tronchiennes; deux à Eecloo et deux à Grammont.

Les étalons du haras de l'Etat, placés en station dans cette province, en 1845, ont sailli cent quatre-vingt-quinze juments, qui ont produit soixante-dix poulains.

Au mois de juin 1847, a eu lieu l'examen des juments présentées pour l'obtention des primes accordées par l'article 26 du règlement. Douze juments, provenant des étalons du haras de l'Etat, suivies de leur poulain, ont été jugées réunir les qualités requises, et les primes suivantes, ont été accordées à leurs propriétaires, savoir:

Dans l'arrondissement judiciaire d'Audenarde:

1° Au sieur Josse Devos, à Maeter, une prime de fr. 100
2° Au sieur Bernard Vandercruyssen, à Syngem, une prime de 100
3° Au sieur, Jacques van Cauwenberghe, à Melden, une prime de. 100
4° Au sieur Jean-Baptiste Pessemier, à Audenarde, une prime de 100
5° Au sieur Pierre van Malleghem, à Marcke-Kerckhem, une prime de. 75
6° Au sieur Pierre-Albert Landrieux, à Heurne, une prime de 100
7° Au sieur Benoni Vanderghynst, à Renaix, une prime de 100
8° Au sieur François de Riemacker, à Berchem, une prime de 75

Dans l'arrondissement judiciaire de Gand:

1° Au sieur Jean-Baptiste Vervust, à Heusden, une prime de. 50
2° Au sieur Charles Waldack, à Eecloo, une prime de. 50

Digitized by Google

Dans l'arrondissement judiciaire de Termonde:

1° Au sieur Séraphin-François Janssens, à Berlaere, une prime de 100

2° Au sieur Pierre-Joseph Limpens, à Massemen-Westrem, une prime de 100

Amélioration de la race bovine.

Le règlement pour l'amélioration de la race bovine, arrêté par le Conseil provincial, le 23 juillet 1846 et approuvé par arrêté royal du 21 novembre suivant, a été mis à exécution à commencer de l'année courante. L'examen par le jury d'expertise des taureaux destinés à la monte, a eu lieu, en février et mars derniers, dans les divers districts agricoles.

Le nombre des taureaux présentés à l'expertise était de 1025. Sur ce nombre, 819 ont été reconnus aptes à la bonne reproduction; 107 ont été réformés et 99 ont été ajournés.

Ces taureaux appartenaient savoir:

	TAUREAUX			
	Admis.	Réformés.	Ajournés.	Total.
Au 1er district agricole .	17	4	»	21
— 2e » »	63	12	4	79
— 3e » »	47	3	2	52
— 4e » »	71	16	3	90
— 5e » »	65	3	8	76
— 6e » »	64	2	14	80
— 7e » »	71	3	3	77
— 8e » »	64	1	2	67
— 9e » »	148	21	11	180
— 10e » »	109	19	39	167
— 11e » »	100	23	13	136
Totaux. . .	819	107	99	1025

Digitized by Google

Ces résultats témoignent de l'utilité des mesures adoptées par le Conseil provincial.

Les primes, accordées par le règlement aux propriétaires des deux plus beaux taureaux présentés dans chaque district agricole, ont été décernees, savoir :

Dans le premier district agricole, aux sieurs Jean Roels, à Destelbergen, et Liévin Dekezel, à Tronchiennes;

Dans le deuxième district, au sieur Pierre Neyt, à Waerschoot, et à la veuve de Pierre Van Kerkvoorde, à Saffelaere;

Dans le troisième district, aux sieurs Jean-Baptiste De Boever, à Semmerzaeke, et Martin De Vos, à Dickelvenne;

Dans le quatrième district, à la veuve de Bernard de Reu, à Nevele, et à la veuve de Jacques Lauwers, à Wontergem;

Dans le cinquième district, aux sieurs François De Noose, à Lede, et Jean-François de Boeck, à Alost;

Dans le sixième district, aux sieurs Antoine Mathot, à Marie-Audenhove, et Bernard Berlangé, à Aspelaere;

Dans le septième district, aux sieurs Victor-Joseph Meuris, à Renaix, et Jacques Van Cauwenberghe, à Melden;

Dans le huitième district, au sieur Jean-Baptiste De Temmerman, à Marie-Hoorebeke, et aux enfants de Théodore Morre à Segelsem;

Dans le neuvième district, aux sieurs Jean Van Alstein, à Melsele, et Joseph Behiels, à St-Nicolas;

Dans le dixième district, aux sieurs Bernard-Benoît Coene, à Zele, et Thomas Verhelst, à Moerzeke;

Dans le onzième district, aux sieurs Charles-Hubert

Digitized by Google

De Jaegher, à Watervliet, et Pierre Van Nieuwenhuyze, à Watervliet.

En outre, mention honorable a été accordée pour les taureaux présentés par les sieurs Charles Heye, à Tronchiennes; Albert Spitaels, à Onkerzele; Frédéric Van Butsele, à Nieukerke; Louis De Vulder, à Lierde-Ste-Marie, et la veuve de Maximilien De Smet, à Adegem.

Le taureau de Durham, acheté de compte à demi avec l'Etat en 1842 et placé à Adegem, et celui racheté de son propriétaire par la province, en 1845, pour être placé dans le canton de Cruyshautem, ont été réformés.

Ceux achetés de compte à demi avec l'Etat en 1845, 1846 et 1847, sont encore dans toute leur vigueur et en parfait état de santé. Ils sont stationnés respectivement à Lokeren, Bassevelde, Etichove, Eecke, Rupelmonde et Alost.

Usant de la faculté que nous nous étions réservée dans les conventions conclues avec les cultivateurs chez lesquels sont placées les génisses de Durham, achetées en 1846 de compte à demi avec l'Etat, nous avons repris, pendant le quatrième trimestre de 1847, six jeunes taureaux provenant de ces génisses, et nous les avons placés en station respectivement à Tronchiennes, Sleydinge, Meirelbeke, Burst, Bellem et Assenede.

Ces taureaux ont sailli, pendant 1847, 935 vaches dont 752 ont donné leur veau ou sont pleines.

En 1846, les quatre taureaux de Durham, stationnés dans cette province, n'avaient fait que 341 saillies.

Des quatorze génisses de Durham restant des quinze achetées de compte et demi avec l'Etat en 1846, trois ont été réformées, étant devenues impropres à la reproduction. Une quatrième et celle obtenue du Gouverne-

ment en 1847, ont été saillies sans succès à différentes reprises et devront aussi être réformées.

Fonds provincial d'agriculture.

Le fonds provincial d'agriculture se composait, au 31 décembre 1846, de trente-deux actions de l'emprunt provincial, représentant un capital de 32000 fr. et de fr. 2058—45 en numéraire. Le compte suivant donne la situation de ce fonds, au 31 décembre 1847.

Digitized by Google

RECETTES.		
Excédant de recette de l'année 1846 . . .	2058	45
Trente-deux actions de l'emprunt provincial.	32000	00
Intérêts pour 1847 de ces trente-deux actions.	1440	00
Prix de la vente du taureau racheté en 1845, sur le fonds d'agriculture et devenu, en 1847, impropre à la reproduction.	260	00
Intérêts pour 1847 des fonds déposés à la caisse d'épargnes	57	42
Total de la recette. . .	35815	—87

Digitized by Google

DÉPENSES.		
Payé au vétérinaire Van Aken, pour traitement d'une génisse de Durham stationnée à Zele.	126	50
Restitué à l'acquéreur du taureau vendu, et qui est mort dans les dix jours, par suite de blessure intérieure, antérieure à sa vente .	186	13
Payé pour prix d'acquisition de six taureaux provenant des génisses de Durham stationnées dans la province	1250	00
Payé pour frais d'entretien de la génisse Diana placée en traitement à Eecke	155	25
Payé pour frais d'entretien des six taureaux susmentionnés	176	00
Payé au vétérinaire Van Aken, pour médicaments fournis pour un taureau et une génisse	29	75
Payé au vétérinaire Campens, pour médicaments fournis pour une génisse	33	00
Payé au vétérinaire Grendele, pour traitement de deux génisses et d'un taureau. . . .	66	00
Payé pour frais d'entretien de la génisse de Durham Mary, placée en subsistance à Eecke.	90	00
Total de la dépense. . .	2112	63
BALANCE.		
Actions de l'emprunt provincial . 32000—00		
Fonds disposés à la caisse d'épargnes . . . . . 1533—24	33703	24
En caisse . . . . . 170—00		
Total. . .	35815	87

Digitized by Google

§ III.

HORTICULTURE.

La société royale d'agriculture et de botanique de Gand, continuant de remplir le but éminemment utile de son institution, a ouvert, en mars et juin 1847, des expositions florales qui se sont distinguées par le nombre, la variété et la belle culture, non moins que par la nouveauté et la rareté des plantes envoyées par près de 900 amateurs ou horticulteurs-marchands. Elle a également ouvert, au mois de septembre, ainsi qu'elle l'avait fait depuis quelques années, une exposition de fruits et légumes et d'objets d'art ou d'industrie se rapportant à l'agriculture et à l'horticulture.

La valeur des prix (médailles) décernés à l'occasion de ces trois expositions, s'est élevée à 2160 francs.

L'ouvrage iconographique que la société, publie sous le titre de: *Annales de la société royale d'agriculture et de botanique de Gand*, est arrivé au quatrième volume, et continue de jouir de la faveur qui l'a accueilli à son origine. Cet ouvrage, pour lequel la société s'impose de grands sacrifices, fait connaître à l'étranger les plantes introduites ou gagnées par les horticulteurs belges, en même temps qu'il initie ceux-ci aux méthodes de culture qui s'écartent des leurs.

§ IV.

FOIRES ET MARCHÉS.

Les onze villes et cinquante-une communes de cette province possèdent des foires aux chevaux et au bétail;

Digitized by Google

vingt-cinq autres communes ont des foires annuelles au bétail.

Des marchés mensuels au bétail sont en outre établis dans les villes d'Alost, Audenarde, Grammont, Ninove, et Renaix et dans la commune de Sottegem.

Les onze villes et quarante communes ont des marchés hebdomadaires. Celui de Gand est en même temps marché au bétail.

§ V.

MERCURIALES.

Mercuriales des grains.

Les états suivants indiquent le nombre d'hectolitres et les prix moyens des denrées vendues sur les marchés de cette province, pendant les dix dernières années et pendant la 3me semaine du mois de mai 1848.

Digitized by Google

État des quantités et prix moyens des denrées, pendant les dix dernières années.

ANNÉES.	FROMENT				MÉTEIL.		SEIGLE.		SARRASIN.		AVOINE.		ORGE				POMMES DE TERRE.	
	BLANC.		ROUX.										ESCOURGEON.		TARDIVE.			
	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.	Quantités.	Prix moyens.
1838	54329	20 24	104708	20 35	10216	14 85	98695	11 70	52381	10 80	75987	6 65	35846	9 90	38607	10 77	78814	3 93
1839	65193	22 92	152177	22 66	12389	16 66	127410	12 56	53541	11 88	74686	6 81	22575	11 74	38685	11 45	82474	4 39
1840	75930	20 88	152415	20 68	12175	16 85	125349	12 46	39685	12 28	69516	8 47	25298	11 78	28101	12 57	81530	4 42
1841	65166	19 09	135837	18 79	12069	14 65	119585	11 22	44562	11 80	69540	7 42	20355	10 75	28780	10 79	68280	4 24
1842	65511	21 55	127603	21 54	10268	16 60	124029	13 01	41844	13 80	63673	7 41	22155	10 95	23395	10 70	67822	5 37
1843	63449	18 22	124855	18 00	8211	15 14	111415	12 56	33589	12 77	62179	6 82	20830	10 64	17990	10 80	67990	4 58
1844	61453	17 18	120529	17 03	12019	12 22	105125	10 29	35154	10 17	65996	6 34	20612	10 19	14478	10 55	66116	3 69
1845	57959	19 12	106703	19 37	10975	15 75	109814	13 89	43995	14 22	64841	6 96	14957	11 55	16651	11 81	55594	5 71
1846	65755	23 27	130727	25 05	9174	19 86	111667	18 28	82031	15 26	64780	8 07	18209	12 64	21311	12 22	51028	7 22
1847	67119	28 69	125134	28 20	10539	21 28	119416	19 04	53598	16 04	64188	9 54	25116	14 27	15373	14 93	65472	7 82

Digitized by Google

ÉTAT des quantités et prix des denrées vendues pendant la 3e semaine du mois de mai 1848.

ESPÈCES.	QUANTITÉS vendues.	PRIX le plus élevé.	PRIX le moins élevé.	PRIX moyens.
Froment blanc . .	1516	fr. 17 37	fr. 14 42	fr. 15 67
Froment roux . .	3498	18 41	15 10	16 24
Méteil.	584	12 50	10 55	11 41
Seigle.	3136	10 30	8 79	9 70
Sarrasin	701	13 40	10 88	12 00
Avoine	1279	8 83	6 39	6 98
Orge escourgeon .	559	9 96	9 40	9 67
Orge tardive . .	70	11 25	9 00	9 32
Pommes de terre .	1970	7 25	4 09	5 82

Mercuriales du pain.

Le Conseil provincial nous avait chargés, pendant sa session de 1847, d'aviser aux moyens d'établir la mercuriale du pain dans les communes rurales.

Les renseignements que nous avons pris, ensuite de cette décision, nous ont démontré que, si dans certaines localités, les boulangers se contentaient d'un bénéfice raisonnable, il en était d'autres où le pain se vendait à un prix trop élevé, et qu'ainsi il était du devoir des administrations locales de faire cesser cet abus, ou de le prévenir, en fesant usage de la faculté que leur donne l'article 30 de la loi du 22 juillet 1791, de taxer le pain.

L'expérience, nous avait, d'un autre côté, démontré, que les dispositions de l'arrêté royal du 26 janvier 1816, concernant la taxe du pain, n'avaient d'abord été qu'im-

Digitized by Google

parfaitement exécutées, et, ensuite, totalement négligées dans la plupart des communes rurales, qu'à cause de la difficulté des calculs auxquels elles astreignaient les administrations locales.

Nous avons donc cherché à faciliter, en la simplifiant, l'opération de la taxe, et, par une instruction, en date du 23 février dernier, nous avons proposé aux administrations des communes rurales l'adoption de tarifs proportionnels, basés sur des épreuves de panification, faites avec des grains de la dernière récolte, et sur les prix des marchés, ainsi que l'adoption de dispositions réglementaires propres à prévenir la fraude.

Au moyen de ces tarifs, qui seront renouvelés annuellement, après de nouvelles épreuves de panification, les administrations locales n'ont plus qu'à appliquer le prix correspondant au prix moyen indiqué par la mercuriale du dernier marché, qui leur est transmise hebdomadairement.

La plupart des administrations locales se sont empressées d'adopter ces mesures, qui atteindront le but que le Conseil avait en vue.

§ VI.

POLICE RURALE.

Chasse.

Pendant l'année 1847, il a été délivré, dans cette province, six cent-un permis de port d'armes de chasse; en 1846, il n'en avait été délivré que cinq cent vingt-un. Le nombre de condamnations pour délits de chasse, prononcées en 1847, s'élève à cent soixante-sept.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

INDUSTRIE.

§ I.

AUTORISATIONS ACCORDÉES POUR L'ÉRECTION D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

Vingt autorisations ont été accordées, en 1847, pour l'érection des fabriques et usines suivantes:

Fonderies de fer	2
Saunerie	1
Brasserie	1
Teinturerie	1
Potteries	2
Colle forte	1
Moulin à tabac	1
Moulins à presser l'huile	2
Moulins à moudre le grain	4
Fabriques de chandelles	2
Fabrique de vernis	1
Distillerie	1
Four à chaux	1
Total	20

Digitized by Google

§ II.

MACHINES A VAPEUR.

Pendant le cours de l'année 1847, des autorisations ont été accordées pour l'établissement de treize machines à vapeur, savoir :

Une dans un moulin à l'huile, à Alost.
Une dans un moulin à blé, à Wachtebeke.
Une dans un moulin à blé, à Oostacker.
Une dans une fabrique de céruse, à Deynze.
Une dans un moulin à l'huile, à Lokeren.
Une dans un moulin à l'huile, à Sleydinge.
Une dans une filature de coton, à Gand.
Une dans un moulin à drèche, à Gand.
Une dans un moulin à monder l'orge, à Gand.
Une dans un moulin à blé, à Gand.
Une dans une scierie de bois, à Gand.
Une dans un moulin à blé, à Meerendré.
Une dans un moulin à l'huile, à Calcken.

Le nombre des machines à vapeur, établies dans cette province, était, au 31 décembre 1847, de 222.

Digitized by Google

§ III.

BREVETS D'INVENTIONS.

Le tableau suivant donne l'indication des brevets d'invention, d'importation et de perfectionnement, accordés en 1847, à des personnes domiciliées dans cette province.

Digitized by Google

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS des BREVETÉS.	DOMICILE DES BREVETÉS.	DATE de l'arrêté accordant le brevet.	DURÉE ET OBJET DU BREVET.
1	Veuve Chauvière.	Gand.	23 janv. 1847.	Brevet de 15 années pour des perfectionnements apportés à la machine, dite *rota-frotteur*.
2	Goudeau, Charles.	Alost.	dito.	Brevet de 15 années pour l'invention d'un nouveau métier à tisser, dit *vertical*, pour tisser deux pièces à la fois.
3	Planchon, Jean-Baptiste.	Gand.	16 avril.	Brevet de dix années pour l'invention d'un appareil perfectionné servant à fabriquer *les eaux* minérales gazeuses et les vins mousseux.
4	Vande Steene, P. E.	Id.	1 mai.	Brevet de 5 années pour l'invention d'une presse à rogner et à découper *le papier*.
5	Nolet, Charles.	Id.	5 dito.	Brevet de 15 années pour l'invention d'un nouveau système de montres à cadran mobile, destinées à contrôler les mouvements des veilleurs de nuit et des gardiens.

Digitized by Google

6	Bruggeman, Jean.	Gand.	10 dito.	Brevet de 10 années pour l'invention d'une machine propre à effectuer un rendivage plus régulier, applicable à la filature du coton, de la laine, du lin, etc.
7	Lambert, A.-J.	Id.	25 dito	Brevet d'invention de 10 années pour un nouveau procédé de fabrication du vinaigre de bière
8	Van Imschoot, Edmond.	Id.	5 juin.	Brevet d'importation de 14 années pour un procédé servant à imprégner le bois d'un liquide conservateur et colorant.
9	Vande Velde, Norbert.	Id.	26 juillet.	Brevet de 10 années pour l'invention des perfectionnements apportés à une machine employée à boucher le vin de Champagne et les eaux gazeuses.
10	Lantheere et Cie.	Id.	27 dito.	Brevet de 15 années pour l'invention de nouveaux métiers propres à la fabrication des rubans des cardes à lin.
11	Crommelinckx, G.	Id.	6 octobre.	Brevet de 5 années pour l'invention d'un perfectionnement apporté aux ailettes des métiers à filer le coton.
12	Goudeau, Charles.	Alost.	9 dito.	Brevet de 15 années pour des perfectionnements apportés à la machine à imprimer en cinq couleurs sur étoffes de laine et nouveautés.
13	Cosserat, François-N.	Gand.	8 décembre.	Brevet d'importation de 13 années pour des modifications apportées aux fourneaux des chaudières.

Digitized by Google

§ IV.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Les opérations des Conseils de prud'hommes, pendant l'année 1847, ont donné les résultats consignés dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION des conseils de prud'hommes.	NOMBRE d'affaires conciliées.	NOMBRE d'affaires jugées.	NOMBRE d'affaires abandonnées
Gand	109	»	13
St-Nicolas	62	»	7
Termonde	8	»	»
Lokeren	19	»	»
Alost	11	»	3
Renaix	31	»	1
Total. . .	260	»	24

§ V.

INDUSTRIE LINIÈRE.

Les tableaux suivants résument le mouvement des marchés aux toiles, pendant les quatre dernières années, et donnent les quantités de lin vendues sur ces marchés, en 1847.

Digitized by Google

ÉTAT des pièces de toile vendues sur les marchés de cette province, pendant les années 1844, 1845, 1846 *et* 1847.

INDICATION DES MARCHÉS.	NOMBRE DES PIÈCES VENDUES.			
	En 1844.	En 1845.	En 1846.	En 1847.
Gand.	37848	32355	28497	23423
Alost.	26293	27422	24872	25720
Audenarde. . . .	10219	9065	7277	4983
Deynze.	2104	2558	2489	1807
Grammont	12240	10700	10440	8885
Lokeren	2542	2128	1288	1154
Renaix	15818	16832	12749	10504
Totaux. . .	107064	100755	87612	76476

Digitized by Google

ÉTAT des quantités de lin vendues su[illegible] les divers marchés de cette province, pendant l'an[illegible]60 1847.

INDICATION DES MARCHÉS.	QUANTITÉS VENDUES EN KILOGRAMMES.			
	LIN BRUT.	LIN TEILLÉ.	LIN PEIGNÉ.	TOTAL GÉNÉRAL.
Alost.	»	46789	»	46789
Audenarde	»	»	19736	19736
Deynze.	50857	»	»	50857
Eecloo	»	7887	8697	16584
Grammont	7585	»	»	7585
Lokeren	209792	»	»	209792
St-Nicolas	»	1261580	»	1261580
Renaix	»	»	17239	17239
Termonde	»	162973	»	162973
Ninove	»	»	2955	2955
Sottegem.	»	7680	»	7680
Wetteren	»	3720	»	3720
Totaux. . .	268234	1490629	48627	1807490

Digitized by Google

§ VI.

COMITÉ CENTRAL D'INDUSTRIE, COMITÉS INDUSTRIELS ET ATELIERS D'APPRENTISSAGE ET DE PERFECTIONNEMENT.

Comités industriels.

Depuis l'année dernière, il n'a été institué qu'un seul comité industriel; ce qui porte à 248 le nombre total des comités qui ont été établis, jusqu'à ce jour, dans les communes de la province, et qui se répartissent comme suit, entre les onze villes et les six arrondissements administratifs :

Villes	. . . . .	6
Arrondissement	d'Alost	72
Id.	Audenarde.	55
Id.	Eecloo	15
Id.	Gand	58
Id.	St-Nicolas	17
Id.	Termonde	25
	Total. . .	248

A la date du 1 juillet 1848, 115 de ces comités avaient rendu compte au comité central d'industrie, de leurs opérations pendant l'année 1847; 59 étaient dissous et 81 avaient suspendu leurs opérations; de sorte qu'il n'en existe plus en réalité que 118.

Ces comités doivent être considérés comme des institutions de secours et de bienfaisance, s'attachant spécialement à procurer du travail aux nécessiteux et à remplacer l'aumône par le salaire.

La plupart ont eu recours, à cette fin, au filage

Digitized by Google

et au tissage du lin; quelques-uns ont fait exécuter, sous leur direction, des travaux d'utilité publique; quelques autres ont occupé les femmes au filage et les hommes à des travaux divers, pendant la morte-saison. De même que l'année précédente, ils n'ont pas été subsidiés directement par l'Etat.

Toutes les sommes qui leur ont été accordées, ont été prélevées sur les fonds consacrés au soulagement des nécessiteux, par le Gouvernement, les communes, les bureaux de bienfaisance et les habitants aisés.

Le total général de leurs ressources et de leurs recettes s'élève à la somme de fr. 700,109—65, répartie comme suit:

1° Subsides accordés par l'Etat, aux communes, et mis par celles-ci à la disposition des comités.	fr.	93582—14
2° Subsides alloués par les communes. .		28853—92
3° Subsides des bureaux de bienfaisance.		6554—93
4° Souscriptions volontaires.		7680—39
5° Boni de l'exercice précédent . . .		53721—64
6° Emprunts contractés par les comités.		54321—37
7° Vente de produits.		386067—32
8° Valeur des approvisionnements au 31 décembre 1847.		42130—23
9° Valeur du matériel.		2661—20
10° Espèces et créances		21644—91
11° Autres recettes.		2891—60
Total. . .	Fr.	700109—65

Les subsides, les souscriptions volontaires et le boni de l'exercice précédent s'élevant ensemble à fr. 190393-02 constituent le capital dont ont disposé les 115 comités

Digitized by Google

qui ont rendu compte de leurs opérations. A l'aide de cette somme, ils ont procuré du travail à

1° 17937 fileuses et séranceuses;
2° 380 autres ouvrières;
3° 468 tisserands;
4° 505 autres ouvriers.

Ensemble: 19290 travailleurs appartenant à 11764 ménages.

Les dépenses de ces mêmes comités s'élevent à la somme de fr. 657426—33, savoir:

1° Achat de matières premières, frais de transport, de commission et main d'œuvre. . .	fr. 500597—15
2° Indemnités aux agents comptables, aux contre-maîtres et frais d'administration	8459—93
3° Achat d'ustensiles.	1157—19
4° Remboursement d'emprunts. . . .	44450—18
5° Distributions de pommes de terre pour la plantation, et autres dépenses . .	49956—27
6° Dettes au 31 décembre 1847 . . .	52805—61
	Fr. 657426—33

Au 31 décembre 1847, 73 comités avaient encore à leur disposition une somme de fr. 50175—37; 26 autres comités ont accusé, au contraire, un déficit de fr. 7492—05. En déduisant cette dernière somme de la première, on trouve que les 115 comités pouvaient, au 31 décembre 1847, disposer d'une somme de fr. 42683—32.

Le total des ressources pécuniaires qui leur ont été fournies s'étant élevé à fr. 190,393—02, on voit que, en soustrayant de ce capital le restant en caisse de

Digitized by Google

fr. 42,683—32, ces comités industriels ont dépensé, pendant 1847, une somme de fr. 147709—70.

Cette dépense, répartie entre les travailleurs qu'ils ont occupés, présente une moyenne de fr. 12—54 par ménage et de fr. 7—60 par individu; comparé à la somme totale du travail, elle porte à un peu plus de 21 p. % la perte moyenne sur leurs opérations.

Ce résultat est numériquement plus favorable que celui obtenu par les comités, en 1846. Pendant cette année, 204 comités ayant à leur disposition une somme de fr. 408,273—58, ont procuré du travail à 36724 ouvriers et ouvrières faisant partie de 20,300 ménages. Leur perte s'est élevée à 26 p. % sur l'ensemble de de leurs opérations.

Quelques comités, notamment ceux qui livrent leurs fils aux maisons centrales de détention, n'ont pas cessé de travailler avec un avantage très-marqué, et il en est qui ont efficacement soulagé la misère de leurs concitoyens malheureux.

On doit citer en première ligne ceux de Moorsel, de Wieze, d'Elsegem, de Capryck, de Sinay, de Moerbeke, de Schoorisse, de Baerdegem, de Verrebroeck, de Loochristy et de Velsique-Ruddershove.

Les résultats obtenus par ces comités industriels prouvent que le filage à la main, bien organisé et bien effectué, peut encore procurer le pain aux personnes qui l'exercent: des expériences comparatives très-suivies et très-exactes qui ont eu lieu à l'atelier-modèle de Gand, sous la direction du comité central d'industrie, rendent, du reste ce fait incontestable.

Mais pour exercer encore aujourd'hui le filage à la main avec avantage, il faut, autant que possible, réunir les fileuses sous la direction de maîtresses; donner à

Digitized by Google

leur manière de travailler une impulsion uniforme et active; faire filer, par chaque fileuse, le numéro de fil qui lui convient le mieux et lui donner la matière première propre à son genre de fil; dévider et numéroter régulièrement le fil et règler le salaire d'après les longueurs et les numéros produits; former des assortiments convenables des divers numéros, et empêcher les comités ou les établissements subsidiés de vendre leurs produits au-dessous des prix normaux.

Pour le commerce, on doit plus particulièrement filer la *trame;* parceque cette dernière espèce de fil est presque la seule employée par les fabricants de toile.

Pour la *chaîne*, le fil à la mécanique est préférable, parcequ'il est plus régulier et mieux assorti que le fil à la main. Le tisserand trouve dans son emploi un avantage notable.

La *trame* filée à la main est encore préférée, parcequ'elle coûte moins cher que le fil à la mécanique, et parce qu'elle donne à la toile une plus belle apparence.

Le comité central d'industrie s'est efforcé de diriger dans ce sens les opérations des comités ruraux, et leur en a facilité les moyens autant que possible.

Des maîtresses-fileuses, formées à l'atelier-modèle de Gand, ont été envoyées à ceux qui en ont fait la demande, et des dévidoirs, des numéroteurs, des rouets et d'autres outils perfectionnés ont été mis à leur disposition.

Dans les ateliers et dans les fabriques où les ouvrières travaillent en commun et suivent une même direction, on peut assez facilement organiser le filage à la main de la manière indiquée ci-dessus. Mais il n'en est pas de même dans les communes rurales, où elles tra-

Digitized by Google

vaillent isolément et, pour ainsi dire, à leur guise. Aussi, la plupart des comités industriels ont échoué dans leurs tentatives, les uns parce qu'ils n'ont pas employé les moyens nécessaires pour y réussir, les autres parce que leurs ressources étaient insuffisantes.

Nonobstant les difficultés que l'on rencontre pour tirer encore parti du filage à la main, il faut cependant s'efforcer de le maintenir. Dans la Flandre-Orientale seule, 72,835 personnes vivent de cet état, et on doit les y occuper, aussi longtemps que l'on ne peut leur procurer un autre moyen d'existence.

Une transformation doit s'opérer dans le travail de nos fileuses; mais il faut la rendre aussi douce et aussi facile que possible, et, dans cette transformation du travail et des habitudes d'une nombreuse population, on ne peut guère compter que sur la nouvelle génération. Les anciennes fileuses, celles qui sont d'un certain âge et qui ont, pour ainsi dire, réglé toute leur existence d'après le filage à la main, devront continuer ce travail, à défaut d'autre.

Les comités industriels, qui doivent renoncer à cette partie de leur mission, qui avait pour but de perfectionner ou de transformer le travail industriel dans les communes rurales, peuvent être de beaucoup d'utilité sous d'autres rapports; ils pourront étendre leur action de bienfaisance et contribuer puissamment à combattre le paupérisme et à résoudre cette importante question de la conversion des aumônes en salaires. C'est par leurs soins et sous leur direction que les ouvriers sans travail, les indigents valides exécuteront des travaux d'utilité publique dans leurs communes respectives, et prendront part à ceux qui s'effectueront dans d'autres localités; ils leur indiqueront les moyens de se procurer

Digitized by Google

du travail, faciliteront leur émigration ou leur déplacement, et leur procureront les outils dont ils ont besoin.

Ils dresseront des listes nominatives des individus sans travail, pour les adresser aux autorités administratives et aux entrepreneurs de travaux publics, et surveilleront les traités à intervenir entre les ouvriers et ceux qui les emploient.

Ils seconderont ainsi l'action du gouvernement et des administrations locales, s'entendront avec les bureaux de bienfaisance, pour priver de secours ceux qui refusent de travailler, et signaleront les mesures qu'ils croiront devoir être prises dans l'intérêt public.

Ils serviront aussi d'intermédiaires entre les ouvriers, les comités supérieurs, et les marchands ou les fabricants qui font travailler dans les communes.

Ateliers d'apprentissage et de perfectionnement.

L'organisation d'ateliers d'apprentissage et de perfectionnement, dans plusieurs localités de la province, se poursuit avec succès, malgré les difficultés qu'elle présente et les circonstances fâcheuses qui pèsent, en ce moment, sur l'industrie.

Depuis le mois de juin 1847 jusqu'au 31 mai dernier, le Gouvernement a décrété l'établissement de semblables ateliers à *Aeltre*, *Bevere*, *Capryck*, *Eecloo*, *Wachtebeke*, *Schoorisse*, *Baelegem*, *Ledeberg*, *Sleydinge*, *Wetteren*, *Zele*, *Moerbeke*, *Synghem*, *Oordegem*, *Moorsel*, *Meygem*, *Renaix* et *Deynze*.

Ateliers d'Aeltre.

Deux ateliers d'apprentissage ont été établis dans la

commune d'Aeltre, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles. Dans le premier, on enseigne le tissage d'étoffes diverses de coton, de laine, de coton et laine et de lin, particulièrement destinées à l'exportation. On y travaille pour compte et sous la direction de Monsieur Van den Hove, fabricant à Gand. Cet atelier est en activité, depuis le commencement de cette année. Il s'y trouve 14 métiers à la marche et 4 à la Jacquart: ce nombre sera augmenté. Le fabricant s'est engagé à procurer du travail à domicile aux ouvriers qui font leur apprentissage et à les mettre en état de gagner au moins un franc par jour.

Dans l'atelier des filles, on enseigne la fabrication des dentelles dites application de Bruxelles, en *soie noire*, d'un genre nouveau, pour lequel la directrice, Mme Girardin, a obtenu un brevet d'invention. Cet atelier a été ouvert au mois de janvier 1848; le nombre des apprenties doit être continuellement de cinquante au moins. Le fabricant doit procurer du travail à domicile aux ouvrières qui ont terminé leur apprentissage. Le minimum du salaire des ouvrières exercées est fixé à 50 centimes par jour.

La commission de surveillance de ces ateliers est composée de:

MM. Soudan-Cannoot, président; Gevaert, curé de la commune d'Aeltre, vice-président; Snoeck, bourgmestre; De Bischop, fabricant; Van Loock, Conseiller communal; Claeys, Pierre, marchand de toiles; Van Peene, secrétaire.

Ateliers de Bevere et de Syngem.

L'atelier de Bevere a été mis en activité au com-

Digitized by Google

mencement du mois d'avril dernier. On y enseigne principalement le tissage des batistes et des étoffes de filets fins. Les apprentis y gagnent déjà de 90 centimes à fr 1—40 par jour; ils travaillent pour compte et sous la direction de M. Ch.-Aug. Maes, qui s'est engagé à leur procurer du travail à domicile, après qu'ils ont terminé leur apprentissage à l'atelier, et à leur donner toutes les indications nécessaires pour dresser et pour monter leurs métiers. Le nombre des métiers à établir dans cet atelier est de vingt; tous fonctionneront très-incessament.

L'atelier de Syngem, établi dans un local spacieux appartenant au bureau de bienfaisance de cette commune, est une succursale de celui de Bevere. On y enseigne aux enfants le filage des fils de *mulquinerie*, ou de batiste; il a été mis en activité le 17 avril dernier; les fileuses y gagnent déjà un salaire de 15 à 50 centimes par jour, suivant leur degré d'aptitude et le numéro des fils qu'elles confectionnent. Monsieur Ch.-Aug. Maes, de Bevere, fournit la matière première et prend les fils pour son compte: il occupe les fileuses qui ont terminé leur apprentissage. La finesse des fils varie du numéro 100 au numéro 330. Il y a aujourd'hui une cinquantaine de rouets en activité; ce nombre sera doublé très-incessament.

Les commissaires de ces ateliers sont:

MM. Van der Donckt, échevin à Cruyshautem; et J. M. Amelot, notaire et secrétaire communal, à Syngem.

Atelier de Capryck.

La commune de Capryck n'ayant pu disposer, avant le 1 mai dernier, des locaux qu'elle destinait à cet

Digitized by Google

établissement, il ne pourra être mis en activité, que dans le courant de cet été. On s'y appliquera spécialement au perfectionnement de la fabrications des toiles, et principalement de celles dites *Zeilmakers linnen* ou toiles à voiles de Capryck, qui sont fort recherchés dans le commerce.

Cet atelier sera divisé en deux sections: l'une, pour le tissage, et l'autre pour la filature perfectionnée.

Toutes les dispositions sont prises pour pouvoir commencer les opérations, dès que les locaux seront appropriés; déjà on a établi un atelier provisoire de six métiers à tisser et d'une vingtaine de rouets perfectionnés.

La commission directrice, chargée de toutes les opérations de l'atelier de Capryck, est composé de:

MM. Le Bourgmestre de la commune, président; Lauweryns, Engl., membre; Van Damme, Iv. secrétaire, De Paepe, J.-B. trésorier; De Hoon, Juge-de-paix, directeur.

Atelier d'Eecloo.

Cet atelier, établi dans un local spacieux, au centre de la ville, est en activité, depuis le commencement de l'année courante. Il s'y trouve 35 métiers à la marche et 18 métiers à la jacquart; on y fabrique, pour le compte et sous la direction de M. Hooreman-Cambier, fabricant à Gand, des étoffes diverses, exclusivement destinées à l'exportation. Cet industriel a consenti à donner du travail à domicile à tous les tisserands qui sortent de cet atelier et qui présentent des garanties d'aptitude et de probité. Le minimum du salaire d'un ouvrier exercé a été fixé à un franc par jour.

Digitized by Google

La commission administrative de cet atelier est composée de :

MM. Le commissaire de l'arrondissement d'Eecloo, président; Timmerman, Bourgmestre de la ville d'Eecloo, vice-président; Huysman, Charles, négociant en toiles; Reynckink, François, fabricant de coton; Van Wassenhove, François, fabricant de laines; Steyaert, Charles, échevin, à Eecloo; Ecrevisse, avocat et juge-de-paix; De Vos, Auguste, saunier, ancien fabricant d'étoffes; Neelemans, fabricant; De Heuvel, secrétaire.

Atelier de Schoorisse.

Cet atelier est organisé depuis la fin de l'année dernière. Il y a été établi, pour les apprentis, dix métiers propres à la fabrication des étoffes de coton et de laine brochées et façonnées. Ils travaillent sous la direction et pour le compte de M. VandePutte, fabricant à Leupegem, qui s'est engagé à procurer du travail à domicile aux ouvriers qui auront fini leur apprentissage, et à les mettre en état de gagner au moins un franc par jour. On s'occupe aussi des moyens d'établir dans cet atelier une section pour la fabrication des toiles d'après les méthodes perfectionnées.

La commission directrice de cet atelier est composée de:

MM. De Meulemeester, Bourgmestre à Schoorisse, président; Vanderdonckt, cultivateur à Schoorisse, vice-président; Platteau, membre et directeur; De Cock, échevin, à Schoorisse; Vinois, fabricant, idem; Van Huffel, secrétaire communal, à Marcke-Kerckhem, secrétaire.

Digitized by Google

Atelier de Baelegem.

L'atelier de cette commune a été organisé au mois de mars 1848. Il y a été établi dix métiers destinés au tissage de la batiste, des coutils façonnés et des toiles de lin, d'après les méthodes perfectionnées. La commission qui dirige l'établissement est chargée de toutes les opérations. Elle est composée de:

MM. Vanderheyden, Bourgmestre à Baelegem, président; Christiaens, curé, vice-président, Robyns, médecin, directeur; Van Caneghem, notaire à Oosterseele, secrétaire.

Atelier de Lede.

Une convention, approuvée par arrêté royal en date du 4 avril 1848, a été conclue avec M. Derche, fabricant à Gand, pour la direction des travaux dans l'atelier-modèle d'apprentissage de Lede, et pour l'apprentissage et l'introduction de divers genres de fabrication non exploités dans les Flandres. Déjà quelques métiers à tisser les bassins unis et brodés ont été mis en activité dans un local appartenant au bureau de bienfaisance. Mais ce local n'étant pas assez spacieux, le Gouvernement en fait construire, en ce moment, un autre, qui pourra contenir une vingtaine de métiers de dimension. M. Derche s'est engagé à procurer du travail à domicile aux ouvriers qui se seront exercés à l'atelier: leur salaire a été fixé au minimum de fr. 1—25 par jour. Il occupera en outre quatre à cinq cents femmes à la broderie et au festonnage de ses tissus: leur salaire variera de 25 à 75 centimes par

Digitized by Google

jour, suivant leur aptitude et la qualité de leur travail. Elles travailleront à domicile, après avoir fait leur apprentissage à l'atelier, où déjà quelques élèves sont admises.

La commission de surveillance est composée de:

MM. De Putter, Bourgmestre à Lede, président; De Backer, secrétaire communal, vice-président; Vandermaeren, Constant, vicaire à Lede; Steeman, Joseph; Rombaut, Alphonse; Saey, Constant, saunier, à Lede, secrétaire.

Ateliers de Sleydinge.

Deux ateliers d'apprentissage ont été établis dans la commune de Sleydinge, l'un pour la fabrication de toute espèce de toile, l'autre pour le tissage des mousselines, dites de St-Quentin, unies et brodées, des piquets fins pour gilets, etc.

Le premier de ces ateliers vient d'être organisé, dans les vastes locaux de l'hospice de cette commune, et sous la direction de M. Dobbelaere-Hulin, négociant en toiles, à Gand. Huit métiers doivent y être continuellement occupés par des apprentis: on y enseigne, d'après les meilleures méthodes, le tissage des toiles d'emballage, des toiles à voile, toiles dites d'Irlande, et autres ayant chance de placement avantageux. Toutes les opérations se font pour compte de M. Dobbelaere-Hulin, qui s'est engagé à procurer du travail à domicile aux ouvriers exercés et à les mettre en état de gagner au moins un franc par jour.

L'autre atelier, établi dans la fabrique et sous la direction de M. Ceuterickx-Van Huffel, à Sleydinge, n'est pas entièrement organisé. Dix métiers doivent y

Digitized by Google

être placés pour les apprentis, qui travailleront pour le compte de cet industriel et qui seront occupés par lui à domicile, après qu'ils auront terminé leur apprentissage. Le minimum de leur salaire est fixé à fr. 1—25 par jour.

La commission de surveillance de ces ateliers est composée de :

MM. Vanden Driessche, desservant à Sleydinge, président; Bovyn, L. J. bourgmestre, vice-président; Vande Velde, J.-B. échevin; Buysse, A., secrétaire.

Ateliers de Wetteren.

Par convention approuvée par arrêté royal, en date du 4 avril 1848, M. J.-B. Moulin, fabricant à Roubaix, s'est engagé à établir à Wetteren un atelier-modèle d'apprentissage de plusieurs genres de fabrication nouveaux pour les Flandres.

Aujourd'hui il s'y trouve en activité :

10 Métiers à la Jacquart, pour tapis en laine, genre allemand; les ouvriers gagnent de fr. 1—50, à fr. 2—00 par jour.

6 Métiers à la Jacquart; pour piqués anglais; la la journée est de fr. 1—25, à 1—50.

3 Métiers linge de table damassé; le salaire des tisserands est de fr. 1—25.

3 Métiers châles, genre allemand; le salaire est de fr. 1—25, à fr. 1—50.

3 Métiers gilets idem; le salaire est de fr. 1—00.

4 Métiers damas pour meubles, genre de Roubaix; le salaire est de fr. 1—50.

Digitized by Google

8 Métiers à la marche idem, et pour paramatas, genre anglais; le salaire est de fr. 1—25, à fr. 1—40.

Ces trente-sept métiers occupent dans l'atelier 50 personnes, et au dehors 18 ouvrières. On monte, dans ce moment, des métiers au domicile des tisserands. D'après la même convention, M. Moulin doit établir, dans un local à désigner par le comité central d'industrie, un atelier de dessin et de lisage des cartons servant à la fabrication des divers genres d'etoffes, au moyen de métiers à la Jacquart.

La commission de surveillance de cet établissement est composée de:

MM. Vilain XIIII, H., bourgmestre à Wetteren; De Kerchove-De Dentergem; Leirens, Ch.-M., échevin à Wetteren; Schepens, Donat, fabricant idem, Bombeke, Louis, idem.

Atelier de Moerbeke. (*Arrondissement de Gand*).

Cet établissement est décrété dans le but d'y enseigner la fabrication de la batiste; il sera divisé en deux sections, l'une destinée au filage et l'autre au tissage.

Les locaux dans lesquels cet atelier doit être établi, sont en construction et seront achevés dans un bref délai.

La commission directrice de cet établissement est chargée de toutes les opérations; elle est composée de:

MM. Aug. Lippens, bourgmestre à Moerbeke, président; Van Doorne, Louis-Amand, desservant, vice-président; Van de Catte, François, échevin; Nobels, Emmanuel, négociant; D'Hanis, Sylvestre, négociant; secrétaire; D'Hanis, Pierre, Directeur.

Digitized by Google

Atelier d'Oordegem.

La commune d'Oordegem ne possédant pas de local propre à l'établissement d'un atelier d'apprentissage, à fait l'acquisition d'une propriété très-convenable, située au centre du village. Toutefois, les formalités auxquelles cette acquisition a dû être soumise ne sont pas encore remplies, et, par suite, on n'a pu jusqu'ici procéder à l'organisation de cet établissement, qui est destiné à propager dans cette localité et dans les communes environnantes, la fabrication d'étoffes diverses de lin, de coton et de laine. On compte y organiser aussi une école-manufacture pour les filles.

La Commission qui est appelée à diriger cet atelier, se compose de MM. De Keyzer, bourgmestre, à Oordegem, président; Van Dueren, Josse, échevin, idem; Genis, Charles, receveur des contributions directes, idem; Dutilleul, Ch., secrétaire communal, secrétaire.

Atelier de Moorsel.

Cet établissement est spécialement destiné à propager, dans la commune, le filage et le tissage des toiles d'après les méthodes perfectionnées, et bien qu'il n'ait été décrété, que depuis quelques semaines, l'organisation en est très-avancée. La section du filage travaille déjà avec succès, ainsi que les métiers qui ont pu être mis en activité jusqu'aujourd'hui.

Cet atelier est organisé et dirigé par les soins du comité industriel, qui est composé de :

MM. A.-J. Vander Noot, bourgmestre-président; De Haerne, curé à Moorsel, membre; Ch. Van Assche,

Digitized by Google

Idem; J.-F. De Meyer, propriétaire, idem; De Mol, vicaire et secrétaire.

Atelier de Meygem.

Par convention conclue avec M. Moresco, fabricant à Bruxelles, il a été établi, dans la commune de Meygem, un atelier-modèle pour la fabrication de tissus élastiques. Cet industriel s'est engagé, entre autres, à faire l'apprentissage de vingt-cinq tisserands et de soixante femmes; à leur procurer constamment de l'ouvrage pour son compte, durant cinq ans au moins; à payer aux apprentis-tisserands un salaire de 70 centimes par jour et aux apprenties-ouvrières, celui de 25 centimes par jour. Les salaires des tisserands et des ouvrières exercés sont respectivement fixés au minimum de fr. 1—10, et de fr. 1—50 par jour.

Douze métiers sont mis en activité; les autres le seront à mesure que les élèves pourront se former. Les ouvrières travaillent à domicile.

Le comité central d'industrie est chargé de veiller à l'exécution dudit contrat.

Atelier de Renaix.

Par convention conclue avec le département de l'intérieur, M. Berlemont-Delvaux, fabricant à Bruxelles, s'est engagé à organiser et à diriger pendant quatre ans, à Renaix, un atelier-modèle de quarante métiers pour l'apprentissage et la fabrication d'étoffes, telles que: orléans, paramata, stoffs, mérinos anglais, damas unis, thibet anglais et autres, qui ne se fabriquent pas dans cette ville.

Digitized by Google

La commission de surveillance de cet atelier est composée comme suit :

MM. Vanden Driessche, Eugène, fabricant à Renaix, Robette, Jean-Baptiste, négociant en toiles, idem; Meuris, Louis, idem.

Atelier de Deynze.

M. Ricard, fabricant à Lierre, a également conclu un arrangement avec le département de l'intérieur, pour l'établissement, dans la ville de Deynze, d'un atelier-modèle pour la fabrication de tissus de soie noire. Il s'est engagé à mettre et à maintenir en activité, pendant dix ans, cinquante métiers à tisser la soie; à enseigner ce tissage aux ouvriers qui seront placés dans l'atelier-modèle; à détacher, à cet effet, de sa fabrique de Lierre, dix de ses meilleurs tisserands, pour servir d'instructeurs aux apprentis flamands; à payer aux nouveaux ouvriers, pendant les trois premiers mois de leur apprentissage, une indemnité de 50 centimes par jour, tant pour les femmes que pour les hommes: après ce temps, les ouvriers travailleront à façon et seront payés en proportion de leur travail.

Un bâtiment a dû être construit pour y établir l'atelier, il est sur le point d'être achevé, et cette institution ne tardera pas à être mise en activité. Quelques métiers travaillent déjà dans des locaux provisoires.

Toutes les institutions qui précèdent sont des ateliers *cantonaux*, où sont admis les ouvriers de toutes les communes qui en font la demande.

De plus, tous les industriels du royaume qui désirent entreprendre la fabrication de tissus pareils à ceux qui se confectionnent dans ces ateliers, peuvent obtenir de

Digitized by Google

M. le Ministre de l'Intérieur, de M. le Gouverneur de la province ou des administrations des communes où se trouve le siége des ateliers, l'autorisation de visiter ces institutions, d'examiner les métiers et les produits fabriqués et de réclamer des renseignements sur les prix de revient, etc.

Atelier de teinture et d'apprêt des velours, à Courtrai.

Des essais ont été tentés pour introduire la fabrication des velours dans cette province. Ces essais ayant produit des résultats très-satisfaisants, il a été conclu avec M. Deny, à Courtrai, une convention pour assurer la teinture et l'apprêt de ces étoffes aux mêmes conditions qu'en France. MM. De Smet-de Naeyer, membre du comité central d'industrie, Hooreman-Cambier, fabricant, et Frétigny, directeur-instituteur des ateliers d'apprentissage à Gand, ont été nommés commissaires pour constater l'accomplissement des conditions de ladite convention. Il y a lieu de croire que cette fabrication pourra prendre un développement notable.

Quant aux ateliers de Zele et de Wachtebeke, il n'a pu, jusqu'à présent, être donné suite à leur organisation. L'institution de ces deux ateliers avait été proposée dans le but d'y enseigner, d'après les méthodes anglaises, la fabrication des toiles d'emballage pour coton, dont les Etats-Unis nous envoient annuellement une quantité immense; et dans ce but, un industriel de Gand a été envoyé en Angleterre, pour y étudier cette fabrication. Mais il est résulté de son exploration que cette industrie est presque entièrement abandonnée dans ce dernier pays, et qu'elle est introduite en Amé-

Digitized by Google

rique même, sous des conditions qui rendent la concurrence impossible.

Deux autres ateliers ont été récemment établis dans les communes de Haeltert et de Cruyshautem, avec le concours du comité central d'industrie, dans le but d'y propager les méthodes perfectionnées du tissage des toiles.

Celui de Haeltert travaille pour compte et sous la direction de MM. Van Meldert, frère et sœur, fabricants de toiles en cette commune; ils procurent du travail à domicile aux tisserands qui ont fait leur apprentissage dans l'atelier; un contre-maître est chargé d'adapter à leurs métiers les ustensiles perfectionnés, qui leur sont délivrés à titre de prêt; le nombre des ouvriers dont le travail a été organisé de cette manière est de plus de cinquante.

L'atelier de Cruyshautem a été établi par les soins de M. le médecin Vanderdonckt, échevin de cette commune, et conseiller provincial. Six métiers y sont à la disposition de tous ceux qui désirent venir y apprendre les méthodes perfectionnées de travail.

Le nombre et le zèle de ceux-ci sont vraiment remarquables. Ils y travaillent, soit pour leur propre compte, soit pour celui de l'administration locale. Le comité central d'industrie, pour les encourager, leur délivre, à titre de prêt, les ustensiles dont ils ont besoin, et il vient d'établir, en outre, dans cette commune, un dépôt de peignes avec lames métalliques, que les tisserands peuvent prendre en location à des conditions avantageuses.

En outre, l'atelier-modèle de Gand a continué ses opérations jusqu'au mois d'avril dernier. Mais, depuis cette époque, on n'y a plus admis d'apprentis, parce que l'organisation d'ateliers dans les communes rurales

Digitized by Google

permet de former leur éducation industrielle avec plus de succès et avec bien moins de frais.

Le nombre de tisserands admis audit atelier-modèle, pendant l'exercice écoulé, est de 98, et celui des fileuses, de 18, répartis comme suit entre les six arrondissements administratifs :

Arrondissem.	d'Alost	20	tisserands et	3	fileuses.
»	d'Audenarde	23	»	0	»
»	d'Eecloo	6	»	2	»
»	de Gand	40	»	9	»
»	de St-Nicolas	5	»	0	»
»	de Termonde	4	»	4	»
	Total. . .	98	»	18	

Cinquante-trois de ces tisserands se sont exercés au tissage des toiles ; huit ont obtenu le certificat de 1re classe et peuvent servir d'instructeurs ;

Quarante-deux ont obtenu celui de 2e classe, et peuvent servir d'instructeurs à défaut d'autres, trois ont obtenu celui de 3e classe et peuvent être considérés comme de bons ouvriers.

Dix-sept se sont appliqués au tissage d'étoffes diverses à la marche, sept ont obtenu le certificat de 1re classe, 8 celui de 2e classe, et 2 celui de 3e classe.

Treize se sont exercés au tissage à la Jacquart, neuf ont obtenu le certificat de 2e classe.

Il n'a pas été délivré de certificat à 15 tisserands qui n'ont pas terminé leur apprentissage d'une manière satisfaisante.

Les fileuses se sont exercées au filage avec le rouet perfectionné à un et à deux fuseaux, et elles se sont familiarisées avec le système métrique de dévidage et de

Digitized by Google

numérotage du fil; la plupart d'entr'elles peuvent être utilisées comme maîtresses-fileuses, dans leurs communes.

Indépendamment de toutes ces mesures, le comité central d'industrie s'est efforcé de secourir les tisserands qui travaillent isolément dans les campagnes. Deux contremaîtres ont été constamment chargés de se rendre dans toutes les localités où leur présence était jugée nécessaire, afin de dresser et de monter les métiers des tisserands et de leur donner toutes les instructions, nécessaires, pour les mettre à même de travailler d'après les meilleures méthodes; des métiers et des ustensiles ont été fournis, comme modèles, aux comités industriels ou aux administrations locales, pour être délivrés, à titre de prêt, aux ouvriers capables de s'en servir avec succès et d'exciter, par leur bon exemple, l'émulation des autres.

Voici l'espèce et la valeur de ces métiers et ustensiles:

Métiers à tisser.

Arrond. de Gand,	5 nouveaux pour toiles.	fr.	860—00
Id.	5 anciens id. . .		138—12
Id.	1 nouveau pour batiste. .		40—00
Id.	1 bâti de métier Jacquart.		59—60
Arrond. d'Alost,	5 nouveaux pour toiles . .		880—00
Id.	1 nouveau pour batiste . .		40—00
Arrond. d'Audenarde,	6 nouveaux métiers pour toiles. . .		1000—00
Id.	1 pour étoffes légères		35—00
Id.	2 pour batiste . .		40—00
	A reporter. . .		3092—72

Digitized by Google

		Report. . .	fr.	3092—72
Arrond.	Termonde, 1	nouveau pour toiles .		180—00
Id.	St-Nicolas, 1	id . .		160—00
Id.	Eecloo, 5	id. . .		850—00
		Total. . .		4282—72

Battants avec accessoires.

Arrondissement	de Gand,	36	battants fr.	861—00
Id.	d'Alost,	16	id. . .	376—00
Id.	d'Audenarde,	11	id. . .	258—50
Id.	de Termonde,	3	id. . .	70—50
Id.	de St-Nicolas,			
Id.	d'Eecloo,	2	id. . .	47—00
	Total. . .	68		1613—00

Navettes avec fuseaux.

Arrondissement	de Gand,	49	navettes .	135—50
Id.	d'Alost,	21	id . .	59—00
Id.	d'Audenarde,	16	id . .	45—00
Id.	de Termonde	3	id . .	9—00
Id.	d'Eecloo,	2	id . .	6—00
	Total. . .	91		254—50

Temples perfectionnés.

Arrondissement	de Gand,	45	temples .	116—27
	A reporter. . .	45		116—27

Digitized by Google

	Report. . .	45		fr. 116—27
Id.	d'Alost,	19	id . .	51—27
Id.	d'Audenarde,	15	id . .	45—04
Id.	de Termonde	3	id . .	7—50
Id.	d'Eecloo,	12	id . .	30—00
	Totaux. . .	94		250—08

Peignes métalliques et lames.

Arrondissement	de Gand,	49	peignes .	494—92
Id.	d'Alost,	28	id . .	265—68
Id.	d'Audenarde,	15	id . .	181—44
Id.	de Termonde,	4	id . .	43—92
Id.	de St-Nicolas,	1	id . .	14—40
Id.	d'Eecloo.	27	id . .	190—80
	Totaux . .	119		1191—16

Dévidoirs métriques et balances.

Arr. de Gand,	4	dévidoirs	3	balances.	87—00
Id. d'Alost,	15	id.	13	id.	438—00
Id. d'Audenarde,	2	id.	4	id.	66—00
Id. de Termonde,	3	id.	2	id,	63—00
Id. de St-Nicolas,	1	id.	1	id.	18—00
Id. d'Eecloo,	3	id.	2	id.	63—00
Flandre-Occident.					
Ingoyhem.			1		9—00
Totaux. .	28		26		744—00

Digitized by Google

Rouets perfectionnés.

Arrond. de Gand,	21	rouets et accessoires		210—00
Id. d'Alost,	23	id. . . .		230—00
Id. d'Audenarde,	5	id. . . .		48—00
Id. de Termonde,	3	id. . . .		30-00
Id. de St-Nicolas,	1	id. . . .		10—00
Id. d'Eecloo,	18	id. . . .		180—00
Totaux. .	71		Fr.	708—00
Valeur totale des objets distribués. .			Fr.	9043—46

Pour faire face aux dépenses que nécessitent ces diverses mesures, il a été mis à notre disposition:

1° Par arrêté royal, en date du 13 février 1847, et sur le crédit de 150,000 francs, porté au budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1847, en faveur de l'industrie linière, la somme de fr. 35000

2° Par arrêté royal, en date du 31 octobre 1847, et sur le crédit de 300,000 francs, voté extraordinairement par la législature, pour le perfectionnement de l'industrie linière, l'établissement d'ateliers d'apprentissage et l'introduction, dans le pays, d'industries nouvelles 30000

3° Par arrêté royal en date du 16 décembre de la même année, et sur le même crédit la somme de. 30000

4° Par arrêté royal en date du 24 mai 1848 et sur le même crédit la somme de . . 20000

Soit ensemble la somme de. . . fr. 115000

outre celle de 17,000 francs portée au budget de la

Digitized by Google

province de l'exercice 1848 pour le maintien et le progrès de l'industrie linière.

Ce simple aperçu prouve que l'organisation du travail industriel, dans les communes rurales de la province, se poursuit avec toute l'activité dont elle est susceptible, en persévérant dans cette voie, on améliorera le sort de nos nombreux travailleurs, qui trouvaient autrefois leur existence dans l'industrie linière.

D'après les bulletins nominatifs du recensement général opéré au mois d'octobre 1846, le nombre de personnes *exerçant* l'état de tisserand dans la province était de 21,631, et celui des fileuses de 66,818; en outre 23455 autres personnes dépendaient de ces professions; soit ensemble 111904 individus, ou 14 sur 100 de la population de la province.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit précédemment que l'augmentation de nos relations commerciales à l'étranger doit être le complément des mesures tendant réorganiser le travail industriel, dans les campagnes.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

COMMERCE.

§ I.

MOUVEMENT DES PORTS.

Port de Gand.

Deux cent vingt-un navires, venant de l'étranger sont entrés à Gand, pendant l'année 1847, savoir:

Sous pavillon	Belge	57
»	Hollandais . . .	24
»	Français	20
»	Anglais	30
»	Prussien	3
»	Hambourgeois . .	2
»	Mecklembourgeois .	22
»	Oldenbourgeois . .	1
»	Hanovrien. . . .	29
»	Danois.	21
»	Norwégien . . .	8
»	Suédois	2
»	Lubecquois . . .	1
»	Américain. . . .	1
	Total. . .	221

Ils étaient chargés, savoir:

De farine	1
De froment.	20
A reporter. . .	21

Digitized by Google

Report. . .	21
De seigle	15
D'orge	1
De graine de lin	13
De noix de terre	18
De tourteaux	12
De fruits.	4
De fruits et sel.	1
De riz	1
De café	2
De sucre	3
De sucre et coton.	1
De coton	4
De sel	14
De stockfish.	2
De vin	22
De bois de teinture	1
De bois de construction. . . .	47
De terre à porcelaine	1
De diverses marchandises . . .	25
Etaient sur lest	13
Total. . .	221

Deux cent dix en sont partis, dont cent cinquante sur lest, deux ayant à bord des émigrants et cinquante-huit chargés, savoir:

De sucre raffiné	18
D'étoupes	1
D'huile	2
De tourteaux de lin	17
A reporter. . .	38

Digitized by Google

Report. . .	38
De vitriol	2
D'écorces	2
De divers marchandises	16
Total. . .	58

Le tableau suivant donne le nombre et le tonnage des navires et bateaux venant de l'étranger, directement de la mer ou par les eaux intérieures et entrés à Gand, pendant l'année 1847.

ÉTAT des navires et bateaux venant de l'étranger, entrés à Gand et de ceux qui en sont sortis, pendant l'année 1847.

RIVIÈRES et canaux.	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Bas-Escaut . . .	93	5499	51	2179
Canal de Terneuzen	616	66610	659	68853
Canal de Bruges .	16	1938	35	3750
Totaux. . .	725	74047	745	74782

Port de Termonde.

Le port de Termonde a présenté, en 1847, le mouvement suivant:

Digitized by Google

Navires arrivés directement de la mer :

Sous pavillon Danois	3
» Français	1
» Hanovrien	18
» Hollandais. . . .	4
» Mecklenbourgeois. .	1
Total. . .	27

Chargements.

Graine de chanvre	14
Graine de lin à battre	4
Graine de lin à semer	8
Huile	1
Total. . .	27

Navires de mer sortis :

Sur lest	23

Navires venant de l'étranger, déclarés en entrepôt :

Sous pavillon Hanovrien. . . .	5
» Hollandais. . .	1
» Knipbausien . . .	1
Total. . .	7

Chargés : un de futailles vides, quatre de graines de chanvre, un de graines de lin à battre et un de graines de lin à semer.

Navires venant d'Anvers sous plombs :

Sous pavillon Belge	19
« Danois	1
» Français	1
A reporter. . .	21

Digitized by Google

	Report. . .	21
»	Hanovrien. . . .	17
»	Hollandais. . . .	56
»	Kniphausien . . .	1
»	Mecklenbourgeois .	1
	Total. . .	96

Chargement.

Cendres	47
Foin	1
Futailles vides	5
Goudron	1
Graine de chanvre	19
Graine de colza.	3
Graine de lin à battre	5
Graine de lin à semer	4
Graine de navets	1
Orge	2
Tourteaux de chanvre	1
Tourteaux de colza.	7
Total. . .	96

Navires venant de l'étranger, arrivés par les eaux intérieures:

Sous pavillon	Belge	6
»	Hollandais. . . .	49
»	Prussien	1
	Total. . .	56

Digitized by Google

Chargements.

Cendres	41
Futailles vides	2
Graine de navets	2
Orge	3
Poisson sec	7
Tourteaux de colza	1
Total. . .	56

§ II.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION SUR LES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les tableaux suivants donnent le mouvement de la navigation sur les rivières et canaux dans cette province, pendant l'année 1847.

Digitized by Google

TABLEAU présentant le mouvement de la navigation sur les principales rivières et les principaux canaux, pendant l'année 1847

INDICATION des lignes de navigation.	NOMBRE des bateaux.	TONNAGE des bateaux.	OBSERVATIONS.
Haut-Escaut	5324	862122	De Mons et Tournai à Gand ainsi que des environs et vice-versa.
Bas-Escaut	1642	132642	De Gand vers Anvers. Id. Id.
Lys	1071	104586	De Menin et Courtrai à Gand. Id.
Dendre	2420	160233	De Grammont et Alost à Termonde. Id.
Canal de Terneuzen .	5519	234470 1/2	De la mer, de Terneuzen au Sas-de-Gand, et de Selzaete à Gand et vice-versa.
Canal de Bruges . .	1226	128105	De Gand à Bruges et des environs et vice-versa.
Canal le Moervaert et canal de Terneuzen	3316	41935 1/2	De Gand à Lokeren. Id.

Digitized by Google

ÉTAT du mouvement de la navigation pendant l'année 1847, *aux écluses de Gand, de Termonde, du Moervaert, à l'entrée du canal de Bruges et au pont de Deynze.*

RIVIÈRES et canaux.	ÉCLUSES et ponts.	DESCENTE.		REMONTE	
		Bateaux.	Tonnage	Bateaux.	Tonnage
Rivières.					
Haut-Escaut .	Écluse du Pont-Madou, à Gand . . .	4373	464338	3216	347160
Bas-Escaut . .	Écluse de la Pêcherie, à Gand	4624	331476	4329	316611
Dendre	Écluse de Termonde.	1984	112009	1988	110430
Lys.	Pont de Deynze . . .	361	23887	710	80699
Canaux.					
De Terneuzen.	Écluse du Muyde, à Gand	4458	140943	4377	135463
De Bruges . .	Pont de la Barque, à Gand	649	67027	577	61078
Le Moervaert.	Écluse de Roodenhuyze.	1695	20530	1621	21605½

Digitized by Google

§ III.

POIDS ET MESURES.

Pendant l'année 1847, 21,378 contribuables ont soumis à la vérification, les poids et mesures dont ils font usage pour leur industrie ou leur commerce.

Pendant ladite année, on a constaté 298 contraventions aux dispositions sur cette matière, et 229 ont été suivies de condamnations.

§ IV.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

L'état suivant indique le nombre des causes portées, pendant l'année 1846-1847, devant les tribunaux de commerce de cette province.

DÉSIGNATION des tribunaux.	Causes pendantes au 1 août 1846.	Causes inscrites en 1846—1847.	Affaires jugées.	Affaires terminées par transaction ou rayées.	Causes restées au rôle.
Tribunal de commerce de Gand	10	794	400	393	11
Idem de St-Nicolas . .	2	167	102	30	37
Idem d'Audenarde . .	10	81	60	21	10
Totaux. . .	22	1042	562	444	58

Digitized by Google

§ V.

FAILLITES.

Vingt-neuf faillites ont eu lieu en 1847, dans l'arrondissement judiciaire de Gand, sept dans celui de Termonde, ressort du tribunal de commerce de St-Nicolas, et quatre dans l'arrondissement d'Audenarde.

APPENDICE.

MESURES RELATIVES AUX SUBSISTANCES.

Sur le crédit de 500,000 francs, ouvert au Département de l'Intérieur, par la loi du 29 décembre 1847, pour mesures relatives aux subsistances, il a été accordé à 225 communes de cette province, des subsides montant ensemble à la somme de fr. 181,228—59. Onze communes ont en outre obtenu, sur les fonds du service de santé des subsides pour secours aux indigents atteints, de maladie contagieuse, pour une somme totale de 11,000 francs.

Arrêté en séance du 15 juillet 1848.

La Députation permanente du Conseil provincial de la Flandre-Orientale,

Le Président,
AUG. DE COCK.

Par ordonnance,
Le Greffier, MONTIGNY.

Digitized by Google

PROVINCE
DE LA
ndre-Orientale.

MPTABILITÉ
PROVINCIALE.

sième et dernier
COMPTE
l'exercice 1845.

Compte sommaire des recettes et dépenses de la province de la Flandre-Orientale, pour la troisième année de gestion de l'exercice 1845, présentant le résumé, par article, du compte rendu par le Directeur du trésor, à Gand, des recettes et dépenses provinciales faites sur ledit exercice, pendant l'année 1847.

Digitized by Google

VOIES ET

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir à la fin de la 2e année.	
1			Excédant de recette du deuxième compte de l'exercice 1845	63180	22
2		1	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution foncière	1476	58
2		2	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution personnelle	7577	11
2		3	Quatre centimes additionnels extraordinaires sur la contribution foncière	984	39
2		4	Deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle	2525	19
			Total des recettes. . .	75743	49

Digitized by Google

MOYENS.

SOMMES dont le recouvrement a été constaté pendant la 3e année.		SOMMES restant à recevoir.		OBSERVATIONS.
63180	22	»	»	
1476	58	»	»	
7577	11	»	»	
984	89	»	»	
2525	19	»	»	
75743	49	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations.	
1	1	2	Contributions à charge de la province . . .	28	93
1	1	4	Remboursement au trésor des frais de perception des recettes provinciales	418	06
1	2	1	Intérêts, remboursement et frais de conversion de l'emprunt provincial	37380	49
			Total du chapitre 1. . .	37827	48
2	1	1	Menues dépenses et frais de prétoire des tribunaux	199	14
2	1	3	Subsides aux bureaux de consultation gratuite.	200	»
2	2	1	Entretien des maisons d'arrêt et de leur mobilier.	609	64
2	2	2	Idem des bâtiments et du mobilier des tribunaux.	1532	31
2	3	1	Frais de casernement de la gendarmerie. . .	864	82
2	3	2	Menues dépenses relatives à la sûreté publique.	357	67
			Total du chapitre 2.	3763	58

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 3e année.		SOMMES restant dues.		OBSERVATIONS.
1	07	»	»	
418	06	»	»	
»	»	»	»	
419	13	»	»	
194	85	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
46	85	»	»	
757	»	»	»	
»	»	»	»	
998	70	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
3	1	1	Indemnité de voyage et de séjour des membres du Conseil provincial	176	00
3	1	3	Frais de voyage des membres de la Députation permanente du Conseil provincial et autres fonctionnaires et employés de la province. .	566	50
3	1	4	Frais des listes du jury, des listes électorales, et autres frais relatifs à la tenue des assemblées électorales	170	98
3	1	5	Frais d'impression du budget et des comptes sommaires de la province, et autres frais relatifs à la session du Conseil provincial	00	45
3	1	7	Dépenses relatives à la conservation des archives de la province	00	59
3	1	8	La moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide-archiviste de la province.	125	00
3	1	9	Achat de livres de jurisprudence à l'usage de la Députation permanente du Conseil provincial.	7	50
3	2	1	Entretien ordinaire des bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial	1000	00
3	2	3	Entretien et achat du mobilier provincial. . .	00	67
			Total du chapitre 3. . .	2047	69

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 3e année.		SOMMES restant dues.		OBSERVATIONS.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
4	1	1	Traitement des ingénieurs et conducteurs en service pour la province.	466	67
4	1	2	Frais de bureau et de tournée des ingénieurs et frais de voyages extraordinaires des ingénieurs et conducteurs	459	63
4	2	1	Entretien ordinaire des canaux	241	00
4	2	2	Idem du pont sur la Dendre, à Santbergen . .	280	00
4	3	1	Idem des routes provinciales	1546	72
4	3	3	Plantation des nouvelles routes provinciales. .	1426	83
4	4	1	Subsides aux communes pour la construction de routes communales.	616	00
			Total du chapitre 4. . .	5036	85
5		2	Entretien des bâtiments de l'école provinciale de maternité.	1	61
5		3	Frais d'assurance de ces bâtiments.	15	88
5		4	Dépenses relatives aux mesures sanitaires. . .	1700	00
			Total du chapitre 5. . .	1717	49

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 3e année.		SOMMES restant dues.		OBSERVATIONS.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
991	06	»	»	
600	00	»	»	
1591	06	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
6		2	Entretien des bâtiments du palais épiscopal. .	1	18
6		4	Idem des bâtiments du séminaire épiscopal . .	00	87
6		8	Subsides aux communes, pour construction, reconstruction, agrandissement et restauration d'églises et de presbytères	4850	00
			Total du chapitre 6. . .	4852	05
7		1	Frais d'entretien d'enfants trouvés, frais de transport de mendiants, indemnité de route aux voyageurs indigents et subsides aux communes pour entretien de mendiants et d'aliénés. .	00	36
7		2	Entretien et instruction de sourds-muets et d'aveugles	1733	12
			Total du chapitre 7. . .	1733	48
8		1	Bourses d'études aux élèves de l'Université de Gand	450	00
8		2	Subsides aux communes pour traitement et indemnité de logement aux instituteurs et pour l'instruction des enfants pauvres	7975	82
	B		Indemnité aux inspecteurs cantonaux . . .	167	92
	C		Jetons de présence aux instituteurs assistant aux conférences trimestrielles	1888	50
8	D		Subsides aux communes pour construction et réparation ou ameublement d'écoles	2900	00
	F		Frais de concours des élèves.	1000	00
	G		Bourses d'études aux élèves instituteurs . . .	1150	00
			Total du chapitre 8. . .	15532	24

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 3e année.		SOMMES restant dues.		OBSERVATIONS.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
4750	»	»	»	
4750	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»		
»	»	»		
»	»	»		
»	»	»		
»	»	»		
»	»	»		
»	»	»		
»	»	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
9		1	Subsides aux élèves de l'école vétérinaire de l'Etat	50	00
9		2	Primes pour l'amélioration de la race des chevaux, et frais de voyage des commissions d'expertise des étalons	875	50
9		3	Un tiers à charge de la province, des frais des chambres de commerce	00	03
9		4	Subside pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière	7291	50
9		5	Subsides aux communes et aux administrations de bienfaisance, pour premier établissement d'ateliers d'apprentissage de métiers . . .	1975	00
			Total du chapitre 9. . .	10192	03
10		1	Dépenses imprévues	2306	96
10		7	Travaux extraordinaires et urgents, exécutés en 1843, à l'hôtel du Gouvernement provincial	819	72
			Total du chapitre 10. . .	3126	68

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 3e année.		SOMMES restant dues.		OBSERVATIONS.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
			RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.		
			Chapitre 1. . .	37827	48
			Id. 2. . .	3763	58
			Id. 3. . .	2047	69
			Id. 4. . .	5036	85
			Id. 5. . .	1717	49
			Id. 6. . .	4852	05
			Id. 7. . .	1783	48
			Id. 8. . .	15532	24
			Id. 9. . .	10192	03
			Id. 10. . .	3126	68
			Total des dépenses. . .	85829	57
			RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DÉPENSES.		
			Recettes . . . . . fr. 75743—49		
			Dépenses . . . . . 7758—89		
			Excédant de recette. . fr. 67984—60		

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 3e année.		SOMMES restant dues.		OBSERVATIONS.
419	13	»	»	
998	70	»	»	
»	»	»	»	
1591	06	»	»	
»	»	»	»	
4750	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
7758	89	»	»	

Dressé par la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre-Orientale,

Gand, le 8 avril 1848.

Le Président,
AUG. DE COCK.

Par ordonnance,
Le Greffier, MONTIGNY.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROVINCE
DE LA
Flandre-Orientale.

COMPTABILITÉ
PROVINCIALE.

DEUXIÈME COMPTE
de l'exercice 1846.

Compte sommaire des recettes et dépenses de la province de la Flandre-Orientale, pour l'exercice 1846, deuxième année de gestion, présentant le résumé par article du compte rendu par le Directeur du trésor, à Gand, des recettes constatées et des dépenses payées sur ledit exercice, pendant l'année 1847.

Digitized by Google

VOIES ET

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir à la fin de la 1e année.	
1		1	Excédant de recette du premier compte de l'exercice 1846	34391	20
			Partie de l'excédant de recette du compte final de 1844	14000	00
			Total du chapitre 1. . .	48391	20
2		1	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution foncière	35176	58
2		2	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution personnelle	28446	32
2		3	Quatre centimes additionnels extraordinaires sur la contribution foncière	23451	05
2		4	Deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle	9482	83
			Total du chapitre 2. . .	96556	98
3	1	1	Produit des barrières des routes provinciales.	1195	20
3	1	3	Idem des droits de passage aux ponts de la province	335	00
3	1	4	Idem des herbages croissant sur les talus des canaux	158	50
3	2	1	Indemnité de casernement de la gendarmerie.	2216	85
3	2	2	Sommes à fournir par les communes pour la construction des nouvelles routes provinciales.	4906	65
3	2	3	Solde du produit approximatif de la vente de l'ancien palais épiscopal	69713	38
			A reporter. . .	78525	58

Digitized by Google

MOYENS.

SOMMES dont le recouvrement a été constaté pendant la 2e année.		SOMMES restant à recevoir à la fin de la 2e année.		OBSERVATIONS.
34391	20	»	»	Dans le budget de 1846, on avait fait figurer en recette, comme boni des années précédentes, la somme de . . . . . fr. 47087—30
14000	00	»	»	Dans le premier compte de 1846, on n'a pu porter en recette que l'excédant du compte final de 1843, s'élevant à fr. 7397—70, le dernier compte de 1844 n'étant arrêté qu'en 1847, ci. . . . 7397—70
48391	20	»	»	
33481	60	1694	98	Différence en moins. . . 39689—60
20326	53	8119	99	On porte ici en recette une somme de 14000 francs, prélevée sur l'excédant du compte final de 1844, afin que l'exercice 1846 n'ait pas de déficit. . . . 14000—00
6775	50	2707	33	Reste une différence en moins de. . fr. 25689—60
82904	70	13652	28	Cette différence est couverte par les économies faites sur l'exercice 1846.
1195	29	»	»	Reçu en trop neuf centimes.
335	00	»	»	
158	50	»	»	
2216	85	»	»	
4906	66	»	»	Reçu en trop un centime.
»	»	69713	38	
8812	30	69713	38	

Digitized by Google

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir à la fin de la 1e année	
			Report. . .	78525	58
			Recettes imprécues.		
			Produit de la vente de terrains provenant des redressements des routes provinciales. . .	58	00
			Idem de la location des barquettes à draguer. .	22	40
			Idem de quatre coupons de l'emprunt provincial de deux millions non rentrés, et des intérêts pour 1846, des sommes mises à la disposition de la société générale, pour le remboursement dudit emprunt.	123	51
			Total du chapitre 3. . .	78729	49
			Id. 2. . .	96556	98
			Id. 1. . .	48391	20
			Total général des recettes. . .	223677	67

Digitized by Google

MOYENS.

SOMMES dont le recouvrement a été constaté pendant la 2e année.		SOMMES restant à recevoir à la fin de la 2e année.		OBSERVATIONS.
8812	30	69713	38	
58	00	»	»	
22	40	»	»	
123	51	»	»	
9016	21	69713	38	
82904	70	13652	28	
48391	20	»	»	
140312	11	83365	66	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
1	1	1	Traitement des éclusiers.	200	00
1	1	2	Contributions à charge de la province . . .	11	19
1	1	3	Indemnité au directeur du trésor, du chef de la comptabilité provinciale	1058	20
1	1	4	Remboursement au trésor, de frais de perception de recettes provinciales.	6487	43
			Total du chapitre 1. . .	7756	82
2	1	1	Menues dépenses et frais de prétoire des tribunaux	2861	13
2	1	2	Frais des commissions administratives des prisons de Termonde et d'Audenarde . . .	300	00
2	1	3	Subsides aux bureaux de consultation gratuite.	200	00
2	2	1	Entretien des maisons d'arrêt et de leur mobilier.	4278	64
2	2	2	Idem des bâtiments et du mobilier des tribunaux.	2100	00
2	2	4	Ameublement de locaux du palais de justice de Gand	15248	63
2	3	1	Frais de casernement de la gendarmerie. . .	6230	05
2	3	2	Reconstruction de la caserne de gendarmerie de St-Nicolas	17000	00
2	3	3	Menues dépenses relatives à la sûreté publique.	400	00
			Total du chapitre 2. . .	48618	45

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 2e année.		SOMMES restant disponibles.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
200	00	»	»	»	»	
1	07	10	12	»	»	
1058	20	»	»	»	»	
5930	51	556	92	455	76	
7189	78	567	04	455	76	
2861	12	00	01	»	»	
300	00	»	»	»	»	
»	»	200	00	»	»	
3059	08	1219	56	22	50	
2099	90	00	10	»	»	
12806	50	2442	13	2442	13	
6225	21	4	84	»	»	
13433	60	3566	40	3566	40	
»	»	400	00	»	»	
40785	41	7833	04	6031	03	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
3	1	1	Indemnité de voyage et de séjour des membres du conseil provincial	185	00
3	1	2	Indemnité au greffier provincial, pour travail extraordinaire.	500	00
3	1	3	Frais de voyage des membres de la députation permanente du conseil provincial et autres fonctionnaires et employés de la province. .	1354	00
3	1	4	Frais des listes du jury et des listes électorales, et autres frais relatifs à la tenue des assemblées électorales	553	08
3	1	5	Frais d'impression du budget et des comptes sommaires de la province, et autres frais relatifs à la session du conseil provincial .	66	20
3	1	6	Traitement d'un huissier et d'un messager du conseil provincial	123	45
3	1	7	Dépenses relatives à la conservation des archives de la province.	207	50
3	1	8	La moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide-archiviste de la province	291	67
3	1	9	Achat des livres de jurisprudence à l'usage de la députation permanente du conseil provincial	100	00
3	1	11	Cote-part de la province dans les frais de bureau de la commission provinciale de statistique. .	500	00
3	2	2	Entretien et achat du mobilier provincial. . .	420	80
			Total du chapitre 3. . .	4301	70

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 2e année.		SOMMES restant disponibles.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
»	»	185	00	»	»	
500	00	»	»	»	»	
471	00	883	00	»	»	
150	00	403	08	19	25	
»	»	66	20	»	»	
123	45	»	»	»	»	
206	98	00	52	»	»	
»	»	291	67	»	»	
40	00	60	00	52	»	
»	»	500	00	»	»	
50	00	370	80	»	»	
1541	43	2760	27	71	25	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations.	
4	1	1	Traitement des ingénieurs et conducteurs en service pour la province	2275	00
4	1	2	Frais de bureau et de tournée des ingénieurs et frais de voyages extraordinaires des ingénieurs et conducteurs	1137	99
4	2	1	Entretien ordinaire des canaux.	5559	00
4	2	2	Idem du pont de Santbergen	311	24
			Idem des routes provinciales	6788	80
4	3	2	Amélioration de la route de Lokeren à Oosterzele.	478	28
4	3	3	Plantation des nouvelles routes provinciales . .	5291	75
4	3	5	Placement de poteaux indicateurs sur ces routes.	202	50
4	4	1	Subsides aux communes pour la construction de routes communales.	14416	00
			Total du chapitre 4. . .	36460	56
5		2	Entretien des bâtiments de l'école provinciale de maternité.	700	00
5		4	Travaux d'appropriation exécutés aux bâtiments de la dite école.	200	65
5		5	Dépenses relatives aux mesures sanitaires. . .	1500	00
			Total du chapitre 5. . .	2400	65

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 2e année.		SOMMES restant disponibles.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
2275	00	»	»	»	»	
845	26	292	73	»	»	
2179	00	3380	»	»	»	
38	04	273	20	»	»	
6788	80	»	»	»	»	
330	43	147	85	»	»	
2587	50	2704	25	1299	25	
202	50	»	»	»	»	
11430	00	2986	00	2675	»	
26676	53	9784	03	3974	25	
560	00	140	00	»	»	
65	00	135	65	»	»	
200	00	1300	00	»	»	
825	00	1575	65	»	»	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
6		1	Entretien des bâtiments de l'église cathédrale de St-Bavon	2600	00
6		2	Idem du palais épiscopal.	1200	00
6		3	Idem du mobilier de ce palais	1500	00
6		4	Idem des bâtiments du séminaire épiscopal . .	1880	00
6		6	Subside pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments du séminaire épiscopal.	52	50
6		8	Subsides aux communes pour construction, reconstruction, agrandissement et restauration d'églises et de presbytères	15300	00
			Total du chapitre 6. . .	22532	50
7		1	Frais d'entretien d'enfants trouvés, frais de transport de mendiants, indemnité de route aux voyageurs indigents, et subsides aux communes pour entretien de mendiants et d'aliénés.	16186	52
7		2	Entretien et instruction de sourds-muets et d'aveugles	5000	00
7		5	Subside à la société de St-Jean-François Regis, pour faciliter le mariage des indigents et la légitimation de leurs enfants naturels. . . .	300	00
			Total du chapitre 7. . .	21486	52

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 2e année.	SOMMES restant disponibles	SOMMES restant à payer.	OBSERVATIONS.
2600 00	» »	» »	
1199 73	00 27	» »	
1500 00	» »	» »	
1848 59	31 41	» »	
» »	52 50	» »	
10450 00	4850 00	4850 00	
17598 32	4934 18	4850 00	
15876 74	309 78	309 78	
4393 14	606 86	87 50	
300 00	» »	» »	
20569 88	916 64	397 28	

Digitized by Google

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations	
8		1	Bourses d'études à des élèves de l'université de Gand	5400	00
8		2A	Subsides aux communes pour traitement et indemnité de logement aux instituteurs, et pour l'instruction des enfants pauvres.	32000	00
8		B	Indemnité aux inspecteurs cantonaux. . . .	8631	68
8		C	Jetons de présence aux instituteurs assistant aux conférences trimestrielles	496	29
8		D	Subsides aux communes, pour construction et réparation ou ameublement d'écoles. . . .	4650	00
8		F	Frais des concours	1000	00
8		G	Bourses d'études aux élèves-instituteurs . . .	1500	00
8		3	Somme destinée à l'encouragement des beaux-arts	250	00
			Total du chapitre 8. . .	53927	97
9		1	Subsides à des élèves de l'école vétérinaire de l'Etat	350	00
9		2	Primes pour l'amélioration de la race des chevaux et frais de voyage des commissions d'expertise des étalons.	1562	50
9		3	Un tiers des frais des chambres de commerce .	832	12
9		4	Subside pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière	2000	00
9		5	Subsides aux communes et aux administrations de bienfaisance pour premier établissement d'ateliers d'apprentissage de métiers . . .	50	00
			Total du chapitre 9. . .	4794	62

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 2e année.	SOMMES restant disponibles.	SOMMES restant à payer.	OBSERVATIONS.
5025 00	375 00	» »	
26837 50	5162 50	150 00	
8045 63			
768 87	313 47	98 50	
1000 00	3650 00	90 00	
» »	1000 00	» »	
700 00	800 00	» »	
200 00	50 00	» »	
42577 00	11350 97	338 50	
350 00	» »	» »	
897 50	665 00	» »	
832 08	00 04	» »	
154 64	1845 36	» »	
» »	50 00	» »	
2234 22	2560 40	» »	

Digitized by Google

DÉPENSE

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES restant disponibles par article sur les allocations
10		1	Dépenses imprévues	2956 97
10		4	Redressement de la route d'Audenarde à Deynze, et construction d'un aqueduc à la sortie de Deynze	2300 00
10		8	Subside à la commune de Verrebrouck, pour la restauration de son clocher	775 50
10		9	Idem à la commune de Lierde-Ste-Marie, pour l'agrandissement de son église	1500 00
10		10	Solde du produit approximatif de la vente de l'ancien palais épiscopal, à employer à la dépense de la construction du nouveau palais. .	3922 57
			Total du chapitre 10. . .	4681 50

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Chapitre 1. . .	7756
Id. 2. . .	48618
Id. 3. . .	4301
Id. 4. . .	36460
Id. 5. . .	2400
Id. 6. . .	22532 5
Id. 7. . .	21486 5
Id. 8. . .	53927 9
Id. 9. . .	4794 6
Id. 10. . .	46815 0
Total des dépenses. . .	249094 8

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 2e année.		SOMMES restant disponibles.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
2639	69	317	28	239	60	
»	»	2300	00	2300	00	
»	»	775	50	775	50	
»	»	1500	00	1500	00	
»	»	39282	57	39282	57	
2639	69	44175	35	44097	67	
7189	78	567	04	455	76	
40785	41	7833	04	6031	03	
1541	43	2760	27	71	25	
26676	53	9784	03	3974	25	
825	00	1575	63	»	»	
17598	32	4934	18	4850	00	
20569	88	916	64	397	28	
42577	00	11350	97	338	50	
2234	22	2560	40	»	»	
2639	69	44175	35	44097	67	
62637	26	86457	57	60215	74	

Exposé C.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DÉPENSES.

Recettes	fr. 140312—11	
Dépenses	162637—26	
Excédant de dépense . . .	fr. 22325—15	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes de 1847	fr. 140312—11	
Reste à recevoir.	83365—66	
	223677—77	223677—77
Dépenses de 1847	162637—26	
Reste à payer	60215—74	
	222853—00	222853—00
Excédant de recette présumé de 1846 . .	fr.	824—77

Dressé par la Députation permanente du Conseil provincial de la Flandre-Orientale,

Gand, le 8 avril 1848.

Le Président,
AUG. DE COCK.

Par ordonnance :
Le Greffier,
MONTIGNY.

Digitized by Google

PROVINCE
DE LA
Flandre-Orientale.

COMPTABILITÉ
PROVINCIALE.

PREMIER COMPTE
de l'exercice 1847.

Compte sommaire des recettes et dépenses de la province de la Flandre-Orientale, pour l'exercice 1847, première année de gestion, présentant le résumé par article du compte rendu par le Directeur du trésor, à Gand, des recettes constatées et des dépenses payées sur ledit exercice, jusqu'au 31 décembre 1847.

Digitized by Google

VOIES ET

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir d'après le budget.	
1		1	Excédant de recette des exercices antérieurs, d'après le budget de 1847	71167	91
			Excédant de recette du compte final de 1844, après déduction d'une somme de 14,000 fr., renseignée au deuxième compte de l'exercice 1846	»	»
			Total du chapitre 1. . .	71167	91
2		1	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution foncière	156369	18
2		2	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution personnelle	96067	33
2		3	Quatre centimes additionnels extraordinaires sur la contribution foncière	104246	12
2		4	Deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle	32021	93
			Total du chapitre 2. . .	388704	56
3	1	1	Produit des barrières des routes provinciales. .	35240	00
3	1	2	Idem des droits d'écluse	925	00
3	1	3	Idem des droits de passage aux ponts de la province	1385	00
3	1	4	Idem des herbages croissant sur les talus des canaux	167	00
3	1	5	Idem de la location de deux parcelles de terrain.	14	12
3	2	1	Indemnité de casernement de la gendarmerie .	4100	00
3	2	2	Sommes à fournir par les communes, pour la construction des nouvelles routes provinciales.	3239	99
			A reporter. . .	45071	11

Digitized by Google

MOYENS.

RECETTES effectives ou présumées.		MONTANT des recouvrements constatés pendant la 1re année.		SOMMES restant à recevoir à la fin de la 1re année.		OBSERVATIONS.
»	»	»	»	»	»	
55330	28	55330	28	»	»	
55330	28	55330	28	»	»	
156369	18	120864	80	35504	38	
95365	69	65557	46	29808	23	
104246	12	80576	54	23669	58	
31788	20	21852	49	9935	71	
387769	19	288851	29	98917	90	
36890	66	33348	94	3541	72	
925	00	925	00	»	»	
1385	00	1050	00	335	00	
167	00	91	00	76	00	
14	12	14	12	»	»	
4297	91	1069	27	3228	64	
3239	99	»	»	3239	99	
46919	68	36498	33	10421	35	

Digitized by Google

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir d'après le budget.	
			Report. . .	45071	11
			Recettes imprévues.		
			Produit de l'élagage des plantations des routes provinciales	»	»
			Idem de ventes-cessions d'arbres provenant des mêmes plantations	»	»
			Idem de la vente de terrains provenant des redressements des routes provinciales. . . .	»	»
			Moitié revenant à la province, du prix de vente d'un taureau de Durham, devenu impropre à la reproduction	»	»
			Idem du prix de vente de deux génisses de Durham devenues impropres à la reproduction.	»	»
			Indemnité à payer par la compagnie d'assurances générales de Bruxelles, pour la valeur du mobilier incendié de la brigade de gendarmerie de Bassevelde	»	»
			Total du chapitre 3. . .	45071	11
			Id. 2. . .	388704	56
			Id. 1. . .	71167	91
			Total général des recettes. . .	504943	58

Digitized by Google

MOYENS.

RECETTES effectives ou présumées.		MONTANT des recouvrements constatés pendant la 1re année.		SOMMES restant à recevoir à la fin de la 1e année.		OBSERVATIONS.
46919	68	36498	33	10421	35	
368	36	261	98	106	38	
60	00	60	00	»	»	
71	80	71	80	»	»	
265	28	265	28	»	»	
230	74	»	»	230	74	
536	61	»	»	536	61	
48452	47	37157	39	11295	08	
387769	19	288851	29	98917	90	
55330	28	55330	28	»	»	
491551	94	381338	96	110212	98	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
1		1	Traitement des éclusiers.	800	00
1	1	2	Contributions à charge de la province. . . .	50	00
1	1	3	Indemnité au directeur du trésor, du chef de la comptabilité provinciale	1058	20
1	1	4	Remboursement au trésor, des frais de perception des recettes provinciales	6600	00
1	2	1	Intérêts et commission sur les intérêts de l'emprunt provincial.	88188	75
1	2	2	Deuxième cinquième de la somme restée due par la province à l'État, du chef de fournitures de grains faites en 1817	6424	01
			Total du chapitre 1. . .	103120	96
2	1	1	Menues dépenses et frais de prétoire des tribunaux	10925	92
2	1	2	Frais des commissions administratives des prisons de Termonde et d'Audenarde.	1200	00
2	1	3	Subsides aux bureaux de consultation gratuite.	400	00
2	2	1	Entretien des maisons d'arrêt et de leur mobilier.	4000	00
2	2	2	Idem des bâtiments et du mobilier des tribunaux.	2500	00
2	2	3	Loyer du greffe du tribunal de commerce de St-Nicolas.	120	00
2	2	4	Renouvellement et complément des objets mobiliers nécessaires pour le service du culte dans les maisons d'arrêt de Gand, d'Audenarde et de Termonde	1755	00
2	2	5	Appropriation et ameublement de locaux à l'usage du tribunal de commerce de St-Nicolas . .	3027	00
2	3	1	Frais de casernement de la gendarmerie. . .	18700	00
2	3	2	Menues dépenses relatives à la sûreté publique.	400	00
			Total du chapitre 2. . .	43027	92

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
700	00	100	00	100	00	
39	84	10	16	»	»	
»	»	1058	20	1058	20	
79	98	6520	02	6453	57	
88188	75	»	»	»	»	
6424	01	»	»	»	»	
95432	58	7688	38	7611	77	
8064	79	2861	13	2861	13	
1200	00	»	»	»	»	
»	»	400	00	200	00	
4000	00	»	»	»	»	
1389	80	1110	20	1110	20	
120	00	»	»	»	»	
1717	95	37	05	»	»	
2442	27	584	73	584	73	
6005	87	12694	13	11946	92	
200	00	200	00	»	»	
25140	68	17887	24	16702	98	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
3	1	1	Indemnité de voyage et de séjour des membres du Conseil provincial	5000	00
3	1	2	Indemnité au greffier provincial, pour travail extraordinaire	1000	00
3	1	3	Frais de voyage des membres de la Députation permanente du Conseil provincial et autres fonctionnaires et employés de la province. .	1500	00
3	1	4	Frais des listes du jury, des listes électorales, et autres frais relatifs à la tenue des assemblées électorales	800	00
3	1	5	Frais d'impression du budget et des comptes sommaires de la province, et autres frais relatifs à la session du Conseil provincial. . .	350	00
3	1	6	Traitement d'un huissier et messager du conseil provincial	1481	40
3	1	7	Dépenses relatives à la conservation des archives.	500	00
3	1	8	La moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide-archiviste de la province.	1750	00
3	1	9	Achat de livres de jurisprudence à l'usage de la députation permanente du conseil provincial.	100	00
3	1	10	Cote-part de la province dans les frais de bureau de la commission provinciale de statistique.	500	00
3	2	1	Frais d'assurance des bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial	158	73
3	2	2	Entretien et achat du mobilier provincial. .	1000	00
			Total du chapitre 3. . .	14140	13

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
4611	00	389	00	»	»	
1000	00	»	»	»	»	
397	50	1102	50	430	50	
767	91	32	09	32	09	
150	40	199	60	77	10	
1481	40	»	»	»	»	
299	16	200	84	199	09	
1750	00	»	»	»	»	
»	»	100	00	69	75	
»	»	500	00	»	»	
158	73	»	»	»	»	
339	28	660	72	28	00	
10955	38	3184	75	837	43	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
4	1	1	Traitement des ingénieurs et conducteurs en service pour la province.	9500	00
4	1	2	Frais de bureau et de tournée des ingénieurs et frais de voyage extraordinaires des ingénieurs et conducteurs.	3966	67
4	2	1	Entretien ordinaire des canaux.	2179	00
4	2	2	Entretien du pont sur la Dendre à Santbergen.	400	00
4	2	3	Renouvellement des deux paires de portes de l'écluse du Rabot sur la Lieve.	5000	00
4	3	1	Entretien ordinaire des routes provinciales. .	26984	00
4	3	2	Exhaussement des accotements de la route d'Audenarde à Deynze.	850	00
4	3	3	Amélioration d'une partie de la route de Lokeren à Oosterzele.	400	00
4	3	4	Placement de bornes kilométriques sur deux routes provinciales.	1024	00
4	4	1	Subsides pour la construction de routes communales	50000	00
			Total du chapitre 4. . .	102303	67
5		1	Dépenses de l'école provinciale de maternité. .	14000	00
5		2	Entretien des bâtiments de cette école. . . .	700	00
5		3	Frais d'assurance idem	47	62
5		4	Dépenses relatives aux mesures sanitaires. . .	2000	00
5		5	Subside à la société de médecine de Gand . .	1000	00
			Total du chapitre 5. . .	17747	62

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
9500	00	»	»	»	»	
3630	64	336	03	142	40	
1743	20	435	80	435	80	
»	»	400	00	180	80	
1544	47	3455	53	171	61	
22195	20	6788	80	5413	80	
840	00	10	00	»	»	
320	00	80	00	80	00	
886	05	137	95	»	»	
23700	00	26300	00	26059	00	
64359	56	37944	11	32483	41	
14000	00	»	»	»	»	
»	»	700	00	699	89	
47	62	»	»	»	»	
200	00	1800	00	»	»	
1000	00	»	»	»	»	
15247	62	2500	00	699	89	

Digitized by Google

DÉPENSE

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
6		1	Entretien des bâtiments de l'église cathédrale de St-Bavon	2600	00
6		2	Idem du palais épiscopal.	1200	00
6		3	Idem du mobilier de ce palais.	1500	00
6		4	Idem des bâtiments du séminaire épiscopal. .	2000	00
6		5	Subside pour l'assurance des bâtiments de l'église cathédrale de St-Bavon.	500	00
6		6	Idem pour l'assurance des bâtiments du séminaire épiscopal	52	50
6		7	Idem du palais épiscopal.	109	20
6		8	Subsides pour construction, agrandissement, etc. d'églises et de presbytères	40000	00
			Total du chapitre 6. . .	47961	70
7		1	Frais d'entretien d'enfants trouvés	15000	00
7		2	Remboursement des indemnités de route payées aux voyageurs indigents	2000	00
7		3	Subsides aux communes, pour entretien de mendiants et d'aliénés	3000	00
7		4	Entretien et instruction de sourds-muets et d'aveugles	6500	00
7		5	Annuité à l'administration du dépôt de mendicité de Bruges, pour la part de la province dans les dépenses d'acquisition et d'agrandissement des bâtiments de ce dépôt	3350	00
7		6	Solde du subside accordé aux hospices de Gand, pour travaux à exécuter au petit hôpital de St-Jean	2635	00
7		7	Subside à la société de St-Jean-François Regis, à Gand	300	00
			Total du chapitre 7. . .	32785	00

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
»	»	2600	00	2594	22	
»	»	1200	00	1200	00	
1500	00	»	»	»	»	
185	00	1815	00	1745	00	
500	00	»	»	»	»	
»	»	52	50	»	»	
109	20	»	»	»	»	
23000	00	17000	00	17000	00	
25294	20	22667	50	22589	22	
12052	65	2947	35	2947	35	
1940	65	59	35	59	35	
2350	00	650	00	284	70	
»	»	6500	00	4986	62	
3350	00	»	»	»	»	
2635	00	»	»	»	»	
300	00	»	»	»	»	
22628	30	10156	70	8278	02	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.
8		1	Bourses d'études à des élèves de l'université de Gand	10500 00
8		2	A. Subsides aux communes pour traitement et indemnité de logement aux instituteurs et pour l'instruction des enfants pauvres.	50500 00
			B. Indemnité aux inspecteurs cantonaux. . .	12900 00
			C. Jetons de présence aux instituteurs assistant aux conférences trimestrielles	2000 00
			D. Subsides aux communes pour construction et réparation ou ameublement d'écoles. . . .	15000 00
			E. Subside à la caisse de prévoyance des instituteurs primaires	1000 00
			F. Frais des concours.	1000 00
			G. Bourses d'études aux élèves-instituteurs. . .	5000 00
			H. Subsides aux écoles manufactures	5000 00
8		3	Somme destinée à l'encouragement des beaux-arts.	2100 00
8		4	Subside à la ville d'Audenarde, pour la restauration de son hôtel de ville	2000 00
			Total du chapitre 8. . .	107000 00

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.	SOMMES restant disponibles sur les allocations	SOMMES restant à payer.	OBSERVATIONS.
3975 00	6525 00	3900 00	
» »	50500 00		
3791 66	9108 34		
» »	2000 00	83348 34	
1360 00	13640 00		
» »	1000 00		
» »	1000 00		
550 00	4450 00	» »	
3350 00	1650 00	» »	
1700 00	400 00	400 00	
2000 00	» »	» »	
16726 66	90273 34	87648 34	

EXPOSÉ D.

Digitized by Google

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
9		1	Subsides aux élèves de l'école vétérinaire de l'Etat	1400	00
9		2	Primes pour l'amélioration de la race des chevaux et frais de voyage des commissions d'expertise des étalons	2074	00
9		3	Un tiers des frais des chambres de commerce .	1664	20
9		4	Subside pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière	17000	00
			Total du chapitre 9. . .	22138	20
10		1	Dépenses imprévues	4793	71
10		2	Moitié du subside accordé à la commune de Lierde-Ste-Marie	1500	00
10		3	Subside à la commune de Nieukerke, pour travaux de pavement	450	00
10		4	Complément de la remise de l'Etat pour le recouvrement des recettes provinciales de 1845. .	35	31
10		5	Somme revenant à la ville de Gand, pour travaux autres que réparations locatives exécutés à la caserne de gendarmerie de Gand.	1666	00
10		6	Complément de la part de la province dans les frais d'entretien des enfants trouvés, pour l'année 1845.	665	02
			A reporter. . .	9110	04

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
700	00	700	00	700	00	
970	00	1104	00	700	00	
832	08	832	12	832	12	
»	»	17000	00	1743	80	
2502	08	19636	12	3975	92	
1927	32	2866	39	1791	33	
»	»	1500	00	1500	00	
450	00	»	»	»	»	
35	31	»	»	»	»	
1666	00	»	»	»	»	
652	02	13	00	»	»	
4730	65	4379	39	3291	33	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
			Report. . .	9110	04
10		7	Complément du traitement d'un conducteur des ponts et chaussées, de première classe, pour les deux derniers mois de 1845 et pour l'année 1846	466	67
10		8	Complément des frais de bureau et de déplacements ordinaires d'un ingénieur de deuxième classe, pour les cinq derniers mois de 1845 et pour l'année 1846	141	67
10		9	Complément des dépenses du casernement de la gendarmerie, pour l'année 1846.	5000	00
			Total du chapitre 10. . .	14718	38

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
4730	65	4379	39	3291	33	
466	67	»	»	»	»	
141	67	»	»	»	»	
4981	19	18	81	»	»	
10320	18	4398	20	3291	33	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.
			RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.	
			Chapitre 1. . .	103120 96
			Id. 2. . .	43027 92
			Id. 3. . .	14140 13
			Id. 4. . .	102303 67
			Id. 5. . .	17747 62
			Id. 6. . .	47961 70
			Id. 7. . .	32785 00
			Id. 8. . .	107000 00
			Id. 9. . .	22138 20
			Id. 10. . .	14718 38
			Total général des dépenses. . .	504943 58

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES payées pendant la 1e année.		SOMMES restant disponibles sur les allocations.		SOMMES restant à payer.		OBSERVATIONS.
95432	58	7688	38	7611	77	
25140	68	17887	24	16702	98	
10955	38	3184	05	837	43	
64359	56	37944	11	32483	41	
15247	62	2500	00	699	89	
25294	20	22667	50	22539	22	
22628	30	10136	70	8278	02	
16726	66	90273	34	87648	34	
2502	08	19636	12	3975	92	
10320	18	4308	20	3291	33	
288607	24	216336	34	184068	31	

Digitized by Google

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes	fr. 381338—96	
Dépenses	288607—24	
Excédant de recette . . .	fr. 92731—72	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes de 1847	fr. 381338—96	
Reste à recevoir.	110212—98	
	491551—94	491551—94
Dépenses de 1847.	288607—24	
Reste à payer	184068—31	
	472675—55	472675—55
Excédant de recette présumé de l'exercice 1847	fr.	18876—39

Dressé par la Députation permanente du Conseil provincial de la Flandre-Orientale,

Gand, le 8 avril 1848.

Le Président,
AUG. DE COCK.

Par ordonnance :
Le Greffier,
MONTIGNY.

Digitized by Google

PROVINCE
DE LA
Flandre-Orientale.

COMPTABILITÉ
PROVINCIALE.

EXERCICE 1845.

Compte sommaire général des recettes et des dépenses de la province de la Flandre-Orientale, pour l'exercice 1845.

Digitized by Google

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir d'après le budget.	
1		1	Excédant de recette des années précédentes, d'après le budget de 1845.	35830	21
			Excédant de recette du compte final de 1842. .	»	»
			Total du chapitre 1. . .	35830	21
2		1	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution foncière	154588	02
2		2	Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution personnelle	93949	72
2		3	Quatre centimes additionnels extraordinaires sur la contribution foncière	103058	68
2		4	Deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle	31316	56
			Total du chapitre 2. . .	382912	98
3	1	1	Produit des barrières des routes provinciales. .	36795	00
3	1	2	Produit des droits d'écluse	950	00
3	1	3	Produit des ponts de la province.	1900	00
3	1	4	Produit des herbages croissant le long des talus des canaux	438	00
3	1	5	Produit de la location de deux parcelles de terrain	14	12
3	2	1	Indemnité de casernement de la gendarmerie.	2900	00
3	2	2	Sommes à fournir par les communes pour la construction des nouvelles routes provinciales.	4906	65
			A reporter. . .	47903	77

Digitized by Google

MOYENS.

RECETTES effectives		SOMMES reçues en plus.		SOMMES reçues en moins.		OBSERVATIONS.
»	»	»	»	»	»	
19115	85	»	»	16714	36	
19115	85	»	»	16714	36	
156369	18	1781	16	»	»	
96067	33	2117	61	»	»	
104246	12	1187	44	»	»	
32021	93	705	37	»	»	
388704	56	5791	58	»	»	
36876	57	81	57	»	»	
950	00	»	»	»	»	
1900	00	»	»	»	»	
438	00	»	»	»	»	
14	12	»	»	»	»	
2866	70	»	»	33	30	
4906	66	00	01	»	»	
47952	05	81	58	33	30	

Digitized by Google

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES à recevoir d'après le budget.	
			Report. . .	47903	77
3	2	3	Produit des intérêts des sommes mises à la disposition de la Société Générale, pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt provincial	1000	00
			Recettes imprévues.		
			Produit de l'élagage des arbres des plantations des routes provinciales d'Alost à Audenarde et de St-Nicolas vers Hulst	»	»
			Produit de la vente de sept jeunes arbres des plantations de celles de Renaix à Berchem et d'Alost à Audenarde	»	»
			Idem de la location des barquettes à draguer. .	»	»
			Total du chapitre 3. . .	48903	77
			Id. 2. . .	382912	98
			Id. 1. . .	35830	21
			Total général des recettes. . .	467646	96

Digitized by Google

MOYENS.

RECETTES effectives		SOMMES reçues en plus.		SOMMES reçues en moins.		OBSERVATIONS.
47932	05	81	58	33	30	
222	12	»	»	777	88	
169	40	169	40	»	»	
34	00	34	00	»	»	
1362	90	1362	90	»	»	
49740	47	1647	88	811	18	
388704	56	5791	58	»	»	
19115	85	»	»	16714	36	
457560	88	7439	46	17525	54	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
1	1	1	Traitement des éclusiers.	800	00
1	1	2	Contributions à charge de la province. . . .	50	00
1	1	3	Indemnité au directeur du trésor, du chef de la comptabilité provinciale	1058	20
1	1	4	Remboursement au trésor, des frais de perception des recettes provinciales.	6450	00
1	2	1	Intérêts, remboursement et frais de conversion de l'emprunt provincial	126077	25
			Total du chapitre 1. . .	134435	45
2	1	1	Menues dépenses et frais de prétoire des tribunaux	10925	92
2	1	2	Frais des commissions administratives des prisons de Termonde et Audenarde.	1000	00
2	1	3	Subsides aux bureaux de consultation gratuite.	400	00
2	2	1	Entretien des maisons d'arrêt et de leur mobilier.	4500	00
2	2	2	Idem des bâtiments et du mobilier des tribunaux.	2800	00
2	2	3	Loyer du greffe du tribunal de commerce de St-Nicolas	120	00
2	3	1	Frais de casernement de la gendarmerie. . .	15000	00
2	3	2	Menues dépenses relatives à la sûreté publique.	400	00
			Total du chapitre 2. . .	35145	92

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées.		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
800	00	»	»	
22	14	27	86	
1058	20	»	»	
6450	00	»	»	
88696	76	37380	49	
97027	10	37408	35	
10921	63	4	29	
1000	00	»	»	
200	00	200	00	
3890	36	609	64	
1314	54	1485	46	
120	00	»	»	
14892	18	107	82	
42	33	357	67	
32381	04	2764	88	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
3	1	1	Indemnité de voyage et de séjour des membres du Conseil provincial	5000	00
3	1	2	Indemnité au greffier provincial, pour travail extraordinaire	1000	00
3	1	3	Frais de voyage des membres de la Députation permanente, et autres fonctionnaires et employés de la province.	1500	00
3	1	4	Frais des listes du jury, des listes électorales, et autres frais relatifs à la tenue des assemblées électorales	800	00
3	1	5	Frais d'impression du budget et des comptes sommaires de la province, et autres frais relatifs à la session du Conseil provincial	350	00
3	1	6	Traitement d'un huissier et d'un messager du Conseil provincial	1481	40
3	1	7	Dépenses relatives à la conservation des archives de la province	300	00
3	1	8	La moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide archiviste de la province.	1750	00
3	1	9	Achat de livres de jurisprudence à l'usage de la députation permanente du conseil provincial.	100	00
3	1	10	Complément de la part de la province dans les frais des tables décennales de l'état-civil. .	11000	00
3	1	11	Cote-part de la province dans les frais de bureau de la commission provinciale de statistique .	500	00
3	2	1	Entretien ordinaire des bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial.	1000	00
3	2	2	Frais d'assurance de ces bâtiments, contre l'incendie.	158	73
3	2	3	Entretien et achat du mobilier provincial. . .	1000	00
			Total du chapitre 3. . .	25940	13

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées.		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
4824	00	176	00	
1000	00	»	»	
933	50	566	50	
629	02	170	98	
349	55	00	45	
1481	40	»	»	
299	41	00	59	
1625	00	125	00	
92	50	7	50	
11000	00	»	»	
500	00	»	»	
»	»	1000	00	
158	73	»	»	
999	33	00	67	
23892	44	2047	69	

Exposé E.

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
4	1	1	Traitement des ingénieurs et conducteurs en service pour la province.	9100	00
4	1	2	Frais de bureau et de tournée des ingénieurs et frais de voyage extraordinaires des ingénieurs et conducteurs	3866	67
4	2	1	Entretien ordinaire des canaux.	5800	00
4	2	2	Idem du pont sur la Dendre, à Santbergen . .	400	00
4	3	1	Idem des routes provinciales	32460	00
4	3	2	Reconstruction d'un aqueduc sous la route de Gand à Hundelgem.	250	00
4	3	3	Plantation des nouvelles routes provinciales. .	4400	00
4	4	1	Subsides aux communes pour la construction de routes communales.	30000	00
			Total du chapitre 4. . .	86276	67
5		1	Dépenses de l'école provinciale de maternité .	14000	00
5		2	Entretien des bâtiments de ladite école. . .	700	00
5		3	Frais d'assurance idem	63	50
5		4	Dépenses relatives aux mesures sanitaires . .	2000	00
5		5	Subside à la société de médecine de Gand. .	1000	00
			Total du chapitre 5. . .	17763	50

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées.		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
8633	33	466	67	
3407	04	459	63	
5559	00	241	00	
120	00	280	00	
30913	28	1546	72	
250	00	»	»	
3964	23	435	77	
29984	00	16	00	
82830	88	3445	79	
14000	00	»	»	
698	39	1	61	
47	62	15	18	
300	00	1700	00	
1000	00	»	»	
16046	01	1717	49	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
6		1	Entretien des bâtiments de l'église cathédrale de St-Bavon.	2600	00
6		2	Entretien du palais épiscopal	1200	00
6		3	Idem du mobilier dudit palais.	1500	00
6		4	Idem des bâtiments du séminaire épiscopal. .	2000	00
6		5	Subside pour l'assurance contre l'incendie, des bâtiments de l'église cathédrale de St-Bavon.	500	00
6		6	Idem pour l'assurance comme dessus, des bâtiments du séminaire épiscopal.	52	50
6		7	Assurance comme dessus, du palais épiscopal.	40	00
6		8	Subsides aux communes, pour construction, reconstruction, agrandissement et restauration d'églises et de presbytères	28000	00
			Total du chapitre 6. . .	35892	50
7		1	Frais d'entretien d'enfants trouvés, frais de transport de mendiants, indemnité de route aux voyageurs indigents, et subsides aux communes pour entretien de mendiants et d'aliénés.	18000	00
7		2	Entretien et instruction de sourds-muets et d'aveugles	5000	00
7		3	Annuité à l'administration du dépôt de mendicité de Bruges, pour la part de la province dans les dépenses d'acquisition et d'agrandissement des bâtiments de ce dépôt.	3350	00
7		4	Premier tiers du subside accordé aux hospices de Gand, pour travaux à exécuter au petit hôpital de St-Jean	2635	00
			Total du chapitre 7. . .	28985	00

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées.		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
2600	00	»	»	
1198	82	1	18	
1500	00	»	»	
1999	13	00	87	
500	00	»	»	
52	50	»	»	
40	00	»	»	
27900	00	100	00	
35790	45	102	05	
17999	64	00	36	
3266	88	1733	12	
3350	00	»	»	
2635	00	»	»	
27251	52	1733	48	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
8		1	Bourses d'études à des élèves de l'université de Gand	10500	00
8		2	A. Subsides aux communes, pour traitement et indemnité de logement aux instituteurs et pour l'instruction des enfants pauvres.	32000	00
			B. Indemnité aux inspecteurs cantonaux. . .	12900	00
			C. Jetons de présence aux instituteurs assistant aux conférences trimestrielles.	2000	00
			D. Subsides aux communes pour construction et réparation ou ameublement d'écoles. . . .	5000	00
			E. Subside à la caisse de prévoyance des instituteurs primaires	1000	00
			F. Frais des concours des élèves	1000	00
			G. Bourses d'études aux élèves-instituteurs . .	2000	00
8		3	Somme destinée à l'encouragement des beaux-arts.	2100	00
8		4	Subside à la ville d'Audenarde, pour la septième partie des travaux de restauration de son hôtel de ville	2000	00
			Total du chapitre 8. . .	70500	00
9		1	Subsides à des élèves de l'école vétérinaire de l'Etat	1400	00
9		2	Primes pour l'amélioration de la race des chevaux et frais de voyage des commissions d'expertise des étalons.	2074	00
9		3	Un tiers des frais des chambres de commerce. .	1664	20
9		4	Subside pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière	15000	00
			A reporter. . .	20138	20

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées.		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
10050	00	450	00	
24024	18	7975	82	
12732	08	167	92	
111	50	1888	50	
2100	00	2900	00	
1000	00	»	»	
»	»	1000	00	
850	00	1150	00	
2100	00	»	»	
2000	00	»	»	
54967	76	15532	24	
1350	00	50	00	
1198	50	875	50	
1664	17	00	03	
7708	50	7291	50	
11921	17	8217	03	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.	
			Report. . .	20138	20
9		5	Subsides aux communes et aux administrations de bienfaisance, pour premier établissement d'ateliers d'apprentissage de métiers. . . .	5000	00
			Total du chapitre 9. . .	25138	20
10		1	Depenses imprévues	4259	08
10		2	Dernier cinquième du prix d'adjudication de la construction d'une cave, etc., et de l'agrandissement d'une cuisine, à l'école provinciale de maternité	455	00
10		3	Subside à la commune de Nieuwenhove, pour la reconstruction de son presbytère . . .	1000	00
10		4	Idem à la commune de Dickele, pour l'achèvement de sa nouvelle église	500	00
10		5	Restitution à la commune de Westrem-St-Denis, de la moitié des frais d'entretien d'un enfant trouvé, pour les années 1835 à 1840 inclus, payée à la décharge de la province	400	40
10		6	Somme due aux hospices de Gand, pour la moitié des frais d'entretien du même enfant, pendant les années 1841 et 1842.	135	39
10		7	Travaux extraordinaires et urgents, exécutés en 1843, à l'hôtel du gouvernement. . . .	819	72
			Total du chapitre 10. . .	7569	59

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées,		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
11921	17	8217	03	
3025	00	1975	00	
14946	17	10192	03	
1952	12	2306	96	
455	00	»	»	
1000	00	»	»	
500	00	»	»	
400	40	»	»	
135	39	»	»	
»	»	819	72	
4442	91	3126	68	

Digitized by Google

DÉPENSES

CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES allouées au budget.
			RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.	
			Chapitre 1. . .	134435 45
			Id. 2. . .	35145 92
			Id. 3. . .	25940 13
			Id. 4. . .	86276 67
			Id. 5. . .	17763 50
			Id. 6. . .	35892 50
			Id. 7. . .	28985 00
			Id. 8. . .	70500 00
			Id. 9. . .	25138 20
			Id. 10. . .	7569 59
			Total général des dépenses. . .	467646 96

Digitized by Google

PROVINCIALES.

SOMMES dépensées.		SOMMES restant disponibles.		OBSERVATIONS.
97027	10	37408	35	
32381	04	2764	88	
23892	44	2047	69	
82830	88	3445	79	
16046	01	1717	49	
35790	45	102	05	
27251	52	1733	48	
54967	76	15532	24	
14946	17	10192	03	
4442	91	3126	68	
389576	28	78070	68	

Digitized by Google

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes	fr.	457360—88
Dépenses		389376—28
Excédant de recette . . .	fr.	67984—60

Dressé par la Députation permanente du Conseil provincial de la Flandre-Orientale,

Gand, le 8 avril 1848.

Le Président,
AUG. DE COCK.

Par ordonnance :
Le Greffier,
MONTIGNY.

Digitized by Google

ANNEXE N° 5.

PROJET

DE

BUDGET GÉNÉRAL

DES

REVENUS ET MOYENS

ET

DES DÉPENSES

DE LA

PROVINCE DE LA FLANDRE-ORIENTALE,

Pour l'exercice 1849.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
RECETTES.		
CHAPITRE PREMIER.		
Excédant de recettes des années précédentes.		
Excédant de recette des exercices 1847 et antérieurs, après déduction de la somme de fr. 49775—08 qui figure en recette au chapitre premier du budget de 1848	49775	08
Total disponible au 1 janvier 1849. . .	49775	08

Digitized by Google

SOMMES proposées.	OBSERVATIONS.
	RECETTES.
	CHAPITRE PREMIER.
	Le compte final de l'exercice 1845 présente un excédant de recette de . . . . . fr. 67984—60
	Le premier compte de l'exercice 1847 en offre un de. 92731—72
	Ensemble . . fr. 160716—32
	Le deuxième compte de l'exercice 1846 présente un excédant de dépense de . . . . . fr. 22325—15
37910 68	Reste. . . fr. 138391—17
37910 68	Au 31 décembre 1847, il restait à recevoir sur l'exercice 1846. . . . . fr. 83363—66
	Idem sur l'exercice 1847 . . . . . 110212—98
	Ensemble. . fr. 193578—64
	A la même époque, il restait à payer sur l'exercice 1846 . . . . . fr. 60215—74
	Idem sur l'exercice 1847 184068—31
	Ensemble. . fr. 244284—05 fr. 244284—05
	Excédant de dépense à déduire . . fr. 50705—41 f. 50705—41
	Reste disponible sur les exercices 1847 et antérieurs fr. 87685-76
	Il figure en recette au budget de 1848, à titre d'excédant de recette des exercices 1846 et antérieurs . fr. 49775—08
	Reste à porter en recette au présent budget . . fr. 37910—68

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
CHAPITRE II.		
Centimes additionnels.		
Art. 1. Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution foncière.	156369	18
Art. 2. Six centimes additionnels ordinaires sur la contribution personnelle	95651	91
Art. 3. Quatre centimes additionnels extraordinaires sur la contribution foncière, pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la province pour 1849, et pour faire face aux dépenses que la loi organique de l'instruction primaire met à la charge de la province. . . .	104246	12
Art. 4. Deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle, pour faire face aux dépenses que la loi organique de l'instruction primaire met à la charge de la province.	»	»
Art. 5. Deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle, pour complément d'allocation pour les dépenses de l'instruction primaire de l'exercice 1848	»	»
Total du chapitre 2. . .	356267	21

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		CHAPITRE II.
		Centimes additionnels.
136369	18	Art. 1. Calculé sur le produit de l'année précédente.
95395	05	Art. 2. Idem.
		Art. 3. Idem.
104246	12	Art. 4. Pour obtenir le paiement de la somme de fr. 79471—89 qui sera proposée au budget de l'État pour 1849, pour subsides aux communes de cette province, pour les dépenses ordinaires de l'instruction primaire, il est indispensable de porter en dépense dans le présent budget, une allocation en faveur de l'instruction primaire égale au produit de deux centimes sur le principal des contributions foncière et personnelle et du droit de patente; puisque ce paiement est subordonné à cette condition, à laquelle les autres provinces se conforment; et, pour faire face à ladite allocation, il est nécessaire de rétablir les deux centimes additionnels extraordinaires sur la contribution personnelle, qui avaient été supprimés au budget de 1848, par suite de la réduction à fr. 60000—00 du crédit en faveur de l'instruction primaire.
31798	35	
31798	35	
419607	05	Art. 5. Le budget de cette province pour l'exercice 1848 a été approuvé par arrêté royal du 23 novembre 1847, sous la réserve que le conseil provincial porterait par rappel au budget de 1849, le crédit nécessaire pour parfaire l'allocation pour les dépenses de l'instruction primaire de 1848, à une somme égale au produit de deux centimes sur le principal des contributions directes, et pour faire face à ce supplément d'allocation, il est nécessaire de remplacer les deux centimes additionnels supprimés pour 1848, par deux centimes additionnels à percevoir en 1849.
		Du reste, ainsi que le démontre le tableau suivant, la province de la Flandre-Orientale est celle qui perçoit le moindre nombre de centimes additionnels, après la province du Hainaut, qui pourvoit à une partie de ses dépenses au moyen de la part qui lui a été accordée jusqu'en 1854, par la loi du 30 décembre 1843, dans le produit net des droits de navigation sur le canal de Mons à Condé, part qui s'élève pour 1848 à la somme de fr. 95000—00.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.

Digitized by Google

SOMMES proposées.

OBSERVATIONS.

Tableau du nombre de centimes additionnels sur les contributions, perçus au profit des provinces.

PROVINCES.	CENTIMES ADDITIONNELS PERÇUS, EN 1848,		
	Sur la contribution foncière.	Sur la contribution personnelle.	Sur le droit de patente.
Luxembourg. . . .	18 1/2	29	23
Brabant	14	14	»
Anvers.	15	10	1
Namur.	13	13	»
Liége	12	12	6
Limbourg.	11	11	»
Flandre-Occidentale .	11	11	»
Flandre-Orientale . .	10	6	»
Hainaut	7	7	»

Digitized by Google

INDICATIONS.		MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
CHAPITRE III.			
SECTION 1.			
Revenus des routes provinciales et des objets dont l'administration est confiée à la province.			
Art. 1. Produit des barrières des routes provinciales :			
Route d'Audenarde à Deynze, trois barrières.	fr. 3975—00		
Idem d'Alost à Audenarde, six id. . . .	7025—00		
Idem de St-Nicolas vers Hulst, deux id.	2550—00		
Idem de Termonde à Malines, deux id.	605—00		
Idem de Renaix à Tournay, une id. . .	950—00		
Idem de Gand à Hundelgem, quatre id.	6700—00		
Idem de Lokeren à Oosterzeele, cinq id.	3450—00		
Idem de St-Nicolas à Kieldrecht, trois id.	3550—00		
Idem de Renaix à Berchem, deux id. . .	1400—00		
Idem de Thielt à Eecloo, quatre id. . .	2400—00		
	Fr. 32605—00	36580	00
Art. 2. Produit des droits à l'écluse du Rabot sur la Lieve		925	00
Art. 3. Produit des droits de passage au pont de Santbergen	fr. 1000—00		
Idem au pont de la Lieve.	60—00		
	Fr. 1060—00	1385	00
Art. 4. Produit des herbages croissant sur les talus des canaux de la Langeleede et de la Lieve . . .		167	00
Art. 5. Produit de la location de deux parcelles de terrain dépendant du canal de la Langeleede. . . .		14	12
Total de la section 1. . .		39071	12

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
32605	00	CHAPITRE III.
925	00	SECTION I.
		Art. 1. Calculé sur le produit de la dernière location.
		Art. 2. Idem.
1060	00	Art. 3. Idem.
167	00	Art. 4. Idem.
14	12	Art. 5. Produit d'après les baux.
34771	00	

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
SECTION II.	
Revenus incertains et variables.	
Art. 1. Indemnité de casernement de la gendarmerie .	4400 00
Art. 2. Sommes à fournir par les communes pour la construction des routes provinciales	3239 99
Total de la section 2. . .	7639 99
Idem de la section 1. . .	39071 12
Total du chapitre 3. . .	46711 11
Idem du chapitre 2. . .	356267 21
Idem du chapitre 1. . .	49775 08
Total général des recettes. . .	452753 40

Digitized by Google

SOMMES proposées.	OBSERVATIONS.
	SECTION II.
4400 00	Art. 1. Calculé d'après le produit de l'année précédente.
3239 99	Art. 2. A payer par la ville de Lokeren, pour le dixième
— —	quinzième de son contingent dans les frais d'établisse-
7639 99	ment de la route de Lokeren à Oosterzeele. fr. 1666—66
34771 12	Idem par la commune de Wetteren, pour le
— —	dixième douzième comme dessus. . . . 750—00
42411 11	Idem par la commune de Calcken, idem. 506—08
419607 05	Idem par la commune d'Overmeire, pour der-
37910 68	nier dixième comme dessus . . . . . 317—25
— —	— — — —
499928 84	Total. . . fr. 3239—99

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
DÉPENSES.		
CHAPITRE PREMIER.		
SECTION I.		
Art. 1. Traitement des éclusiers de la Lieve et de la Langeleede	800	00
Art. 2. Contributions à charge de la province. . . .	50	00
Art. 3. Indemnité au directeur du trésor, du chef de la comptabilité provinciale	1058	20
Art. 4. Remboursement au trésor, des frais de perception des recettes provinciales	6600	00
Total de la section 1. . .	8508	20
SECTION II.		
Art. 1. Service de l'emprunt provincial autorisé par arrêté royal du 24 août 1844		
A. Une année d'intérêt à 4 1/2 p. °/°. fr. 87750—00		
B. Commission de 1/2 p. °/° de la banque de Flandre, pour le paiement . . . . . 438—75		
Fr. 88188—75	88188	75
Art. 2. Quatrième cinquième de la somme de fr. 32120-06 qui était restée due par la province à l'Etat, du chef de fournitures de grains faites en 1817.	6424	01
Total de la section 2. . .	94612	76
Total de la section 1. . .	8508	20
Total du chapitre 1. . .	103120	96

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		DÉPENSES.
		CHAPITRE PREMIER.
		SECTION I.
800	00	Art. 1. Allocation annuelle.
50	00	Art. 2. Idem.
1058	20	Art. 3. Idem.
7000	00	Art. 4. A raison d'un et demi pour cent, il reviendrait au trésor fr. 6930—28. On propose une somme de 7000 francs, pour le cas où les recettes dépasseraient leur évaluation.
8908	20	
		SECTION II.
88188	75	Art. 1. D'après les conditions de l'emprunt.
6424	01	Art. 2. Même allocation que pour l'année précédente.
94612	76	
8908	20	
103520	96	

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
CHAPITRE II.	
SECTION I.	
Art. 1. Menues dépenses et frais de prétoire de la cour d'assises et des tribunaux de première instance, de commerce, de simple police et des justices de paix.	
Cour d'assises . . . . . fr. 1100—53	
Tribunaux de première instance . . . . 5192—59	
Idem de commerce . . . . . 2198—94	
Idem de paix et de simple police . . . 2433—86	
Fr. 10925—92	10925 92
Art. 2. Frais des commissions administratives des prisons de Termonde et d'Audenarde.	1200 00
Art. 3. Subsides aux bureaux de consultation gratuite.	400 00
Total de la section 1. . .	12525 92
SECTION II.	
Art. 1. Abonnement pour l'entretien des bâtiments et du mobilier des maisons d'arrêt de Gand, Audenarde et Termonde	4000 00
Art. 2. Entretien des bâtiments et du mobilier des tribunaux:	
A. Cour d'assises . . . . . 600—00	
B. Tribunal de première instance de Gand. 800—00	
C. Idem d'Audenarde. . . . . 600—00	
D. Idem de Termonde . . . . . 700—00	
A reporter. . fr. 2700—00	4000 00

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		CHAPITRE II.
		SECTION I.
10925	92	Art. 1. Allocation annuelle.
1200	00	Art. 2. Idem.
400	00	Art. 3. Idem.
12525	92	
		SECTION II.
		Art. 1. Allocation annuelle.
		Art. 2.
4000	00	A. Le nombre des locaux occupés par la Cour d'assises est beaucoup plus grand que lorsqu'elle siégeait à l'hôtel-de-ville, et une augmentation est nécessaire pour leur entretien. Cette augmentation est portée à 100 fr.
		B. L'observation qui précède s'applique également au tribunal de première instance de Gand, dont les chambres civile et correctionnelle occupaient les mêmes places dans l'ancien palais de justice. Une augmentation de
4000	00	fr. 400 est jugée nécessaire.
		C. Même allocation que pour l'année précédente.
		D. Idem.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
Report. . . fr. 2700—00	4000	00
E. Idem de commerce de Gand. . . . . 250—00		
F. Idem de St-Nicolas . . . . . 100—00		
Fr. 3050—00	2500	00
Art. 3. Complément du mobilier du tribunal de première instance de Gand	»	»
Art. 4. Complément du mobilier du tribunal de commerce de Gand.	»	»
Art. 5. Complément du mobilier du tribunal de commerce de St-Nicolas	»	»
Art. 6. Grosses réparations des toitures des bâtiments du tribunal de première instance d'Audenarde et peinturage à l'huile des façades de ces bâtiments. . .	»	»
Total de la section 2. . .	6500	00
SECTION III.		
Art. 1. Frais de casernement de la gendarmerie. . .	18700	00
Art. 2. Menues dépenses relatives à la sûreté publique .	400	00
Total de la section 3. . .	19100	00
Total de la section 2. . .	6500	00
Total de la section 1. . .	12525	92
Total du chapitre 2. . .	38125	92

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
4000	00	
		E. Vu le plus grand nombre de locaux occupés par ce tribunal, une augmentation est aussi nécessaire; elle est portée à fr. 50.
3050	00	F. Même allocation que pour l'année précédente.
		Art. 3. Cette somme est destinée à l'acquisition des objets réclamés par le tribunal, pour compléter son mobilier.
927	00	
		Art. 4. Idem.
232	00	Art. 5. Cette somme est destinée à l'acquisition des objets nécessaires pour compléter l'ameublement des nouveaux locaux qui ont été appropriés pour ce tribunal, dans l'ancienne maison-de-ville de St-Nicolas, locaux dont l'usage a été concédé gratuitement par la ville.
612	00	
700	00	Art. 6. Les réparations aux toitures sont estimées à fr. 400, et le renouvellement du peinturage des façades à 300 francs.
—	—	
9521	00	

SECTION III.

18700	00	Art. 1. Même allocation que pour l'année précédente.
400	00	Art. 2. Idem.
19100	00	
9521	00	
12525	92	
41146	92	

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
CHAPITRE III.	
SECTION I.	
Art. 1. Indemnité de voyage et de séjour des membres du Conseil provincial	5000 00
Art. 2. Indemnité au greffier provincial pour travail extraordinaire	1000 00
Art. 3. Frais de voyage des membres de la députation permanente du Conseil provincial et autres fonctionnaires et employés de la province	1500 00
Art. 4. Frais des listes du jury, des listes électorales et autres frais relatifs à la tenue des assemblées électorales	800 00
Art. 5. Frais d'impression du budget et des comptes sommaires de la province et autres frais relatifs à la session du Conseil provincial	350 00
Art. 6. Traitement d'un huissier et d'un messager du Conseil provincial	1481 40
Art. 7. Dépenses relatives à la conservation des archives de la province	500 00
Art. 8. Moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide-archiviste de la province.	1750 00
Art. 9. Achat de livres de jurisprudence à l'usage de la députation permanente du Conseil provincial . .	100 00
Art. 10. Cote-part de la province dans les frais de bureau de la Commission provinciale de statistique. .	500 00
Total de la section 1. . .	12981 40

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		CHAPITRE III.
		SECTION I.
5000	00	Art. 1. Même allocation que pour l'année précédente.
1000	00	Art. 2. Idem.
1500	00	Art. 3. Idem.
800	00	Art. 4. Idem.
350	00	Art. 5. Idem.
1481	40	Art. 6. Idem.
500	00	Art. 7. Idem.
1750	00	Art. 8. Idem.
100	00	Art. 9. Idem.
500	00	Art. 10. Idem.
12981	40	

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
SECTION II.	
Art. 1. Frais d'assurance contre l'incendie des bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial	158 73
Art. 2. Entretien et achat du mobilier provincial . . .	1000 00
Total de la section 2. . .	1158 73
Idem de la section 1. . .	12981 40
Total du chapitre 3. . .	14140 13
CHAPITRE IV.	
SECTION I.	
Art. 1. Traitement des ingénieurs et conducteurs en service pour la province :	
Un ingénieur de deuxième classe . . fr. 3200—00	
Deux conducteurs de première classe. . 4800—00	
Un conducteur de troisième classe. . . 1500—00	
Fr. 9500—00	9500 00
Art. 2. Frais de bureau et de tournée des ingénieurs et frais de voyages extraordinaires des ingénieurs et conducteurs	
A. Cote-part de la province dans les frais de bureau et de déplacement de l'ingénieur en chef. fr. 1666—67	
B. Frais de bureau et de déplacement de l'ingénieur en service pour la province. . . 1300—00	
C. Frais de voyages extraordinaires des ingénieurs et conducteurs. . . . . 1000—00	
Fr. 3966—67	3966 67
Total de la section 1. . .	13466 67

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		SECTION II.
158	73	Art. 1. Même allocation que pour l'année précédente.
1000	00	Art. 2. Idem.
1158	73	
12981	40	
14140	13	
		CHAPITRE IV.
		SECTION I.
9500	00	Art. 1. Allocation annuelle.
3966	67	Art. 2. Idem.
13466	67	

Digitized by Google

INDICATIONS.		MONTANT approximatif pour l'année précédente.
SECTION II.		
Rivières et canaux.		
Art. 1. Entretien ordinaire des canaux :		
Canal de la Haute-Lieve	fr. 959—00	
Canal de la Langeleede	1200—00	
	fr. 2159—00	2179 00
Art. 2. Entretien du pont construit par la province sur la Dendre, à Santbergen.		200 00
Total de la section 2 . .		2379 00

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		SECTION II.
		Rivières et canaux.
2159	00	Art. 1. L'entretien de ces canaux a été entrepris pour cette somme et pour 3 ans, à commencer de 1848.
200	00	Art. 2. Même allocation que pour l'année précédente.
2359	00	

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
SECTION III.	
Routes provinciales.	
Art. 1. Entretien ordinaire des routes provinciales:	
Route d'Alost à Audenarde. . . . . fr. 7488—00	
Idem d'Audenarde à Deynze . . . . . 3349—00	
Idem de Termonde vers Malines . . . . 1616—00	
Idem de St-Nicolas vers Hulst. . . . . 1920—00	
Idem de Renaix vers Tournai. . . . . 600—00	
Idem de Gand à Hundelgem . . . . . 3079—00	
Idem de Thielt à Eecloo . . . . . 2498—00	
Idem de St-Nicolas à Kieldrecht. . . . 2846—00	
Idem de Lokeren à Oosterzeele . . . . 3049—00	
Idem de Renaix à Berchem. . . . . 2295—00	
Fr. 28740—00	31860 00
Art. 2. Travaux de restauration extrordinaire de la chaussée de la route provinciale d'Audenarde à Deynze. .	» »
Art. 3. Achèvement de la plantation de la route d'Alost à Audenarde.	» »
Total de la section 3. . .	31860 00

Digitized by Google

SOMMES proposées.	OBSERVATIONS.
	SECTION III.
	Routes provinciales.
28740 00	Art. 1. L'entretien de ces routes a été entrepris pour cette somme et pour 3 ans, à commencer de 1848.
2500 00	Art. 2. Cette route ayant été beaucoup plus fréquentée que précédemment, il est nécessaire d'y relever le
664 00	pavé sur une superficie de onze mille mètres et d'y
— — —	faire 440 mètres de pavage à neuf; mais ces tra-
31904 00	vaux qui sont estimés à 4980 francs, peuvent être répartis sur deux exercices.
	Art. 3. Pour compléter la plantation entre Leupegem et Oombergen. La dépense est estimée à 830 francs, mais le dernier cinquième du prix, n'étant exigible que deux ans après la réception provisoire de la plantation, ne pourrait pas être imputé sur l'exercice 1849.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
SECTION IV.	
Art. 1. Subside pour la construction de routes communales:	
A. Dernier sixième du subside de 20,004 francs accordé par le conseil provincial pour la construction de la route de Sottegem à Nederbrakel. . fr.	3334—00
B. Dernier cinquième du subside accordé, comme dessus, pour la construction de la route d'Erpe à Wichelen.	2000—00
C. Dernier cinquième du subside accordé, comme dessus, pour la construction de la route d'Ertvelde à Wachtebeke.	4000—00
D. Dernier cinquième du subside accordé, comme dessus, pour la construction de la route d'Oosterzeele à Dickelvenne . . .	2000—00
E. Dernier cinquième du subside accordé, comme dessus, pour la construction de la route d'Alost vers Vilvoorde. . . .	2000—00
F. Quatrième cinquième du subside accordé, comme dessus, pour la construction de la route de Maldegem à Aeltre	3000—00
G. Troisième sixième du subside accordé, comme dessus, pour la construction d'une route de Bassevelde à la route d'Ertvelde à Bouchaute	1000—00
H. Troisième huitième du subside accordé, comme dessus, pour la construction de la route de Berchem à Audenarde. . . .	2000—00
I. Deuxième cinquième du subside accordé, comme dessus, à la commune de Nazareth, pour le pavement du chemin conduisant de cette commune à la route de Gand vers Courtrai	2000—00
A reporter. . . fr.	21334—00

Digitized by Google

SOMMES proposées.	OBSERVATIONS.
	SECTION IV.
	Art. 1.
	A. Ce subside a été accordé par le conseil provincial, le 24 juillet 1840. Les trois premiers sixièmes ont été payés sur les budgets de 1844, 1845 et 1846. Les quatrième et cinquième sixièmes sont imputables sur les exercices 1847 et 1848.
	B. Ce subside a été accordé le 20 juillet 1843. Les quatre premiers cinquièmes ont été imputés sur les exercices 1845, 1846, 1847 et 1848.
	C. Ce subside a été accordé le 11 juillet 1844. Les quatre premiers cinquièmes ont été imputés sur les exercices 1845, 1846, 1847 et 1848.
	D. Ce subside a été accordé le 11 juillet 1844. Les quatre premiers cinquièmes ont été imputés sur les exercices 1845, 1846, 1847 et 1848.
	E. Ce subside a été accordé le 12 juillet 1844. Les quatre premiers cinqnièmes ont été imputés sur les exercices 1845, 1846, 1847 et 1848.
	F. Ce subside a été accordé le 16 juillet 1844. Les trois premiers cinquièmes ont été imputés sur les exercices 1846, 1847 et 1848.
	G. Ce subside a été accordé le 15 juillet 1846. Les deux premiers sixièmes ont été imputés sur les exercices 1847 et 1848.
	H. Ce subside a été accordé le 10 juillet 1846. Les deux premiers huitièmes ont été imputés sur les exercices 1847 et 1848.
	I. Ce subside a été accordé le 16 juillet 1847. Le premier cinquième est imputable sur le budget de 1848.

Digitized by Google

INDICATIONS.		MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
Report. . . fr.	21334—00		
K. Deuxième cinquième du subside accordé, comme dessus, à la ville de Lokeren, pour l'ouverture de communications avec le chemin de fer du pays de Waes	2000—00		
L. Deuxième à-compte du subside de 9937 francs, pour l'établissement d'une route de Gavere à la route de Gand à Hundelgem.	3000—00		
Fr.	26334—00		
M. Subsides à accorder.	16666—00		
Fr.	43000—00	50000	00
Total de la section 4. . .		50000	00
Total de la section 3. . .		31860	00
Total de la section 2. . .		2379	00
Total de la section 1. . .		13466	67
Total du chapitre 4. . .		97705	67

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		K. Ce subside a été accordé le 16 juillet 1847, le premier cinquième est imputable sur l'exercice 1848.
		L. Le 23 juillet 1846, le conseil provincial avait accordé un subside de 18000 francs, pour l'établissement de cette route, depuis la limite de Gavere jusqu'à Gontrode. Le projet ayant été réduit à la partie comprise entre Gavere et la route de Gand à Hundelgem,
43000	00	le conseil, dans sa séance du 14 juillet 1847, a décidé
— — —	—	que le subside serait réduit proportionnellement soit à
43000	00	9937 francs. Par dépêche du 19 février 1848, M. le Mi-
31904	00	nistre de l'Intérieur a fait connaître que l'Etat con-
2359	00	tribuerait dans la dépense pour 37,818 francs, fesant
13466	67	avec le subside de la province, la moitié du montant
— — —	—	de l'estimation qui est de 95,511 francs. Il est à sup-
90729	67	poser que l'établissement de cette communication sera entrepris très-prochainement. Le premier à-compte sur le subside de la province serait imputé sur les 3000 francs, réservés pour ladite route sur l'allocation de 1847.
		M. La situation financière de la province ne permet pas de proposer une plus forte allocation; d'ailleurs une partie des subsides à accorder pourrait être reportée sur l'exercice 1850, qui n'est engagé que pour 13,937 francs.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
CHAPITRE V.	
Service médical.	
Art. 1. Dépenses de l'école provinciale de maternité. .	14000 00
Art. 2. Entretien des bâtiments de ladite école . . .	700 00
Art. 3. Frais d'assurance Idem.	47 62
Art. 4. Dépenses relatives aux mesures sanitaires. . .	2000 00
Art. 5. Subside à la société de médecine de Gand . .	1000 00
Total du chapitre 5. . .	17747 62
CHAPITRE VI.	
Culte.	
Art. 1. Entretien des bâtiments de l'église cathédrale de St-Bavon	2600 00
Art. 2. Entretien du palais épiscopal	1200 00
Art. 3. Idem du mobilier dudit palais	1500 00
Art. 4. Idem des bâtiments du séminaire épiscopal . .	2000 00
Art. 5. Subside à la fabrique de l'église cathédrale de St-Bavon, pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments de ladite église	500 00
Art. 6. Idem pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments du séminaire épiscopal.	32 50
Art. 7. Assurance contre l'incendie du palais épiscopal.	109 50
Art 8. Subsides aux communes pour construction, reconstruction, agrandissement et restauration d'églises et de presbytères :	
A. Quatrième à-compte du subside de 9000 francs, accordé par le conseil provincial, pour la construction de l'église de St-Amand, dans la commune d'Oostacker . . . . . fr. 2000—00	
A reporter. . fr. 2000—00	7961

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		CHAPITRE V.
		Service médical.
14000	00	Art. 1. Allocation annuelle.
700	00	Art. 2. Idem.
47	62	Art. 3. Idem.
2000	00	Art. 4. Idem.
1000	00	Art. 5. Idem.
17747	62	
		CHAPITRE VI.
		Culte.
2600	00	Art. 1. Allocation annuelle.
1200	00	Art. 2. Idem.
1500	00	Art. 3. Idem.
2000	00	Art. 4. Idem.
500	00	Art. 5. Idem.
52	50	Art. 6. Idem.
109	20	Art 7. Idem.
		Art 8.
7961	70	A Ce subside a été accordé le 8 juillet 1843. Une somme de 6000 francs a été imputée sur les exercices 1846, 1847 et 1848.

Digitized by Google

INDICATIONS.		MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
Report . . fr.	2000 – 00	7961	70
B. Solde du subside de 5000 francs, accordé comme dessus, pour la reconstruction de l'église de Waerbeke	1000—00		
C. Solde du subside de 8000 francs, accordé comme dessus, pour la reconstruction de l'église de Kemseke.	2000—00		
D. Deuxième à-compte du subside de 5500 francs, accordé comme dessus, pour la reconstruction de l'église de Meire. . . .	2000—00		
E. Deuxième à-compte du subside de 8000 francs, accordé comme dessus, pour la reconstruction de l'église de la Clinge. . .	3000—00		
F. Deuxième tiers d'un nouveau subside de 6000 francs, accordé comme dessus, pour la construction d'une seconde église à St-Nicolas.	2000—00		
G. Solde d'un second subside de 2000 francs, accordé en vertu d'autorisation du conseil provincial, pour la reconstruction de l'église de Leerne-St-Martin.	1000—00		
H. Solde d'un troisième subside de 2000 francs, accordé comme dessus, pour la reconstruction de l'église de St-Denis-Westrem	1000—00		
I. Solde d'un subside de 2000 francs, accordé comme dessus, pour l'achèvement de l'église de Nukerke	1000—00		
K. Solde du subside de 3000 francs accordé, comme dessus, pour la construction du presbytère de la paroisse de St-Hermès, à Renaix.	1500—00		
A reporter. . . fr.	16500—00	7961	70

Digitized by Google

SOMMES proposées.	OBSERVATIONS.
7961 70	
	B. Ce subside a été accordé le 10 juillet 1846. Une somme de 4000 francs a été imputée sur les exercices 1847 et 1848.
	C. Ce subside a été accordé le 9 juillet 1846. Une somme de 6000 francs a été imputée sur les exercices 1847 et 1848.
	D. Ce subside a été accordé le 21 juillet 1847. Un premier à-compte de 1500 francs a été imputé sur le budget de 1848.
	E. Ce subside a été accordé le 9 juillet 1847. Un premier à-compte de 2000 francs a été imputé sur le budget de 1848.
	F. Ce subside a été accordé le 13 juillet 1847. Le premier tiers a été imputé sur l'exercice 1848.
	G. Ce subside a été accordé en vertu d'autorisation du conseil provincial en date du 8 juillet 1847. Une somme de 1000 francs a été imputée sur l'exercice 1848.
	H. Ce subside a été accordé en vertu d'autorisation du conseil provincial du 21 juillet 1847. Une somme de 1000 francs a été imputée sur l'exercice 1848.
	I. Ce subside a été accordé en vertu d'autorisation du conseil provincial en date du 21 juillet 1847. Une somme de 1000 francs a été imputée sur l'exercice 1848.
7961 70	K. Le 15 juillet 1847, le conseil provincial a autorisé l'allocation d'un subside de 3000 francs. Une somme de 1500 francs a été réservée sur le budget de 1848, pour le paiement de la première moitié.

Digitized by Google

INDICATIONS.		MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
Report. . . fr.	16500—00	7961	70
L. Solde du subside de 2000 francs, accordé par le conseil provincial pour l'acquisition du presbytère de St-Gilles-Waes. . . .	1000—00		
M. Solde du subside de 1000 francs, accordé comme dessus, pour l'agrandissement du presbytère de Mullem.	500—00		
Fr.	18000—00		
Subsides à accorder	7000—00		
Fr.	25000—00	40000	00
Total du chapitre 6. . .		47961	70
CHAPITRE VII.			
Service de bienfaisance.			
Art. 1. Frais d'entretien des enfants trouvés		15000	00
Art. 2. Remboursement des indemnités de route payées aux voyageurs indigents		2000	00
Art. 3. Subsides aux communes pour entretien de mendiants et d'aliénés		4000	00
Art. 4. Entretien et instruction de sourds-muets et d'aveugles		6500	00
Art. 5. Annuité à payer à l'administration du dépôt de mendicité de Bruges, pour la part de la province dans les dépenses d'acquisition et d'agrandissement des bâtiments de ce dépôt		3350	00
Art. 6. Subside à la société de St-François Regis, pour faciliter le mariage des indigents et la légitimation de leurs enfants naturels.		300	00
Total du chapitre 7. . .		31150	00

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
7961	70	L. Ce subside a été accordé par le conseil provincial, le 13 juillet 1847. Une somme de 1000 francs a été imputée sur l'exercice 1848.
		M. Ce subside a été accordé par le conseil provincial, le 7 juillet 1847. Une somme de 500 francs a été imputée sur l'exercice 1848.
		Les nouveaux travaux, pour lesquels des subsides sont réclamés jusqu'ici, consistent dans la reconstruction de l'église d'Ertvelde, la reconstruction de la façade principale de l'église de St-Paul, la restauration de la toiture de l'église de Cherscamp, des réparations à l'église
25000	00	de Ronsele et la reconstruction partielle du presbytère
———	—	d'Audegem. La dépense de ces travaux est estimée à
32961	70	la somme totale de 54,870 francs. On pense donc
———	—	qu'une somme de 7000 francs, suffira au paiement de la portion imputable sur l'exercice 1848, des subsides qui seraient accordés. En 1846, les exercices suivants se trouvaient engagés par des subsides accordés, pour une somme de 38,550 francs. En 1847, les sub-
15000	00	sides à imputer sur les exercices suivants s'élevaient
2000	00	à 29,750 francs. En 1848, les exercices suivants ne sont plus engagés que pour 26,000 francs, dont 18,000
4000	00	francs à imputer sur le présent budget, et 8000 francs sur celui de 1850.
6500	00	
		CHAPITRE VII.
		Service de bienfaisance.
		Art. 1. Même allocation que pour l'année précédente.
		Art. 2. Idem.
3350	00	Art. 3. Idem.
		Art. 4. Idem.
		Art. 5. Cette annuité doit être payée pendant 16 ans, à
300	00	compter de 1843, d'après la résolution du conseil pro-
———	—	vincial en date du 13 juillet 1842.
31150	00	Art. 6. Allocation annuelle.

Digitized by Google

INDICATIONS.		MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
CHAPITRE VIII.			
Instruction publique, arts et sciences.			
Art. 1. Pour trente-cinq bourses de 300 francs chacune, à accorder à des élèves de l'université de Gand. .		10500	00
Art. 2. Dépenses de l'instruction primaire:			
A. Subsides aux communes pour les dépenses ordinaires de l'instruction primaire.	fr. 50900—00		
B. Indemnités aux inspecteurs cantonaux. .	12900—00		
C. Jetons de présence aux instituteurs assistant aux conférences trimestrielles. .	2000—00		
D. Subsides aux communes pour construction, restauration et ameublement de bâtiments d'école	15000—00		
E. Subside à la caisse de prévoyance des instituteurs primaires.	1000—00		
F. Frais des concours	1000—00		
G. Bourses d'études aux élèves instituteurs.	5000—00		
H. Subsides aux écoles-manufactures . . .	5000—00		
Fr.	92800—00	60000	00
Art. 3. Somme destinée à l'encouragement des beaux-arts.		2100	00
Art. 4. Subside à la ville d'Audenarde, pour la continuation des travaux de restauration de son hôtel-de-ville.		»	»
Total du chapitre 8 . . .		72600	00

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		CHAPITRE VIII.
		Instruction publique, arts et sciences.
		Art. 1. Même allocation que pour l'année précédente.
10500	00	Art. 2. Porté à une somme équivalente au produit de 2 centimes additionnels au principal des contributions directes, par suite du principe admis par le Gouvernement et la législature, de subordonner à la condition de cette allocation, le concours de l'Etat dans les dépenses de l'instruction primaire. La somme à suppléer par l'état pour les dépenses ordinaires portées sous la lettre A, est calculée, pour 1849, à fr. 79471 – 89. Les allocations portées sous les lettres B, C, D, E, F, G et H, sont conformes à celles accordées au budget de 1847. Celle portée sous la lettre A dépasse l'allocation de 1847 de 400 francs, pour atteindre le chiffre du produit de deux centimes additionnels au principal des contributions directes.
		Art. 3. Même allocation que pour l'année précédente.
92800	00	Art. 4. Le 13 juillet 1847, le conseil provincial a accordé à la ville d'Audenarde, un subside dont il a abandonné la fixation à la députation, sous la condition toutefois
2100	00	qu'il ne pourrait pas s'élever à plus du sixième de la
1750	00	dépense à faire en 1848, et, en aucun cas à plus de 2000 francs. Le conseil s'est en même temps engagé
—	—	à continuer ce subside, encore pendant trois ans. La
107150	00	somme allouée pour ces travaux au budget de la ville d'Audenarde pour 1848, étant de 10,500 francs, le subside provincial a été fixé à 1750 francs, et imputé en vertu de l'autorisation du conseil, sur l'article des dépenses imprévues. On porte une semblable allocation pour 1849, attendu qu'il reste à pourvoir à une dépense d'environ 32,000 francs.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.	
CHAPITRE IX.		
Agriculture et commerce.		
Art. 1. Subsides aux élèves de l'école vétérinaire de l'Etat.	1400	00
Art. 2. Primes pour l'amélioration de la race des chevaux, et frais de voyage et autres des commissions d'expertise des étalons	2074	00
Art. 3. Primes pour l'amélioration de la race bovine et frais de voyage et autres des commissions d'expertise des taureaux et génisses	2500	00
Art. 4. Un tiers à charge de la province des frais des chambres de commerce	1664	20
Art. 5. Subside pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière	17000	00
Total du chapitre 9. . .	24638	20

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
		CHAPITRE IX.
		Agriculture et commerce.
1400	00	Art. 1. Même allocation que pour l'année précédente.
2074	00	Art. 2. Idem.
2500	00	Art. 3. Idem.
1664	20	Art. 4. Idem.
7000	00	Art. 5. La situation financière de la province ne permet pas de proposer une plus forte allocation.
14638	20	

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente	
CHAPITRE X.		
Dépenses imprévues et rappels.		
Art. 1. Dépenses imprévues.	5234	96
Art. 2. Crédit nécessaire pour parfaire l'allocation pour les dépenses de l'instruction primaire de l'année 1848.	»	»
Art. 3. Complément de la part de la province dans les frais d'entretien pendant l'année 1846, des enfants trouvés	»	»
Art. 4. Complément comme dessus pour l'année 1847. .	»	»
Art. 5. Somme restant à rembourser aux communes pour indemnité de route payées aux voyageurs indigents en 1847	»	»
Art. 6. Somme restant à payer pour appropriation et ameublement des locaux à l'usage des tribunaux de première instance et de commerce de Gand . . .	»	»
Art. 7. Complément des menues dépenses du tribunal d'Audenarde pour les années 1843 et 1844. . . .	»	»
Dépenses de 1848.	328	24
Total du chapitre 10. . .	5563	20

Digitized by Google

SOMMES proposées.	OBSERVATIONS.
	CHAPITRE X.
	Dépenses imprévues et rappels.
3405 24	Art. 1. Cette somme est destinée au paiement des dépenses éventuelles pour lesquelles il n'existe pas d'allocation spéciale.
32800 00	Art. 2. Proposé par suite de l'arrêté royal du 23 novembre 1847, qui subordonne à la condition de cette allocation le paiement de la somme de fr. 79,471-89, accordée sur les fonds de l'Etat, pour subsides aux communes de
2847 46	cette province pour les dépenses ordinaires de l'instruc-
531 89	tion primaire pour 1848.
	Art. 3. La dépense s'est élevée à la somme de fr. 49879-30, l'Etat ayant accordé un subside de 17600 fr. il est resté
2270 93	à charge de la province et des communes une somme de. . . . . fr. 32279—30
	Soit pour la moitié à charge de la province. 16139—65
4775 22	Il a été payé sur le budget de 1846. . . 13292—19
	Il reste à payer. . . . . 2847—46
112 90	Art. 4. La dépense s'est élevée à fr. 49583—77. L'Etat y a contribué par un subside de 18,520 fr. et il est resté à charge de la
» »	province et des communes fr. 31,063—77 soit pour la moitié à
46743 64	charge de la province . . . . . fr. 15531—89
	Il a été payé sur le budget de 1847. . . . 15000—00
	Il reste à payer. . . . . fr. 531—89
	Art. 5. La dépense s'est elevée à la somme de fr. 4245—78. Il a été payé sur le budget de 1847 fr. 1974—85 et il reste à payer fr. 2270—93.
	Art. 6. Les dépenses avaient été évaluées à la somme de 28,650 fr. Elles ne se sont élevées qu'à fr. 24775—22. Il a été payé sur la somme de 20,000 francs, allouée au budget de 1846, celle de francs 19999—82, et il reste à payer fr. 4775—22. Les états détaillés des sommes payées et de celles restant à payer sont joints aux pièces à l'appui du present budget.
	Art. 7. Ce déficit est justifié aux termes des instructions, par le compte produit par M. le Président du tribunal d'Audenarde, de l'emploi de la somme mise à sa disposition pour les mêmes dépenses des années 1843 et 1844.

Digitized by Google

INDICATIONS.	MONTANT approximatif pour l'année précédente.
RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.	
Chapitre 1. . .	103120 96
Id. 2. . .	38125 92
Id. 3. . .	14140 13
Id. 4. . .	97705 67
Id. 5. . .	17747 62
Id. 6. . .	47961 70
Id. 7. . .	31150 [illegible]
Id. 8. . .	72600 [illegible]
Id. 9. . .	24638 [illegible]
Id. 10. . .	5563 [illegible]
Total général des dépenses. . .	452753 [illegible]
Balance.	
Recettes. . .	452753 [illegible]
Dépenses. . .	452753 [illegible]
Excédant. . .	» »

Digitized by Google

SOMMES proposées.		OBSERVATIONS.
103520	96	
41146	92	
14140	13	
90729	67	
17747	62	
32961	70	
31150	00	
107150	00	
14638	20	
46743	64	
499928	84	*Ainsi proposé par la Députation permanente du Conseil provincial de la Flandre-Orientale, le présent projet de budget pour l'exercice* 1849, *montant à la somme de* QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT FRANCS QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIMES.
499928	84	
499928	84	
»	»	

Gand, le 27 mai 1848.

Le Président,
AUG. DE COCK.

Par ordonnance :
Le Greffier, MONTIGNY.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

POPULATION.

	Pages.
§ I. Recensement.	5
II. Mouvement de l'état-civil.	28
III. Déclarations d'indigénat.	37
IV. Registres de l'état-civil.	37

CHAPITRE II.

ORGANISATION DES CHAMBRES LÉGISLATIVES.

§ I. Listes électorales.	38
II. Eligibles au sénat.	42
III. Elections de 1847.	43

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

§ I. Listes électorales.	44
II. Actes de la députation permanente.	46
III. Comptabilité provinciale.	51
Situation financière de la province.	58
IV. Emprunt provincial.	54

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

§ I Circonscription territoriale. 56
II. Elections communales. 56
III. Personnel des bourgmestres, échevins, secrétaires et receveurs communaux. 58
IV. Biens communaux. 60
V. Impositions communales. 66
VI. Comptabilité communale. 69
VII. Dettes des villes et communes. 72

CHAPITRE V.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

§ I. Hospices et bureaux de bienfaisance. 82
II. Etat général de l'indigence. 100
III. Ateliers de charité et écoles de travail. 103
IV. Institut des sourds-muets. 116
V. Ecole provinciale de maternité. 116
VI. Société de charité maternelle. 117
VII. Société de St-Francois Régis. 118
VIII. Refuge pour les filles repenties. 119
IX Enfants trouvés, abandonnés et orphelins. 119
X. Dépôts de mendicité. 120
XI. Monts de piété. 121

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

CULTES.

§ I. Culte catholique.
Circonscription. 123
Personnel. 123
Fabriques d'églises. 123
Edifices du culte. 126
II. Séminaire épiscopal. 135
III. Cultes divers. 135

CHAPITRE VII.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

§ I. Instruction primaire. 136
Ecoles communales et adoptées. 137
Elèves des écoles communales et privées. 138
Dépenses de l'instruction primaire. 140
Ecples primaires supérieures. 141
Ecoles normales. 141
Caisse de prévoyance. 142
II. Enseignement moyen. 144
III. Enseignement supérieur.
Université de Gand. 145
Bourses d'études. 148
Ecole industrielle de Gand. 148

CHAPITRE VIII.

BEAUX-ARTS, SCIENCES.

§ I. Académies des beaux-arts. 149
II. Conservatoires de musique 150

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

HIGIÈNE PUBLIQUE.

§ I. Art de guérir. 151
Médecins. 152
II. Etat sanitaire. 153
Vaccine. 154
III. Société de médecine de Gand. 155

CHAPITRE X.

SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

§ I. Police.
Sinistres et accidents 156
Actes de courage et de dévouement. 157
Règlements de police. 157
Commissaires de police. 158
Gardes-champêtres. 158
Gendarmerie. 158
Passeports. 158
§ II. Justice répressive.
Crimes, délits et contraventions. 159
Jurés. 161
III. Prisons.
Maison de force de Gand. 163
Idem de sûreté civile et militaire de Gand. 166
Idem d'arrêt d'Audenarde. 167
Idem d'arrêt de Termonde. 168
Idem de détention militaire d'Alost. 168

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

MILICE.

§ I. Répartition du contingent. 169
II. Réclamations. 171
III. Hommes renvoyés par l'autorité militaire. 172
IV. Miliciens admis à un tirage supplémentaire. 172
V. Résultats des opérations de la levée. 172
VI. Remplaçants et substituants. 174
VII. Degré d'instruction des miliciens. 176
VIII. Répartition de la levée de 1846, entre les diverses armes. 177

CHAPITRE XII.

GARDE CIVIQUE

Garde civique. 179

CHAPITRE XIII.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

§ I. Cadastre. 182
II. Contributions directes et patentes. 186
III. Accises. 191
Droit de consommation. 191
Douanes. 192
IV. Enregistrement et domaines. 193
V. Poste aux lettres, 194
VI, Récapitulation du produit des impôts. 200

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

VOIES DE COMMUNICATION. — RÉGIME DES EAUX.

SECTION PREMIÈRE.

§ I. Voierie urbaine.
Plans d'alignement. 201
II. Voierie vicinale.
Plans d'alignement des chemins vicinaux. 201
Rôles de prestations et centimes spéciaux. 202
III. Pavement des chemins communaux. 203
Centimes additionnels pour pavement de chemins communaux. 208
Application aux chemins communaux pavés, des dispositions en matière de police du roulage. 212
Longueur des parties pavées des chemins vicinaux. 213

SECTION II.

I. Des routes en général. 214
II. Routes de première et deuxième classe. 218
Route de Nederbrakel à Renaix. 218
Route d'Hundelgem à Elst. 219
III. Routes provinciales. 219
Route de Ninove à Enghien. 219
IV. Routes concédées. 220
V. Autorisations de bâtir le long des routes. 226
VI. Police des routes. 228
VII. Chemins de fer. 228
VIII. Services de messageries. 229
IX. Relais de la poste aux chevaux. 230

Digitized by Google